



S.G-15

—
8-25



A-5175

13^e 2016

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Par M. l'Abbé DE VERTOT,
De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

HUITIÈME ÉDITION.

TOME TROISIÈME.

BIBLIOTECA
DEL
INSTITUTO PROVINCIALE
SORIA



A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXXVI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

1782
HISTOIRE

DES RAVOIS

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

DE LA

REPUBLICQUE ROMAINE

PAR M. DE LA

HUITIÈME ÉDITION

TOME TROISIÈME



A PARIS

CHEZ LA LIBRAIRIE DE M. DE LA

DE LA

DE LA



HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS

Arrivées dans le Gouvernement

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE X.

*Marius délivre les Gaules & l'Italie de trois cents mille Barbares, connus sous le nom de Teutons & de Cimbres, qui avoient déjà ravagé une grande étendue de pays, & défait plusieurs Généraux Romains. Jaloux de la réputation & du crédit de Metellus, il songe à le perdre. Il s'unit avec Saturninus & Glau-
cia, & vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes, les plus scélérats de la république, sont assommés à coups de pierres & de bâtons. Metellus est rappelé. Habileté de Sylla dans le*

métier de la guerre. La jalousie qu'en conçoit Marius, lui fait regarder Sylla comme son ennemi. Rome se partage entre ces deux guerriers. Prête à se déchirer par une guerre civile, elle se réunit contre des peuples d'Italie, ligués ensemble pour se faire accorder par la force des armes, la qualité & les privilèges de citoyens Romains. Sylla préféré à Marius pour aller faire la guerre à Mithridate. Suites funestes de cette préférence. Détail de la guerre civile dont elle fut cause. Mort de Marius.

LE jour du triomphe de Marius, le peuple fit éclater sa joie, non-seulement par rapport à l'intérêt public, mais encore par la raison que le consulat de ce plébéien étant son ouvrage, il se regardoit comme auteur de la victoire, & associé à son triomphe. Les tribuns, dans leurs harangues continuelles, en prenoient lieu d'insulter aux praticiens & à tous les nobles: ils leur demandoient fièrement, quel capitaine & quel général de leur corps étoit comparable à ce plébéien, & s'ils prétendoient encore que la valeur, le courage & la capacité dans le commandement des armées, ne se dussent trouver que dans

la noblesse d'origine. Les patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de Marius, publioient que tout l'honneur de cette guerre étoit dû à Metellus, qui, après deux grandes victoires, avoit poussé Jugurtha jusqu'à l'extrémité de ses états, & que Marius seroit encore en Afrique, si Sylla, autre patricien, ne s'étoit pas rendu maître de la personne du roi de Numidie. Sylla même, encore plus jaloux de la gloire de Marius, que celui-ci ne l'avoit été des conquêtes de Metellus, fit graver sur une pierre l'histoire de cet événement, pour en perpétuer la mémoire. On y voyoit de quelle manière Bocchus lui livroit Jugurtha; & pour chagriner Marius, il se servit toujours de cette pierre pour cachet; circonstance peu considérable dans l'histoire, si elle n'avoit pas donné lieu aux dissensions qui éclatèrent depuis entre ces deux grands hommes, & auxquelles le sénat & le peuple prirent tant de part.

Mais cette concurrence & cet esprit de parti, furent suspendus au bruit de l'approche de ces barbares dont nous venons de parler. Plus de trois cents mille hommes, connus sous le nom de Teutons & de Cimbres, & sortis de la Chersonèse Cimbrique, s'étoient unis

pour chercher de nouvelles terres, & un climat plus doux & plus tempéré. Ces barbares, suivis d'une foule innombrable de vieillards, de femmes & d'enfans, se jetèrent dans les Gaules, où ils firent de grands ravages. Les Cimbres taillèrent en pièces l'armée commandée par M. Junius Silanus, & un autre corps qui étoit aux ordres de M. Aurelius Scaurus, lieutenant de Cn. Mallius, alors consul; & ce consul & Q. Servilius Cépion, peu de jours après, eurent un pareil sort, & perdirent, dans deux grandes batailles, plus de quatre-vingt mille hommes. Ces barbares se séparèrent ensuite: les Teutons restèrent dans les Gaules, d'où ils se dispofoient à passer en Italie, & les Cimbres prirent la route de l'Allemagne, pour s'y rendre de leur côté. Tant de pertes, le nombre & la férocité de ces barbares, épouvantèrent les Romains. L'envie disparut; les deux partis, qui partageoient Rome, se réunirent; tout le monde, comme de concert, chargea Marius du soin de cette guerre. On lui décerna de suite un second & un troisième consulat, qu'il employa à lever de grandes armées, & à fortifier les détroits & les passages de l'Italie. Il revint à Rome pour présider à l'élection des

An de Rome
650.

Plutar. in
Matio.

nouveaux consuls ; il déclara qu'après trois consulats, il ne concourroit plus pour cette dignité, & qu'il la refuseroit même, quand on la lui offriroit : mais ceux qui connoissoient à quel point il étoit dévoré d'ambition, se moquoient de cette fausse modestie ; & on regarda comme une comédie, le rôle qu'il fit jouer en même-temps à un certain Saturninus, sa créature & tribun du peuple, qui l'appelloit publiquement traître & méchant, de refuser de servir sa patrie, & qui exhortoit le peuple à le forcer de prendre le commandement de l'armée.

L'artifice étoit trop grossier pour échapper à la pénétration de gens aussi éclairés que les Romains. Mais comme on n'avoit point alors de capitaine plus habile, & que Metellus étoit trop âgé pour se charger de la conduite d'une guerre où il ne falloit pas moins d'activité que de valeur, Marius fut élu consul pour la quatrième fois, & on lui donna pour collègue Catulus Luctatius, personnage qui ne lui étoit pas égal, à la vérité, dans la science militaire, mais qui le surpassoit par sa modestie, sa probité & la douceur de ses mœurs.

Les deux consuls partagèrent les légions. Marius, avec une partie, fut au-

An de Rome
652.

devant des Teutons, qu'il rencontra en Provence, & qu'il défit proche la ville d'Aix. On prétend que le combat dura deux jours entiers; que cent cinquante mille Teutons y périrent, & que, par une défaite si générale, cette nation barbare fut presque éteinte. Les Cimbres, plus heureux d'abord, avoient franchi les Alpes, & pénétré jusques dans la Gaule Cisalpine. Catulus les attendoit aux bords de * l'*Athesis*; mais comme il n'avoit que vingt mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats; plusieurs s'enfuirent, avant que d'avoir vu l'ennemi, & le général Romain fut obligé, pour sauver le reste, d'abandonner les bords de la rivière, & de se camper dans des défilés où il ne put être forcé. Marius, à l'entrée de son cinquième consulat, vint à son secours avec son armée victorieuse. Les deux généraux, ayant joint leurs forces, donnèrent bataille aux Cimbres dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, & les Romains remportèrent une victoire si complète, que, si on en croit leurs historiens, il y eut cent vingt mille Cimbres qui demeurèrent sur le champ de bataille, sans compter soixante mille prisonniers.

Plut. in Ma-
rio.

Orof. l. 5.

c. 16.

Flor. l. 3.

c. 3.

Tit Liv.

Epit. l. 68.

* Adige.

Plut. in Ma-
rio & Sylla.

Orof. l. 5.

16.

Vell. l. 2.

Marius & Catulus triomphèrent conjointement de la défaite de ces barbares; & Marius, insatiable d'honneurs, brigua un sixième consulat, avec autant d'ardeur qu'il avoit fait le premier. On prétend même qu'il l'acheta par de l'argent, que ses émissaires répandirent secrètement parmi ceux qui avoient le plus de crédit dans les tribus, & qu'il se servit en même temps de cet indigne moyen pour faire donner l'exclusion à Metellus, que ses vertus, son expérience & les vœux de tous les gens de bien appelloient au gouvernement de la république. On lui préféra Valerius Flaccus, qui fut moins le collègue, que l'esclave de Marius.

Plutar. in
Matio.

Cet homme, si grand par sa valeur, & qui avoit été si utile à sa patrie pendant la guerre, en devint le tyran durant la paix. Dans ce haut point de gloire où ses victoires l'avoient élevé, la présence seule de Metellus, plus estimé que lui par ses vertus, lui étoit insupportable. Non content de l'avoir exclu du consulat, il employa les plus bas & les plus indignes artifices pour le faire bannir de Rome. Il s'allia pour cela avec deux sénateurs, appelés, l'un Glaucia, & l'autre Saturninus, tous deux ennemis déclarés de Metellus, les plus me-

chans hommes qu'il y eût dans la république, & que ce grave sénateur auroit chassés du sénat pendant sa censure, sans l'opposition de son collègue, auprès duquel ils avoient trouvé du crédit.

App. Alex.
l. 1.

Ces trois hommes unirent leurs ressentimens & leurs cabales. Marius étoit consul, Glaucia préteur, & Saturninus, qui avoit déjà été tribun du peuple, briguoit une seconde fois cette dignité, afin de pouvoir tourner contre Metellus, le pouvoir qui y étoit attaché. Mais le jour de l'élection étant arrivé, Nonius, un des compétiteurs de Saturninus, représenta au peuple avec des couleurs si vives les différens crimes dont il étoit noirci, que ce peuple, en qui il se trouvoit encore quelque reste de l'ancienne probité de ses ancêtres, eut honte de mettre un si méchant homme à sa tête. On lui refusa toutes les voix, & Nonius fut élu en sa place. Cette préférence lui coûta la vie : Saturninus le fit poignarder à l'issue de l'assemblée ; & Glaucia, avec lequel il avoit concerté cet assassinat, ayant convoqué le lendemain de grand matin une nouvelle assemblée, ses partisans nommèrent tumultuairement Saturninus pour tribun, avant que la plus grande partie du peuple eût pu se rendre sur la place.

App. Alex.
de bello civil.
l. 1.

Ces trois hommes, maîtres alors du gouvernement, travaillèrent à perdre Metellus. Pour y parvenir, Saturninus, en qualité de tribun du peuple, renouvela l'ancienne querelle du partage des terres; mais afin de ranimer une action qui paroïssoit éteinte, il en changea l'objet. Comme Marius & Catulus, par la défaite des Cimbres, avoient repris des terres dont ces barbares s'étoient emparés dans la Gaule Cisalpine, il proposa de les partager entre les plus pauvres citoyens qui habitoient la campagne, la plupart gens sans aveu, dont Marius s'étoit servi à la guerre, & qui lui étoient entièrement dévoués. Il ajouta à cette proposition, que si le peuple l'avoit pour agréable, le sénat seroit obligé de l'approuver dans cinq jours; que chaque sénateur en feroit un serment solennel dans le temple de Saturne, & que ceux qui refuseroient de le prêter, seroient exclus du sénat, & condamnés à une amende de vingt talens. On indiqua ensuite le jour de l'assemblée; Marius fit avertir secrètement les partisans qu'il avoit à la campagne, de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourroient, & il y en accourut de différens endroits de l'Italie. Saturninus se flattoit, à la faveur de leur nombre,

de faire passer sa loi. Mais les habitans de la ville, jaloux de la préférence que l'on vouloit donner à ceux de la campagne, s'y opposèrent hautement. Cette assemblée tumultueuse se partagea en deux partis : les bourgeois, se trouvant les plus foibles, crièrent pour faire rompre l'assemblée, qu'on avoit entendu tonner ; ce qui, selon les lois & les principes de la religion, obligeoit de suspendre ce jour-là toutes délibérations. Mais ces payfans, mêlés d'anciens soldats, la plupart gens de main, sans s'arrêter à cette observation superstitieuse, chargèrent les bourgeois à coups de pierres & de bâtons, les chassèrent de la place, & firent ensuite recevoir la loi.

Marius, qui conduisoit secrettement tous les ressorts de cette cabale, convoqua le sénat en qualité de consul, pour délibérer sur le serment prescrit par la loi, & qu'on vouloit exiger impérieusement de tous les sénateurs. Comme il connoissoit Metellus pour un homme droit & ferme dans ses résolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piège, de détester une loi si injuste, qui n'avoit pour but, disoit-il, que de renouveler les anciennes séditions. Il ajouta, que pour lui, il ne prêteroit jamais

un pareil serment, si préjudiciable au repos de la république. Metellus, comme il l'avoit bien prévu, ne manqua pas de se déclarer de son sentiment; & son avis fut suivi par tout le sénat.

Marius ayant tiré une pareille déclaration d'un homme incapable de varier, convoqua le sénat le cinquième jour prescrit par la loi, pour prêter serment, & alors il se montra plus à découvert. Il dit, qu'il avoit fait de sérieuses réflexions sur cette grande affaire; qu'infailliblement on exciteroit une dangereuse sédition, si on persistoit absolument à rejeter le serment proposé; qu'on avoit tout à craindre de la fureur & du ressentiment de cette foule de gens grossiers & emportés. Mais que, pour les éblouir, & les renvoyer hors de Rome, il croyoit qu'on pouvoit se tirer d'embarras, à la faveur d'un serment conçu en termes équivoques: qu'il étoit d'avis qu'on jurât d'observer la loi, mais avec cette restriction, s'il y avoit loi. Il ajouta, qu'après que ces habitans de la campagne seroient retirés, il seroit aisé, dans une autre assemblée moins tumultueuse, de faire voir au peuple de la ville, qu'on ne pouvoit regarder comme loi la proposition d'un tribun, qui n'avoit été reçue que par des séditieux, &

dans des circonstances qui rendoient nuls tous les actes de ce jour.

Le fourbe ayant ainsi déguisé son manque de parole, sort du sénat, suivi de sa cabale, court au temple de Saturne, & prête un serment pur & simple. Ses partisans en firent autant, & la plupart des autres sénateurs, les uns gagnés, & les autres par la crainte de l'exil, suivirent son exemple : Metellus seul persista courageusement dans son premier avis. C'étoit aussi sur sa fermeté que ses ennemis avoient principalement compté pour exécuter le dessein qu'ils avoient de le perdre. Saturninus, voyant qu'il n'avoit point prêté le serment dans le temps prescrit par la loi, envoya un huissier pour le faire sortir du sénat. Mais les autres tribuns du peuple, qui n'étoient point de cette cabale, & qui révéroient la vertu de Metellus, s'opposèrent unanimement à l'insulte qu'on vouloit faire à ce grand homme.

Saturninus, irrité de l'obstacle qu'il trouvoit à ses desseins, fait revenir à Rome ces habitans de la campagne dont nous avons parlé. Il convoque l'assemblée, monte à la tribune aux harangues; après s'être déchaîné contre Metellus, il déclare à cette populace, qu'ils ne doivent point s'attendre au partage des

terres, ni à l'exécution de la loi, tant que Metellus sera dans Rome. Sur les remontrances de ce féditieux tribun, l'assemblée condamna Metellus à un exil, si dans le jour même il ne prêtoit le serment porté par la loi. Les grands de Rome, tout le sénat, & même les plus honnêtes gens parmi le peuple, vouloient s'opposer à un plébiscite si injuste. Plusieurs même, par un attachement pour la personne de Metellus, s'armèrent secrètement sous leurs longues robes & sous leurs habits de ville. Mais ce sage sénateur, qui aimoit véritablement sa patrie, après les avoir remerciés tendrement de l'affection qu'ils lui faisoient paroître, leur déclara qu'il ne souffriroit jamais qu'à son occasion, il y eût une goutte de sang répandu; & on prétend, qu'après s'être résolu de subir son exil, il dit à ses amis particuliers, pour justifier le parti qu'il prenoit, qu'ou bien le calme se rétablirait dans la république, & qu'alors il ne doutoit point qu'on ne le rappellât; ou que si le gouvernement demeurait entre les mains de gens comme Saturninus, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de demeurer éloigné de Rome. Il partit ensuite pour son exil: sa vertu & sa haute réputation lui firent des conci-

toyens dans tous les lieux où il passa ; il ne se trouva étranger en aucun endroit : & ayant fixé son séjour dans l'isle de Rhodes, il y jouit dans un doux repos, de cet empire naturel que la vertu donne, sans le secours des dignités.

La république, par la retraite de Metellus, demeura en proie à Saturninus. Marius, pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus dans cette affaire, souffroit qu'il exerçât dans Rome une tyrannie déclarée. Il n'y avoit plus de liberté dans les élections, & la violence décidoit de tout. Ce tribun furieux, toujours escorté d'une troupe d'assassins, qui lui servoient de satellites, se fit continuer dans le tribunat pour la troisième fois, & fit nommer, pour un de ses collègues, un esclave fugitif, appelé L. Equilius Firmanus, qui se disoit fils de Tiberius Gracchus. Enfin, il en vint à ce point de violence, que voulant élever au consulat Glauca, le complice de tous ses crimes, il fit tuer à coup de bâtons, par P. Mettius, un de ses satellites, Memmius, illustre patricien, qui se trouva compétiteur de Glauca.

Cet assassinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens ; le peuple même se joignit au sénat ; la place publique étoit

An de Rome
654.

étoit comme un champ de bataille, où l'on répandoit impunément le sang des citoyens. Saturninus, Glaucia, C. Saufeius, alors questeur, & leurs partisans, ne se trouvant pas les plus forts, se saisirent du Capitole. Le sénat, par un décret public, les déclara ennemis de la patrie, & ordonna à Marius de les poursuivre. Il fut obligé d'armer, mais ce fut avec une lenteur qui fit bien voir que ce n'étoit pas sans répugnance qu'il exécutoit les ordres du sénat.

Le peuple, qui n'ignoroit ni son penchant ni ses liaisons secrètes, ennuyé des longueurs qu'il affectoit, & souffrant impatiemment ces scélérats dans l'endroit le plus fort de la ville, coupa les tuyaux qui portoient de l'eau dans le capitole, & réduisit bientôt ces séditieux à mourir de soif. La plupart, plutôt que de se rendre, vouloient mettre le feu au capitole, dans l'espérance de s'échapper à la faveur de la confusion & du tumulte que produisent ordinairement ces sortes d'accidens. Mais Saturninus & Glaucia, qui comptoient sur leurs liaisons avec Marius, se mirent entre ses mains. Il les fit enfermer dans le palais, comme s'il eût voulu leur faire leur procès dans les formes. Mais cette maison leur servoit plutôt d'asyle

que de prison, & il y avoit mis des gardes, moins pour les empêcher de s'enfuir, que pour les défendre contre les entreprises de leurs ennemis.

Ces précautions n'empêchèrent point le peuple en fureur de se faire justice lui-même. Une partie chasse les gardes, & entoure la maison où ils étoient enfermés; d'autres montent sur le toit, le découvrent, & à coups de tuiles & de pierres ils assomment Saturninus, Glauca, Saufeius & cette troupe de scélérats qui y avoient été renfermés avec eux. Leur mort fut comme le signal du rappel de Metellus. Ses parens, ses amis, ou pour mieux dire, le sénat entier, le demandèrent au peuple dans une assemblée publique. Tous les suffrages lui furent favorables, & il n'y eut qu'un seul tribun du peuple, appelé Furius, qui osa s'opposer aux vœux de tous ses concitoyens.

Ce tribun n'étoit que le fils d'un affranchi: mais comme il étoit revêtu d'une dignité qui donnoit droit d'opposition, les amis de Metellus firent tout ce qu'il purent pour l'obliger à lever celle qu'il avoit formée. Le fils même de Metellus se jeta à ses pieds au milieu de l'assemblée, & le conjura, les larmes aux yeux, de lui rendre son père; ce qui

An. de Rome

694.

App. Alex.
de bel. civ.

l. 1.

Cicer. in
Sabinianâ.

lui fit donner depuis le nom de Metellus le Pieux : mais le tribun inexorable rejeta sa prière avec dureté. Heureusement C. Camilius fut élu tribun du peuple l'année suivante. Ce magistrat plébéien, qui révérait le grand mérite de Metellus, ne se contenta pas de lever l'opposition, mais il attaqua lui-même Furius, & se rendit sur-le-champ son accusateur. Il représenta au peuple avec beaucoup d'éloquence, son inhumanité, & l'abus qu'il avoit fait des privilèges de sa charge. Il disoit que, pour satisfaire sa passion particulière, il avoit privé la ville & la patrie d'un des meilleurs citoyens de la république. Enfin, il fut rendre son collègue si odieux, que le peuple, sans vouloir entendre l'accusé dans ses défenses, le mit en pièces sur le champ. Et le tribunat, cette magistrature sacrée, qui n'avoit été établie que pour la défense & la conservation des citoyens, fut violée dans la personne d'un tribun, pour avoir voulu porter trop loin son autorité pendant son tribunat.

Le rappel de Metellus ne trouvant plus d'obstacle, il revint à Rome. Toute la ville sortit au-devant de lui, & son retour fut un véritable triomphe. La journée entière ne suffit pas pour recevoir les complimens du sénat, & les ap-

App. Alect.
ibid. l. 2.

plaudissemens du peuple : tout le monde crut voir rentrer avec lui la justice, la paix & la liberté. Il n'y eut que le seul Marius, qui, toujours jaloux de sa gloire, & ne pouvant empêcher ni souffrir son retour, sortit de Rome, s'embarqua, sous prétexte d'aller en Asie faire certains sacrifices qu'il avoit voués, à ce qu'il disoit, à la mère des dieux, pendant la guerre des Teutons & des Cimbres. Outre la présence de Metellus, qu'il fuyoit, & qui sembloit lui faire un reproche continuel de son ingratitude, il y avoit encore un motif secret, qui l'avoit obligé de s'éloigner de Rome, & de passer en Asie. Marius, grand capitaine, mais d'une humeur farouche, accoutumé à cette autorité absolue que donne le commandement des armées, languissoit au milieu de la paix, & il n'avoit pas même les talens nécessaires pour se faire valoir dans une république, où l'éloquence donnoit tant de part au gouvernement.

La guerre lui étoit nécessaire pour renouveler son crédit. Si on en croit Plutarque, le dessein secret de son voyage étoit de l'allumer dans l'Asie, & sur-tout d'engager les Romains à la déclarer à Mithridate, le plus puissant Roi de l'Orient, qu'on soupçonnoit de faire

des ligues, & d'armer contre les Romains. Marius auroit été ravi qu'il eût fait éclater ses desseins, dans la vue d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux triomphes, & de remplir sa maison des richesses de l'Orient.

On prétend qu'étant passé à la cour de ce prince, & lui ayant fait différentes propositions, pour tâcher de pénétrer ses desseins, comme Mithridate ne lui rendoit pas une réponse assez précise :
 » Il faut, Mithridate, lui dit-il, que tu
 » fasses en sorte de te rendre plus puis-
 » sant que les Romains, ou que tu su-
 » bisses la loi du plus fort ». Le roi de Pont, le plus fier de tous les princes de son temps, & accoutumé à ce langage servile qu'on parle dans le palais des rois, parut surpris du discours hardi de ce républicain. Mais, comme il n'étoit pas moins bon politique que grand capitaine, & que toutes ses forces n'étoient pas encore sur pied, il dissimula son mécontentement, & renvoya Marius comblé de présens.

Plutar. in
Mario.

Ce Romain, après avoir parcouru une partie de l'Asie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis, & encore moins de considération. Ses manières dures & impérieuses ne convenoient point dans

un état libre, où tous les citoyens se croyoient égaux, & où les plus grands ne faisoient des créatures & ne les confervoient, que par des caresses & des bienfaits. Il eut le sort des plus grands capitaines qui vieillissent dans une longue paix. On oublia jusqu'à ses victoires, & on ne le regardoit au plus, dit Plutarque, que comme ses vieilles armes couvertes de rouille, dont on ne croit pas avoir jamais besoin. D'ailleurs, il s'étoit élevé d'autres capitaines plus jeunes, & qui s'étoient emparés de la faveur du public; & parmi ceux du parti de la noblesse, qui étoient les plus distingués, Sylla, dont nous avons déjà parlé, tenoit le premier rang.

On a vu par quelle adresse ce patricien avoit mis fin tout d'un coup à la guerre de Numidie, en obligeant Bocchus de lui livrer Jugurtha. Ce fut avec la même habileté, que pendant que les Romains étoient aux prises avec les Cimbres & les Teutons, il engagea les Marses*, l'une des plus puissantes nations de l'Italie, à se déclarer en faveur des Romains. Personne, après Marius, n'eut tant de part à la

* Peuples de l'Italie, voisins des Samnites, & qui occupoient cette partie du Royaume de Naples qu'on appelle l'Abruzé ultérieure.

défaite des Cimbres, & il fit même prisonnier un de ces rois barbares.

Marius, jaloux de toute espèce de mérite, mais encore plus de la réputation que donnoient les armes, obligea Sylla, à force de mauvais traitemens, de se retirer. Catulus, qui connoissoit sa capacité & sa valeur, lui offrit dans son armée l'emploi qu'il avoit dans celle de Marius. Il y ajouta une confiance parfaite. Sylla, vif, actif & plein de courage, le soulageoit dans toutes les fonctions de général; & comme Catulus étoit âgé & pesant, tout rouloit sur Sylla : marches, campemens, la conduite des partis, & jusqu'au soin des vivres, il se mêloit de tout; & pendant que les troupes de Marius manquoient de provisions, il y en avoit une si grande abondance dans le camp de Catulus, que ses soldars en donnoient libéralement à ceux de son collègue. On dit que Marius en conçut une furieuse jalousie contre Sylla; qu'il regarda cette libéralité, comme une manière indirecte de séduire ses soldats, & que ce fut un des motifs qui firent naître entre eux cette haine, dont les suites furent si funestes à la république. Elle commença à éclater au sujet de quelques figures de la victoire, & de

certaines images d'or que Bocchus consacra dans le capitolé. Ces images représentoient la manière dont il avoit remis Jugurtha entre les mains de Sylla. Marius voulut faire enlever ces monumens, qui sembloient rapporter à son questeur, qui n'étoit qu'un officier subalterne, toute la gloire d'un évènement qui s'étoit passé sous son consulat. Sylla de son côté s'y opposa avec une fermeté invincible : on fut prêt à en venir aux armes, dans un temps où tout se décidoit à Rome par la force & la violence. Chacun prit son parti selon ses intérêts & ses engagements. Rome entière se partagea ; & un si petit sujet, soutenu de part & d'autre par deux hommes fiers, hautains, & qui se haïssoient, fit renaître cette antipathie entre la noblesse & le peuple, presque aussi ancienne que la fondation de la république. On cabala ; il se forme des factions ; chacun s'assure de ses amis & de ses créatures. Enfin la ville étoit dans cette agitation qui précède ordinairement les guerres civiles, lorsque la mort de Livius Drusus donna lieu à la guerre *socialé*, qui suspendit ces divisions domestiques.

Peut-être qu'il ne sera pas inutile de démêler ici de quelle manière cette guerre

guerre étrangère prit son origine dans Rome même, & se répandit ensuite dans toute l'Italie. La république Romaine observoit différentes formes de gouvernement à l'égard des différens peuples qui lui étoient soumis. Les citoyens Romains, soit qu'ils habitassent dans Rome, ou qu'ils demeurassent à la campagne, inscrits dans le rôle des tribus, donnoient leur nom aux censurs, celui de leurs enfans, de leurs esclaves, & le dénombrement de leurs biens; sur quoi on régloit le tribut qu'ils devoient payer. C'étoient les citoyens seuls qui composoient ces légions invincibles, qui rendirent Rome la maîtresse du monde. Ils éli-soient leurs capitaines & leurs magistrats. Ils déci-doient eux-mêmes de la guerre & de la paix; & le droit de suffrage les rendoit partisans de la souveraineté de l'état. Les peuples du *Latium* ou du pays latin s'étoient donnés à la république, ou avoient été subjugués par la force des armes. Ils payoient les tributs qui leur étoient imposés, & fournissoient dans des temps de guerre le nombre de cavalerie & d'infanterie qui leur étoit prescrit. Du reste, quoiqu'ils fissent en quelque manière partie de la république, & qu'ils en supportassent

les charges, ils n'étoient point admis aux dignités, & ils n'avoient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans des temps difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la république, on s'étoit quelquefois relâché là-dessus, comme on en usa dans la seconde guerre Punique, de peur que ces différens peuples, qui, tous unis ensemble, faisoient la principale force de la république, ne se laissassent séduire par Annibal, aussi adroit à ménager ces sortes de défections & de révoltes, que redoutable les armes à la main. Mais quand le péril fut passé, les Romains n'oublièrent rien, pour faire regarder ces concessions comme des graces passagères, & qui ne fondoient point de droit. Du reste, chaque peuple du *Latium* étoit gouverné par un de ses citoyens, élu à la pluralité des voix, qui, sous le titre de préteur, leur administroit la justice, & ce préteur, après être sorti de charge, étoit censé citoyen Romain. Cette fonction lui servoit de titre de noblesse; & ce privilège distinguoit ce canton des autres pays, qu'on appelloit les provinces de la république, où l'on envoyoit de Rome un préteur pour rendre justice, & un questeur pour lever des tribus.

Il y avoit long-temps, comme nous l'avons déjà dit, que ces peuples, voisins de Rome, demandoient la qualité de citoyens Romains. Ils représentoient, qu'ils payoient des tributs considérables; que dans la guerre, leur pays seul fournissoit une fois plus de troupes que Rome & son territoire; que la république devoit en partie à leur valeur ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue, & qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un état, dont ils avoient étendu l'empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle manière Caius Gracchus périt, pour avoir voulu procurer aux Latins ce droit de citoyens Romains. Le sénat & les grands s'y opposèrent, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'on leur donnât pour égaux & pour concitoyens des sujets de la république. Mais le véritable motif de leur opposition venoit, de ce qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on rendit le parti du peuple plus fort, en le rendant plus nombreux par cette association. La mort de Caius n'épouvanta point Drusus, parce qu'il se flatta de réussir en prenant une autre route, & en cherchant à se rendre médiateur entre ces différens partis; dessein douable à la vérité, mais également au-dessus de son

An de Rome
662.

habileté & de son crédit. Ce fut pour se rendre agréable aux uns & aux autres, qu'il proposa, pendant son second tribunat, de rendre au sénat la connoissance des crimes de concussion, attribuée au corps des chevaliers, de dédommager ce second ordre en donnant entrée dans le sénat à trois cents chevaliers; & à la faveur de ces deux lois qu'il proposoit, il tâcha en même-temps de faire passer celles de Caius Gracchus, touchant le partage des terres, & le droit de cité en faveur des Latins.

Tit. Liv. l.
7. App. l. 1.
Oros. l. 5. c.
18.

Autor de
viris illustri-
bus, c. 66.

Cicer. in
Clutiana.

Mais il trouva les sénateurs & les chevaliers également opposés à ces propositions. Le sénat parut offensé qu'un tribun entreprît de faire entrer dans une compagnie aussi auguste que le sénat, trois cents chevaliers, qui se rendroient maîtres de toutes les délibérations; ceux de l'ordre des chevaliers qui pouvoient appréhender de n'être pas élevés à la dignité de sénateurs, ne vouloient point consentir qu'on privât leur corps d'une juridiction & d'un tribunal qui leur donnoit une grand considération dans Rome: de sorte que ces deux ordres, quoique dans des intérêts opposés, s'accordèrent à rejeter les lois de Drusus. Il trouva encore plus d'opposition dans celles de Caius, qu'il vou-

loit renouveler : le nom seul des lois Agraires souleva tous ceux qui possédoient les terres de conquêtes ; & les grands de Rome, accoutumés à cette empire qu'ils exerçoient sur les peuples soumis à la république, ne purent pardonner à Drusus de vouloir leur donner pour concitoyens des gens qu'ils regardoient comme leurs sujets. Des intérêts aussi opposés firent naître des contestations continuelles dans toutes les assemblées ; & comme tout s'y décidait alors, moins par les règles de l'équité, que par la force & la puissance de chaque parti, une foule de Latins étoient accourus à Rome, pour soutenir leur protecteur : mais il ne put échapper à la fureur de ses ennemis. Pressé d'une multitude de peuple, qui entouroit son tribunal, qu'il avoit fait placer dans sa maison, & dans une galerie obscure, il fut blessé au côté d'un coup de couteau, que le meurtrier laissa dans la plaie, & dont il mourut. Il ne fut pas possible de démêler l'auteur du meurtre, parce qu'il se perdit dans la foule : mais Quintius Varius, tribun du peuple, s'en rendit suspect, par une loi qu'il proposa depuis la mort de Drusus. Cette loi déclaroit criminels & ennemis de l'état, tous ceux qui renouveleroient

App. l. 6.

la proposition d'accorder le privilège de citoyens aux étrangers & aux peuples d'Italie, sujets de la république.

An de Rome

662.

Velleius. l. 2.

Plin. l. 2.

n. 85.

La mort de Drusus, assassiné dans son tribunal, pour avoir voulu procurer à ces peuples le droit de bourgeoisie, fit naître la guerre qu'on appella *socialis*, ou des alliés. Ces peuples, outrés de se voir exclus de leurs prétentions par la mort de leur protecteur, résolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main. Les villes principales s'envoyèrent d'abord des députations secrètes, pour se communiquer leur ressentiment commun. Elles signèrent ensuite une ligue, & se donnèrent réciproquement des otages. Chaque canton fit provision d'armes & de chevaux; on enrôla des soldats; on en nomma les chefs. T. Affranus, P. Ventius, M. Egnatius, & Verrius Cato, tous capitaines de réputation, devoient commander différens corps. Mais, avant de faire aucun acte d'hostilité, ils envoyèrent des députés à Rome, pour demander, de la part de tous les peuples d'Italie, alliés ou dépendans de la république, d'être reçus au nombre des citoyens Romains.

Le sénat, également instruit de leurs prétentions & de leurs forces, refusa avec avarice d'entendre leurs députés;

& on leur fit dire, qu'ils n'auroient point d'audience, jusqu'à ce que ceux qui les avoient envoyés, eussent renoncé à la confédération qu'ils venoient de signer, & on les congédia avec cette réponse.

Les alliés, au retour de leurs ambassadeurs, prirent en même-temps les armes de tous côtés. On vit tout d'un coup, au milieu de l'Italie, une armée de cent mille hommes, tous conjurés contre Rome; & ce qui rendoit ces troupes redoutables, c'est qu'elles étoient commandées par d'excellens chefs, & qu'avoient été élevés dans les armées & dans la discipline des Romains.

Le sénat arma de son côté, avec une extrême diligence, & mit sur pied un plus grand nombre de légions qu'à l'ordinaire. Sextus Julius Cesar, & P. Rurius Lupus, tous deux consuls cette année, marchèrent en campagne, & commandèrent chacun une armée. On leur donna pour lieutenans C. Marius, Cn. Pompeius, Cornelius Sylla, & Licinius Crassus, qui passoient pour les plus grands capitaines de la république, & dont la plupart avoient commandé des armées en qualité de consuls & de généraux. Mais l'amour de la patrie faisoit que ceux mêmes qui avoient commandé

An de Rome
663.

en chef une année, ne dédaignoient point de servir la suivante, dans la même armée, en qualité de lieutenans. On donna à ceux-ci le titre de proconsuls; & quoique toujours soumis aux ordres des deux consuls, ils commandoient séparément, à cause des différens endroits où l'on fut obligé de faire la guerre.

Jamais la république n'avoit eu tant d'armées différentes en même-temps dans l'Italie. De peur de surprise, on mit des gardes aux portes de Rome, pendant une guerre dans laquelle les soldats des deux partis étoient habillés de la même manière, parloient la même langue, & se connoissoient les uns les autres; ensorte qu'il étoit difficile de distinguer le citoyen de l'ennemi. Il y eut des combats sanglans, des batailles & des prises de ville. La fortune passa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti, qui s'affoiblirent réciproquement, sans rien relâcher de leur animosité & de leur fureur. Enfin, le sénat s'apercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fussent funestes, & qu'en faisant périr des alliés, elle perdoit autant de soldats qui composoient auparavant ses armées, ce corps si sage se relâcha de sa première fermeté; mais

il ne céda que peu à-peu, pour conserver toujours la dignité du nom Romain, & même pour jeter de la division entre les alliés. On n'accorda d'abord ce droit & ce privilège de citoyen, qui faisoit le sujet de la guerre, qu'aux peuples voisins de Rome, ou qui n'avoient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis : les alliés, dans une défiance réciproque, se pressèrent de faire chacun leur traité particulier ; & les Romains, de leur côté, trouvèrent plus de grandeur à se relâcher en faveur des ennemis divisés & affoiblis, que de céder au corps entier de la ligue, lors même qu'elle étoit en sa plus grande vigueur. Enfin tous ces peuples obtinrent successivement le droit de bourgeoisie Romaine, à l'exception des Lucaniens & des Samnites leurs voisins, peuples féroces & courageux, jaloux & ennemis de la grandeur de Rome, & qui soutinrent encore quelque temps la guerre, mais plus par leur animosité que par leur force.

Quoique le sénat eût accordé ce droit de bourgeoisie aux voisins de Rome, il le réduisit presque à rien, par la forme qu'il donna au traité ; & au lieu de distribuer cette foule de peuples, dont on

App. Alcibi

l. 1.
Vell. Pata

l. 1.

faisoit de nouveaux citoyens, dans les trente-cinq tribus anciennes, où ils auroient été maîtres de la plupart des délibérations par leur grand nombre, le sénat eut l'adresse de les ranger, de leur consentement, sous huit tribus nouvelles. Comme elles se trouvèrent par leur institution les dernières à opiner, il étoit inutile de compter leurs suffrages, quand les anciennes étoient de concert; & le droit de bourgeoisie, qui avoit coûté tant de sang aux alliés, ne devint presque, à leur égard, qu'un vain titre, sans fonctions & sans autorité.

Ils ne furent pas long-temps sans s'apercevoir qu'on ne les avoit placés tous ensemble dans les huit dernières tribus, que pour rendre leurs suffrages inutiles.

Cependant le sénat, par cette politique, se flattoit d'avoir rétabli le calme dans l'Italie, & il songeoit à porter ses armes en Orient, lorsque la jalousie entre les grands, fit succéder la guerre civile à la guerre sociale. Marius, âgé de plus de soixante-dix ans, n'avoit pas soutenu, dans cette dernière guerre, cette haute réputation qu'il avoit acquise dans celle des Teutons & des Cimbres, soit par la pesanteur qu'amènent les années, soit que la fortune ne lui eût pas fourni d'occasions de se signaler: il s'é-

toit même presque toujours tenu sur la défensive. Sylla, au contraire, vif, actif, impétueux, avoit gagné de grandes batailles, pris des villes considérables; & il s'étoit distingué dans cette guerre par de si glorieux succès, que le consulat fut la première récompense de ses services. On lui décerna ensuite le gouvernement de l'Asie mineure, avec la commission de faire la guerre à Mithridate, le plus puissant prince de l'Orient, grand capitaine; mais injuste, cruel, sanguinaire, comme la plupart des conquérans, & dont l'empire n'étoit presque composé que des états qu'il avoit usurpés sur ses voisins. Ses forces étoient proportionnées à ses desseins & à son ambition. On comptoit dans ses armées jusqu'à deux cents cinquante mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un nombre infini de chariots armés, & ses ports renfermoient plus de quatre cents vaisseaux de guerre. D'habiles généraux étoient à la tête de ces corps différens; mais il en étoit toujours le premier général: & quand il ne les commandoit pas en personne, lui seul en régloit les opérations. Il s'étoit emparé de la Cappadoce & de la Bithynie, qu'il avoit conquise sur Ariobarzane & sur Nicomède, qui en étoient les souve-

An de Rome
 665.

rains, & les alliés du peuple Romain: La Thrace, la Macédoine, la Grèce, Athènes, la plupart des îles Cyclades, avoient subi le même sort; & le sénat lui ayant fait dire, qu'il eût à retirer ses armes de toutes ces provinces, qui étoient sous la protection de la république, ce prince, pour faire voir qu'il n'en redoutoit ni la puissance, ni le ressentiment, fit égorger en un jour marqué, cent cinquante mille Romains, la plupart marchands, qui, à la faveur de la paix, négocioient & s'étoient établis dans les principales villes de la Grèce. Il menaçoit Rome même & toute l'Italie de l'effort de ses armes, quand le soin de cette guerre échut à Sylla. Marius, dont l'ambition étoit toujours vive, & qui, comme nous avons vu, aspirait à ce commandement, regarda cette préférence comme une injustice. Il sembloit que tous les emplois de la république lui appartenissent. Il résolut d'enlever à Sylla celui de faire la guerre à Mithridate. Il mit dans ses intérêts un tribun du peuple, appelé P. Sulpitius, grand ennemi de Sylla, homme éloquent, vif, entreprenant, d'ailleurs considéré à Rome par des biens immenses, par un grand nombre de cliens, & encore plus craint par le mal qu'il pouvoit faire; &

Vell. Paterc.
l. 1. c. 18.

V. Paterc.
l. 2.

par le crédit que lui donnoit sa charge.

Ces deux hommes unis , par la haine commune qu'ils avoient l'un & l'autre contre Sylla , & contre le corps de la noblesse , convinrent , avant que de se déclarer , de grossir leur faction. Pour y réussir , Sulpitius , qui avoit reconnu combien les alliés étoient mécontents de se voir placés dans les huit dernières tribus de la république , proposa , en leur faveur , de supprimer ces huit tribus , & de distribuer ensuite tous ces peuples de l'Italie , dont elles étoient composées , dans les trente - cinq anciennes tribus. Il se flattoit , par leur grand nombre , de se rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens citoyens , éclairés par le sénat , n'eurent pas de peine à s'appercevoir que si on mêloit parmi eux les nouveaux , des étrangers qui venoient d'être admis par grace au rang des citoyens , ruineroient insensiblement le crédit des auteurs mêmes du bienfait. Ces considérations les déterminèrent à s'opposer à la publication de la loi. Le tribun , de son côté , soutenu de ces nouveaux citoyens , qu'il avoit fait venir exprès à Rome , vouloit la faire recevoir par la force. Les deux partis en vinrent aux mains ; il y eut dans ce tumulte un grand nombre de ci-

toyens tués de part & d'autre ; la nuit qui survint, dissipa l'assemblée sans qu'il y eût rien d'arrêté.

Les consuls, pour reculer le temps d'une nouvelle convocation, ordonnèrent, sous différens prétextes, des fêtes solennelles, pendant lesquelles il étoit défendu de vaquer à aucune affaire. Sulpitius, sans avoir égard à ces fêtes, convoqua une nouvelle assemblée. Il s'y rendit à la tête de six cents hommes de son patri, qui avoient des armes sous leur robe ; espèce de satellites dont il se faisoit accompagner par-tout, & qu'il appelloit l'*anti-sénat*. Il fit sommer les deux consuls de se rendre à l'assemblée, & d'y révoquer sur-le-champ les vacances qu'ils avoient ordonnées, afin que le peuple pût donner ses suffrages au sujet de l'abrogation des huit dernières tribus, qu'il avoit proposée dans la dernière assemblée.

Ce discours excita un grand tumulte entre les anciens & les nouveaux citoyens. Les partisans du tribun mirent l'épée à la main, & chargèrent la multitude ; le peuple s'enfuit, & le fils de Q. Pompeius, qui étoit gendre de Sylla, fut tué en voulant secourir son père. Pompeius se cacha dans la foule ; Sylla, poursuivi par ses ennemis, se jeta dans

la maison même de Marius, dont il trouva la porte ouverte. Marius, quoique naturellement cruel & vindicatif, ne voulut point faire tuer un homme à qui sa maison venoit de servir d'asyle; il lui sauva la vie. Mais il fut obligé, pour la conserver, de revenir sur la place, & de déclarer qu'il révoquoit l'infirmité des fêtes. Il se retira ensuite de cette assemblée; & ne trouvant plus pour lui de sûreté dans Rome, où le parti contraire prévaloit, il en sortit sur-le-champ, & se rendit en diligence à la tête des troupes qu'il avoit commandées pendant la guerre sociale, & qui devoient marcher sous ses ordres en Orient contre Mithridate.

Les fêtes étant révoquées, & les deux consuls en fuite, Sulpitius, maître de Rome fit recevoir sans peine, la loi qui avoit été cause du tumulte; & par la même loi, il ôta à Sylla le commandement de l'armée qui devoit marcher en Asie contre Mithridate, dont il fit décerner la commission, par le peuple, à Marius.

Idem. Ap.
ibid.

Ce général envoya aussi-tôt des officiers de son parti pour en prendre le commandement, en attendant qu'il y fût arrivé. Mais Sylla les avoit prévenus, comme nous l'avons dit; il avoit mis

Plutar. in
Sylla.

tous les soldats dans ses intérêts, par l'espérance de les enrichir des dépouilles de l'Orient, en sorte qu'au lieu de recevoir les ordres de Marius, ils assommèrent ses officiers, & ils conjurèrent Sylla de les mener contre les ennemis qu'il avoit à Rome, avant même que de passer en Asie. Marius, irrité de la mort de ses officiers, usa de représailles, fit tuer plusieurs amis de Sylla, & piller leurs maisons; ce qui obligea les autres de sortir de la ville avec précipitation, & de chercher un asyle dans le camp de Sylla. Ces massacres déterminèrent ce dernier à marcher droit à Rome. Il étoit à la tête de six légions, dont les soldats, animés de son esprit, ne respiroient que la vengeance & le pillage. Mais plusieurs officiers, ne pouvant se résoudre à tourner leurs armes contre leur patrie, quittèrent le service; en sorte qu'on ne voyoit sur le chemin de Rome, que gens qui fuyoient de la ville au camp, pour échapper à la cruauté de Marius, & d'autres qui passaient du camp dans Rome, pour n'être pas obligés de prendre parti dans cette guerre civile. Cependant Sylla avançoit toujours, & il fut rencontré sur le chemin par Q. Pompeius, son collègue au consulat, qui se joignit à lui.

Marius

Marius & Sulpitius, qui n'avoient point d'armée à lui opposer, interposèrent l'autorité des magistrats, & lui envoyèrent Brutus & Servius, tous deux préteurs & leurs partisans, qui défendirent à Sylla, avec hauteur, de continuer sa marche. Les soldats, irrités de la fierté avec laquelle ces deux préteurs avoient parlé à leur général, rompirent les faisceaux & les haches que les licteurs portoient devant ces magistrats. Ils se jetèrent sur eux, déchirèrent leurs robes de pourpre, & ils les auroient tués, si Sylla ne s'en fût opposé.

Le désordre dans lequel ces deux magistrats rentrèrent dans Rome, fit comprendre qu'on avoit perdu tout respect pour les lois, & que la force & la violence alloient décider de tout. Marius & Sulpitius, qui ne se trouvoient pas en état de résister à un ennemi puissant & irrité, lui dépêchèrent, sous le nom du sénat, de nouveaux députés, pour tâcher de retarder sa marche. Ces députés prièrent les deux consuls de suspendre leur colère & leur ressentiment, & de ne point souffrir que leur armée s'approchât de Rome plus près de cinq milles*, & ils leur représentèrent, que pendant

* Cinq milles, ou quarante stades, ou deux lieues Françoises.

que leurs troupes s'y reposeroient, le sénat espéroit de trouver les moyens de concilier leurs intérêts, & de leur donner une entière satisfaction.

App. Alex.
l. 1.

Les deux consuls, qui reconnoissent qu'on ne cherchoit qu'à les amuser, pour donner le temps à Marius de lever des troupes, feignirent, pour tromper les députés, de se rendre à leurs propositions. Sylla, en leur présence, commanda à ses officiers de marquer un camp, & de distribuer les logemens dans l'endroit où il se trouvoit. Mais ces envoyés ne furent pas plutôt partis, qu'il les fit suivre par sa cavalerie : il se mit ensuite en marche avec toute son armée, & parut aux portes de Rome, quand ses ennemis le croyoient encore dans son camp.

Ses troupes entrèrent dans la ville l'épée à la main, & comme elles avoient fait dans une place ennemie & prise d'assaut. Marius & Sulpitius, quoique surpris, s'opposèrent à leur passage avec un gros de leurs partisans, qui s'étoient réunis auprès d'eux ; & le peuple, qui craignoit le pillage, se déclara en leur faveur, & lançoit des traits & des pierres du haut des maisons sur les soldats de Sylla. Mais ce général ayant menacé de les brûler, & ayant paru un flambeau

Plut. in
Sylla.

à la main, le peuple cessa ce genre d'hostilité, & demeura spectateur du combat entre les deux partis. Marius & Sulpitius l'appellèrent vainement à leur secours; ils promirent même inutilement la liberté aux esclaves qui prendroient les armes en leur faveur, personne ne branla; & les troupes de Sylla avançant toujours, les pousèrent jusqu'au temple de la déesse Tellus, d'où ils furent obligés de s'enfuir & de sortir de Rome. Sylla, s'en voyant maître, mit des corps de garde dans toutes les places de la ville, pour empêcher le désordre. Il fit même punir sévèrement quelques soldats qui s'étoit jetés dans des maisons pour les piller, & il passa toute la nuit à visiter lui-même les différens quartiers, pour contenir le soldat, toujours insolent dans la victoire, & pour empêcher que les citoyens ne fussent outragés.

Les deux consuls ayant employé toute la nuit à pourvoir à la sûreté publique, songèrent le lendemain à faire autoriser une conduite si extraordinaire, par de nouvelles lois, & à se revêtir au moins des apparences de la justice, qui ne manque guères à ceux qui ont la force de leur côté. Pour y parvenir, ils formèrent le dessein de relever l'autorité du sénat que les tribuns du peuple avoient fort

affoiblie par ce nombre infini de lois nouvelles faites en faveur du peuple, & dont la plupart n'avoient été promulguées que par des séditieux, les armes à la main.

App. l. r.

Ils convoquèrent dans cette vue une assemblée du peuple Romain. Sylla naturellement éloquent, déplora en des termes également vifs & touchans, les malheurs de la république. Il représenta à l'assemblée, que les dissensions, qui agitoient depuis si long-temps la ville & l'état, ne provenoient que de l'esprit inquiet & séditieux des tribuns, qui, pour se faire valoir, n'oublioient rien pour exciter la haine du peuple contre le sénat. Que ces magistrats populaires, qui n'avoient été établis dans leur origine que pour empêcher qu'on ne fît violence à aucun citoyen Romain, s'étoient emparés insensiblement, & sous différens prétextes, du gouvernement entier de la république. Que par de nouvelles lois, inconnues à leurs ancêtres, ils avoient trouvé le secret d'anéantir l'autorité des consuls & la dignité du sénat. Que pour faire tolérer ces usurpations, qu'ils revêtoient du nom respectable des lois, ils avoient aboli, dans les élections des magistrats, l'usage établi de tout temps de recueillir les suf-

frages par centuries, & qu'ils avoient substitué à cette ancienne forme, celle de faire donner les voix par tribus, surtout dans l'élection des tribuns du peuple. Que par ce changement, dans lequel les suffrages des nobles & des personnes riches, étoient confondus avec ceux des pauvres, au lieu de les compter par centuries, le petit peuple se trouvoit maître des élections, & que son choix tomboit toujours plutôt sur les plus séditieux, que sur les gens de bien. Que pour détruire des abus si pernicious au repos de la république, il étoit d'avis que désormais personne, de quelque condition qu'il fût, ne pût proposer au peuple aucune loi, qui n'eût été auparavant approuvée par le sénat; enfin, que dans les élections, on ne recueillît plus les suffrages que par classes: espèce de rôles dans lesquels tous les citoyens étoient divisés par centuries, selon leurs facultés, mais dont la première classe, composée des plus riches, renfermoit seule plus de centuries, que toutes les autres classes ensemble, ce qui rendoit cette première classe, quand toutes les centurries étoient d'accord, arbitre de toutes les délibérations. Sylla ajouta, qu'il falloit interdire aux tribuns ces harangues continuelles, qui étoient autant de trom-

pettes de sédition ; & que pour mettre des bornes à l'ambition effrénée de ces magistrats plébéiens, il étoit à propos de déclarer, par une loi solennelle, que tout citoyen qui auroit exercé le tribunal, seroit incapable dans la suite de toute autre magistrature.

Ces propositions, de la part d'un homme qui étoit à la tête de six légions, & maître de Rome, devinrent aussitôt des lois. Personne n'osa s'y opposer ; tout plia sous son autorité ; & Rome, sous son consulat, prit comme une nouvelle face.

Quand il eut établi solidement son autorité, il songea à venger ses injures particulières. Nous avons dit que Marius, de concert avec le tribun Sulpitius, s'étoit fait décerner le commandement de l'armée destinée contre Mithridate. Sylla fit casser ce décret, & en même-temps, il fit annuler la dernière loi promulguée par Sulpitius, qui admettoit les alliés dans les trente-cinq tribus anciennes. Tout ce qui s'étoit passé, fut attribué à la force & à la violence, & celui même qui s'en plaignoit, tenoit, pour-ainsi-dire, actuellement le poignard sur la gorge à ses concitoyens. On accusa ensuite C. Marius, le jeune Marius son fils, douze sénateurs des

principaux de leur parti, & le tribun Sulpitius, d'être les auteurs de la dernière sédition. Ils étoient absens, & ils avoient pour partie celui qui commandoit dans Rome avec une autorité absolue. Ainsi leur procès fut bientôt fait. Ils furent déclarés ennemis du peuple Romain; on mit leurs têtes à prix; on leur interdit le feu & l'eau, c'est-à-dire, tous les secours de la société; & on publia à son de trompe à Rome, & dans toutes les provinces dépendantes de la république, le décret du sénat, qui ordonnoit qu'on eût à les poursuivre aux dépens du public, & qu'on les fît mourir, si-tôt qu'ils auroient été arrêtés. Sylla dépêcha en même-temps des troupes de tous côtés pour les faire périr. Marius échappa à leur poursuite; mais le tribun Sulpitius fut trouvé par des cavaliers de Sylla, caché dans les marais du Lautentium. On lui coupa la tête, qui fut apportée à Rome, & attachée aux *Rostres*, ou tribune aux harangues. Ce spectacle affreux fut un présage de tout le sang que l'ambition & la haine de Marius & de Sylla firent répandre dans la suite à Rome & dans tout l'empire Romain.

Le peuple ne vit qu'avec une secrète indignation, la tête d'un de ses magistrats attachée sur son propre tribunal; &

App. Aften.
de bello civili.
l. 14.

le sénat même, quoique ravi de voir le parti du peuple abaissé, ne laissa pas de murmurer de la proscription de C. Marius & de ses partisans. La plus grande partie des sénateurs, jaloux de l'honneur & de la dignité de leur compagnie, ne pouvoient souffrir qu'on eût pros crit leurs collègues, comme on auroit fait des brigands & des scélérats. Quelques-uns reprochoient secrètement à Sylla, qu'il vouloit faire périr un homme plus généreux que lui, & que si Marius, quand il se réfugia dans sa maison, l'eût livré à ceux qui le poursuivoient, il se seroit vu, par sa mort, maître absolu du gouvernement. Ces discours, répétés depuis en différentes manières dans les compagnies, donnoient de l'éloignement à tout le monde pour la personne de Sylla. Il en fit l'expérience dans l'élection de quelques magistrats, où la qualité de ses créatures * fut à l'égard du peuple un titre d'exclusion. Sylla, au lieu de s'en fâcher, affecta de s'en faire un nouveau mérite. Il dit à ses amis, que le peu d'égards que le peuple avoit eus pour sa recommandation, étoit une preuve que, sous son consulat, Rome jouissoit d'une entière liberté; & pour soutenir toujours le même caractère aux

* Nonnius, neveu de Sylla, & Servius.

yeux du public, il laissa élire, pour l'un des consuls de l'année suivante, Cinna, de la même maison que lui, mais d'un parti contraire, & qui le fit repentir dans la suite de cette feinte modération, aussi opposée à son humeur qu'à ses intérêts.

An de Rome
666.

Cornelius Cinna, quoique d'une maison patricienne, s'étoit attaché au parti du peuple, où il espéroit trouver plus de considération que dans celui de la noblesse, rempli de grands capitaines & d'habiles magistrats. C'étoit un homme sans mœurs & sans réflexion, précipité dans ses desseins : cependant, tout téméraire & inconsidéré qu'il étoit dans ses engagements, il les soutenoit avec un courage & une grandeur d'âme dignes d'un meilleur citoyen. Il ne fut pas plutôt entré dans l'exercice de sa magistrature, qu'il se vanta insolemment de faire abolir toutes les lois de Sylla : il l'attaqua même indirectement ; & pour essayer ses forces & la disposition du peuple, il bafarda une de ses créatures *, qui osa se déclarer accusateur de Sylla. Mais ce grand homme, méprisant également & la bassesse de l'accusateur, & la légèreté de celui qui le faisoit agir, sans daigner seulement répondre à l'accusation, laissa là le procès & les juges, & partit pour aller faire la guerre à Mithridate.

* *Virginus.*

Il se flattoit que son parti seroit toujours assez puissant pour tenir en respect le nouveau consul, homme peu estimé, & d'ailleurs haï pour son humeur hautaine & violente. Mais la suite lui fit voir que dans les dissensions domestiques & les guerres civiles, il ne faut jamais se trop fier à ses meilleurs amis, ni mépriser le moindre de ses ennemis. Cinna n'avoit pas à la vérité un assez puissant parti, pour introduire un nouveau changement dans le gouvernement de l'état; mais il eut des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre que pour se soutenir contre Sylla, il devoit faire rappeler Marius, & opposer à Sylla ce grand capitaine, si fameux par ses victoires. Il falloit, pour cela, faire casser l'arrêt de la proscription; mais cette cassation d'un arrêt si solennel paroissoit presque impossible, par rapport au puissant parti que Sylla avoit laissé dans Rome. Cinna pour en balancer le crédit, & pour s'assurer du plus grand nombre des suffrages, entreprit de gagner les alliés.

Nous avons dit avec quelle adresse le sénat les avoit comme relégués dans les huit dernières tribus, afin que leurs suffrages ne fussent jamais comptés, & on a vu que par un dessein contraire, Ma-

cius & Sulpitius les avoient incorporés dans les trente-cinq premières tribus, mais que Sylla avoit depuis fait abroger cette loi. Cinna résolut de la faire revivre. Pour y réussir, il leur fit dire secrètement de se rendre à Rome le premier jour d'assemblée, d'y venir en plus grand nombre qu'ils pourroient, & d'apporter des épées sous leurs robes. Tout cela fut exécuté selon son projet; & le jour de l'assemblée, la place publique fut remplie d'un si grand nombre de ces alliés, que les habitans mêmes de Rome eurent bien de la peine à en approcher. Cinna monta lui-même à la tribune; & par un discours étudié, il représenta à l'assemblée, que les Latins & les Italiens, étant de même nation que les Romains, parlant le même langage, vivant sous des lois à-peu-près semblables, & exposant tous les jours leur vie pour soutenir la gloire & les intérêts de la république, il étoit juste de ne former qu'un corps & qu'une seule république des différens peuples de l'Italie. Que pour rendre cette union parfaite, il falloit supprimer les huit dernières tribus, & placer dans les anciennes les nouveaux citoyens, selon que le sort en décideroit. Que c'étoit le seul moyen d'entretenir la paix & l'u-

Vell. Pat.

l. 2. c. 20.

App Alex.
l. 2. c. 15.

d'en augmenter les forces, & de les rendre redoutables aux ennemis du nom Romain.

Ce discours du consul fut reçu avec de grands applaudissemens de la part des alliés. Ils demandèrent à haute voix & avec de grands cris, qu'on prît les suffrages pour faire recevoir cette loi. Mais les anciens citoyens, indignés de voir un patricien & un consul faire le personnage féditieux d'un tribun du peuple, s'opposèrent hautement à la réception de cette nouvelle loi. » Qu'il fuffise » à ces étrangers, disoient-ils, d'être » associés au nom Romain, d'en avoir » les droits & les privilèges, & de se » voir aujourd'hui de sujets devenus ci- » toyens de Rome, sans prétendre en- » core se mêler parmi nous dans nos » tribus, pour y donner la loi par le » nombre de leurs suffrages «.

L'opposition de sentimens & de partis fit naître des disputes, qui dégénérent bientôt en invectives & en injures. Pour lors les alliés, tirant leurs épées qu'ils portoient sous leurs robes, chargèrent les anciens citoyens, & les obligèrent de quitter la place, & de s'enfuir. La plupart coururent en porter leurs plaintes au sénat, & ils s'adressèrent à Octavius, collègue de Cinna au consulat, ami &

partisan déclaré de Sylla. Ce consul, qui avoit prévu les desseins de son collègue, sous prétexte de maintenir la paix dans la ville, tenoit auprès de lui un nombre considérable de ses partisans, tous bien armés. Il n'eut pas plutôt appris ce qui se passoit dans la place, qu'il y courut, à la tête des créatures de Sylla. Il écarte le peuple, qui lui fait place, tant par respect pour sa dignité, que par la crainte de ce grand nombre de gens armés dont il étoit accompagné. Octavius, sans égard pour personne, charge les Latins, les pousse, écarte la multitude & la met en fuite. Les habitans de Rome prennent les armes, attaquent les alliés dispersés dans les rues, les poursuivent l'épée dans les reins, & les forcent enfin de sortir de Rome.

Cinna, s'en voyant abandonné, court toute la ville pour rallier ses partisans, & il invite même jusqu'aux esclaves de se joindre à lui, par l'espérance de la liberté, qu'il promet à ceux qui prendront les armes en sa faveur. Le premier magistrat de la république, & celui qui étoit préposé pour y maintenir la paix, n'oublie rien pour exciter une sédition. Mais personne ne branla : & après des efforts impuissans, il fut obligé de céder au parti contraire. Il sortit de Rome,

& fut rejoindre cette foule d'Italiens qu'il y avoit fait venir. Il parcourut successivement la plupart de leurs villes : il fut à Tibur, à Preneste, à Nole ; & dans tous les lieux où il passa, il exhortoit le peuple à prendre les armes pour se venger des Romains. Il étoit secondé par C. Milonius, par C. Marius Gratidianus, & sur-tout par Quintus Sertorius, excellent capitaine, qui s'étoit joint à ce parti, pour se venger de celui de Sylla, qui lui avoit donné l'exclusion dans une élection pour le tribunat. Ces sénateurs, par leurs intrigues, excitèrent le ressentiment des alliés : la guerre fut résolue dans la plupart de ces villes : l'embrasement devint bientôt général ; & Cinna, à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes & d'argent. Le sénat, instruit de ses mauvais desseins, lui fit son procès. Il fut déclaré déchu du titre de citoyen & de la dignité de consul, & on substitua en sa place Lucius Merula, prêtre de Jupiter, & un des plus hommes de bien de la république.

Au de Rome
666.

Cinna n'apprit sa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son esprit naturellement fier & emporté, ne formoit que des projets funestes contre ses ennemis : mais comme il avoit besoin de force pour se soutenir, il résolut de

faire entrer dans son parti un corps de troupes Romaines, qui campoit alors proche de Capoue.

Il se rendit en diligence au camp, & avant qu'on y eût appris les nouvelles de sa déposition; il s'adressa d'abord à quelques tribuns militaires, qu'il eut l'adresse de gagner & de mettre dans ses intérêts. Ces officiers, de concert avec lui, convoquent l'assemblée: les soldats furent d'abord surpris d'y voir paroître le consul, sans licteurs, sans faisceaux, & sans aucune marque de sa dignité. Cinna prenant alors la parole:

» Vous voyez en ma personne, leur dit-
 » il, un exemple bien extraordinaire de
 » la tyrannie du sénat. Vous m'aviez fait
 » consul, le peuple Romain m'avoit
 » conféré cette dignité par ses suffrages,
 » & le sénat vient de m'en priver sans
 » m'entendre, & sans même avoir con-
 » sulté le peuple. Après un pareil atten-
 » tat, que pouvez-vous espérer de votre
 » liberté, de vos droits & de vos suffra-
 » ges? Ce sont cependant ces mêmes suf-
 » frages, dont j'avois voulu augmenter
 » le nombre pour soutenir votre autorité,
 » qui m'ont attiré une si cruelle injure.
 » Si j'avois été moins attaché aux inté-
 » rêts du peuple, je serois encore à la
 » tête du sénat, & vous me verriez dans

» votre tribunal avec toutes les marques
 » de ma dignité ; au lieu que je ne m'y
 » présente qu'en suppliant , & comme
 » un malheureux proscrit , sans patrie ,
 » sans maison , sans dieux Pénates , forcé
 » d'errer à l'aventure , ou de marcher dans
 » un pays où j'ai droit de commander. »

En même-tems il déchire sa robe ,
 comme un homme pénétré de la plus
 vive douleur : il atteste les dieux ven-
 geurs de l'injustice , & se jette à terre ,
 prêt à se percer de son épée , & comme
 s'il n'eût pas voulu survivre à sa disgrâce.

App. Alex.
 Idem. ibid.

Les soldats , émus d'un spectacle si tou-
 chant , le relèvent & le rapportent sur
 son tribunal. Chacun l'exhorte à prendre
 courage ; on lui rend les faisceaux ; on
 lui donne des licteurs ; & l'armée ,
 gagnée par ses principaux officiers , le
 reconnoît pour consul & pour son gé-
 néral , & lui prête serment de fidélité.

Cinna , qu'on avoit jusqu'alors mé-
 prisé à Rome , devint redoutable ; & on
 regarda cette désertion de toute l'armée ,
 comme le commencement d'une guerre
 civile. Les deux consuls , Octavius &
 Merula , firent aussi-tôt de nouvelles
 levées par ordre du sénat : on tira des
 troupes des alliés qui n'étoient point en-
 trés dans le parti de Cinna , & on rap-
 pela en même tems Cn. Pompéius ,

père du grand Pompée. Il commandoit alors un corps de troupes sur les côtes de la mer Ionienne, & il vint camper devant la porte Collatine pour couvrir Rome. Mais la république tira peu de secours de ce général, qui se ménagea toujours avec tant d'adresse entre les deux partis depuis l'éloignement de Sylla, qu'on ne fut jamais lequel il favorisoit. Peut-être même qu'il cherchoit à s'élever sur les ruines de l'un & de l'autre; ce qui, par la suite, le rendit également odieux aux deux factions.

Cependant le parti de Cinna se fortifioit tous les jours: plusieurs sénateurs accoururent dans son camp, & on apprit en même-tems que Caius Marius, avec son fils, étoient en chemin pour s'y rendre. Ce fameux chef de parti étoit alors comme relégué dans l'île de Cercinne sur les côtes d'Afrique, où il s'étoit réfugié avec son fils & quelques sénateurs Romains qui s'étoient attachés à sa fortune.

Nous avons vu que Sylla l'avoit poussé hors de Rome, & qu'après sa fuite, il avoit été proscriit, & sa tête mise à prix. Caius Marius, âgé de plus de soixante & dix ans, après six consulats, qu'il avoit exercés avec autant d'autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver

de Rome à pied, & sans avoir ni ami ni domestique qui l'accompagnât dans sa fuite. Après avoir fait quelque chemin dans un état si déplorable, il fut obligé, pour éviter les gens de Sylla qui le poursuivoient, de se jeter dans un marais, où il passa toute la nuit enseveli & enfoncé dans la bourbe jusqu'au cou. Il en sortit au point du jour, pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l'espérance de trouver quelque vaisseau qui lui faciliteroit sa sortie de l'Italie. Mais ayant été reconnu par des gens de Minturne, on l'arrêta; il fut conduit dans cette ville, la corde au cou, tout nu & couvert de boue. Le magistrat, pour obéir aux ordres du sénat, lui envoya aussi-tôt un esclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Plutar. in
Mario.

Marius voyant entrer cet esclave dans sa prison, & jugeant de son dessein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte : *Barbare, as-tu bien la hardiesse d'assassiner Caius Marius ?* L'esclave épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres, jette son épée, & sort de sa prison tout ému & en criant : *Il m'est impossible de tuer Marius.* Les magistrats de Minturne regarderent la peur & le trouble de cet esclave comme un mouvement

du ciel , qui veilloit à la conservation de ce grand homme ; & , touchés d'un sentiment de religion , ils lui rendirent la liberté : » Qu'il aille , dirent-ils , errant » où ses destinées le conduisent , & que » par-tout ailleurs il subisse le décret du » sénat. Nous supplions seulement les » dieux qu'ils nous pardonnent , si une » autorité supérieure nous contraint de » chasser de notre ville celui qui a sauvé » autrefois toute l'Italie de l'incurSION » des barbares. » Ceux de Minturne lui fournirent même un vaisseau qui le porta d'abord dans l'isle d'Ænaria , où il trouva un sénateur de ses partisans , appelé Grenius , & quelques autres pros crits de ses amis , qui lui apprirent que son fils s'étoit réfugié à la cour de Mandestral * , roi de Numidie ; ce qui détermina Marius de passer en Afrique. Il fut obligé , par la tempête , d'autres dirent pour faire de l'eau , de relâcher sur les côtes de Sicile , & il y trouva de nouveaux périls. A peine étoit-il débarqué , qu'un questeur Romain , qui commandoit dans le pays , & qui par hasard se trouva au même endroit , voulut l'arrêter. On en vint aux mains , & Marius n'échappa de ce péril , qu'après avoir perdu seize hommes de ceux qui l'accompagnoient ,

* Plutarque le nomme Heimpsal.

& qui firent ferme sur le bord de la mer, pendant qu'il se rembarquoit. Il arriva ensuite en Afrique, après quelques jours de navigation, & mit pied à terre proche de Carthage. Sextilius commandoit dans cette province en qualité de préteur; & comme Marius ne l'avoit jamais désobligé, il se flatta qu'il voudroit bien ignorer l'endroit de sa retraite, & qu'il trouveroit enfin un asyle, où il pourroit se rétablir tranquillement des fatigues de la mer.

Mais à peine avoit-il passé quelques jours sur ce rivage, qu'il vit arriver un licteur, qui lui signifia un ordre du préteur de sortir de son gouvernement; avec menace de le poursuivre comme un ennemi du peuple Romain, s'il y restoit plus long-temps. Marius pénétré de douleur & de colère de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en sûreté, après s'être vu, pour ainsi dire, maître du monde entier, gardoit un morne silence, en regardant fièrement ce licteur. Mais en étant pressé de lui donner réponse : *Rapporte à ton maître*, lui dit-il, *que tu as vu C. Marius banni de son pays, assis sur les ruines de Carthage*: comme si, par la comparaison de ses disgraces avec la chute du puissant empire des Carthaginois, il

eût voulu instruire le préteur de l'instabilité des plus grandes fortunes.

Il se rembarqua ensuite, malgré la rigueur de la saison, & il passa une partie de l'hiver dans son vaisseau, à errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ses gens, qu'il avoit envoyé en Numidie au jeune Marius son fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le pays de Mandestral. Mais il fut bien surpris, lorsqu'il le vit arriver lui-même, & qu'il apprit qu'il s'étoit heureusement échappé d'un asyle qui étoit devenu sa prison. Ce prince barbare l'avoit reçu d'abord avec les égards que tous les rois avoient pour les Romains, & qui étoient dûs sur-tout au grand nom de Marius, si fameux dans la Numidie : mais ayant appris sa disgrâce, il résolut de retenir son fils, comme un ôtage que la fortune lui avoit envoyé, & de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudroit. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards & les mêmes mesures d'honnêteté, le jeune Marius n'avoit pas été long-temps sans s'apercevoir qu'il n'étoit plus libre, & que c'étoit moins pour lui faire honneur que pour l'observer, que Mandestral le faisoit accompagner, par-tout où il portoit ses pas, d'un grand nombre de sei-

gneurs Numides qui ne le perdoient jamais de vue.

Plut. in Ma-
rio.

Heureusement le jeune Romain avoit fçu plaite à une des femmes du roi. L'amour, déguisé en pitié, rendit cette princesse sensible à ses malheurs; & malgré son inclination secrète, elle fut assez généreuse, pour lui faciliter les moyens de s'échapper. Il vint joindre son père, comme nous l'avons dit; & Marius, ayant appris les mouvemens de Rome par un envoyé de Cinna, résolut de se rendre dans son armée, pour tâcher de relever son parti. Il s'embarqua de nouveau, & après quelques jours de navigation, il aborda sur les côtes d'Etrurie, d'où il envoya offrir ses services à Cinna, comme un simple citoyen à son consul.

Plut. in Serr.

Cinna apprenant cette grande nouvelle, en fit part à Quintius Sertorius, un de ses lieutenans, & lui demanda son avis. Sertorius, grand capitaine, mais sage & modéré, & qui redoutoit l'humeur farouche & vindicative de Marius, ne fut point d'avis qu'on le reçût dans l'armée. Il représenta à Cinna qu'il étoit assez puissant pour triompher seul de tous ses ennemis; que Marius ne feroit pas plutôt à la tête de l'armée, qu'il rappelleroit à lui toute l'autorité.

Qu'il lui enleveroit la gloire des heureux succès ; & d'ailleurs que c'étoit un homme sur la foi duquel il n'étoit pas toujours sûr de se reposer. Cinna convint de la solidité de toutes ces raisons : *Mais le moyen*, dit-il, *de renvoyer un homme que j'ai invité moi-même à se rendre dans mon armée, & à unir ses ressentimens aux miens contre nos ennemis communs !* Puisque c'est vous qui l'avez appelé, lui répondit Sertorius, *la délibération est inutile ; il ne vous reste d'autre parti à prendre, après vous être joints, que de veiller autant sur sa conduite, que sur les entreprises & les desseins de vos ennemis déclarés.*

Cinna, après cette conférence secrète, écrivit à Marius pour l'inviter de nouveau à se rendre dans son armée. Il le traitoit de proconsul dans sa lettre, & il lui envoya des licteurs & tous les ornemens de cette dignité. Marius se rendit au camp de Cinna ; mais il renvoya les licteurs & les autres marques de distinction, comme peu convenables à sa fortune. Il affectoit au contraire, de ne porter qu'une méchante robe ; ses cheveux & sa barbe étoient négligés ; il marchoit lentement, & comme un homme abattu par tant de disgraces. Mais au travers de cette triste conte-

nance qu'il affectoit, on démêloit quelque chose de si fier sur son visage, qu'il excitoit plutôt de la frayeur que de la compassion.

On ne fut pas plutôt à Rome que Marius étoit revenu en Italie, dans le dessein d'y faire la guerre, qu'il sortit de cette ville plus de cinq cents citoyens qui se rendirent auprès de lui. Il parcourut ensuite toute l'Italie, & alla de ville en ville, publiant qu'il ne prenoit les armes que pour faire recevoir leurs citoyens dans le corps de la république & dans les anciennes tribus. Les peuples flattés de cette espérance, lui donnèrent des troupes & de l'argent. Un grand nombre de soldats Romains, qui avoient servi autrefois sous lui, vinrent lui offrir leurs services. Pour grossir ces troupes encore davantage, il fit publier à son de trompe, qu'il accorderoit la liberté à tous les esclaves qui le viendroient trouver. Il en accourut un grand nombre à qui il fit donner des armes; & il choisit les mieux faits pour lui servir de gardes.

Cinna & Marius se trouvant un assez grand nombre de troupes pour pouvoir assiéger Rome, en approchèrent sans trouver aucun obstacle. Cinna & Carbon, un de ses lieutenans, se campèrent

campèrent sur les bords du Tibre, Sertorius au-dessus, & Marius du côté de la mer: leur dessein étoit d'empêcher qu'on ne fît entrer des vivres dans la place. Cn. Pompeius avoit à la vérité un corps considérable de troupes qui pouvoit en faciliter l'entrée; mais la conduite de ce général étoit si équivoque, ses démarches si concertées, & ses desseins si cachés, qu'on ne pouvoit pas compter sur son secours. Il fut tué quelque temps après dans un orage, par un coup de tonnerre; & on remarqua que la joie de sa mort avoit été égale dans la ville & dans le camp ennemi. Le consul Octavius fut obligé de prendre sa place. Personne ne doutoit de sa probité & de la droiture de ses intentions; mais c'étoit un mauvais soldat qui succédoit à un grand capitaine. C'étoit même plutôt un bon citoyen, qu'un homme capable du gouvernement; attaché jusqu'au scrupule à une timide observation des lois, & ignorant cette grande maxime, qu'il faut se mettre au dessus des lois mêmes, quand il s'agit du salut de la patrie. On le vit refuser le secours des esclaves, qui étoient en grand nombre dans Rome; & il répondit séchement à ses officiers, qui le pressoient de les armer pour la défense

de la ville, qu'il n'accorderoit jamais à des esclaves le droit de bourgeoisie, dont il avoit été d'avis qu'on privât Caius Marius, & que ce seroit violer les lois, pour la défense desquelles il avoit pris les armes.

Cependant Cinna & Marius ferroient de près la ville de Rome, & l'armée même d'Octavius se trouvoit comme assiégée. On ne pouvoit point rappeler Sylla, trop éloigné, & occupé dans le fond de l'Asie contre Mithridate. Ainsi il ne restoit de ressource au sénat que dans un corps de troupes; commandé par Cecilius Metellus fils du Numidique, qui faisoit actuellement la guerre aux Samnites, peuples courageux, ennemis de tout temps du nom Romain, & qui soutenoient opiniâtrément les restes de la ligue sociale dont nous venons de parler.

Le sénat, qui connoissoit la valeur & la capacité de ce général, lui envoya ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu'il pourroit, de ramener incessamment son armée au secours de sa patrie; & même, en cas qu'il ne pût faire la paix, de laisser ses troupes sous les ordres de ses lieutenans, & de venir servir auprès du consul. Metellus, en conséquence de

App. Alex.

J. 2. C. 10.

cet ordre, fit faire quelques propositions aux généraux ennemis. Mais comme dans le traité il vouloit toujours soutenir la dignité du nom Romain, Marius intervint, pendant que la négociation, traînoit, & il fit offrir aux Samnites des conditions si avantageuses, qu'ils se déclarèrent en sa faveur; en sorte que Metellus, perdant l'espérance de la paix, laissa ses troupes sous le commandement de ses lieutenans, & se rendit au camp d'Octavius.

Les soldats de ce consul, qui le méprisoient autant qu'ils estimoient Metellus, demandèrent ce dernier, avec de grands cris, pour leur général; & ils déclarèrent hautement, que quand ils auroient un si brave homme à leur tête, ils sauroient bien repousser tous les efforts des ennemis, & sauver Rome & la république. Mais Metellus, aussi modeste que brave, rejeta avec indignation ces louanges séditieuses. Il reprocha aux soldats leur peu de discipline, & il leur parla avec tant de hauteur, que la plupart, piqués de ses reproches, se jetèrent dans l'armée de Marius. Ce qui fait voir que dans les guerres civiles, les chefs de parti ne peuvent trop ménager des soldats, que leur exemple rend mutins, & qui ne

croient pas combattre contre leur patrie, quand ils ne servent que dans des troupes de leur nation.

Marius, pour augmenter le désordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu'il donneroit la liberté à tous les esclaves qui viendroient prendre parti dans ses troupes ; ce qui en attiroit tous les jours un grand nombre. Le peuple d'ailleurs, qui veut toujours avoir du pain, de quelque côté qu'il vienne, se plaignoit hautement, que le sénat, pour ses intérêts particuliers, entretenoit une guerre qui exposoit leurs femmes & leurs enfans à mourir de faim. La plupart même des sénateurs, qui avoient paru d'abord les plus zélés, ne servoient plus qu'une froide bienféance pour le parti. Et comme la fidélité est rare dans les guerres civiles, par les mutuelles liaisons qui se trouvent entre les gens de différens partis, on ne voyoit que transfuges & que négociateurs secrets, qui passaient de la ville dans le camp pour y faire des traités particuliers.

Le sénat, voyant que son parti & son autorité diminuoient tous les jours, & craignant un soulèvement général, crut devoir entrer en négociation. On envoya des députés à Cinna pour lui

faire quelques propositions de paix. Cinna, avant que de leur donner audience, leur fit demander, s'ils avoient ordre de le reconnoître pour un des consuls de la république, ou s'ils ne prétendoient traiter avec lui, que comme avec une personne privée. Les députés n'ayant rien dans leurs instructions touchant une proposition si délicate, retournèrent dans la ville prendre de nouveaux ordres. Le sénat, embarrassé de la question de Cinna, ne savoit quel parti prendre. Il n'y avoit pas d'apparence de déposer un aussi homme de bien que Mériula, qui d'ailleurs avoit été élevé à cette dignité sans l'avoir recherchée. D'un autre côté, le peuple, pressé de la faim, demandoit du pain avec de grands cris, & il étoit à craindre qu'il n'introduisît l'ennemi dans la ville. Mériula fut par sa générosité tirer le sénat d'embarras : il renonça au consulat ; & par sa démission, le sénat libre de ses derniers engagements, envoya de nouveaux députés à Cinna, comme au consul du peuple Romain. Cinna les reçut dans son tribunal avec tout l'appareil du premier magistrat de la république. Les envoyés l'invitèrent de la part du sénat, de rentrer dans Rome, & dans les fonctions de sa dignité ; &

App. Idem.
ibid.

ils ne lui demandèrent, pour toutes conditions, que de vouloir bien épargner le sang de ses concitoyens, & de faire serment qu'il n'en feroit mourir aucun que suivant les lois, & conformément aux règles ordinaires de la justice. Cinna refusa de faire ce serment; mais il protesta qu'il ne donneroit jamais son consentement à la mort d'aucun citoyen. Il fit même dire au consul Octavius, qu'il ne feroit pas mal de s'abstenir de paroître en public, jusqu'à ce que le calme fût rétabli dans la ville. Marius étoit debout à côté du tribunal de Cinna. Il ne parla point aux envoyés; mais son silence, une mine farouche, & des yeux étincelans de colère, leur firent comprendre que cet homme, furieux dans ses vengeances, ne respiroit que le sang & le carnage.

Metellus, voyant les affaires de Rome désespérées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux se bannir de sa patrie, que de reconnoître l'autorité de Cinna, & il se retira sur les côtes de la Ligurie. Octavius au contraire protesta qu'étant consul, il ne sortiroit point de la ville: il se plaça dans son tribunal avec ses habits consulaires, environné de ses licteurs, & là il résolut d'attendre ce qu'il plairoit aux ennemis d'ordonner de son sort.

Cinna & Marius se présentèrent aux portes de Rome, à la tête de leurs troupes. Cinna entra le premier, accompagné de ses gardes, mais Marius s'arrêta à la porte; & comme ses amis l'invitoient d'entrer, il leur dit, qu'ayant été banni par un décret public, il en falloit un autre qui autorisât son retour. Cet homme cruel & farouche feignoit de respecter encore les lois: il fallut, pour le contenter, assembler le peuple dans la place. Mais à peine deux ou trois des premières tribus eurent-elles donné leurs suffrages, que trouvant la cérémonie trop longue, & impatient de satisfaire son humeur cruelle, il laissa tomber le masque, & se jeta dans la ville avec une troupe de satellites, qui massacrèrent sur-le-champ ceux qu'il leur avoit prescrit. Caius & Lucius Julius, Serranus, P. Lentulus, C. Numitorius, M. Bebius Crassus, tous sénateurs illustres, furent égorgés dans les rues, & immolés les premiers à la vengeance de Marius. Il fit porter leurs têtes sur la tribune aux harangues; & comme s'il eût voulu étendre sa vengeance au-delà même de la mort, il ordonna qu'on laissât ces cadavres mutilés dans les rues, pour être dévorés par les chiens.

Des deux consuls, Octavius fut tué dans son tribunal, contre la parole de Cinna; & Mérula, sachant qu'il étoit pros crit, se fit couper les veines, pour ne pas laisser à son ennemi le cruel plaisir d'ordonner du genre de son supplice. Mais comme il étoit prêtre de Jupiter, & que, par les lois de la religion, il étoit défendu aux personnes revêtues de ce caractère, de mourir avec la mitre sur la tête, on trouva après sa mort un écrit, dans lequel il témoignoit, qu'avant que de se donner la mort, il avoit eu la précaution de déposer cet ornement sacré, pour ne le pas profaner, disoit-il, par l'effusion de son sang. On égorgea ensuite Marc-Antoine, dont la retraite avoit été découverte par les satellites de Marius. C'étoit un sénateur d'une illustre maison plébéienne, & qui se prétendoit descendre d'un Anthon, fils d'Hercule; mais plus illustrée par ce sénateur, qui avoit été consul & censeur, & qui passoit pour le plus célèbre orateur de son temps. Quintus Catulus, autre consulaire, & illustre par la victoire des Cimbres, qui lui étoit commune avec ce tyran, ayant appris qu'il l'avoit pros crit, s'enferma dans une chambre où il se fit étouffer par la vapeur du charbon

bon qu'il y avoit fait allumer. Rome voyoit périr tous les jours ses plus illustres citoyens, que les satellites de Marius massacroient impitoyablement. Cette troupe furieuse d'esclaves, qu'il avoit fait les ministres de ses vengeances, égorgé les chefs de famille, pillaient les maisons, violé les femmes, & enlevoient les enfans. Au moindre signe que leur faisoit Marius, ils poignardoient ceux qui se présentoient devant lui : ils avoient même ordre de tuer sur-le-champ, tous ceux à qui il ne rendroit pas le salut ; de sorte que ses propres officiers, & ses amis même, ne l'abordoient jamais qu'en tremblant, & toujours incertains de leur destinée.

Au milieu de tant de sang répandu, Marius se plaignoit que la principale victime lui étoit échappée, & qu'il manquoit à sa vengeance de n'en pouvoir étendre les effets sur la personne de Sylla. Mais ce général étoit trop éloigné, & même trop puissant, pour avoir rien à craindre de la cruauté de son ennemi. Le tyran, pour soulager son ressentiment, tâcha de le frapper par les endroits les plus sensibles. Il fit chercher avec soin Metella sa femme, fille de Metellus le Numidique, & ses en-

fans , pour les faire mourir. Ce ne fut que par un bonheur extraordinaire qu'ils échappèrent à la fureur de ce barbare. Les principaux amis de Sylla les firent sortir de Rome , & les conduisirent jusques dans son camp. Marius , outré de leur fuite , étendit sa vengeance jusques sur les choses les plus insensibles. Il fit raser la maison de son ennemi , confisquer ses biens ; & pendant que Sylla ajoutoit de grandes provinces & des royaumes entiers à la domination des Romains , il n'eut point de honte de le faire déclarer ennemi de la république. Le sénat , qui savoit ajuster sa jurisprudence & ses arrêts à la volonté de ceux qui dominoient , n'eut point de peine à le trouver criminel. Il cassa toutes les lois qu'il avoit fait recevoir pendant son consulat , tout prêt d'en faire autant des ordonnances de Marius , si le parti contraire pouvoit prévaloir. Cinna & Marius se firent déférer en même-temps le consulat pour l'année suivante , afin de se fortifier de l'autorité de cette souveraine magistrature , contre le ressentiment & les forces de Sylla , dont ils redoutoient le retour en Italie.

An. de Rome
667.

Plut. in.
Sylla.

En effet , sa femme , ses enfans , ses

amis, & tous les pros crits qui s'étoient réfugiés dans son camp, le sollicitoient tous les jours de tourner ses armes contre ses propres ennemis, & de délivrer sa patrie des tyrans qui l'opprimoient depuis long-temps. Mais Sylla, supérieur à ses ressentimens particuliers, crut qu'il étoit plus honnête de combattre les ennemis de l'état, que de ruiner les affaires de la république par une vengeance précipitée; & il résolut d'achever de vaincre l'ennemi étranger, avant que d'attaquer le domestique.

Cependant il écrivit une grande lettre au sénat, dans laquelle il représentoit vivement ses services, & les injures qu'il avoit reçues; & il la finissoit par des plaintes mêlées de menaces: « Vous

» savez, pères conscripts, leur disoit-il,

» tous les travaux que nous avons es-

» suyés en différens climats, pour le

» service de la république. Questeur en

» Numidie, tribun militaire dans la

» guerre des Cimbres, propréteur dans

» la guerre des alliés, & proconsul contre

» Mithridate, vos armes ont toujours

» été heureuses entre mes mains. J'ai

» vaincu, en plusieurs batailles, les lieu-

» tenans de ce redoutable ennemi des

» Romains. J'ai chassé ses garnisons de

App. l. 1.
c. 18.

» la Grèce, & j'espère le réduire bien-
 » tôt dans les anciennes bornes de son
 » royaume de Pont. » Il ajoutoit, que
 pour récompense de ses services, le
 sénat, à l'instigation de ses ennemis,
 avoit mis sa tête à prix; qu'on avoit fait
 mourir ses amis, forcé sa femme &
 ses enfans de s'enfuir de Rome, pour
 sauver leur vie; démoli sa maison, con-
 fisqué ses biens, & cassé les lois qui
 avoient été promulguées sous son con-
 sulat. Mais qu'il espéroit se rendre dans
 peu de temps à Rome, à la tête d'une
 armée puissante & victorieuse, & qu'a-
 lors il se vengeroit hautement des in-
 jures particulières & publiques.

Cette lettre, & les nouvelles qui ve-
 noient tous les jours de l'armée de Sylla,
 que ce général se dispoit à tourner
 ses armes contre les deux consuls, leur
 donnoient beaucoup d'inquiétude. Ma-
 rius accablé d'années, & le corps épuisé
 par les fatigues de la guerre, craignoit
 d'être obligé de se remettre en cam-
 pagne, sur-tout quand il envisageoit
 qu'il auroit à combattre contre un en-
 nemi puissant, grand capitaine, tou-
 jours heureux, encore dans la force de
 l'âge, vif, actif, diligent, & qui l'a-
 voit déjà chassé une fois de Rome.

Il repassoit dans son esprit ses anciennes disgraces, sa fuite, son exil, les périls qu'il avoit courus, tant sur terre que sur mer, & il craignoit de se voir exposé encore à son âge aux mêmes dangers. Ces tristes réflexions ne l'abandonnoient point, & il en perdit même le sommeil. Ce fut pour se le procurer, & pour se débarrasser de ces idées funestes, qu'il se jeta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ses inquiétudes dans le vin, & il ne trouvoit de repos que quand il n'avoit plus de raison. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui causèrent une pleurésie, dont il mourut, le dix-septième jour de son septième consulat. Un historien semble insinuer, qu'il ayança lui-même la fin de ses jours, quoiqu'il n'en marque point la manière. Il rapporte seulement, que Marius se promenant un soir après souper avec ses amis, les entretint longtemps des principaux évènements de sa vie, & qu'après avoir rapporté tout ce qu'il avoit éprouvé de l'une & l'autre fortune, il avoit ajouté, qu'il ne croyoit pas qu'il fût d'un homme de bon sens, à son âge, de se confier davantage à une divinité si inconstante : qu'en finis-

C. Pison in
Plut.

fant ce discours, il embrassa tous ceux qui étoient présens avec un attendrissement qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'ensuite il se mit au lit, où il mourut peu de jours après.

Fin du dixième livre.



L I V R E X I.

Après la mort de Marius, C. Marius son fils s'unit étroitement avec Cinna & Valerius Flaccus. Ce dernier ayant été créé consul, passe en Asie, à la tête d'une armée, contre Mithridatè, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla, étoit sans l'aveu du sénat. Fimbria, lieutenant de Valerius Flaccus, tue son général. Sylla fait la paix avec Mithridate, & marche contre Fimbria, qui, abandonné de ses soldats, se passe son épée au travers du corps. Sylla retourne en Italie, où il trouve des forces très-supérieures aux siennes, commandées par d'habiles officiers, à la tête desquels étoient L. Corn. Scipion, & C. Junius Norbanus, les consuls de cette année. La ruse & l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion, & il triomphe de celle de Norbanus par sa valeur. Le jeune Marius est élu consul. Il présente la bataille à Sylla, & la perd. Il s'enferme dans Preneste, où son ennemi l'assiège. Après la défaite de son parti, Preneste est enfin obligé d'ouvrir ses portes aux victorieux. Marius tâche de se sauver par des conduits souterrains,

avec un jeune Samnite, qui commandoit les troupes de sa nation dans la place; mais ayant trouvé toutes les issues fermées, ces deux chefs se donnent mutuellement la mort. Sylla, dictateur perpétuel, se défait de ses ennemis par de cruelles proscriptions. Il abdique le pouvoir souverain, & meurt simple particulier. M. Emilius Lepidus, qui pendant la vie de Sylla avoit été attaché au parti de la noblesse, devient le chef de celui du peuple après la mort du dictateur. Ayant eu le gouvernement de la Gaule cisalpine, au sortir de son consulat, il y lève une armée, avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il est défait par Catulus. Il se retire en Sardaigne, & y meurt. Pompée est envoyé en Espagne, où, après quelques mauvais succès contre Sertorius, il a la gloire de mettre fin à la guerre, en faisant couper la tête à Perpenna. Des esclaves, commandés par Spartacus, remportent plusieurs victoires contre les légions Romaines. Ils sont défaites par Crassus, & leur chef est tué. Guerre des Pirates terminée par Pompée.

LA plupart des habitans de Rome crurent recevoir la vie une seconde fois,

en apprenant la mort de Marius. Mais leur joie fut de peu de durée, & ils s'apperçurent bientôt qu'ils n'avoient fait que changer de tyran. Le jeune Marius hérita de sa cruauté comme de son pouvoir, & il célébra les obsèques de son père par la mort de plusieurs sénateurs, qui avoient échappé aux premières fureurs de la proscription. Ce jeune homme s'unit étroitement avec Cinna, & ils s'affocièrent dans leur faction Valerius Flaccus, créature de Marius. Ils le firent même nommer pour lui succéder au consulat; & ce nouveau magistrat, pour gagner les bonnes grâces de la multitude, proposa une loi qui déclaroit les débiteurs quittes de leurs dettes, en payant à leurs créanciers la 4^e. partie du principal. Ils délibérèrent ensuite sur les moyens d'empêcher le retour de Sylla, & ils convinrent pour cela d'envoyer une armée en Asie contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que lui faisoit Sylla, étoit sans l'aveu de la république, & que l'autorité de ce général, proscriit par arrêt du sénat, n'étoit pas légitime. Cinna fit comprendre à Valerius, qu'il étoit de leur intérêt qu'il se chargeât de cette entreprise; & il le flatta que les soldats de leur ennemi, voyant un consul dans

An de Rome
667.

la province, passeroient bientôt sous ses enseignes, ou du moins, que son armée tiendroit en respect celle de Sylla, & retarderoit sa marche, si en sa présence il entreprenoit de passer en Italie.

Valerius partit de Rome avec deux légions. C'étoit un homme d'un caractère hautain & violent; fier de sa nouvelle dignité; cruel dans ses châtimens à l'égard du simple soldat; odieux aux officiers, qu'il traitoit avec trop de hauteur; & incapable de reconnoissance, parce qu'il attribuoit la complaisance qu'on avoit pour lui, à la seule crainte de sa puissance & de son ressentiment. Comme Cinna n'étoit pas persuadé de sa capacité, on lui avoit donné pour conseil & pour lieutenant un sénateur appelé Fimbria, aussi estimé dans les troupes par sa valeur, que Valerius en étoit haï par sa dureté. Ces deux chefs ne furent pas long-temps sans se brouiller. Le Lieutenant, persuadé de l'incapacité de son général, ne faisoit pas assez d'attention à sa dignité; & le consul, sans égards pour le mérite d'un officier d'aussi grande considération que Fimbria, vouloit tourner la subordination militaire en une obéissance servile. L'aigreur & l'animosité succédèrent à ces dispositions; & à peine furent-ils arrivés en

Asie, que leur mécontentement éclata au sujet d'un logement que le questeur de l'armée & Fimbria se disputèrent. Le consul saisit avec plaisir cette occasion de mortifier son lieutenant, & décida en faveur du questeur. Fimbria, outré de cette préférence, le menaça publiquement de quitter le service. Valerius, pour lui faire sentir qu'il pouvoit se passer de lui, donna sur le champ son emploi à un autre. Ce second affront porta le ressentiment de Fimbria jusqu'à la fureur : les soldats, qui l'aimoient, s'intéressèrent à son injure ; tout le camp se souleva. Valerius, au lieu d'opposer sa présence & son autorité aux mutins, s'enfuit lâchement ; & ce général, déserteur de sa propre armée, se jeta dans une ville voisine & se cacha au fond d'un puits. Fimbria, emporté par sa passion, le poursuit, entre dans la place, découvre le lieu de sa retraite, l'en fait tirer, & tue de sa main son consul & son général. Pour se faire un rempart contre le ressentiment de Cinna, il se fait prêter serment par toute l'armée, persuadé qu'il seroit toujours innocent, tant qu'il seroit à la tête des légions, & que la crainte seule qu'il ne se jetât dans le parti de Sylla, feroit dissimuler sa faute.

App. Alex.
de bello con-
tra Mithrid.
c. 15.

Idem. App.

ibid.

Vell. l. 2.

14.

Comme il étoit soldat & capitaine, il remporta de grands avantages sur Mithridate & sur ses lieutenans. Il s'attacha particulièrement à ce prince, qu'il força, après une victoire, d'abandonner Pergame, ville de la Troade, & de se retirer dans Pitane, place forte, où il pouvoit recevoir du secours par mer. Fimbria ne laissa pas de l'y assiéger : mais comme il n'avoit point de flotte pour en fermer le port, il écrivit à Lucullus, qui commandoit celle de Sylla, de s'avancer, & de vouloir contribuer, nonobstant la différence des partis, à la prise du plus grand ennemi des Romains. Sa perte étoit infaillible, si ce lieutenant de Sylla eût voulu agir de concert avec Fimbria ; mais quelque honneur que lui eût fait la prise d'un si grand roi, Lucullus ne crut pas devoir rien entreprendre sans la participation & les ordres de son général. Peut-être même qu'il se fit un juste scrupule d'entretenir la moindre relation avec un homme qui venoit d'assassiner un consul. Ainsi Mithridate ayant la mer libre, se tira de cette place, & continua la guerre avec différens succès contre Fimbria & contre Sylla, quoiqu'il fût déjà entré en quelque espèce de négociation avec le dernier, au sujet de la paix.

Celui-ci, en moins de trois ans, avoit repris toutes les villes de la Grèce, défait en deux batailles rangées, proche de Chéronée & d'Orchomène, Taxiles, Archelaüs & Dorilas, généraux de Mithridate, qui commandoient dans la Béotie une armée composée de plus de cent mille hommes : & il avoit triomphé de ces forces redoutables, sans avoir plus de quinze mille hommes, & sans pouvoir tirer aucun secours de Rome, où le parti de Marius dominoit. Mais comme la guerre, quand on la fait heureusement, fournit aux besoins de la guerre, ses victoires amenèrent dans son camp les richesses & l'abondance. Son armée se grossit ; on accouroit de toutes parts pour combattre sous ses enseignes, & l'Asie lui fournit des sommes immenses. Sylla, avec ce secours, & à la tête d'une armée victorieuse, auroit poussé loin ses conquêtes, si l'inquiétude de ce qui se passoit à Rome, & le desir de relever son parti, n'eût balancé dans son esprit les avantages qu'il se pouvoit promettre de la continuation de la guerre. Il étoit cependant bien résolu de ne point quitter l'Asie, qu'il n'eût réduit son ennemi par la force des armes, ou par un traité, dans les anciennes bornes de ses états. Pendant

qu'il étoit dans cette agitation, Mithridate, qui n'avoit pas de son côté des inquiétudes moins violentes, & qui craignoit qu'un aussi grand capitaine, & aussi heureux dans toutes ses entreprises, ne le chassât entièrement de l'Asie, envoya des ordres secrets à Archelaüs, un de ses généraux, de tâcher de faire la paix à quelque prix que ce fût.

Plut. in
Sylla.

Archelaüs en fit jeter quelques propos à Sylla par un marchand, qui, à la faveur du commerce, alloit librement de l'un à l'autre camp. La négociation se noua insensiblement, & les deux généraux, après quelques préliminaires, se trouvèrent dans un endroit, dont ils étoient convenus. Archelaüs, qui n'ignoroit pas de quelle importance il étoit à Sylla de pouvoir repasser en Italie, lui proposa d'unir ses intérêts avec ceux de Mithridate, & que son maître lui fourniroit de l'argent, des troupes & des vaisseaux, pour faire la guerre à Cinna & à Marius.

Sylla, sans paroître d'abord offensé de pareilles propositions, l'exhorta de son côté, à se retirer de la servitude où il vivoit sous un prince impérieux & cruel. Il lui proposa de prendre le titre de roi dans son gouvernement, & il lui offrit de lui faire donner la qualité d'al-

lié & d'ami du peuple Romain, s'il vouloit lui livrer la flotte de Mithridate, dont il avoit le commandement. Archelaüs rejeta avec indignation une pareille proposition, & témoigna même au général des Romains, combien il se sentoît offensé, qu'il l'eût cru capable d'une telle trahison. Alors Sylla prenant cet air de grandeur & de dignité, qui étoit si naturel aux Romains : » Si n'é-

» tant qu'un esclave, lui dit-il, & tout
 » au plus l'officier d'un roi barbare, tu
 » regardes comme une lâcheté de quit-
 » ter le service de ton maître, comment
 » as-tu été assez hardi pour proposer
 » d'abandonner les intérêts de la répu-
 » blique, à un Romain tel que Sylla ?
 » Crois-tu que les choses soient égales
 » entre nous ? As-tu oublié mes vic-
 » toires ? Né te souviens-tu plus que tu
 » es ce même Archelaüs, que j'ai défait
 » dans deux batailles, & que j'ai forcé
 » dans la dernière d'aller se cacher
 » dans les marais d'Orchomène ? »

Plur. in Syl-
 la. App. de
 bello contrà
 Mithr. c. 15.

Archelaüs, déconcerté par une réponse si fière, ne se soutint plus dans la suite de la négociation. Sylla s'en rendit le maître, & donna la loi en victorieux. Il lui dit que si Mithridate vouloit obtenir la paix, il falloit que ce prince abandonnât l'Asie mineure &

la Paphlagonie ; qu'il rendît la Bythinie à Nicomède , & la Cappadoce à Ariobarzane ; qu'il payât aux Romains deux mille talens , pour les frais de la guerre , & leur remît soixante-dix galères. Sylla , à ces conditions , s'obligea de son côté de faire confirmer à Mithridate , par le sénat , la possession des états qui lui resteroient , & de le faire déclarer ami & allié du peuple Romain. Le traité ayant été arrêté à ces conditions , les articles furent envoyés à Mithridate. Ce prince les renvoya aussi-tôt par des ambassadeurs , qui dirent à Sylla , que le roi leur maître y souscriroit volontiers , à l'exception de la Paphlagonie qu'il vouloit retenir , & de ses galères dont il ne pouvoit se défaire. Sylla leur répondit fièrement : » Mithridate , à ce que vous » dites , veut retenir la Paphlagonie , & » refuse de me remettre ses galères , à » moi qui devois prétendre qu'il se jetât » à mes pieds , si je lui laissois seulement » la main dont il a tué tant de citoyens » Romains ! Mais peut-être tiendra-t-il » un autre langage , si je le puis joindre. » Les ambassadeurs consternés de cette réponse , gardoient le silence. Mais Archelaüs , en lui prenant la main , le pria d'adoucir son courroux. Il lui demanda seulement le temps de pouvoir
se

Plut. in
Sylla.

se rendre auprès du roi son maître, & il l'assura qu'il en rapporteroit la ratification du traité qu'il avoit signé avec lui, ou qu'il se tueroit lui-même en sa présence.

Archelaiüs, sur la parole de Sylla, fit une extrême diligence; & ayant joint Mithridate, il fut lui représenter si vivement les forces de son ennemi, & les périls auxquels il s'exposoit, en continuant la guerre contre un si grand capitaine, que son maître, quoique toujours ennemi mortel des Romains, comprit qu'il étoit de son intérêt de surseoir, au moins pour quelque temps, l'exécution de ses desseins, d'attendre que quelque nouvelle conjoncture le débarrassât de Sylla, & le mît en état de reprendre les armes avec plus de succès. Dans cette vue, il renvoya Archelaiüs à Sylla, pour l'assurer qu'il lui porteroit lui-même la ratification entière du traité, & qu'il souhaitoit seulement le pouvoir entretenir, avant qu'il retournât en Italie. Mithridate demandoit cette entrevue, parce que, en faisant la paix avec Sylla, il ne se trouvoit pas délivré de la guerre que Fimbria lui faisoit, & qu'il vouloit concerter avec lui de quelle manière il en

devoit user avec cet aventurier, qui ne reconnoissoit pas les ordres de Sylla.

Sylla étant demeuré d'accord de l'entrevue, elle se fit à Dardane, ville de la Troade. Mithridate, en abordant le général Romain, lui présenta la main en signe d'amitié. Sylla, avant que de répondre à cette démarche d'honnêteté, lui demanda s'il acceptoit la paix aux conditions dont Archelaüs étoit convenu. Mithridate, surpris de la hauteur & de la fierté du général Romain, après avoir dit quelque chose pour justifier sa prise d'armes, déclara qu'il ratifioit le traité dans toutes ses parties. Alors Sylla l'embrassa, & lui présenta Ariobarzane & Nicomède, dont il avoit ménagé le rétablissement par le traité de paix. Il l'assura en même temps, qu'il alloit mettre Fimbria hors d'état de lui donner aucune inquiétude. Ils se séparèrent ensuite, après s'être donné réciproquement des marques extérieures d'estime & d'amitié, si peu solides entre les grands, & sur-tout entre des ennemis nouvellement réconciliés.

Quelque avantageux que fût ce traité pour les Romains, & sur-tout pour Sylla, on ne laissa pas d'en murmurer dans son camp. Les soldats, qui n'avoient pas le

même intétêt que leur général de repasser en Italie, se plaignoient qu'il n'achevât pas de vaincre un ennemi, qui n'étoit plus en état de lui résister. Sylla, pour justifier sa conduite, leur fit comprendre, que s'il eût rejeté les propositions de paix, Mithridate, à son refus, n'auroit pas manqué de traiter avec Fimbria; & que si ces deux ennemis avoient joint leurs forces, ils l'auroient contraint, ou d'abandonner ses conquêtes, ou de hazarder une bataille contre des troupes supérieures en nombre, & commandées par deux grands capitaines, qui auroient pu en un seul jour lui faire perdre le fruit de toutes ses victoires.

Sylla marcha ensuite droit à Fimbria, & fit marquer son camp fort près du sien. Il l'envoya aussitôt sommer de lui remettre, comme à un proconsul, le commandement d'une armée, dont il ne s'étoit emparé que par un crime, sans l'aveu du sénat, & le consentement du peuple Romain. Fimbria lui fit dire, que son autorité n'étoit pas plus légitime, & que personne n'ignoroit les décrets rendus contre lui. Les deux généraux se fortifièrent ensuite chacun dans leur camp. Mais comme les soldats des deux partis étoient de la même nation, & la plupart de la même ville, au lieu de se

charger , quand ils se rencontroient au fourrage , ils se saluoient humainement. Il y en eut même quelques-uns du camp de Fimbria , qui , à l'insu de leurs officiers , passèrent secrettement dans celui de Sylla , pour aller voir leurs parens & leurs amis. Ce commerce clandestin devint à la fin pernicieux à Fimbria. Les soldats de Sylla , instruits par leur général , gagnèrent , par des libéralités secrètes , ceux de Fimbria. Ces soldats , de retour , en corrompirent d'autres ; plusieurs s'échappèrent à la faveur de la nuit , & passèrent dans le camp ennemi. La désertion devint presque générale : les traîtres ne craignant plus ni la honte , ni le châtement , levèrent leurs enseignes , & s'allèrent rendre par troupes à Sylla. Fimbria se voyant trahi & abandonné par la plus grande partie de son armée , fit demander une entrevue à Sylla ; mais ce général , revêtu de la dignité de proconsul , ne trouvant point qu'il lui convînt de se mettre en quelque sorte d'égalité avec un aventurier , se contenta d'y envoyer en sa place un officier appelé Rutilius. Fimbria se plaignit d'abord amèrement que Sylla eût refusé à un de ses concitoyens la conférence qu'il venoit d'accorder à un roi barbare ; & après avoir dit quelque chose

pour se justifier au sujet de la mort du consul Valerius, il demanda à Rutilius ce qu'il pouvoit espérer de Sylla. L'officier lui répondit, que Sylla lui ordonnoit, en qualité de proconsul, de sortir à l'instant d'une province, dont il avoit le gouvernement. Il ajouta, avec une froideur mêlée de mépris, qu'on lui permettoit de gagner le bord de la mer pour s'embarquer. Fimbria jugeant bien, par une réponse si dure, que sa perte étoit résolue, lui repartit brusquement, qu'il savoit un chemin plus court, & en même-tems il revint à Pergame, où étant entré dans le temple d'Esculape, il se passa son épée au travers du corps; mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il se fit achever par un de ses esclaves, qui se tua ensuite sur le corps de son maître. Le reste de ses troupes prit parti dans l'armée de Sylla; & ce général, après avoir laissé le soin à Lucullus de lever de l'argent, & le commandement des troupes à Murena, fit prendre le chemin de l'Italie à son armée.

Au bruit de sa marche, Cinna & An de Rome
295. Carbon, tous deux consuls, le jeune Marius & les autres chefs de ce parti, lèvent des troupes & enrôlent les légions, appellent à leur secours les Samnites, & forment différens corps d'ar-

mées, pour s'opposer à leur ennemi commun. Cinna avoit résolu de le prévenir, d'aller au-devant de son armée, & de porter la guerre en Dalmatie. Il fit passer d'abord quelques troupes ; mais le reste ayant refusé de s'embarquer, il s'éleva une sédition dans son camp. Dans ce tumulte, un soldat des plus mutins, & qu'il vouloit faire arrêter, lui passa son épée au travers du corps, & le tua. Carbon, se voyant privé de son collègue, pour demeurer seul maître du gouvernement, différa, sous différens prétextes, l'élection de son successeur. Ainsi il resta seul dans cette dignité jusqu'à la fin de l'année, que Lucius Scipion & Norbanus lui succédèrent.

Cependant Sylla continuoit son chemin, & après de longues marches & différens embarquemens, il se rendit à Durazzo, d'autres disent à Patras, où il trouva une flotte, qui devoit porter ses troupes en Italie: mais avant que de s'y embarquer, il assembla son armée. Après avoir loué le courage & la valeur que les soldats avoient fait paroître pendant toute la guerre, il leur laissa entrevoir quelque légère appréhension qu'ils se débandassent, si-tôt qu'ils se verroient dans leur patrie. Ses soldats, touchés

d'une crainte qui sembloit blesser l'affection qu'ils avoient pour leur général, firent un nouveau serment de demeurer sous leurs enseignes, tant que la guerre civile dureroit. Ils l'assurèrent même, qu'ils ne violeroient jamais la discipline militaire; & chacun lui offrit, pour gage de sa foi, ce qu'il avoit gagné d'argent dans la guerre de Mithridate.

Sylla ne voulut point recevoir leur argent; il les remercia, & leur fit espérer de magnifiques récompenses. Il débarqua ensuite à *Brundisium* *, sans trouver aucun obstacle de la part de ses ennemis. L'armée s'y reposa quelques jours, pour se rétablir des fatigues de la mer, & reprit sa marche, pour aller chercher les ennemis. Metellus *le Pieux*, qui, sous le consulat d'Octavius s'étoit retiré dans la Ligurie pendant la tyrannie du vieux Marius, vint joindre Sylla, à la tête d'un gros corps de troupes qu'il leva facilement, par l'estime générale qu'il avoit acquise dans les armées. Il les commandoit en qualité de proconsul, suivant l'usage de ce tems là, qui laissoit ce titre à ceux qui n'étoient point rentrés dans Rome depuis qu'ils en avoient été revêtus.

Sylla, qui n'avoit pas une dignité supérieure, le reçut comme son collègue,

* *Brindes.*

App. de bell.
civ. l. i. c. 15.

quoique par la supériorité de ses forces & l'éclat de ses victoires, il retint toujours la principale autorité. Marcus Crassus, de la maison *Licinia*, pros crit par Marius & Cinna, s'étoit déjà rendu auprès de lui. Sylla, en entrant en Italie, lui donna commission d'aller dans le pays des *Marses*, pour y faire de nouvelles levées; mais comme il falloit passer au travers de différens quartiers de l'armée ennemie, il demanda une escorte. Ce général, qui vouloit accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fièrement: » Je te donne pour » garde ton père, ton frère, tes parens » & tes amis, qui ont été massacrés par » nos tyrans, & dont je veux venger la » mort. » Crassus, touché de ce discours, partit sur-le-champ, passa au travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes, par son crédit & ses amis, vint rejoindre Sylla, partagea depuis avec lui, tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Plut. in
M. Crasso.

Mais de tous les secours que reçut Sylla, en entrant en Italie, aucun ne lui fit tant de plaisir, que celui que lui amena *Cn. Pompeius*, connu sous le nom du *Grand Pompée*. Il n'avoit pas encore vingt-trois ans; cependant sans aucune autorité publique, il leva une

Vell. Patere.
l. 2. c. 18.

armée

armée dans le *Picenum* *, où son père
 avoit un grand nombre de cliens & d'a-
 mis, & fit déclarer la plupart des villes
 de ce canton en faveur de Sylla. Son ar-
 mée étoit composée de trois légions ;
 Brutus, un des chefs du parti contraire,
 se trouva à son passage, les deux armées
 en vinrent aux mains : la cavalerie de
 Brutus, composée de Gaulois, chargea
 la première. Pompée lui opposa la sienne,
 & s'avancant lui-même à la tête de son
 escadron, il tua d'un coup de javelot le
 Gaulois qui commandoit cette cavalerie
 étrangère. Il se jeta ensuite, l'épée à la
 main, dans ces escadrons, étonnés de la
 mort de leur chef, & qui se renversè-
 rent sur leur infanterie. Ils y portèrent
 leur propre crainte & le désordre ; ce
 fut moins dans la suite un combat,
 qu'une déroute : il fut impossible à Bru-
 tus, quelque effort qu'il fit, de les ral-
 lier ; & Pompée, après en avoir taillé
 en pièces une partie, & dissipé l'autre,
 s'ouvrit un passage, & joignit enfin Sylla,
 malgré deux autres corps qui préten-
 doient s'y opposer.

Ce général, voyant arriver ce jeune
 Romain à la tête d'une armée victo-
 rieuse, descendit de cheval, pour lui
 faire plus d'honneur, & l'embrassa ten-
 drement. On fut surpris que Sylla, le

* Marche
d'Ancone.Plur. ja
Pompée.

plus fier des Romains, donnât à ce jeune homme, qui n'avoit point encore d'entrée dans le sénat, le titre d'*Imperator* *, dont on honoroit en ces temps-là les généraux de la république, après qu'ils avoient remporté une victoire. Mais Sylla, sans s'embarrasser, ni des loix, ni des règles de la discipline militaire, crut que, dans la conjoncture où il se trouvoit, c'étoit acheter encore à bon marché, un homme de cette importance, & qui ne lui coûtoit, pour ainsi-dire, qu'un vain titre d'honneur: en effet, jamais secours ne lui avoit été plus nécessaire. Il n'avoit pas ramené de l'Asie plus de trente mille hommes, & ses ennemis avoient quatre cents cinquante enseignes * de gens de pied, distribués en différens corps d'armées, sans compter la cavalerie; tout cela commandé par quinze officiers généraux, à la tête desquels étoient L. Cornelius Scipion, & C. Junius Norbanus, qui avoient la principale autorité, en qualité de consuls de cette année. Ces armées même grossissoient à tous momens, par la crainte qu'on avoit du ressentiment de Sylla. On ne doutoit point qu'il ne se vengeât cruellement, & qu'il ne répandît beaucoup de sang, s'il pouvoit se rendre maître de Rome. Quoiqu'il y

* Empereur.

* 200000
hommes.

An de Rome
297.

eût toujours deux partis dans la ville, celui du sénat & le parti du peuple, la crainte du dehors, & un intérêt commun, qui est le plus sûr lien de la concorde, les unissoient alors tous contre une puissance redoutable. Il en faut excepter les amis & les partisans de Sylla, qui, pour éviter la cruauté du jeune Marius, cherchoient un asyle dans le camp de son ennemi.

Sylla, aussi habile dans l'intrigue & dans les négociations secrètes, que grand capitaine, se voyant environné de tant de corps différens, joignit la ruse à la valeur. L. Scipion, l'un des consuls, étoit campé assez près de lui; il lui fit parler d'accommodement; & pour l'y déterminer, ses agens lui représentèrent avec beaucoup d'art, que Sylla étoit sensiblement touché des malheurs auxquels la république alloit être exposée, par une guerre civile, quel qu'en fût le succès pour l'un ou pour l'autre parti; & qu'il demandoit seulement, pour pouvoir mettre les armes bas avec honneur, qu'on lui rendît ses biens, & le titre des dignités dont on l'avoit injustement dépouillé.

Scipion, qui desiroit la paix de bonne foi, séduit par des propositions si spécieuses, en parut content, & ne demanda

que le temps nécessaire, pour en faire part à Norbanus son collègue, qui commandoit un autre corps d'armée. Il se fit, pendant ce tems-là, une suspension d'armes entre les deux camps. Les soldats de Sylla, à la faveur de cette trêve, se glissèrent dans celui de Scipion. Sous prétexte de visiter leurs amis, ils en corrompirent plusieurs, à prix d'argent. Sylla les avoit dressés à ce manège, comme nous venons de le voir au sujet de Timbria : ce qui faisoit dire à Carbon, qu'il avoit à combattre en Sylla un renard & un lion; mais que le lion lui donnoit bien moins de peine que le renard.

Sylla, étant assuré d'un grand nombre des soldats de Scipion, se présenta devant le camp ennemi, à la tête de vingt cohortes. Les soldats de garde, au lieu de le charger, le saluèrent comme leur général, & l'introduisirent dans le camp. Il s'en rendit maître, sans tirer l'épée; & tout cela fut exécuté si promptement, que Scipion n'en apprit la nouvelle, que par les soldats même de Sylla, qui l'arrêtèrent dans sa tente avec son fils, & qui les amenèrent à leur général. Sylla ne souffrit point qu'on leur fît aucun outrage, il employa au contraire tous ses soins pour gagner le consul, & l'obliger à prendre son parti; mais l'ayant trouvé

App. Alex.
de bell. civ.
l. 1. c. 20.

Plut. in
Sylla.

inébranlable, il lui rendit généreusement la liberté, & lui permit de se retirer, à condition qu'il ne commanderoit plus les armées contre lui.

L'adresse lui ayant si bien réussi, il crut qu'il auroit le même succès contre Norbanus, l'autre consul. Il lui envoya des députés, pour demander une conférence; mais Norbanus, instruit par la disgrâce de son collègue, retint ces députés, & marcha droit au camp de Sylla; dans le dessein de le surprendre. Sylla, à l'approche des ennemis, n'eut pas le temps de ranger ses troupes en bataille. Ses soldats néanmoins ne s'épouvantèrent point, & quoiqu'ils ne vissent, pour-ainsi-dire, l'ordre que de leur courage, ils se battirent avec tant de résolution, que Norbanus, après avoir perdu plus de sept mille hommes, fut obligé de faire une retraite précipitée, & peu différente d'une fuite. Il se jeta dans Capoue, avec les débris du corps qu'il commandoit, dans la vue de défendre cette place, si Sylla entreprenoit d'en former le siège.

Idem App.
ibid.

Le reste de la campagne fut employé, de part & d'autre, en des négociations secrettes. Chaque parti tâchoit de déboucher les alliés de l'autre. Sylla, grand maître dans cet art, fit passer des som-

mes considérables jusqu'au pied des Alpes pour y gagner les Gaulois Cisalpins, & ses agens lui en amenèrent un puissant secours. Ses ennemis, de leur côté, portèrent la guerre en Espagne. Sertorius, par sa valeur, se rendit maître d'une partie de ces grandes provinces, qui servirent depuis d'asyle & de retraite à ceux de son parti : le jeune Marius renouvela en même-temps son alliance avec les Samnites, qui se déclarèrent tout de nouveau en sa faveur. Ces peuples mirent quarante mille hommes sur pied, & ils en donnèrent le commandement à Pontius-Telesius, le premier capitaine de leur nation, & qui avoit acquis beaucoup de gloire dans la guerre sociale. Un si puissant secours étoit moins l'effet de leur attachement au parti de Marius, qu'une suite de leur ancienne jalousie de l'aggrandissement de la république : trop foibles contre toutes les forces réunies des Romains, il ne se déclarèrent pour un parti, que pour pouvoir les perdre tous les deux plus facilement, ou du moins pour affoiblir un état voisin, devenu trop puissant & trop redoutable.

On procéda ensuite dans Rome à l'élection des consuls. Papirius Carbon fut élu pour la troisième fois, & on lui

donna pour collègue le jeune Marius, neveu, d'autre disent, fils adoptif du grand Marius; & quoiqu'il n'eût alors que vingt-six ans, on crut le devoir élver à cette suprême dignité malgré l'usage & les lois, pour mettre un grand nom à la tête du parti; & pour maintenir toujours, par le souvenir de son père, le peuple dans ses intérêts. Les armées se mirent en campagne, si-tôt que le printems fut venu. Marius, à la tête de quatre-vingt-cinq cohortes, présenta la bataille à Sylla. Ce général, qui avoit de secretes intelligences dans l'armée ennemie, accepta le défi: on se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage. Le soldat, dans l'une & l'autre armée, vouloit vaincre ou périr, & la fortune ne s'étoit point encore déclarée pour aucun parti, lorsque quelques escadrons de l'armée de Marius, & cinq cohortes de son aîle gauche, qui avoient été gagnés par l'argent de Sylla, y mirent du désordre, par une fuite concertée avec le général. Leur exemple en entraîna beaucoup d'autres: la terreur se répandit dans toute l'armée; ce fut moins dans la suite un combat qu'une déroute. Il y eut plusieurs cohortes taillées en pièces. Le grand nom de C. Marius le père n'obscurcit point la gloire de son

ils. Ce jeune homme fit voir dans la bataille toute la capacité d'un vieux général, & le courage déterminé d'un jeune officier. Il rallia plusieurs fois ses troupes, revint à la charge, & ne se retira que des derniers du combat. Enfin, après avoir vu que tout étoit péri par les armes, ou dissipé par la fuite, il se jeta dans Preneste, place forte, qui s'étoit déclarée pour son parti.

App. ibid.

C'étoit la plus grande faute qu'il pouvoit faire, sur-tout ayant encore plusieurs armées à ses ordres, & qui tenoient la campagne. Sylla, qui se flattoit de mettre fin à la guerre, par la prise du général, investit aussitôt cette ville : on y fit des lignes fortifiées de redoutes ; & la circonvallation étant achevée, il laissa le soin de ce blocus à Lucretius Ofella, un de ses lieutenans, qu'il avoit eu l'adresse de détacher du parti de Marius. Sylla mit des corps avancés dans tous les défilés par où on pouvoit arriver à Preneste, & il fit camper son armée, de manière qu'elle couvroit également le blocus & ces différens postes.

Il marcha ensuite, avec un détachement, vers Rome. Les partisans de Marius, consternés de sa défaite, avoient abandonné la ville : Sylla y entra sans résistance ; les habitans, désolés par la

famine & par tous les maux qui suivent la guerre civile, lui ouvrirent leurs portes. Sylla, s'étant rendu maître de la place, assembla le peuple, se plaignit qu'il se fût laissé séduire à la malice de ses ennemis; & après avoir fait vendre les biens des partisans de Marius, il retourna à son armée, pour tâcher, par la prise de ce chef, de mettre fin à la guerre civile. Marius, au désespoir de s'être enfermé dans Preneste, & livrés, pour ainsi dire, entre les mains de son ennemi, attribua la cause de ses disgrâces à une intelligence secrète, que Sylla entretenoit dans son parti. Il envoya un ordre à Brutus, préteur de Rome, de se défaire de ceux qui lui étoient suspects; & le préteur, en conséquence de cette cruelle proscription, fit poignarder à l'issue du sénat, L. Domitius, Marius Scevola, grand pontife & jurisconsulte excellent, & P. Antistius. On fut surpris de voir C. Carbon, frère ou cousin du consul, enveloppé dans cette proscription. Il y a de l'apparence que Marius n'auroit point donné cet ordre, & que Brutus n'auroit osé l'exécuter, sans la participation du consul même. Du moins n'en fit-il paroître aucun ressentiment: tant il est vrai que dans la fureur des guerres civiles, les nœuds que forme la nature

App. Alex.
l. 1.

sont des liens trop foibles, pour réunir ceux que l'ambition & l'intérêt ont séparés!

En effet, la mort de C. Carbon, massacré par ordre de Marius, & pour ainsi dire aux yeux de son frère, n'empêcha point ce consul d'employer tous ses soins, pour faire lever le siège de Preneste. Ce blocus devint alors le principal objet de la guerre. Carbon voulant jeter du secours dans la place, se battit un jour entier contre l'armée de Sylla, sans pouvoir venir à bout de son dessein. Pendant qu'ils étoient aux mains, Marcius, autre général du parti de Marius, à la tête de huit légions, entreprit, d'un autre côté, de forcer les défilés; mais il trouva en son chemin Pompée, qui le repoussa, & tailla en pièces une partie de ses troupes; Metellus eut le même avantage, peu après, contre Carbon & Norbanus. Ces deux généraux ayant joint leurs forces, & fait une marche forcée, pour le surprendre, arrivèrent le soir proche de son camp, qu'ils attaquèrent brusquement. Mais Metellus, qui passoit avec justice pour un des plus grands capitaines de ce siècle, leur fit voir qu'on ne surprend jamais un habile général. Il avoit placé son camp dans un endroit environné de vignes fort épaisses, & qui lui servoient

comme de palissades. Carbon & Norbanus attaquèrent ce camp avec plus d'impétuosité que d'ordre. Leurs soldats, embarrassés dans ces vignes, ne pouvoient former leurs bataillons, qui arrivoient en désordre aux pieds du retranchement. Les soldats de Metellus, du haut de ces retranchemens, en tuèrent un grand nombre, à coups de traits; & les voyant ébranlés, ils firent une sortie, où il en périt encore beaucoup. La nuit qui survint, couvrit la honte de ceux qui fuyoient; & il y en eut jusqu'à six mille, qui ne pouvant se débarrasser de ces vignes, se rendirent à Metellus.

Sur le bruit de cette défaite, une autre légion, qui étoit proche du camp de Metellus, prit le même parti, malgré Albinovanus, qui la commandoit, & qui revint seul joindre Norbanus. Mais il ne persista pas long-temps dans cette fidélité. Comme s'il ne fût revenu, que pour trahir son général d'une manière encore plus infâme, il pria, quelque temps après, Norbanus de manger chez lui avec ses lieutenans, C. Apustius & Flavius Fimbria, frère de celui qui s'étoit tué en Asie. Il invita à ce festin, les principaux officiers du même parti; & au milieu du repas, il les fit égorger tous, à l'exception du général, que quelques

App. *ibid.*

affaires avoient empêché de s'y trouver. Après une action si noire, l'assassin fut se rendre à Sylla, avec les complices de son crime. Norbanus, désespéré de tant de mauvais succès, & ne sachant plus à qui se fier, se jeta dans une barque, qui le porta à Rhodes. Sylla l'envoya redemander aussi-tôt aux Rhodiens; & pendant que les magistrats délibéroient sur une affaire si délicate, Norbanus, dans la crainte d'être livré à son ennemi, se tua au milieu de la place.

App. ibid.

Carbon n'eut pas un sort plus heureux; il tenta encore plusieurs fois de dégager Marius de Preneste, & il l'entreprit toujours inutilement. Lucullus, un des lieutenans de Sylla & qui étoit revenu de l'Asie, défit, proche de Plaisance, une partie de son armée, & Pompée tailla en pièces, proche de Clusium, vingt mille hommes, qui lui restoient du débris de tant de combats. Le consul ne se trouvant plus assez de forces, pour tenir la campagne, abandonna l'Italie, & s'embarqua pour passer en Afrique. Mais après avoir erré long-temps sur la mer, il tomba depuis entre les mains de Pompée, qui pour couper les racines de la guerre civile, le fit mourir. Il ne restoit de ce grand nombre de chefs, qui avoient embrassé le parti de Marius,

que Carinas, Martius & Damasippus, qui étoient encore à la tête de quatre légions. Ces Romains, obstinés à continuer la guerre, se joignirent à Telesinus, général des Samnites. Ils résolurent, de concert, de faire un dernier effort, & de périr, ou de faire lever le siège de Preneste. Telesinus s'avança fièrement, pour tâcher d'enfoncer les lignes. Il avoit dans son armée plus de soixante mille hommes, tous Samnites, & ennemis jurés du nom Romain, ou soldats Romains, & qui ne pouvoient espérer de salut, que par la défaite du parti contraire. Sylla, à la tête d'une armée victorieuse, s'avança pour les rencontrer, & il envoya ordre à Pompée, qui commandoit un autre corps d'armée, de suivre Telesinus, & de le prendre en queue, pendant qu'il l'attaqueroit de front. Mais dans les mouvemens que faisoient ces deux généraux, Telesinus plus habile que l'un & l'autre, leur donna le change, & par une contre-marche qu'il fit toute la nuit, il s'avança du côté de Rome, qu'il savoit être sans défense. Son armée, dans l'espérance du pillage de cette grande ville, fit ce chemin avec tant d'ardeur, qu'on en vit paroître la tête le lendemain sur les montagnes voisines de Rome.

Jamais surprise ne fut égale à celle de ses habitans. Ils se voyoient à la veille d'être la proie d'une armée étrangère, qui, sous prétexte qu'on avoit reçu Sylla dans la place, ne manqueroit pas de venger le changement de parti, quoique également forcé des deux côtés, par le meurtre & le pillage des malheureux citoyens. On ferme aussitôt les portes de la ville; les hommes prennent les armes, & bordent les murailles de machines & de gens de trait, pendant que les femmes, toutes en pleurs, courent dans les temples, pour invoquer le secours des Dieux. La peur & le tumulte augmentent, à mesure que Telesinus approche de la ville. C'étoit un autre Annibal aux portes de Rome, & il s'en croyoit déjà maître. Pour lors il lève le masque; il ne dissimule plus cette haine implacable qu'il portoit aux Romains: aussi ennemi de Marius que de Sylla, son dessein étoit de détruire Rome, & d'ensevelir sous ses ruines le dernier de ses habitans. Il alloit de rang en rang, pour encourager ses soldats: » Il faut abattre, leur crioit-il, la forêt où se retirent ces loups ravissans. Portez le fer & le feu de tous côtés; n'épargnez rien: jamais les hommes ne seront libres, tant qu'il y aura des Romains en vie. « Ses trou-

Plutar. in
Sylla.

pes, animées par ce discours, s'avancent avec fureur. Ce qu'il y avoit de jeunesse dans Rome, fit une sortie, sous les ordres d'Appius Claudius, moins pour empêcher les approches à une armée si redoutable, que pour différer la perte de la ville, & donner le temps à Sylla de venir à son secours. Les Romains se battirent comme des gens qui combattoient pour la défense de leur patrie, à la vue de leurs concitoyens, des leurs femmes & de leur enfans. Appius fut tué dans ce combat : & il n'y avoit pas d'apparence, vu l'inégalité des forces, que ceux qu'il commandoit, pussent espérer un autre sort, lorsqu'on vit entrer dans Rome sept cents chevaux, auxquels Sylla avoit ordonné d'aller à toute bride se jeter dans la ville. Ils ne furent pas plutôt arrivés qu'ils sortirent par une autre porte, & qu'ils se joignirent à ceux qui combattoient contre les premières troupes de l'armée des Samnites.

Sylla s'avançoit, avec toute la diligence que lui pouvoit permettre son infanterie, & il étoit au désespoir, quand il pensoit que Rome, qu'il envisageoit comme le prix de ses victoires, étoit en péril de tomber en des mains étrangères. Enfin il arriva sur le midi, &

App. l. 1.
Pitt. in
Sylla.

campa proche le temple de Vénus. A peine eut-il donné le temps à ses soldats de se reposer un moment, qu'il leur fit reprendre les armes, & régla l'ordre de la bataille. Il donna le commandement de l'aîle droite à M. Crassus : pour lui, il se mit à la tête de la gauche. La plupart de ses principaux officiers vouloient l'obliger à remettre la bataille au jour suivant. Ils lui représentèrent, qu'il y alloit de toute sa fortune dans cette occasion ; que ses troupes, fatiguées par une marche précipitée, avoient besoin de repos, surtout ayant à combattre contre les Samnites & les Lucaniens, peuples belliqueux, contre lesquels les Romains n'avoient jamais eu d'avantage, qui ne leur eût coûté beaucoup de sang. Mais Sylla, emporté par son courage, fit sonner la charge, & marcha aux ennemis. On se battit de part & d'autre avec une égale fureur ; le combat fut long-temps opiniâtre, sur-tout à l'aîle gauche, où il commandoit ; les Samnites ne se démentirent point de leur ancienne valeur ; ils poussèrent ses troupes, & les mirent en désordre. Plusieurs cohortes & des légions entières, ne pouvant soutenir leurs efforts, prennent

nent ouvertement la fuite. Sylla y accourt
 pour les rallier : il se jette, l'épée à
 la main, au-devant des fuyards, pour
 les arrêter ; mais le soldat effrayé ne
 connoît plus le commandement ; cha-
 cun, pour mettre sa vie à couvert,
 tâche de se jeter dans Rome. Les ha-
 bitans, craignant que les vainqueurs
 n'entraissent avec les vaincus, fermèrent
 la porte de ce côté-là, & laissèrent
 tomber la herse, qui par sa chute, écrasa
 plusieurs sénateurs de l'armée de Sylla.
 On dit que ce général, dans un si grand
 péril, tira de son sein une médaille ou
 une petite statue d'Apollon qu'il y por-
 toit ; & comme le péril & la crainte
 réveillent les sentimens de religion, on
 prétend qu'il lui adressa ces paroles,
 comme à sa divinité tutélaire : « O,
 » toi, qui as fait sortir Cornelius Sylla
 » victorieux de tant de batailles, ne l'as-
 » tu conduit par des victoires conci-
 » nuelles jusqu'aux portes de sa patrie,
 » que pour l'y faire périr plus honteu-
 » se ment ? » Il rallia ensuite ceux de
 ses soldats qui n'avoient pu se jeter dans
 la ville. Ces troupes, quoique effrayées,
 mais forcées par la nécessité, firent face
 aux ennemis. Le combat recommença
 avec une nouvelle fureur ; il n'y eut que
 la nuit qui le fit cesser. Sylla, désespéré

de ce mauvais succès, & sans savoir ce qui s'étoit passé à son aîle droite, se retira dans son camp.

La nuit étoit fort avancée, lorsque Crassus lui envoya dire qu'il avoit vaincu les ennemis, & qu'il les avoit poursuivis jusqu'à Antenne, où la nuit l'avoit forcé de camper. Sylla s'y rendit à la pointe du jour; & après avoir donné à son lieutenant & à ses troupes toutes les louanges que méritoit un si grand service, il fut visiter le champ de bataille, qu'il trouva couvert de plus de cinquante mille morts. On démêla parmi les autres le corps de Telesinus, qui conservoit encore les traits de ce grand courage, & de l'animosité qu'il avoit fait paroître dans la bataille. On prit huit mille prisonniers, que Sylla fit tuer sur-le champ à coup de traits. Marcius & Carinas ayant été arrêtés dans la fuite, eurent la tête coupée, & Sylla les envoya à Lucretius, comme des preuves de sa victoire, & avec ordre de les faire porter autour des murailles de Preneste. Les habitans & la garnison ayant appris cette défaite, la fuite de Norbanns & de Cardon, & se voyant sans vivres & sans ressource, ouvrirent leurs portes. Marcius tâcha de s'échapper par des conduits souterrains, avec un jeune

Samnite, frère de Telesinus; mais ayant trouvé toutes les issues qui se rendoient dans la campagne occupées par les soldats de Sylla, ces deux chefs se donnèrent mutuellement la mort, pour ne point tomber vivans entre les mains de leur ennemi. Sylla fit égorger les habitans, & ne pardonna qu'aux femmes & aux enfans. Ceux de la ville de Noibe, qui, après un long siège, & une défense opiniâtre, se voyoient à la veille d'éprouver un pareil sort, mirent le feu à leurs maisons, & se tuèrent ensuite les uns les autres, tant pour priver le soldat du butin, que pour ne pas laisser à Sylla le pouvoir de disposer de leurs vies. La prise de cette place mit fin à la guerre civile; & Sylla, victorieux de tant d'ennemis différens, entra dans Rome à la tête de ses troupes, heureux s'il eût conservé dans la paix la gloire qu'il venoit d'acquérir dans la guerre, ou qu'il eût cessé de vivre en même-temps qu'il acheva de vaincre!

Les lieutenans de Sylla se rendirent maîtres de toutes les villes de l'Italie, & mirent de puissantes garnisons dans les places qui s'étoient déclarées pour le parti de Marius. Ce qui restoit de troupes, du débris de tant d'armées,

qu'on avoit opposées à Sylla, lui envoyèrent des députés, pour en obtenir quartier; il leur fit dire, qu'il donneroit la vie à ceux qui s'en rendroient dignes par la mort de leurs compagnons: espèce toute nouvelle de proscription, qui obligea ces malheureux à tourner leurs armes les uns contre les autres. Il en périt un grand nombre: six mille, qui échappèrent à ce massacre, se rendirent à Rome. Sylla les fit enfermer dans l'Hippodrome, & convoqua en même-temps le sénat dans le temple de Bellone, qui étoit voisin. Comme il étoit naturellement éloquent, il ne parla qu'en termes magnifiques de la grandeur de ses exploits. Pendant que tout le sénat étoit attentif à sa harangue, ses troupes, par son ordre, se jetèrent dans l'Hippodrome, & égorgèrent ces six mille hommes, dont nous venons de parler. Le sénat, qui n'étoit pas instruit de ses ordres, étonné des cris de ces malheureux qu'on massacroit, parut consterné, & crut qu'il avoit abandonné la ville entière au pillage de ses soldats: mais Sylla, sans s'émouvoir & sans changer de couleur, lui dit froidement, de ne pas s'inquiéter de ce qui se passoit au-dehors, & que ce n'étoit que quelques misérables qu'on

Plur. in
Sylla.

punissoit par son ordre. C'est ainsi qu'il parloit des troupes du parti contraire; & on rapporte que dans l'assemblée suivante du peuple, il déclara, d'un ton fier & superbe, qu'il traiteroit de la même manière tous ses ennemis, & qu'il ne pardonneroit à aucun, de quelque condition qu'il fût; & peu après, il fit afficher dans la place publique les noms de quarante sénateurs & de seize cents chevaliers qu'il proscrivoit.

Deux jours après, il proscrivit encore quarante autres sénateurs, & un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infâmes, & déchus du droit de bourgeoisie, les fils & les petits-fils des proscrits. Il ordonna, par un édit public, que ceux qui auroient sauvé un proscriit, ou qui l'auroient retiré dans leur maison, seroient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits, & il fixa chaque meurtre à deux talens. Les esclaves qui avoient assassiné leurs maîtres, recevoient cette récompense de leur trahison; & à la honte de l'humanité, on vit des enfans dénaturés, les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres pères, qu'ils avoient massacrés. Lucius Catilina, qui, pour s'emparer du bien de son frère,

Plutar. in
Sylla.

L'avoit fait mourir, pria Sylla, auquel il étoit attaché, de mettre ce frère, qu'il avoit tué depuis long temps, au nombre des proscrits, afin de couvrir par-là l'énormité de son crime. Sylla lui ayant accordé sa demande, Catilina, pour lui en marquer sa reconnoissance, alla tuer au même moment Marcus, parent du grand Marius, & lui en apporta la tête dans la place publique. Comme il avoit encore les mains souillées du sang de ce malheureux, il entra dans le temple d'Apollon, qui étoit proche de la place, & les lava dans l'eau lustrale de ce temple, comme pour ajouter l'impiété & le sacrilège au meurtre & à l'assassinat.

Cette cruelle proscription n'enveloppa pas seulement ceux du parti contraire; Sylla, à qui la mort ne coûtoit rien, permit à ses amis & à ses officiers de se venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent un crime; & quiconque passoit pour riche n'étoit point innocent. Quintius Aurelius, citoyen paisible, qui avoit toujours vécu dans une heureuse obscurité, sans être connu ni de Marius, ni de Sylla, appercevant avec étonnement son nom dans ces tables fatales où l'on écrivoit ceux des proscrits, s'é-

cia avec douleur : *Malheureux que je suis ! c'est ma belle maison d'Albe qui me fait mourir ; & à deux pas de-là , il fut assassiné par un meurtrier , qui s'étoit chargé de le tuer. C'étoient tous les jours de nouvelles proscriptions & de nouveaux meurtres , & personne ne pouvoit compter sur un jour de sa vie.*

Dans cette désolation générale , il n'y eut que C. Metellus qui fut assez hardi pour oser demander à Sylla en plein sénat , quel terme il mettoit à la misère de ses concitoyens : « Nous » ne te demandons pas , lui dit-il , que » tu pardones à ceux que tu as ré- » solu de faire mourir ; mais délivre- » nous d'une incertitude pire que la » mort , & du moins apprends-nous » ceux que tu veux sauver. » Sylla , sans paroître s'offenser d'un discours si hardi , lui répondit froidement , qu'il ne s'étoit pas encore déterminé sur le nombre de ceux à qui il vouloit laisser la vie ; mais qu'à l'égard des autres , il avoit proscrié d'abord les premiers dont il s'étoit souvenu ; qu'il se réservoir la liberté d'en user de la même manière à l'avenir , à mesure que sa mémoire lui fourniroit les noms de ses ennemis. Il étendit ensuite sur des villes & sur des nations entières , cette proscription

Plut. *ibid.*

qui n'étoit tombée d'abord que sur des particuliers. Il s'empara , par une manière de confiscation , des biens , des maisons & du territoire de toutes les villes d'Italie , qui , pendant la guerre civile , s'étoient déclarées pour Marius. Il en fit la récompense de ses soldats , qu'il attacha de nouveau à sa fortune & à ses intérêts. Mais comme ces usurpations , & beaucoup d'autres dont nous aurons lieu de parler dans la suite , pouvoient n'être pas durables , ceux qui en profitoient , lui firent insinuer qu'il devoit se revêtir de la dignité de dictateur , afin de donner force de loi & une apparence de droit à tant de dispositions différentes qu'il faisoit dans la république.

Nous avons déjà dit , que les Romains , après avoir aboli la royauté , en avoient cependant conservé comme la représentation dans la dignité de dictateur. La puissance de ce souverain magistrat étoit sans bornes : l'autorité des consuls & des autres magistrats subalternes , si on en excepte celle des tribuns , cessoit absolument par son élection. Il avoit pouvoir de vie & de mort sur ses concitoyens , & il pouvoit lever des troupes , ou congédier les armées quand il jugeoit à propos , sans que personne fût en droit de lui demander raison de sa conduite. Vingt-
quatre

quatre licteurs, qui portoient les faisceaux & les haches, le précédoient quand il sortoit en public, & le général de la cavalerie le suivoit par-tout. Le dictateur avoit seul le droit de le nommer; c'étoit comme son lieutenant. En un mot, le dictateur avoit toute la puissance & l'appareil de la royauté. Mais comme il auroit pu abuser d'un pouvoir si absolu, & peut être plus grand que ne l'avoient jamais eu les anciens rois de Rome, on n'avoit recours à cette suprême dignité que dans les périls extrêmes de la république, comme lorsqu'on étoit attaqué par des ennemis redoutables, ou que la république étoit agitée par de dangereuses fédérations; & on prenoit toujours la précaution de ne déferer cette puissance suspecte à des républicains, tout au plus que pour six mois. Sylla, maître absolu dans Rome, la voulut avoir pour un temps indéfini. C'est ainsi que les Romains, qui avoient passé de la domination des rois sous le gouvernement républicain des consuls & des tribuns militaires, retombèrent, après plusieurs siècles, sous la puissance absolue d'un seul, quoique Sylla, pour diminuer l'horreur qu'en avoient des républicains, eût masqué une véritable royauté, sous le titre & la dignité de dictateur.

Mais les Romains étoient trop habiles, pour ne pas s'appercevoir que, sous des noms anciens & connus, il s'élevoit une puissance toute nouvelle & incompatible avec la liberté. Sylla, dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le roi & le souverain absolu de Rome, changea à son gré la forme du gouvernement. Il abolit d'anciennes lois, en établit de nouvelles, se rendit maître du trésor public, & disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes. Crassus, lui seul, en eut la meilleure partie. Cet homme, qu'on a appelé le plus riche des Romains, n'avoit point de honte de lui demander la confiscation des pros crits, ou d'acheter leurs biens à vil prix, quand on les vendoit publiquement dans la place. Sylla, aussi libéral envers ses amis, que dur & inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la république sur ceux qui étoient attachés à sa fortune : mais aussi il en exigeoit une dépendance entière. Pompée, par son ordre, répudia sa femme, appelée Antistia, fille du sénateur Antistius, que le jeune Marius avoit fait mourir, & fut obligé d'épouser Emilie, belle-fille de Sylla, issue du premier ma.

Plutar. in
Crasso.

riage de sa femme Metella avec Scaurus. Ce fut par ce même pouvoir souverain qu'il exerçoit indifféremment sur tous les Romains, qu'il voulut contraindre Jules César, neveu de la femme de Marius, de répudier pareillement Cornélie sa femme, & fille de Cinna. Mais César, à peine sorti de l'enfance, osa lui résister. Il se présenta même, avec une hardiesse surprenante, devant une assemblée du peuple, pour demander la prêtrise de Jupiter. Sylla, non-seulement lui fit donner l'exclusion, mais il résolut encore de le proscrire. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que ses amis obtinrent sa grace; & sur ce qu'ils représentèrent, qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme si jeune, on prétend qu'il leur répondit que dans cet homme si jeune, il découvroit plusieurs Marius. Les parens & les amis de César instruits de ce discours, & sachant combien tous ceux qui avoient appartenu à Marius étoient odieux au dictateur, l'engagèrent à sortir de Rome, où il ne revint qu'après la mort de Sylla.

De cette attention sur la conduite des particuliers, le dictateur passa au gouvernement civil, & au règlement du sénat; il y fit entrer trois cents chevaliers, pour remplacer ce grand nom-

bre de sénateurs qui étoient péris dans la guerre civile ou par ses proscriptions. Mais pour diminuer en même - temps l'autorité des chevaliers , il ôta à cet ordre le droit de connoître du crime de concussion & de péculation , que Caius Gracchus leur avoit attribué. Il augmenta en même-temps le nombre des plébéiens de dix mille esclaves des pros crits , auxquels il donna le nom de Cornelius , pour les faire souvenir de l'auteur de leur liberté. Il publia ensuite différentes lois , dont les unes étoient nouvelles , & les autres les mêmes qu'il avoit fait recevoir pendant son consulat , mais que Marius & Cinna avoient abrogées : son principal objet étoit de réprimer l'ambition de ceux qui vouloient tout-d'un-coup parvenir aux premières dignités de l'état , & d'abaïsser en même-temps l'autorité des tribuns du peuple , auxquels il avoit toujours été très-oppo sé. Il ordonna , par la première de ces lois , que personne ne seroit reçu à la charge de préteur , qu'il n'eût passé par celle de questeur , & qu'aucun citoyen ne pourroit parvenir au consulat , qu'après avoir exercé la préture , ni obtenir la même dignité une seconde fois , que dix ans après l'avoir exercée. Par une seconde loi , il exclut ceux qui auroient

été tribuns du peuple, de toute autre magistrature; ce qui avilit entièrement cette dignité, la plus puissante après la dictature, & la plus redoutable de la république.

Il fit recevoir ces lois dans des assemblées du peuple Romain. Tous les suffrages furent pour la publication: personne n'osa être d'un avis contraire à celui du dictateur; & l'exemple de Lucretius Osella, fit voir combien il étoit dangereux de s'y opposer, ou de ne pas s'y soumettre. Lucretius étoit un des lieutenans de Sylla, qui lui avoit rendu les services les plus importans. C'est lui qui avoit assiégé & pris Preneste, & réduit le jeune Marius à la funeste nécessité de se tuer. Cet officier aspirait au consulat, quoiqu'il n'eût pas passé par la préture: Sylla lui fit dire de se désister de ses prétentions, comme étant contraires aux lois nouvelles qu'il venoit d'établir. Lucretius, se fiant sur ses services, ne crut pas que les lois fussent faites pour un lieutenant de Sylla; & comme il avoit une puissante brigüe parmi le peuple, il ne laissa pas de paroître le jour de l'assemblée, au nombre des candidats. Sylla, offensé de sa poursuite, le fit poignarder sur le champ par un centenier. Le peuple, qui ignoroit

la cause de ce meurtre, se jeta sur l'officier, & le traîna devant le dictateur, pour le faire punir. Sylla ordonna qu'on le mît en liberté, & adressant la parole au peuple: » Sachez, Romains, leur » dit-il, que c'est par mon ordre qu'on » a tué cet homme, qui ne vouloit pas » m'obéir, & qu'on fera le même traitement à ceux qui entreprendront de » violer mes lois & mes ordonnances. » Le peuple se retira, consterné de se voir sous une domination si tyrannique.

Cependant cet homme, qui avoit usurpé un empire si absolu, & qui, pour y parvenir, avoit essuyé tant de périls & donné tant de batailles, s'avisa tout-d'un-coup d'y renoncer. Sylla, après avoir fait périr dans les guerres civiles, plus de cent mille de ses concitoyens, après avoir fait massacrer quatre-vingt-dix sénateurs, dont il y en avoit quinze consulaires, & plus de deux mille six cents chevaliers; cet homme, dis-je, dont la vengeance avoit été la première passion, rassasié de tant de sang qu'il avoit fait répandre, fut assez hardi pour se dépoüiller de la souveraine puissance. Il se démit de la dictature, & se réduisit de lui-même au rang d'un simple citoyen, sans craindre le ressentiment de tant d'illustres familles, dont il avoit

App. Alex.
l. 2. c. 2.
Plutar. in
Sylla.

fait périr les chefs par ses cruelles proscriptions. On dit au contraire, qu'après s'être déposé de la dictature, il cria tout haut, au milieu de la place, qu'il étoit prêt de rendre compte de sa conduite. Il renvoya en même-temps ses licteurs, licentia ses gardes, & se promena encore quelque temps sur la place avec quelques-uns de ses amis, & devant la multitude du peuple, qui, frappée d'étonnement, regardoit un changement si peu attendu, comme un prodige. Il retourna le soir à sa maison, seul, & comme un simple particulier, & sans que personne, parmi un si grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit faits, osât lui manquer de respect. Il n'y eut dans une si grande ville, qu'un jeune étourdi qui l'insulta publiquement : il le suivit, en lui disant des injures, jusqu'à la porte de sa maison. Sylla ne daigna pas lui répondre ; & il dit seulement, par une espèce de prédiction, que l'insolence de ce jeune homme seroit cause que si quelqu'un, après lui, parvenoit au même degré de puissance, il ne s'en démettroit pas aussi facilement qu'il venoit de le faire. La plupart des Romains regardèrent une abdication si surprenante, comme le dernier effort de la

magnanimité. On oublia ses proscriptions ; on lui passa tant de meurtres qu'il avoit fait faire , en faveur de la liberté qu'il avoit rendue à sa patrie.

Ses ennemis , au contraire , attribuèrent un si grand changement à l'inquiétude naturelle de son esprit , & à la crainte continuelle où il étoit , qu'il ne se trouvât quelque Romain assez généreux , pour lui ôter , d'un seul coup , l'empire & la vie. Quoi qu'il en soit de ces différens motifs , Sylla , après tant de sang répandu , mourut tranquillement dans son lit , comme l'auroit pu espérer le plus paisible citoyen de la république. Il composa lui-même son épitaphe , peu de jours avant sa mort , & on y trouve son véritable caractère ; elle contient : *Que jamais personne ne l'avoit surpassé , ni à faire du bien à ses amis , ni à faire du mal à ses ennemis.* Son abdication de la dictature fit voir que l'ambition & l'envie de régner n'avoit pas été sa passion dominante , & qu'il ne s'étoit emparé de la souveraine puissance , que pour pouvoir se venger plus sûtement de ses ennemis. Mais l'exemple dangereux d'un simple citoyen , qui avoit su s'élever à l'empire & s'y maintenir , laissa appercevoir à ceux qui lui

succédèrent , que le peuple Romain pouvoit souffrir un maître, ce qui causa de nouvelles révolutions.

A peine Sylla avoit les yeux fermés , que M. Emilius Lepidus, premier consul , entreprit , à son exemple , de se rendre maître du gouvernement. Mais pour un si haut dessein , il avoit plus d'ambition que de crédit & de forces. C'étoit un homme sans considération dans les armées , plus adroit politique que soldat , d'une profonde dissimulation , & qui ne s'étoit élevé qu'à force de bassesses. Quoiqu'il se fût déclaré pour le parti de la noblesse , qui lui paroissoit le plus puissant , ou , pour mieux dire , qu'il eût plié sous l'autorité absolue de Sylla ; le dictateur , qui avoit dé mêlé son caractère , & qui s'en défioit , ne voulut jamais consentir qu'il parvînt au consulat. Mais depuis qu'il eut abdiqué la dictature , Pompée , qui avoit la principale autorité dans les affaires , séduit par le feint attachement de Lepidus , favorisa ouvertement son élection ; & le jour des comices , il le fit nommer premier consul , par préférence à Q. Ca-

An de Rome
675.

On rapporte que Sylla , voyant revenir Pompée de la place , transporté de

joie de l'élection de Lepidus , qu'il regardoit comme sa créature , & sur-tout de la préférence qu'il lui avoit fait remporter sur Catulus , lui cria tout haut :
 » N'as-tu point de honte , jeune homme , de t'applaudir d'avoir fait déclarer pour premier consul un homme
 » tel que Lepidus , au préjudice de Catulus , un de nos meilleurs citoyens ? »
 Il l'avertit ensuite , qu'il se préparât à ne trouver dans Lepidus qu'un ami foible , & même équivoque , & qui pourroit devenir un bien dangereux ennemi dans la suite , s'il y rencontroit quelque avantage.

La conduite que tint Lepidus , fit voir que son véritable caractère n'avoit pas échappé à Sylla , malgré toute la dissimulation , dont il avoit tâché de le couvrir. Et à peine étoit-il entré en possession du consulat , qu'on s'apperçut qu'il cherchoit , par de nouvelles divisions , à s'empêcher , à son exemple , de la souveraine puissance , & à usurper la même autorité.

Nous avons vu plus d'une fois , dans la suite de cette histoire , que tantôt les intérêts du peuple , tantôt ceux du sénat , avoient servi de prétexte aux grands de Rome , pour satisfaire leur ambition. L'une & l'autre route étoient ouvertes à

Lepidus. Il est vrai que, pour s'accômoder à l'état présent de la république, il s'étoit déclaré pour le parti de la noblesse, comme nous venons de le dire; mais de pareils engagemens n'étoient pas pour arrêter un homme ambitieux; & comme d'ailleurs il voyoit à la tête de ce parti, Pompée, Metellus, Crassus & même Catulus son collègue, qui le surpassoient en crédit & en considération, il crut qu'il acquerroit un plus grand nombre de partisans, s'il passoit dans le parti de Marius, dont la plupart des chefs avoient péri dans la guerre civile, & qui ne subsistoit plus que par l'ancienne animosité du peuple contre la noblesse.

Ce fut pour relever ce dernier parti, qu'il proposa d'abolir une partie des lois de Sylla. Catulus, son collègue au consulat, s'y opposa avec beaucoup de fermeté. Les deux partis se déclarèrent pour l'un ou l'autre consul. Lepidus, pour fortifier le sien, & pour mettre les peuples d'Italie dans ses intérêts, leur fit dire qu'il étoit dans le dessein de les rétablir dans les trente-cinq anciennes tribus, & de leur faire rendre les terres, dont le dictateur les avoit privés, pour en faire la récompense de ses soldats. Cette déclaration ne manqua pas

de grossir considérablement le nombre de ses partisans. Rome se voyoit à la veille de servir encore de théâtre à une nouvelle guerre civile ; mais le sénat interposa son autorité, & tira parole, avec serment des deux consuls, que pendant leur consulat, ils ne prendroient point les armes l'un contre l'autre.

Ap. l. 1.
c. 25.
Plutat. in
Pomp.

Lepidus, en sortant de charge, se crut dégagé de son serment. On lui avoit décerné, à l'issue du consulat, le gouvernement de la Gaule Cisalpine : il y leva aussi-tôt une armée, & il fit entrer dans son parti Brutus & Perpenna, tous deux prétoriens, qui avoient à leurs ordres, l'un & l'autre, un corps de troupes considérable, & qui campoient près de Modène. Lepidus, fortifié de ce secours, & ne voyant aucune armée en Italie qu'on pût lui opposer, marcha droit à Rome, dans l'espérance de devenir un autre Sylla, s'il pouvoit se rendre maître de la ville. Le sénat, averti de sa marche & de ses desseins, se mit en état de lui en défendre l'entrée. On eut bientôt enrôlé les légions. Catulus, qui en eut le commandement, campa hors des portes de la ville. Lepidus, pour grossir son parti, fit semer des billets dans Rome, dans lesquels il

invitoit le peuple & les partisans de Marius de le venir joindre. Mais comme on n'étoit pas prévenu en faveur de son habileté & de son courage, & que d'ailleurs le peuple ne pouvoit souffrir qu'on pariât d'incorporer les peuples de l'Italie dans les anciennes tribus, personne ne branla en sa faveur. Cependant, comme il étoit trop avancé pour reculer, on en vint bientôt aux mains; & Catulus, à la tête des légions, & de tout ce qu'il y avoit de noblesse dans Rome, le chargea si brusquement, qu'après une légère résistance, il tailla en pièces une partie de son armée, & obligea le reste à prendre la fuite. Lepidus, désespéré de ce mauvais succès, après avoir erré quelque temps, inconnu & caché en différens endroits de l'Italie, passa enfin dans l'île de Sardaigne, où il avoit quelques partisans. Perpenna, un de ses officiers, l'y vint joindre avec les débris de son armée. Plusieurs partisans de Marius se rendirent auprès de lui. Il fit de nouvelles levées: son parti grossit insensiblement, & il se vit bientôt une nouvelle armée. Son dessein étoit de porter la guerre en Sicile, où il avoit des intelligences secrètes. Mais on apprit, quelque temps après, qu'il

Ap. l. 1.

c. 25.

étoit mort de chagrin, ayant intercepté une lettre qui ne lui permettoit pas de douter de l'infidélité de sa femme. Sa mort dissipa son parti. Brutus n'avoit pas eu un sort plus heureux. Ce capitaine n'ayant pu passer en Sicile, & joindre Lepidus, s'étoit jeté dans Modène avec quelques troupes qu'il commandoit, moins, à la vérité, pour continuer la guerre, que pour avoir le temps de capituler & de faire sa condition meilleure. En effet, Pompée ayant eu ordre de l'y assiéger, il ne parut pas plutôt devant la place, que Brutus lui en fit ouvrir les portes, & il ne demanda, pour toute condition, que de pouvoir se retirer en sûreté dans une petite bourgade, située sur les rives du Pô. Pompée en convint : il écrivit même au sénat, que la prompte soumission de Brutus avoit mis fin à la guerre. Cependant, au préjudice du traité & de sa parole, peu de jours après, il l'envoya poignarder dans cette bourgade qu'il avoit choisie pour retraite ; soit qu'il eût découvert qu'il entretenoit encore de secrettes intelligences avec Lepidus, soit que ce jeune général, élevé dans la cruelle politique de Sylla, ne crut pas qu'on dût laisser vivre aucun chef du parti ennemi. Perpenna, après

la mort de ces deux chefs, rassembla les débris de leurs troupes, & se trouvant à la tête de cinquante-trois cohortes, il les conduisit en Espagne. Son dessein étoit de s'y cantonner, & d'y faire la guerre en son nom, & sans dépendre d'aucun chef, à l'exemple de Sertorius, capitaine d'une grande réputation, qui soutenoit encore le parti de Marius dans la Lusitanie.

Sylla avoit fait déférer le gouvernement de ces grandes provinces à Metellus, un de ses lieutenans. Le sénat, craignant qu'il ne pût résister à ces deux chefs, s'ils joignoient leurs forces, envoya à son secours Pompée, avec de nouvelles troupes. Pompée, l'homme de confiance du sénat, & qui, depuis la mort de Sylla, passoit pour le premier général de la république, se mit aussitôt en chemin, & il menoit avec lui ces mêmes troupes qui avoient défait plus d'une fois celles de Marius. Les soldats de Perpenna, qui n'étoient pas prévenus en faveur de la capacité de leur commandant, apprenant que Pompée marchoit à eux, prirent les armes, levèrent leurs enseignes, & sans consulter Perpenna, lui crièrent, qu'il falloit aller joindre Sertorius; qu'ils avoient besoin d'un capitaine aussi plein d'expérience

pour les commander, & que s'il refu-
soit de les conduire dans son camp, ils
en trouveroient bien le chemin, & qu'ils
lui porteroient leurs enseignes.

Perpenna fut outré de cette désertion
générale; mais ne pouvant trouver de
sûreté pour lui-même que parmi les com-
plices de sa révolte, il fut obligé de les
suivre. Il se rendit au camp de Sertorius;
& de général absolu & indépendant, il
se vit réduit, par ses propres soldats, à
la fonction d'officier subalterne.

La jonction de Pompée avec Metel-
lus, & celle de Perpenna avec Sertorius,
donnèrent une nouvelle chaleur aux ar-
mes. Sertorius, capitaine expérimenté
& entreprenant, eut presque toujours
l'avantage, sur-tout contre Pompée,
que l'envie de se distinguer, & la crainte
de partager la gloire, tenoit ordinaire-
ment séparé de Metellus. Ce jeune gé-
néral, dont la réputation étoit si grande
à Rome, eut même le chagrin de voir
prendre & brûler, à ses yeux, la ville
de Lauron, que Sertorius assiégeoit, &
qu'il tenta inutilement de secourir.

On dit que s'étant trop avancé, &
ne considérant que l'armée ennemie qui
formoit le siège, & qu'il avoit devant
lui, il vit, sur les hauteurs voisines, des
troupes de Montagnards, qui y parurent
tout-

tout-d'un-coup, & qui, en faisant des courses dans la plaine, l'empêchoient de s'y étendre & de pouvoir fourrager; enforte qu'étant venu pour faire un siège, il se trouvoit lui-même comme assiégé & investi par ces différens partis, qui ne lui permettoient pas de s'écarter. Sertorius, ayant fait observer à ses principaux capitaines la disposition de son camp, & les différens endroits qu'occupoient ses troupes, ajouta, en parlant avec mépris de Pompée, que cet écolier de Sylla ne savoit pas encore son métier, & qu'il lui apprendroit dans peu, qu'un général d'armée doit plutôt regarder derrière lui que devant.

En effet, Pompée craignant que ces troupes de Sertorius, qui occupoient les hauteurs, ne devinssent assez fortes & assez nombreuses pour lui fermer le chemin de la retraite, prit le parti de se retirer de bonne heure: il fallut qu'il renonçât à l'espérance de jeter du secours dans la place assiégée. Sertorius l'emporta l'épée à la main; & quoiqu'il ne fût pas cruel, il crut être obligé d'y faire mettre le feu, pour intimider les autres villes d'Espagne, & leur faire sentir que la protection de Pompée étoit d'un foible secours contre ses armes & son ressentiment.

Pompée, au désespoir d'avoir vu brûler une ville, pour s'être déclarée en sa faveur, cherchoit toutes les occasions d'avoir sa revanche. Il crut l'avoir trouvée proche Sucrône; & quoique Metellus ne fût pas loin, il s'imagina être assez fort pour défaire l'ennemi sans son secours. Il l'attaqua dans une plaine; mais Sertorius, dont la cavalerie Espagnole étoit supérieure à celle des Romains, le poussa si vivement, que ces Italiens rompus, jetèrent le désordre & la confusion dans l'infanterie. Pompée pensa être pris; & son armée auroit été entièrement défaite, si Metellus ne s'étoit avancé à son secours. Sertorius, voyant approcher les légions de ce vieux général, se retira dans son camp, & dit à ses officiers en plaisantant: *Que si cette vieille, en parlant de Metellus, n'eût retiré ce jeune enfant de ses mains, il alloit le renvoyer à Rome à ses parens, après l'avoir corrigé comme il le méritoit.*

An de Rome
650.

Pompée, moins présomptueux, & devenu sage par un peu d'adversité, jugea bien qu'il ne pouvoit pas, sans péril, s'éloigner de Metellus. Ils joignirent leurs troupes; mais malgré cette jonction, qui les rendoit supérieurs en forces, ils ne laissoient pas d'éprouver de nouveaux périls dans tous les lieux où ils

campoient. Ils avoient affaire à un ennemi qui les venoit surprendre, tantôt de jour, tantôt de nuit. Ses troupes, la plupart composées d'Espagnols & de Montagnards vifs & agiles, faisoient de continuelles attaques, & des retraites aussi promptes, sans que les soldats Romains, pesamment armés, & accoutumés à combattre de pied-ferme, les pussent joindre. Lui seul conduisoit toutes les entreprises; il sembloit qu'il se multipliât: les deux généraux de Rome le trouvoient à la tête de toutes les attaques. S'il avoit de l'avantage, il pouvoit ses ennemis, sans leur donner le temps de se reconnoître; & s'il trouvoit trop de résistance, & qu'il craignît d'être enveloppé, il avoit accoutumé ses soldats à se disperser. Ils gagnoient les montagnes & les rochers; & au moindre signal, ils savoient se rallier auprès de leur général: on le voyoit revenir à la charge

Plut. in Sert.

par un autre endroit. Il sembloit que ce fût de nouvelles troupes & une autre armée qu'il eût trouvée toute prête à entrer en action: par cette manière de faire la guerre, favorisé de la situation des lieux, il ne laissoit jamais en repos, ni ses ennemis, ni ses propres troupes.

Sa réputation, & les nouvelles des avantages qu'il remportoit tous les jours

sur les deux généraux les plus estimés à Rome, passa jusqu'en Asie. Nous avons vu que Mithridate, pressé par Sylla, avoit été obligé, pour obtenir la paix, de prendre la loi du vainqueur, & de sousscrire à toutes les conditions qu'il lui avoit voulu imposer, & que le général Romain n'avoit arrêté le progrès de ses armes, que pour les pouvoir tourner contre Marius & ses autres ennemis particuliers.

Plut. in Sert.

Mithridate crut, après la mort de Sylla, & pendant les guerres civiles qui agitoient la république, que la conjoncture étoit favorable pour renouveler la guerre. Il leva une puissante armée; & afin de fomenter la guerre civile, & d'entretenir une diversion utile à ses desseins, il fit proposer à Sertorius d'unir leurs intérêts. Ses envoyés lui offrirent des sommes considérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui seroit à ses ordres, à condition, qu'il souffriroit que ce prince recouvrât les provinces de l'Asie, que la nécessité de ses affaires l'avoit forcé d'abandonner, par le traité qu'il avoit fait avec Sylla.

Sertorius assembla son conseil: tous ceux qu'il y appella, ne trouvèrent pas qu'il y eût matière à délibérer; & il lui représentèrent, que pour un secours aussi

présent & aussi effectif que l'argent & la flotte qu'on lui offroit, il ne lui en coûteroit qu'un vain consentement qu'on lui demandoit pour une entreprise qui ne dépendoit pas même de lui. Mais Sertorius, avec une grandeur d'ame digne d'un véritable Romain, protesta, qu'il n'entendrait jamais à aucun traité qui blefferoit la gloire ou les intérêts de sa patrie; & qu'il ne voudroit pas même d'une victoire sur ses propres ennemis, qui ne seroit pas acquise par des voies légitimes. Et ayant fait entrer les ambassadeurs de Mithridate, il leur déclara qu'il souffriroit que le roi leur maître reprît la Bythinie & la Cappadoce, provinces sur lesquelles le peuple Romain n'avoit aucun droit; mais qu'il ne consentiroit jamais qu'il mît le pied dans l'Asie mineure, qui appartenoit à la république, & à laquelle il avoit renoncé par un traité solennel. Il renvoya ces ministres, avec cette réponse; & on dit, que Mithridate l'ayant apprise, se tourna, rempli d'étonnement, vers quelques-uns de ses courtisans, & leur dit :

» Qu'est-ce que ce Romain ne préten-

» droit-il pas nous prescrire, s'il étoit

» à Rome, puisque des bords de la mer

» Atlantique, où il est relégué, il en-

Plut. in Sert.

» treprend de donner des bornes à notre
» empire? «

Cependant ce prince , reconnoissant combien il avoit d'intérêt d'entretenir la guerre civile , conclut depuis le traité aux conditions mêmes que Sertorius avoit prescrites. Le roi de Pont lui fournit trois cents talens & quarante vaisseaux , & Sertorius donna au roi de Pont un corps de troupes , sous le commandement de Marius Varius , un de ces sénateurs pros crits par Sylla , & qui s'étoit réfugié auprès de lui.

Ce sénateur étant arrivé en Asie , fit respecter le nom & la puissance de son général dans tous les lieux où il porta ses armes. Comme s'il eût été autorisé par le sénat & le peuple Romain , il déchargea , en son nom , la plupart des villes des taxes exorbitantes dont Sylla les avoit accablées. Une conduite si modérée & si habile , lui en fit ouvrir les portes sans le secours de ses armes , & le nom seul de Sertorius faisoit plus de conquêtes , que toutes les forces de Mithridate.

Vell. Paterc.
l. 1.
App. l. 1.
de bello civil.

Mais ce grand capitaine , qui avoit échappé à tous les périls de la guerre , périt par la perfidie des Romains même de son parti. Perpenna , qui ne pouvoit lui pardonner l'autorité qu'il avoit prise

fur ses propres troupes, & qui se flattoit d'occuper sa place, s'il pouvoit s'en défaire, conjura sa perte; & il fit entrer dans ce complot plusieurs officiers, sous prétexte que Sertorius méprisoit les Romains, & donnoit toute sa confiance aux Espagnols. Les conjurés l'assassinèrent dans un festin. Perpenna prit ensuite le commandement de l'armée; mais il n'avoit ni la capacité de son prédécesseur, ni la confiance des soldats, qui détestoient sa perfidie. Metellus & Pompée avoient été obligés alors de se séparer, pour faire subsister plus facilement leur cavalerie. Pompée fut instruit le premier de la mort de Sertorius, & de la disposition des esprits. Il s'approcha aussi tôt du camp de Perpenna; une partie des soldats de ce nouveau général l'abandonnèrent; les autres, quand on les attaqua, ne firent qu'une foible résistance. Chacun se dispersa; Perpenna, dans cette déroute, ne fut que s'enfuir & se cacher: il fut trouvé dans un buisson. Pompée lui fit couper la tête sur le champ; & par sa mort, la guerre d'Espagne fut terminée.

Pompée ramena son armée victorieuse en Italie. Spattacus, gladiateur, y avoit excité une guerre dangereuse. Ce gladiateur, homme de courage, s'échappa de

Plut. in Sert.
App. Alex.
de bello civil.

An de Rome
680.
Cesar Com.
l. 1.
Cicer. in
Maniliana.

Flor. l. 5.
 s. 20.
 Val. Max.
 l. 6. c. 8.
 App. Alex.
 de bello. civ.
 l. 1.

Capoue, où il étoit gardé avec soixante & dix de ses camarades. Il les exhorta ensuite de sacrifier leur vie, plutôt pour la défense de leur liberté, que pour servir de spectacle à l'inhumanité de leurs patrons. Un grand nombre d'esclaves fugitifs se joignirent à lui : la licence & l'espérance du butin lui attirèrent une foule de petit peuple de la campagne, en sorte qu'il se vit bientôt à la tête d'une armée considérable. Le sénat qui méprisoit Spartacus, se contenta d'abord d'envoyer contre lui Varinius Glaber & P. Valerius, tous deux préteurs. On ne leur donna même que peu de troupes, parce qu'on auroit eu honte de faire marcher les légions contre des esclaves & des brigands, que la présence seule des magistrats devoit dissiper. Spartacus tailla en pièces les troupes qu'on lui avoit opposées. Cette défaite, malgré l'inégalité du nombre, causa autant de surprise que d'indignation au sénat. L'affaire paroissant plus sérieuse qu'on ne l'avoit crue d'abord, les consuls * eurent ordre de se mettre en campagne, chacun à la tête d'un corps considérable. Les magistrats ne pouvant se persuader que des esclaves & des fugitifs osassent soutenir la présence des légions, marchèrent avec négligence con-

An. de Rome
 681.
 * L. Gel-
 lius, Corne-
 lius Lentu-
 lus.

tre des ennemis qu'ils méprisoient. Spartacus en profita : il choisit son camp & le champ de la bataille, comme auroit pu faire un grand général ; & il fit combattre ses compagnons avec un courage si déterminé, que les soldats Romains, qui croyoient marcher à une victoire certaine, trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas, se débandèrent & prirent la fuite. Les consuls les rallièrent, & il y eut un second combat près de Picène, mais qui ne leur fut pas plus heureux. Les Romains prirent encore la fuite ; & il n'y avoit qu'une intelligence criminelle avec les ennemis, qui pût en quelque manière justifier une lâcheté si extraordinaire.

De si grands avantages attirèrent une foule innombrable de peuple sous les enseignes de Spartacus ; & ce gladiateur se vit jusqu'à six vingt mille hommes à ses ordres, pâtres, bandits, esclaves, transfuges, tous gens féroces & cruels, qui portoient le fer & le feu de tous côtés, & qui n'envisoient dans cette révolte qu'une licence effrénée, & l'impunité de leurs crimes. Il y avoit près de trois ans que cette guerre domestique duroit en Italie, avec autant de honte que de désavantage pour la république,

An de Rome
164.

lorsque le sénat en donna la conduite à Licinius Crassus, un des premiers capitaines du parti de Sylla, & qui avoit eu beaucoup de part à ses victoires. La fortune changea sous un si habile général. Crassus savoit faire la guerre, & la fit heureusement. Il commença par rétablir la discipline militaire dans les troupes. On décima, par son ordre, celles qui avoient fui lâchement dans les derniers combats. Cette utile sévérité le fit autant craindre de ses propres soldats, que des ennemis. Les Romains virent bien que, sous ce général, il falloit vaincre ou mourir; & un corps de dix mille hommes de ces rebelles s'étant éloigné du gros de l'armée pour fourrager, il les surprit, tomba dessus, & les tailla en pièces.

Il défit ensuite, dans une bataille rangée leur armée entière, & en remporta une victoire complète. Spartacus, traînant les restes de sa déroute, vouloit gagner les bords de la mer, pour passer en Sicile, où un grand nombre d'esclaves lui faisoit espérer de pouvoir se rétablir. Mais Crassus le prévint, lui coupa le chemin de la mer, & l'investit dans son propre camp. Spartacus, désespérant de pouvoir échapper, se résolut de tenter encore une fois le sort des armes. Il

rangea son armée en bataille avec toute l'habileté d'un grand capitaine : il ne lui manquoit qu'une meilleure cause. On dit que, comme on lui eut amené un cheval, un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, & se tournant vers ses soldats : » Si je suis » victorieux ; leur dit-il, je n'en man- » querai pas ; & si nous sommes défaits, » je n'ai pas envie de m'en servir. » Il se mit ensuite à la tête de son infanterie. Ces gens, animés par l'exemple de leur général, se battirent en désespérés. La victoire fut long-temps en balance : enfin la valeur des légions en décida. On fit une cruelle boucherie de ces brigands ; Spartacus, blessé à la cuisse d'un coup de javeline, se défendit encore long-temps, en combattant à genoux, & tenant son bouclier d'une main & son épée de l'autre. Enfin percé de coups, il tomba sur un monceau, ou de Romains qu'il avoit immolés à sa fureur, ou de ses propres soldats qui s'étoient fait tuer aux pieds de leur général, en le défendant. Ceux qui purent échapper à l'épée des victorieux, gagnèrent les montagnes, & se rallièrent ensuite. Pompée, en revenant d'Espagne, les rencontra, & défit sans peine des troupes fugitives,

Plur. in
Crasso.

Liv. Ep.
L. 97.
Athem. l. 2.
Eutrop. l. 6.
Cic. in Pi-
sonem.

Plutar. in sans chefs & sans retraite. Cependant ,
 Crasso. pour diminuer la gloire de Crassus , &
 Cic. pro lege augmenter la sienne , il n'eut point de
 Manil. honte d'écrire au sénat , que Crassus
 avoit défait Spartacus. » Mais moi , dit-
 » il dans sa lettre , j'ai coupé la racine
 » de cette guerre , & je viens d'exter-
 » miner le dernier de ces brigands. »
 Crassus se sentit cruellement offensé
 d'une lettre qui , en lui ôtant l'honneur
 d'avoir fini cette guerre , sembloit écrire
 pour préparer les esprits à lui refuser le
 triomphe. Mais , comme il aspirait en
 même-temps au consulat , & que Pom-
 pée pouvoit tout alors dans Rome , il
 dissimula cette injure publique avec un
 silence profond , & qui cachoit tout son
 ressentiment. Pompée étoit appelé lui-
 même au consulat par les vœux de tout
 le peuple Romain. Crassus , qui crai-
 gnoit qu'il ne lui fit donner l'exclusion ,
 le fit prier , par des amis communs ,
 qu'ils pussent agir de concert , & qu'il
 voulût bien le recevoir pour son collègue
 dans cette suprême dignité. Pompée ,
 ravi de l'avoir réduit à recourir à son
 crédit , témoigna publiquement qu'il se-
 roit aussi obligé à ses amis de l'élection
 de Crassus , que de la sienne propre.
 Les deux factions réunies emportèrent
 tous les suffrages. Crassus , qui , selon

les lois de Sylla, avoit passé par la charge de préteur, fut élu consul, & on déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans. Mais sa haute réputation, & l'éclat de ses victoires, couvrirent ces irrégularités : on ne crut pas qu'un citoyen, qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, & avant que d'avoir entrée au sénat, dût être assujetti aux règles ordinaires.

Ce ne fut pas la seule occasion dans laquelle l'estime ou la complaisance de ses concitoyens, & quelquefois sa propre ambition, le mirent au-dessus des lois. C'étoit un usage dans la république, qu'un général victorieux, & qui demandoit l'honneur du triomphe, ne devoit point entrer dans la ville, avant que de l'avoir obtenu. Par la même loi, tout citoyen qui aspiroit au consulat, devoit être dans la ville, pour solliciter en personne la dignité qu'il briguoit. Il sembloit que Pompée & Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le consulat. Mais après leur élection, l'on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étoient restés chacun à la

tête de leurs armées. Jusqu'alors ils avoient agi de concert ; mais comme l'affaire du triomphe souffroit des difficultés , & qu'on les pressoit de licencier les armées qu'ils tenoient l'un & l'autre aux portes de Rome , Crassus , qui ménageoit moins Pompée depuis qu'il étoit parvenu au consulat , représenta que son collègue ayant terminé la guerre d'Espagne , devoit être le premier à congédier ses troupes. Pompée , de son côté , irrité de ce que Crassus vouloit l'obliger de désarmer avant lui , s'en défendoit , sur ce qu'il attendoit , disoit-il , Metellus , qui devoit triompher avec lui. Ces prétentions opposées firent éclater leur animosité. Pompée ne pouvoit souffrir que Crassus , qu'il regardoit comme lui étant fort inférieur dans le commandement des armées , & qui n'avoit même acquis le consulat que par son crédit , osât entrer en concurrence avec lui : & Crassus , le plus riche particulier de la république , comptoit ses trésors pour des victoires , & ne pouvoit se résoudre à plier sous un homme qui n'avoit pas tant d'argent que lui. Au travers de ces contestations , le public n'avoit pas de peine à démêler que ces deux hommes , également ambitieux & puissans , vouloient retenir leurs trou-

pes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour se conserver plus de forces & d'autorité l'un contre l'autre. Le sénat & le peuple, épouvantés par la crainte de retomber dans les malheurs d'une guerre civile, les conjurèrent de sacrifier leurs ressentimens particuliers à la tranquillité publique. Le peuple même, dans un jour d'assemblée, se jetant à leurs genoux, les supplia de vouloir bien se réconcilier. Pompée affecta une fierté inflexible, & parut toujours inexorable : Crassus, de son côté, ne montrait pas moins de hauteur. Mais les Aruspices ayant déclaré que l'état étoit menacé des dernières calamités, si les consuls ne se réunissoient, Crassus, touché d'un sentiment de religion, se leva le premier, & présenta la main à Pompée, qui l'embrassa ensuite : & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencièrent de concert leurs armées.

Plutar. in
Crasso.

Cette réconciliation n'étoit pas si sincère, que l'un & l'autre ne cherchassent à se fortifier par un plus grand nombre de partisans ; il étoit sur-tout question de gagner l'affection du peuple. Crassus, pour le mettre dans ses intérêts, fit dresser mille tables, où il traita toute la ville. Il fit distribuer en même-temps aux familles de la populace & du petit

peuple, du bled pour les nourrir pendant trois mois. On sera moins surpris d'une libéralité si prodigieuse, si on considère que Crassus possédoit la valeur de plus de sept mille talens de bien : & c'étoit par ces sortes de dépenses publiques, que les grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Pompée, de son côté, pour renchérir sur les bienfaits de Crassus, & pour mettre dans ses intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des lois qui rendoient à ces magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla. Sans égard pour la mémoire de son général & de son bienfaiteur, il fit revivre les ordonnances de C. Gracchus, qui attribuoient à l'ordre des chevaliers la connoissance des causes criminelles, que Sylla avoit renvoyées au sénat. C'est ainsi que ces hommes ambitieux se jouoient tour-à-tour des lois, & augmentoient tantôt l'autorité du sénat, tantôt celle du peuple, selon qu'il convenoit à leurs intérêts. On ne peut exprimer les transports de joie que les tribuns firent éclater au sujet du rétablissement de leur autorité : ils en avoient la principale obligation à Pompée ; ils ne tardèrent guère à lui en marquer leur reconnaissance. La guerre avoit été résolue contre

les pirates qui infestoient les côtes de la république: ils en firent décerner le commandement à Pompée, & ils lui attribuèrent une autorité absolue par terre & par mer, soit pour lever des troupes, soit pour armer des vaisseaux.

Les pirates dont il est question, sortoient des côtes de la Cilicie. Ils ne montoient d'abord qu'un petit nombre de barques armées & de brigantins, qui couroient les mers pour enlever quelques marchands ou des passagers, qu'ils faisoient esclaves. Leur nombre & leur audace s'accrurent, par la protection de Mithridate, qui les prit à son service pendant qu'ils faisoient la guerre contre les Romains. Ils armèrent de grands vaisseaux, formèrent des flottes redoutables, & étendirent leurs courses jusques sur les côtes d'Italie. Ils faisoient même des descentes, pilloient les temples les plus fameux, ruinoient les petites villes, & en enlevoient les habitans. Enfin leur puissance augmenta à un point, qu'ils avoient plus de mille vaisseaux partagés en différentes escadres, qui tenoient bloqués tous les ports de la république, ensorte qu'il n'en pouvoit presque sortir aucun vaisseau qui ne fût pris: ce qui avoit ruiné absolument le commerce.

C'est contre ces pirates que Pompée fut envoyé. Pour le mettre en état de faire un puissant armement, le peuple, qui l'idolâtroit, lui décerna une autorité sans bornes. Le décret de sa commission portoit expressement, que sa puissance s'étendoit dans toute la Méditerranée, depuis les colonnes d'Hercule, & jusqu'à quatre cents stades dans la terre ferme : Qu'il leveroit autant de soldats & de matelots qu'il jugeroit à propos : Qu'il pourroit prendre dans le trésor public tout l'argent qu'il croiroit nécessaire, sans être obligé d'en rendre compte, & qu'il pourroit choisir dans le corps du sénat quinze personnes, pour lui servir de lieutenans, & pour exécuter ses ordres dans les lieux où il ne pourroit pas commander en personne. Un pouvoir si étendu, & cette autorité absolue confiée à un seul citoyen, donna beaucoup d'inquiétude & même de la jalousie au sénat. Plusieurs de ce corps accusèrent hautement Pompée, de vouloir s'emparer de la souveraineté de l'état ; & l'un des consuls, irrité qu'on lui eût décerné cette commission à son préjudice, lui dit avec une espèce de menace : *Qu'en affectant, comme il faisoit, d'imiter les manières hautaines de Romulus, il pourroit bien avoir le même sort.*

Catulus, plus modéré, prit un tour plus adroit; & pour dissuader le peuple de donner un pouvoir si étendu à un seul citoyen, il commença, dans une assemblée, par faire l'éloge de Pompée, & il fit mention, en des termes magnifiques, des actions les plus éclatantes de ce général. Mais, comme s'il se fût intéressé à sa conservation, il se plaignit que le peuple exposât le plus grand capitaine de la république à tous les périls qui se présentoient. » Et si vous le perdez, » dit-il au peuple, quel autre pourrez-vous mettre en sa place? » Alors la multitude s'écria, tout d'une voix & avec de grands cris: Nous t'y mettrons toi-même. Catulus ne pouvant résister, ni à la volonté déterminée de tout le peuple, ni au témoignage si honorable qu'on rendoit à sa valeur, se retira.

Un autre sénateur, appelé Roscius, ayant voulu prendre la parole, fut interrompu par les cris confus du peuple, qui souffroit impatiemment qu'on lui fît des remontrances à ce sujet. Roscius fut réduit à s'expliquer par signes; & en élevant deux doigts de la main, il vouloit faire comprendre qu'on devoit au moins donner un collègue à Pompée: mais toutes ces démonstrations furent inutiles. Le peuple même, irrité de la jalousie &

de la résistance du sénat, augmenta encore le pouvoir de Pompée; & on ajouta au décret de sa commission, qu'il pourroit armer cinq cents vaisseaux, les charger de six-vingt mille hommes de débarquement, & qu'il auroit vingt-quatre sénateurs & deux questeurs à ses ordres.

C'est ainsi que ce peuple, si jaloux de sa liberté, séduit par les tribuns, se précipitoit dans la servitude; & il ne tenoit qu'à Pompée de se rendre le souverain de la république. Mais ceux qui le connoissoient bien, jugèrent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme qui avoit plus de vanité que d'ambition, & qui étoit plus sensible à l'éclat que lui donnoit un si grand emploi, qu'aux moyens de le rendre perpétuel & indépendant. Cette guerre ne dura qu'une campagne. Pompée ayant mis en mer une puissante flotte, défit celle des pirates. Il prit un grand nombre de ces brigands; & au lieu de les faire mourir, il les relégua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignés des bords de la mer. Par-là, en leur donnant le moyen de vivre sans piraterie, il les empêcha de pirater.

Fin du onzième Livre.

L I V R E X I I.

Pompée passe en Asie, pour se mettre à la tête des troupes que commandoit Lucullus. Entrevue de ces deux Romains. Les reproches qu'ils se font l'un à l'autre. Ils se séparent ennemis déclarés. Détail de la conjuration de Catilina. Desein ambitieux du Tribun P. Servilius Rullus. Cicéron, par son habileté & son éloquence, vient à bout de faire rejeter la loi que proposoit Rullus, au sujet des terres de conquêtes, & de ruiner entièrement le parti de Catilina.

ON n'eut pas plutôt appris à Rome la défaite des pirates, que Manilius, tribun du peuple, mais créature de Pompée, pour perpétuer son autorité, proposa un nouveau décret, qui lui donnoit le commandement de la guerre contre Mithridate, quoique L. Lucullus, excellent capitaine, fût revêtu actuellement de cet emploi, & qu'il y eût acquis beaucoup de gloire. Ce décret portoit non-seulement, que Pompée prendroit le commandement de son armée, & le gouvernement de l'Asie; mais qu'il retiendrait

Plut. in
Pompée.

encore la surintendance qu'il avoit sur l'armée navale, dont il venoit de se servir contre les pirates.

C'étoit livrer entre ses mains toutes les forces de terre & de mer ; & il ne lui manquoit plus que le titre de roi. Manilius & les partisans de Pompée pressoient la publication de ce décret. Le peuple, toujours aveugle & toujours la dupe des grands, s'y intéressoit, comme s'il se fût agi de son salut. Le sénat, plus éclairé, regardoit ce décret comme l'établissement de la tyrannie. Cependant, quand le jour de l'assemblée fut arrivé, & que Manilius proposa de révoquer Lucullus, & de lui substituer Pompée, personne ne branla ; la crainte du ressentiment d'un homme si puissant, contrint presque tous les sénateurs. Cicéron même, reconnu pour bon citoyen, mais d'une conduite toujours timide & incertaine, se déclara pour le parti le plus puissant, & fit en faveur du décret, le discours qui nous est resté, sous le titre, *Pro lege Manilia*. Il n'y eut dans une compagnie aussi nombreuse, que Hortensius & Catulus qui s'y opposèrent. Catulus reprocha au peuple, avec beaucoup de courage, l'injustice qu'il vouloit faire à Lucullus : il représenta ses services, & les grandes

actions qu'il avoit faites dans le cours de cette guerre. Il disoit que par une glorieuse victoire, il avoit délivré la ville de Cyzique, d'un siège par terre & par mer; qu'il avoit battu Mithridate en différentes occasions, & vaincu Tigraue, le plus puissant roi de l'Asie. Mais s'apercevant que le peuple n'écoutoit son discours qu'avec impatience, il se tourna vers le sénat, & élevant sa voix avec un air plein d'indignation: » Sortons, leur » dit-il, pères conscrits, d'une ville où » l'on veut établir la tyrannie, & allons » chercher quelque désert, où nous puissions conserver la liberté, que nous » avons reçue de nos pères «.

Plut. in
Pompeio.

Ce discours généreux ne fit aucune impression sur des gens, ou qui avoient vendu leur foi à Pompée, ou qui redoutoient sa puissance & son ressentiment. L'intérêt public fut ainsi sacrifié, comme il arrive toujours, à l'intérêt particulier. Le décret fut confirmé par toutes les tribus, & le peuple donna à Pompée une autorité aussi étendue, que celle que Sylla avoit usurpée les armes à la main, & pendant sa dictature.

Pompée partit aussi tôt pour l'Asie; & Lucullus, sur les nouvelles du décret, quitta son armée, pour n'être pas obligé de la remettre lui-même à son ennemi.

Ces deux généraux se rencontrèrent dans la Galatie. Leurs officiers, & des amis communs, les obligèrent de se voir. Tout se passa d'abord avec une politesse réciproque; mais à la fin Lucullus, outré contre Pompée, qui lui enlevait son emploi, ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment. Il lui reprocha, qu'il n'avoit jamais recherché le commandement des armées que contre des ennemis vaincus, & que semblable à ces lâches oiseaux, qui ne se jettent que sur des charognes & des corps morts, c'étoit la coutume de survenir à la fin des guerres, & de profiter des combats & des victoires des autres généraux. Que personne n'ignoroit qu'il avoit voulu enlever à Metellus, à Crassus & à Catulus, la gloire de la défaite des Espagnols, des gladiateurs & des séditieux qui suivoient le parti de Lepidus; & qu'il savoit, sans s'exposer à aucun péril, s'approprier les heureux succès des autres. » Et faut-il

» aujourd'hui, ajouta Lucullus, que je
 » n'aie vaincu Mithridate, conquis le
 » royaume de Pont, défait Tigrane,
 » remporté des victoires considérables,
 » & pris Tigranocerta, Nisibe & tant
 » de villes de l'Arménie, que pour vous
 » préparer de nouveaux triomphes? «

Pompée, irrité d'un discours si outrageant,

Vell. Patere.
 l. 2. c. 12.
 Plut. in
 Lucullo.

geant, lui reprocha de son côté, qu'il avoit moins conquis que ravagé l'Asie, dont il s'étoit approprié les richesses; qu'il ne faisoit la guerre que pour piller, & comme un brigand; qu'à la vérité, il avoit eu quelques avantages, mais qu'il n'avoit jamais voulu achever de vaincre, & qu'il laissoit toujours des ressources à l'ennemi vaincu, pour se perpétuer dans le commandement, & pour pouvoir continuer un pillage odieux à ses propres soldats.

Ces reproches mutuels n'étoient pas sans fondement; & s'il est vrai que Lucullus avoit terni l'éclat de ses victoires par cette avidité insatiable d'accumuler richesses sur richesses, cette jalousie que Pompée faisoit paroître contre tous les capitaines de la république, & les efforts qu'il faisoit jouer, pour les priver des emplois, dans le cours même de leurs victoires, le rendoient suspect aux véritables républicains. Il sembloit qu'il voulût être le seul capitaine de l'état, & que les autres devinssent ennemis à proportion qu'ils acquéroient de gloire & de considération. Ces deux généraux se séparèrent ennemis déclarés; Pompée alla prendre le commandement de l'armée, & Lucullus retourna à Rome, où, malgré la cabale & les mauvais offices

Vel. Paterc.
L. 2. C. 33.

de Pompée, il fut honoré d'un triomphe solennel. Il trouva cette ville capitale du monde, dans un calme apparent. Mais cette tranquillité extérieure cachoit une agitation secrète, & il se formoit sourdement de nouveaux partis, qui tous, quoique par des routes différentes, ne cherchoient qu'à se supplanter les uns les autres, & à s'emparer du gouvernement.

Sallust. in
Catil.

Plut. in Cic.

Lucius Sergius Catilina, dont nous avons déjà parlé, étoit à la tête d'un de ces partis. Il étoit né d'une illustre maison patricienne, & si ancienne, qu'il se vançoit de sortir de Sergeste, l'un des compagnons d'Enée; manie de la plupart des grands, qui, à la faveur de la ressemblance des noms, vont chercher dans les ruines de l'antiquité, & souvent jusques dans la fable, l'origine de leurs maisons. Catilina, élevé dans le tumulte & le désordre des guerres civiles, avoit été le ministre des cruautés de Sylla, auquel il s'étoit attaché. La protection de ce dictateur, sa naissance & son courage l'avoient fait parvenir aux principales dignités de la république. Il avoit été questeur, lieutenant-général des armées, & il avoit commandé depuis en Afrique, en qualité de préteur. Mais dans ces différens emplois, il s'é-

toit également déshonoré par ses débauches, & par des crimes affreux. On l'avoit déjà accusé publiquement d'inceste avec une vestale, d'assassinat & de concussion, & il n'avoit échappé à la rigueur des lois, que par l'adresse qu'il avoit eue de corrompre ses propres accusateurs, qui, à prix d'argent, s'étoient désistés de leur action. C'étoit un homme sans mœurs, sans probité, sans aucun respect pour les dieux, dont l'ambition étoit la seule divinité; mécontent du présent, toujours agité pour l'avenir, hardi, téméraire, audacieux, capable de tout entreprendre; mais peu habile, allant à la tyrannie trop à découvert, & incapable de cette profonde dissimulation qui lui eût été si nécessaire, pour couvrir ses pernicieux desseins. Tel étoit Lucius Catilina, qui après la mort de Sylla, forma le projet de s'emparer, à son exemple, de la souveraine puissance. Pour y parvenir, il commença à s'associer tout ce qu'il y avoit alors à Rome de jeunes gens, ruinés par le jeu, ou perdus par la débauche du vin ou des femmes.

Rome, dans son origine, n'avoit point trouvé de garde & de défense plus sûres de la liberté publique, qu'une pauvreté presque égale entre ses citoyens.

La tempérance & la frugalité , qui en étoient une suite , régnoient dans toutes les conditions , peut être autant par nécessité que par choix. Le luxe y fut longtemps inconnu : on faisoit plus de cas du fer que de l'or ; & le citoyen , content d'un petit héritage qu'il cultivoit de ses mains , n'aspiroit à se distinguer que par son courage. Comme on n'at-
 tendoit rien des autres , & que chacun fondeoit sa subsistance sur son travail , on ne voyoit ni lâche complaisance , ni attachement servile. L'amour seul de la liberté formoit un sentiment commun ; & tant que Rome regarda la pauvreté particulière comme une vertu , ses citoyens furent libres , soumis aux lois seules , & indépendans les uns des autres.

Mais après que les Romains eurent détruit Carthage , la rivale de Rome , assujetti l'Italie & les îles voisines , conquis l'Espagne & les côtes d'Afrique , réduit en Provinces une partie des Gaules & toute la Syrie ; après qu'ils eurent forcé la plupart des souverains de l'Asie à payer tribut , l'ambition , le luxe , la mollesse , & tous ces vices qui semblent inséparables des richesses , entrèrent dans Rome à la suite des conquérans. Ceux qui avoient vécu avec gloire dans une

pauvreté honorable, succombèrent sous l'opulence. On commença à regarder avec admiration un tableau d'une excellente main, une statue, un vase ciselé: on envia bientôt le bonheur des généraux & des officiers qui en avoient rapporté de l'Asie; & ce fut pour en posséder & pour acquérir des richesses, qu'on trafiqua de sa liberté, & qu'on la vendit aux grands & aux chefs de parti, dont on pouvoit espérer des emplois & de l'argent.

Ces mœurs austères, & cette frugalité des anciens temps, se changèrent insensiblement en une volupté recherchée. La plupart des jeunes gens consumoient le patrimoine de leurs ancêtres dans des festins où régnoient la délicatesse & la somptuosité. Les femmes eurent part à cette corruption presque générale; la plupart ne comptoient plus la chasteté au nombre des vertus. Des hommes, indignes de ce nom, se prostituoient comme les femmes; & ceux qui s'étoient ruinés pour fournir à une dépense extraordinaire, ou qui pouvoient être recherchés pour des crimes, souhaitoient une guerre civile, qui les mît à couvert de la rigueur des lois, ou de la poursuite de leurs créanciers. Cette disposition des esprits commença à éclater sur la fin du

consulat de L. Vocius - Tullus , & de M. Emilius Lepidus. On avoit désigné pour leurs successeurs Publ. Autronius & P. Sylla. Mais ayant été depuis convaincus d'avoir acheté les suffrages , ils furent exclus de cette dignité ; & par une nouvelle élection , on substitua , en leur place , Lucius Cotta , & L. Torquatus. La honte de cette exclusion , & un esprit de vengeance les portèrent à conjurer contre le repos de l'état. Ils résolurent d'assassiner les deux nouveaux consuls , de se défaire de la plus grande partie du sénat , & de s'emparer du gouvernement. Catilina , toujours prêt à entreprendre les plus grands crimes , & avide des nouveautés qui lui pouvoient faire espérer quelque changement dans sa fortune , entra dans cette conspiration. Ils y engagèrent encore un grand nombre de ces jeunes gens perdus de débauche , dont nous venons de parler , & entre autre Pison , jeune homme d'une maison illustre , mais téméraire , factieux , abymé de dettes , & qui n'envisoit de ressource à ses affaires , que la ruine de l'état ,

An de Rome
688.

Leur dessein étoit , comme nous l'avons dit , de tuer les consuls , & de faire périr la plus grande partie des sénateurs. Ils devoient executer cet attentat dans

le capitolé , le premier jour de janvier , auquel les consuls entroient en charge. Mais n'ayant pas trouvé la conjoncture favorable , ils en remirent l'exécution au cinquième de février. On devoit voir ce jour-là le plus horrible attentat qui fût arrivé dans la république depuis la fondation de Rome. Une troupe de scélérats devoient , au signal que leur donneroient Catilina , se jeter sur les consuls & sur les sénateurs , & les poignarder. Mais Catilina , impatient de répandre le sang de ses concitoyens , ayant donné ce signal plutôt qu'il ne falloit , & avant que tous les conjurés eussent occupé les postes qui leur étoient assignés , personne ne branla : on remit encore une fois cette cruelle entreprise. Catilina s'en rendit le chef par son audace , & fortifia son parti d'un grand nombre de sénateurs & de chevaliers , qui tous , par différens motifs , se joignirent aux conjurés.

Salust. in
Catil.

On comptoit au nombre de ses partisans , de l'ordre des sénateurs , Lentulus Sura , P. Autronius , dont nous venons de parler , Cassius Longinus , C. Cethegus , les deux fils de Servius Sylla , L. Vargunteius , Q. Annius , Porcius Lecca , Lucius Curius , L. Bestia , Q. Curius ; & de l'ordre des chevaliers , M. Fulvius No-

hilius , Lucius Statilius , P. Cabinius Capito, & C. Cornelius. On prétend que Crassus eut quelque connoissance d'une partie de leurs desseins , & que cet homme , toujours jaloux & ennemi de la gloire de Pompée , n'étoit pas fâché qu'il s'élevât , dans la république , un nouveau parti qui balançât son autorité. Quelques-uns même soupçonnèrent Cesar , de favoriser secrètement la conjuration ; & on a dit que ces deux hommes ambitieux , mais habiles , en attendoient le succès pour se déclarer.

Lentulus , un des chefs de ce parti , étoit fils de Marius Aquillius , qui avoit été consul avec Marius. Son fils , dont nous parlons , portoit le nom de Lentulus , pour avoir été adopté par un autre Lentulus de l'illustre maison des Cornéliens. C'étoit un homme perdu de débauche , naturellement effronté , & qui faisoit gloire de ses vices. On lui avoit donné le surnom de *Sura* , c'est-à-dire , *gras de Jambe* , parce que le dictateur Sylla lui ayant un jour demandé compte en plein sénat , des deniers qu'il avoit administrés peu fidèlement pendant qu'il étoit questeur , Lentulus , qui les avoit dissipés dans les débauches , lui répondit , qu'il n'avoit point d'autre livre de compte , que le gras de sa jambe , qu'il présentait

présentoit pour y être frappé : faisant allusion à une manière usitée en ce temps-là entre les enfans qui jouoient à la paume , où celui qui avoit manqué de frapper la balle , recevoit un coup sur la jambe.

L'histoire nous a conservé encore un autre trait de son effronterie , qui marque encore mieux sa corruption & son caractère. Il avoit été cité devant les magistrats , au sujet de différens crimes dont on l'accusoit. Il corrompit les juges à prix d'argent ; & le jour du jugement , ayant eu une voix plus qu'il n'en falloit pour être absous , il n'eut pas de honte de s'écrier tout haut , *que ce juge devoit lui rendre l'argent qu'il avoit reçu pour un suffrage inutile.*

Tel étoit P. Lentulus , que la débauche , l'impunité des crimes , & même l'ambition , firent entrer dans cette conjuration. Il s'étoit laissé entêter de je ne sais quelles prédictions qu'on attribuoit aux Sybilles , & qui promettoient , disoit-on , l'empire de Rome à trois Cornéliens. Cinna & Sylla , tous deux de cette illustre maison , quoique dans des partis opposés , avoient joui successivement de la souveraine puissance , & Lentulus n'étoit pas fâché que ses flatteurs lui fissent l'application de la

prophétie de la Sybille, & qu'on le regardât comme le troisième du même nom qui devoit régner à Rome.

Cethegus du même parti, étoit un homme hardi, audacieux & redoutable par le crédit qu'il avoit sur l'esprit de la multitude. Il avoit été auparavant tribun du peuple, qu'il gouvernoit à son gré : mais il étoit gouverné lui-même par une courtisane, appelée Præcia, qui, pendant son tribunat, dispo-
soit souverainement de toutes les affaires de la république.

Outre les sénateurs dont nous venons de parler, il y avoit un grand nombre de chevaliers qui s'étoient engagés dans la même conspiration. Catilina fut encore y attirer des soldats vétérans, & d'anciens officiers de Sylla, qui après avoir consommé dans le jeu & la débauche le prix de la récompense de leurs services, soupiroient après une nouvelle guerre civile, qu'ils regardoient comme l'unique ressource dans leur misère.

Des femmes des premières maisons de Rome, aussi connues par leurs défordres que par leur beauté, entrèrent dans la conjuration par complaisance pour leurs amans ; telle étoit la fameuse Sempronia. Elle avoit reçu de la nature une naissance illustre, un esprit bril-

tant & agréable, un courage ferme & résolu, & ce que les femmes estiment encore plus que tout cela, une beauté incomparable.

Ces graces naturelles étoient rehaussées par des apparences de pudeur qu'elle affectoit quelquefois, selon le caractère des personnes à qui elle vouloit plaire. Mais ces regards, qui sembloient alors échapper à des yeux modestes, étoient toujours conduits par des passions emportées, & elle recherchoit encore plus les hommes, qu'elle n'en étoit recherchée. Le désordre de ses mœurs, la fit tomber insensiblement dans les plus grands crimes. On la soupçonnoit d'être complice de plusieurs assassinats, & on l'avoit vue nier des dépôts en justice, avec plus de hardiesse & de confiance, que n'en avoient ceux qui en demandoient la restitution.

D'autres femmes d'aussi bonne maison, & aussi déréglées que Sempronia, mais moins jeunes & moins aimables, prirent part à la conjuration, dans l'espérance de voir abolir des dettes qu'elles avoient contractées dans un âge avancé, pour fournir à la dépense de leurs jeunes amans. Catilina les attira dans son parti, par le moyen des hommes qui leur plaisoient le plus, dans la vue de s'en servir

dans la suite pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire.

Enfin tout ce qu'il y avoit de jeunesse à Rome élevée dans le luxe, & amollie par les délices; ceux qui étoient ruinés, & ne pouvoient plus fournir à leur dépense ordinaire; les ambitieux qui aspireroient aux premières dignités de la république; d'autres qui ne pouvoient se venger par eux-mêmes d'ennemis trop puissans, tous ces gens animés de différentes passions se joignirent & s'attachèrent à Catilina.

Ce chef de parti, pour les engager plus étroitement, promet aux uns de les décharger de toutes leurs dettes; il donne de l'argent aux autres; il procure à quelques-uns la possession des femmes dont ils étoient amoureux; aux vindicatifs, il fait espérer la proscription de leurs ennemis, & il leur fait envisager à tous des biens & des honneurs dans une nouvelle révolution. Mais il leur représente en même-temps, que pour en assurer le succès, il faut qu'ils emploient d'abord tous leurs soins, pour lui faire obtenir le consulat; qu'il n'est pas moins utile au parti, de lui donner pour collègue Caius Antonius, un des prétendans, & avec lequel il avoit d'anciennes liaisons. Qu'il pourroit dans la

suite le faire entrer dans ses sentimens; & que si une fois l'un & l'autre se trouvoient revêtus de la souveraine magistrature, & à la tête des légions, il n'y auroit point de puissance qui pût s'opposer à l'exécution de leurs desseins.

Il est vrai que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Pompée faisoit alors la guerre aux extrémités de l'Orient. Ce général, emporté par le desir de remplir la terre entière de la gloire de son nom, poursuivoit des Arabes qu'il étoit plus aisé de vaincre que de trouver. Il n'y avoit point d'armée en Italie. Le peuple, toujours avide de la nouveauté, voyoit avec plaisir s'élever un parti, qui sembloit n'en vouloir qu'à l'autorité du sénat; & ce sénat si éclairé, s'endormoit dans une fausse sécurité, fondée sur le mépris qu'il faisoit des chefs de ce parti.

Cependant, comme il étoit bien difficile que les desseins des conjurés, formés dans la débauche, pussent demeurer long-temps secrets, la connoissance en vint à Ciceron, par le moyen de Fulvia, femme d'une illustre maison, mais qu'elle déshonoroit par un commerce criminel qu'elle entretenoit avec Quintus Curius, un des chefs de la conjuration.

Curius s'étoit ruiné auprès d'elle, &

il lui avoit été agréable, tant qu'il lui avoit été utile. Mais quand il ne put plus faire la même dépense, l'indifférence & la froideur succédèrent à cette tendresse intéressée; & Fulvia le méprisa, dès qu'elle n'en espéra plus rien.

Curius, voulant jouir des privilèges dont il étoit en possession, est rebuté. Croyant d'abord avoir un rival, il crie, il menace: il passe ensuite aux plus basses soumissions; enfin il démêle avec confusion, que ce n'est qu'à son argent qu'il doit la complaisance criminelle de Fulvia. Comme il ne pouvoit, ni lui en fournir, ni rompre ses chaînes, il tâche au moins de lui donner de belles espérances. Il lui découvre le secret de la conjuration, & lui fait envisager de nouvelles richesses dans le succès de ses desseins.

Mais soit que Fulvia, comme toutes les femmes de ce caractère, fit peu de cas des promesses d'un amant ruiné; soit qu'elle n'augurât rien d'heureux d'une entreprise conduite par de jeunes gens, elle découvrit ce qu'elle en avoit appris à des personnes de considération, sans cependant nommer son auteur; & elle fit cette démarche pour ne se pas trouver embarrassée dans une affaire criminelle. Le bruit s'en répandit aussi-

tôt dans Rome. Cicéron , attentif à tout ce qui se passoit , remonta jusqu'à la source de ces bruits. Il vit Fulvia , la gagna ; & elle lui vendit le secret d'un homme qu'elle n'avoit jamais aimé , & qu'elle ne ménagea dans la suite , que , de concert avec Cicéron , pour en tirer de nouveaux secrets.

Outre l'intérêt général de la patrie , Cicéron avoit encore dans cette recherche un intérêt particulier. On devoit procéder incessamment à l'élection des consuls : il aspiroit à cette dignité ; Catilina étoit du nombre des prétendans. Cet homme , d'une naissance illustre , ne parloit de celle de Cicéron qu'avec le dernier mépris. Il le traitoit d'inconnu & d'homme nouveau , c'est à dire , dont le père & les ancêtres n'avoient jamais été revêtus d'aucune de ces magistratures qui conféroient la noblesse. Cicéron , de son côté , n'oublioit rien pour rendre Catilina odieux & même suspect de vouloir attenter à la liberté publique. Rien n'étoit plus propre à prévenir les esprits contre ce patricien , que la découverte de ses mauvais desseins. Cicéron y réussit , & Catilina y contribua lui-même , par la férocité de ses manières , & en laissant échapper des menaces , dans le temps

qu'il eût dû rechercher l'estime & l'amitié de ses concitoyens. Tous ceux qui aimoient véritablement leur patrie, s'unirent pour lui donner l'exclusion. Catilina fut rejeté avec indignation, & cette grande dignité fut déferée à Cicéron.

An de Rome
670.

On lui donna pour collègue Caius Antonius, d'une maison plébéienne, mais illustrée, & qui se vançoit de tirer son origine d'un fils d'Hercule. Antonius étoit un homme naturellement paresseux, aimant la vie tranquille & les plaisirs, & qui ne s'étoit mêlé jusqu'alors des affaires, que pour n'en paroître pas incapable. On ne le donna pour collègue à Cicéron, que parce qu'on étoit persuadé qu'un homme de ce caractère suivroit, sans résistance, l'impression des conseils de Cicéron, & concourroit à tout ce que ce grand homme entreprendroit pour dissiper la faction de Catilina. Les amis & les créatures de ce chef de parti, qui avoient compté sur son élection, furent consternés de celle de Cicéron. Il leur étoit redoutable par cette souveraine éloquence qui le faisoit dominer dans toutes les assemblées, & ils savoient qu'il n'étoit pas moins estimé pour sa probité & son attachement inviolable aux lois. La crainte d'en éprouver la rigueur, sous un magistrat aussi éclairé que sévère, fit

que plusieurs de ces factieux se détachèrent du parti & des intérêts de Catilina. Mais leur changement n'ébranla point un furieux, déterminé à périr, s'il ne pouvoit régner. Il se fit de nouveaux partisans, il emprunta de tous côtés. On fit par son ordre, des amas d'argent & de vivres en différens endroits, & il envoya C. Manlius en Toscane, Septimius dans la marche d'Ancone, & C. Julius dans la Pouille, pour lever secrettement des troupes, & pour tâcher de s'assurer des officiers & des vieux soldats, qui étoient établis dans ces provinces, & qui avoient servi avec lui sous Sylla. Pendant qu'un homme si dangereux travailloit avec une application infatigable à grossir le nombre de ses créatures, & qu'il faisoit amas d'armes & de troupes, pour s'emparer, la force à la main, du gouvernement, un tribun du peuple, appelé Publius Servilius Rullus, formoit le même dessein, mais sous un prétexte plus plausible. Ce tribun étoit d'autant plus redoutable, qu'il n'employoit que la voie de la persuasion, & qu'il sembloit n'avoir d'autre objet dans son entreprise, que de rendre la condition du petit peuple plus heureuse.

On a déjà pu voir en plus d'un endroit de cet ouvrage, que les Romains, quand

Cic. in Rull.
Plin. l. 7.

c. 70.

ils avoient vaincu leurs ennemis, avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire ; qu'on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'état ; & que souvent aussi on les partageoit entre les plus pauvres citoyens, qui n'en payoient à la république qu'un léger tribut. Ce domaine public s'accrut avec la fortune de la république, & des dépouilles de tant d'états que les Romains avoient conquis dans les trois parties du monde. Rome possédoit des terres dans les différens cantons de l'Italie, en Sicile & dans les îles voisines, en Espagne, en Afrique, dans la Grèce, la Macédoine, & dans toute l'Asie. En un mot, on avoit incorporé dans le domaine public, le domaine particulier de tant de villes libres, de royaumes & de républiques, dont les Romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le produit & le tribut dans l'épargne. C'étoit le fonds dont on tiroit la solde des troupes, & avec lequel on subvenoit à toutes les dépenses & à toutes les nécessités publiques.

Rullus, étant parvenu au tribunat, entreprit de s'attribuer la disposition de ces terres. Il associa dans ce dessein la plupart de ses collègues, & plusieurs sénateurs des premiers de la République, auxquels il fit espérer, par le succès de

son projet, des richesses immenses, & une autorité absolue; deux motifs qui ont tant de part aux entreprises & à la conduite des hommes.

Rullus, ayant formé son parti, dressa le plan d'une nouvelle loi, qui portoit que, pour le soulagement du petit peuple, il seroit créé incessamment des décemvirs, qui seroient autorisés à vendre tous ces domaines particuliers qui avoient été incorporés dans le domaine de la république, depuis le consulat de L. Sylla & de Q. Pompeius. Qu'on vendroit pareillement les forêts qui se trouvoient en Italie; que les généraux d'armées, & les autres officiers de la République, qui auroient entre leurs mains les deniers qu'ils n'auroient point encore portés à l'épargne, en seroient valablement déchargés, en les remettant aux décemvirs; & que ces commissaires emploieroient toutes ces sommes à l'acquisition de différens fonds situés en Italie, qui seroient ensuite partagés entre le petit peuple: en sorte que, sans dépouiller la noblesse de ses anciennes usurpations, chaque pauvre citoyen trovât dans son propre pays un héritage suffisant pour sa subsistance.

Rullus, pour intéresser encore davantage la multitude dans la publication

de sa loi, ajouta que les décemvirs pourroient établir de nouvelles colonies dans telles villes d'Italie qu'ils jugeroient à propos. Qu'il leur seroit permis de repeupler Capone, d'y conduire cinq mille habitans de Rome, dont chaque décemvir nommeroit cinq cents à son choix, & qu'on pattageroit entre eux le territoire de cette ville & celui de Stelle, qui jusqu'alors avoient été affermés au profit du public.

Il étoit porté par la même loi, que celui qui proposoit la loi, présideroit de droit à l'assemblée qui se tiendroit pour l'élection des décemvirs: par cet article, Rullus se réservoit la principale autorité dans cette affaire. Il avoit ajouté, que le pouvoir de ces commissaires seroit absolu, & leurs ordonnances sans appel; & qu'ils jouiroient de ce droit à Rome, & dans toute l'étendue de l'empire Romain, pendant l'espace de cinq ans. Qu'ils auroient droit de prendre les auspices, qu'ils seroient accompagnés de licteurs & de tous les officiers qui étoient ordinairement à la suite des premiers magistrats de la république. Qu'ils pourroient choisir dans l'ordre des chevaliers, deux cents personnes, pour faire exécuter leurs ordonnances dans les provinces. Rullus, sous prétexte de vou-

loir éviter le tumulte & la confusion qui arrivoient dans les assemblées générales de tout le peuple Romain, mais, en effet, pour se rendre maître de l'élection des décemvirs, proposa qu'ils ne fussent élus que par dix-sept tribus, qui seroient tirées au sort, & qu'il suffît d'avoir les suffrages de neuf tribus, pour être déclaré décemvir. Il ajouta, pour exclure de cette dignité Pompée, qui lui étoit redoutable par son crédit, & qui se trouvoit actuellement à la tête des armées dans le fond de l'Asie, qu'aucun citoyen absent de Rome ne pourroit prétendre au décemvirat.

Quelque suspect que dût être dans une république un pouvoir si étendu, Rullus ne laissa pas de voir un grand nombre de sénateurs, & tout le peuple se déclarer pour sa loi. Les premiers, excités par leur ambition, espéroient être compris au nombre des décemvirs; & le petit peuple comptoit avoir part à ces terres qu'on devoit acheter dans l'Italie. Rullus se vit bientôt à la tête d'un parti considérable, & le consul Antonius, collègue de Cicéron, ne désapprouvoit pas lui-même ces nouveautés.

On disoit, qu'étant accablé de dettes, il regardoit la dignité de décemvir, & le pouvoir extraordinaire qu'on préten-

doit y attacher, comme un moyen infaillible de rétablir sa fortune, à la faveur des sommes immenses dont il auroit la disposition : plusieurs même le soupçonnoient de favoriser secrètement la faction de Catilina.

Plut. in
Cicerone.
D. H. l. 37.
Cicer. in
Sextiana,
Mureniana,
& Pisoniana,
Salust.

Comme l'autorité que lui donnoit le consulat étoit d'un grand poids, Cicéron entreprit de le gagner. L'intérêt étoit la seule route pour y parvenir ; ce fut ce qui l'engagea à céder à Antoine le gouvernement de la Macédoine, avec le commandement de l'armée qui lui étoit échu par le sort. Il prit pour lui le gouvernement de la Gaule Cisalpine, qui étoit d'un moindre revenu.

On fait que les consuls, après leur élection, partageoient entr'eux le gouvernement entier de la république ; que l'un de ces souverains magistrats restoit ordinairement à Rome, & à la tête du sénat, pour y présider, & qu'il n'en sortoit point, à moins qu'une guerre importante n'obligeât les deux consuls de se mettre l'un & l'autre en campagne. Celui qui prenoit le commandement des troupes, avoit le gouvernement des provinces limitrophes où se trouvoient les armées, & le sort seul decidoit entre les deux consuls de ces différens emplois.

Le consul, en entrant dans les provinces de l'empire, y recevoit les mêmes honneurs qu'on ne rendoit ailleurs qu'aux souverains du pays. Il jouissoit, pendant son consulat, d'une autorité absolue : & à moins qu'il ne fût d'une probité extraordinaire, il n'en revenoit ordinairement qu'avec des richesses immenses. Antoine, dont le mauvais état des affaires avoit besoin de ce secours, accepta avec joie la proposition de son collègue : & par reconnoissance, il se détacha du parti qu'il sembloit favoriser auparavant, pour suivre l'impression des conseils de Cicéron, & concourit avec lui au bien de la patrie.

Cicéron, assuré de son collègue, Cic. in Rulliana prima. tourna tous ses soins contre Rullus. Comme il ne connoissoit pas encore le fond des intentions du tribun, pour s'en éclaircir, il lui fit représenter par des amis communs, qu'étant revêtus l'un & l'autre de différentes magistratures dans la même année, il étoit de l'intérêt de la république qu'ils pussent agir de concert; qu'il se trouveroit toujours disposé de son côté à favoriser tout ce qui seroit utile au peuple, & qu'il le prioit de lui communiquer le projet d'une loi qu'il devoit, disoit-on, proposer, afin que si elle lui paroïssoit juste,

il pût la soutenir lui-même de toutes ses forces. Mais Rullus, qui se doutoit bien qu'un homme aussi attaché à l'observance des anciennes lois, & aussi jaloux de la liberté publique que Cicéron, n'approuveroit jamais les nouveautés qu'il vouloit introduire dans le gouvernement, ne répondit à ces avances de civilités, que par des discours vagues & généraux, qui augmentèrent les soupçons du consul. Il évitoit même sa présence, pour n'être pas obligé de s'expliquer avec lui: & Cicéron vit bien qu'il n'apprendroit rien de positif au sujet de la loi, que par la publication de la loi même. Cependant, pour n'être pas surpris, il eut la précaution d'envoyer des secrétaires à toutes les assemblées du peuple, pour observer ce qui s'y passeroit, & pour écrire, le plus exactement qu'ils pourroient, tous les articles de la loi, & ce qui se diroit à ce sujet, supposé qu'on traitât cette matière.

Ce fut par le ministère de ces écrivains, qu'il apprit que Rullus avoit proposé sa loi en pleine assemblée. Ils lui en rapportèrent une copie exacte, aussi bien que des discours qui avoient été tenus, à ce sujet, par Rullus & ses partisans.

Cicéron ;

Cicéron, étant muni de cette pièce, convoqua aussi tôt le sénat. Après avoir fait la lecture de la loi, qui contenoit plus de quarante articles, il représenta à cette auguste compagnie combien les propositions du tribun devoient être suspectes & odieuses à tous ceux qui aimoient sincèrement la liberté & le repos de la république. Comme il avoit affaire à un corps infiniment jaloux de son autorité, il leur fit sentir combien la création des décenvirs, avec un pouvoir si absolu dans toute l'étendue de l'empire, & pour un temps aussi considérable que celui de cinq ans, étoit préjudiciable à l'autorité du sénat: qu'il alloit s'élever une nouvelle magistrature qui anéantiroit les anciennes, & que la vente des terres qui appartenoient au domaine, détruiroit infailliblement les principales forces de l'état.

» Sachez, *Pères Conscripts*, leur dit-il, que nos Tribuns veulent vendre aujourd'hui les terres des Attaliens & des Olimpeniens, que Servilius, par ses conquêtes, avoit ajoutées au domaine de l'état. De-là ces marchands qui veulent vendre la république entière, doivent passer en Macédoine, & y mettre à l'encan les terres royales de Philippe & de Persée, acquises par

» la valeur & le courage de Paul Emile.
 » Les terres si fertiles de Corinthe, qui,
 » par la bonne conduite de Mummius
 » font partie du revenu de la république,
 » ne leur échapperont pas. Ils s'embar-
 » queront ensuite, pour passer en Es-
 » pagne : après avoir vendu les terres
 » que nous possédons proche de la nou-
 » velle Carthage, ils sortiront de l'Eu-
 » rope, ils se rendront en Afrique, &
 » vendront le territoire de l'ancienne
 » Carthage. L'Asie leur présente de nou-
 » velles terres & un nouveau sujet de
 » brigandage. Le Pont, la Cappadoce,
 » la Bithynie & la Paphlagonie, toutes
 » les terres qui faisoient le domaine par-
 » ticulier des princes qui ont régné dans
 » ces grandes provinces, vont être mises
 » à l'enchère : par ces ventes du do-
 » maine de la république, on va tarir
 » tout d'un coup la source qui portoit
 » l'argent dans le trésor public, divertir
 » les fonds les plus assurés pour la paie
 » des Légions, & priver Rome & l'Ita-
 » lie des secours qu'elle tiroit des pro-
 » vinces dans des temps de stérilité &
 » de famine ».

Cicéron passa ensuite à l'article des
 colonies que les décemvirs devoient éta-
 blir dans telles villes de l'Italie qu'ils ju-
 geroient à propos, auxquelles ils assi-

gneroient les terres les plus fertiles. Il fit voir que Rullus & les autres tribuns n'avoient en vue par ce projet, que d'occuper par leurs créatures les villes les plus voisines de Rome, pour pouvoir ensuite se rendre maîtres plus facilement de Rome même & du gouvernement.

» Ce n'est pas seulement, continua
 » Ciceron, de la grandeur de nos per-
 » tes, & de la diminution des re-
 » venus publics que je me plains; c'est
 » contre cette puissance absolue qu'on
 » veut attribuer aux décenvirs, que je
 » m'élève aujourd'hui; ma crainte &
 » mon inquiétude n'est que pour le sa-
 » lut de la patrie & la conservation de
 » la liberté. Car, comment résisterez-
 » vous à des gens, qui après avoir
 » rempli l'Italie de leurs satellites, au-
 » ront seuls entre leurs mains tous les
 » trésors de la république! N'en ayez
 » point d'inquiétude, me dira-t-on:
 » ils achèteront incessamment des terres
 » en Italie même, selon le projet de la
 » loi: A la bonne heure: mais est-il bien
 » assuré que dans ces contrées si fertiles
 » & si agréables, il se trouve tant de gens
 » qui veuillent se défaire de leur patri-
 » moine? Et s'il ne se présente point
 » de vendeurs; s'il ne se trouve point
 » d'acquisitions pour employer les fonds

» qui seront entre leurs mains, que de-
 » viendra notre argent ? Ne vous en
 » embarrassez pas, Pères Conscripts ;
 » en leur donnant pour cinq ans cette
 » autorité absolue que leur attribue la
 » loi, vous les avez mis en état de ne
 » vous en rendre jamais compte ; & si
 » la loi est reçue, la république perd en
 » un même jour ses domaines, ses fi-
 » nances & sa liberté. » Enfin Cicéron,
 aussi grand homme d'état qu'excellent
 orateur, parla avec tant de force & d'é-
 loquence ; il fit voir si clairement, que
 Rullus, ses collègues & ses partisans,
 n'avoient en vue que de s'enrichir aux
 dépens du public, & de rétablir la ty-
 rannie des anciens décemvirs, que la
 loi fut rejetée par le sénat presque tout
 d'une voix.

Quoique Rullus & ses partisans pa-
 russent consternés par la force des rai-
 sons de Cicéron, & l'éloquence invin-
 cible de cet orateur, ils ne laissèrent pas
 de porter cette affaire devant l'assemblée
 du peuple, qui seul avoit droit de dé-
 cider souverainement, & où ils espé-
 roient trouver d'autant plus de facilité à
 faire recevoir la loi, qu'elle sembloit
 n'avoir pour objet que l'intérêt du petit
 peuple. En effet, toute la multitude,
 séduite par l'appât des terres qu'on lui

promettoit en Italie , regardoit Rullus comme un autre Gracque , comme son patron & son bienfaiteur.

Mais Ciceron , quoiqu' instruit de cette disposition , ne relâcha rien de son zèle & de sa fermeté : & le jour désigné pour l'assemblée étant arrivé , il ordonna à tout le sénat de le suivre. Il se rendit sur la place , accompagné de cette auguste compagnie , précédé de ses licteurs , & avec toute la majesté d'un souverain magistrat de la république. Il monta à la tribune aux harangues : & sans s'embarasser , ni des invectives des tribuns , ni des clameurs du peuple , il prit la parole & se mit en état de faire voir au peuple , même , combien cette loi nouvelle étoit préjudiciable à ses véritables intérêts , & à la liberté publique.

Mais comme il avoit affaire à une multitude prévenue par ses tribuns contre tout ce qui venoit de la part du sénat , il prit en habile orateur , un détour adroit , pour s'insinuer dans sa confiance. Il commença son discours par représenter au

Cic. in
Rull. 2.

peuple , qu'il étoit plébéien d'origine , né dans l'ordre des chevaliers , & qu'il ne devoit qu'au peuple même la dignité du consulat.

„ Je suis , dit-il , le premier homme
„ nouveau que vous ayez fait consul de

» notre temps : & par mon élection vous
 » avez emporté une place dont la no-
 » blesse étoit en possession , & qu'elle
 » défendoit de toutes ses forces : vous
 » m'y avez élevé avec un concours si
 » unanime de vos suffrages , que jamais
 » aucun patricien n'y est monté avec tant
 » d'éclat , & qu'aucun plébéien n'y est
 » parvenu avec tant de gloire. Et ce qui
 » doit augmenter mon attachement &
 » ma reconnoissance pour le peuple ,
 » c'est que dans l'assemblée faite pour
 » mon élection , vous ne vous êtes point
 » servi de ces billets qui ne font que des
 » témoignages d'une liberté secrète :
 » mais vous m'avez porté à cette haute
 » dignité par des acclamations & des
 » vœux publics , qui me font peut-être
 » plus glorieux , que la dignité même
 » dont vous m'avez honoré. Ainsi , puis-
 » que je suis un homme nouveau & un
 » plébéien , que je dois uniquement au
 » peuple la dignité dont je suis revêtu ,
 » je déclare hautement devant le corps
 » entier du sénat , & devant tous les pa-
 » triciens , que je ferai un consul popu-
 » laire ; que rien ne me fera si cher pen-
 » dant mon consulat , que les intérêts de
 » ce peuple , auquel j'ai de si grandes
 » obligations. Et j'empêcherai si je puis
 » qu'on ne ruine l'épargne dont il tire

» ses principales forces & sa subsistance
 » en temps de guerre.

» Ce n'est pas que je désapprouve tou-
 » tes les lois qui concernent le partage
 » des terres. Il y en a que je révère ; je
 » conserve chèrement la mémoire des
 » deux Gracques, de ces illustres frères,
 » qui sacrifèrent leur vie pour procurer
 » au peuple des terres dont des particu-
 » liers s'étoient emparés injustement. La
 » loi *Sempronia* sera toujours respec-
 » table aux gens de bien : mais je ne
 » puis souscrire à celle que propose Rul-
 » lus, qui, pour vous éblouir, fait une
 » vaine montre des terres, qu'il n'est
 » pas en son pouvoir de vous donner.
 » Sous un prétexte si plausible, il veut
 » ruiner la liberté, & s'ériger en tyran
 » de la république. C'est ce que je pré-
 » tends vous faire voir à découvert ; &
 » si après m'avoir entendu, vous n'êtes
 » pas satisfait de la solidité de mes pen-
 » ses, je me désisterai de mon premier
 » sentiment. Je recevrai de vous la loi,
 » j'y souscrirai, & je me conformerai,
 » comme consul populaire, au plus
 » grand nombre des vœux du peuple ».
 Pour lors prenant la loi, il la lut toute
 entière : & comme, en la combattant
 dans le Sénat, il s'étoit principalement
 attaché à lui faire sentir, que la création

de ces nouveaux magistrats ruineroit entièrement l'autorité des anciens, il s'étendit, sur-tout en parlant au peuple, sur les articles qui pouvoient blesser sa liberté, & le droit que chaque citoyen avoit de concourir, par son suffrage, dans toutes les élections, & de décider par sa voix des lois qu'on devoit recevoir ou rejeter.

» Le premier article de la loi, dit-il,
 » ordonne que celui qui l'aura proposée,
 » établisse des décemvirs par les suffrages
 » de dix-sept tribus tirées au fort, & que
 » celui-là soit déclaré décemvir auquel
 » neuf tribus auront déferé cette dignité.
 » Je demande d'abord pourquoi ce tri-
 » bun audacieux ose priver dix-huit
 » tribus du droit de suffrage? Y a-t-il
 » un seul exemple dans la république,
 » qu'on ait créé des triumvirs ou des dé-
 » cemvirs, sans le concours des trente-
 » cinq tribus? Quel est le dessein de ce
 » tribun, en voulant introduire une nou-
 » veauté si surprenante dans notre gou-
 » vernement? Vous l'allez voir tout-à-
 » l'heure. Il n'a pas manqué de projets :
 » il a manqué seulement de fidélité en-
 » vers le peuple Romain. Il a manqué de
 » justice : & vos droits & vos intérêts ne
 » lui ont pas été respectables ».

» Rullus veut ensuite que l'auteur de
 » la

» la loi préside à l'assemblée du peuple
 » Romain, c'est-à-dire, que Rullus or-
 » donne que Rullus tiendra l'assemblée.
 » Le même Rullus, qui ne veut rien
 » abandonner à tout le corps du peuple
 » Romain, ordonne qu'on tirera au sort
 » les tribus : & comme il y doit présider,
 » & qu'il est très-heureux, il ne sortira
 » de l'urne que les noms des tribus qui
 » lui seront les plus agréables ; & par
 » une suite de collusions, ceux que ces
 » neuf tribus choisies par Rullus auront
 » nommés pour décemvirs, seront,
 » sous l'autorité de Rullus, nos sei-
 » gneurs & nos maîtres, & les maîtres
 » absolus de nos biens. Vit-on jamais un
 » projet plus injuste, plus audacieux, &
 » plus opposé à toutes nos lois ? Quel est
 » l'auteur de cette loi nouvelle ? Rullus.
 » Qui est celui qui prétend priver du
 » droit de suffrage la plus grande partie
 » du peuple ? Rullus. Qui est-ce qui a un
 » secret tout prêt, pour ne faire sortir
 » de l'urne que les noms des tribus où
 » il croit avoir le plus de crédit ? Rullus.
 » Qui nommera les décemvirs selon ses
 » vûes & ses intérêts ? Rullus. Qui fera
 » le premier de ces décemvirs ? Faut-il
 » le demander ? Rullus. Enfin, qui sera
 » le maître absolu de tous les biens de
 » l'état ? Le seul Rullus. Voilà, mes-

» sieurs, comment on vous traite, vous
 » qui êtes les maîtres & les rois des na-
 » tions : à peine une si honteuse prévari-
 » cation seroit-elle soufferte sous l'em-
 » pire d'un tyran, & dans une société
 » d'esclaves «.

Cicéron, ayant tâché d'exciter l'indignation du peuple contre cette entreprise sur ses droits les plus légitimes, passa aux différens articles de la loi. Il en examina successivement l'injustice & les inconvéniens. Il répéta dans ce second discours une partie de ce qu'il avoit déjà dit, à ce sujet, en plein sénat. Il ajouta, qu'un homme, sans autorité légitime, & après s'être fait élire pour décemvir, contre les formes ordinaires, se croiroit en droit de vendre le domaine de la république au prix qu'il voudroit & à qui il lui plairoit. » Quel brigandage, s'é-
 » crie le consul ! Qui doute que le ven-
 » deur & l'acquéreur ne soient souvent
 » qu'une même personne, quoique le
 » véritable acquéreur ne paroisse sur la
 » scène que sous un nom supposé ? Mais
 » où se passera cette scène ? Sera-ce dans
 » la place, à la vue de nos citoyens,
 » comme les censeurs en usent, quand
 » ils donnent à ferme les revenus de la
 » république ? Non, messieurs, Nullus
 » & ses collègues n'ont pas besoin d'un

» si grand jour. Ils cherchent des lieux
 » obscurs qui favorisent leurs fraudes &
 » leur brigandage ; l'auteur de la loi,
 » qui a pourvu à tout, ordonne qu'ils
 » auront la liberté de faire cette vente
 » en tel endroit qu'il leur plaira ».

Il faudroit traduire entièrement les trois oraisons que Cicéron prononça à ce sujet, si on vouloit rapporter dans un détail exact toutes les raisons que cet excellent orateur opposa à l'établissement d'une loi si dangereuse. Enfin, il parla avec tant de force, qu'il convainquit le peuple qu'il ne la pouvoit recevoir sans détruire sa liberté, & ruiner la république. Tous les projets de Rullus & de ses collègues, furent rejetés d'un commun consentement. » Je délivrerai, dit
 » Cicéron, dans son oraison contre Pi-
 » son, dès le premier jour de Janvier,
 » le sénat, & tous les gens de bien, de
 » la crainte de cette loi «.

Cic. in Pi-
 son.
 Plin. l. 7. c.

Mais il n'eut pas tant de facilité à dissiper l'appréhension que causoient les mauvais desseins de Catilina & de ses partisans. Ce n'est pas que tout le monde fût également informé de ses vûes. On en parloit différemment dans Rome : ceux qui étoient les plus favorables à ce chef de parti, prétendoient qu'il n'en vouloit qu'à Cicéron, qui lui étoit odieux,

disoient-ils, par la préférence qu'il avoit remportée sur lui dans la dernière élection pour le consulat. D'autres publioient que ce patricien ambitieux, & élevé sous la domination absolue de Sylla, aspiroit pendant l'absence & l'éloignement de Pompée, à faire revivre, à son exemple, une dictature perpétuelle; & des bruits sans auteurs, mêloient des choses fausses avec les vraies, & augmentoient l'inquiétude du sénat, & la crainte des gens de bien.

Cicéron étoit mieux instruit. Fulvia, dont nous avons parlé, ne lui cachoit rien de ce qu'elle apprenoit de Curius son amant, un des chefs de la conjuration. Mais la déposition seule d'une femme perdue de réputation, ne suffisoit pas pour procéder, par la rigueur des lois, contre un homme de la naissance de Catilina, qui avoit pour parens & pour amis, les premiers de Rome & du sénat. Le consul vit bien qu'il lui falloit d'autres preuves, & des témoins qu'on ne pût récuser. Il répandit secrètement des espions dans toutes les cabales. Il gagna même quelques-uns des conjurés, qui, de concert avec lui, paroissoient les plus ardens à faire réussir la conjuration. Ce fut par leur secours qu'il découvrit les desseins de Catilina, les sentimens diffé-

rens de ceux qui étoient entrés dans son parti, le nombre & la qualité de leurs partisans, & les vues générales & particulières de tous les conjurés.

Comme il tenoit toujours parmi ces furieux des oreilles fidelles, il étoit en quelque manière présent à leurs discours, à leurs conseils, &, pour-ainsi-dire, à leurs pensées. Il apprit, avec autant de surprise que de douleur, que cette troupe de scélérats avoit formé le dessein de mettre le feu en différens endroits de la ville : que pendant la confusion & le tumulte, que causeroit un incendie presque général, ils étoient convenus d'aller poignarder les principaux du sénat jusques dans leurs maisons, & qu'en même-temps on feroit avancer les troupes commandées par Manlius, pour s'emparer de Rome & du gouvernement. Pendant que les conjurés se flattoient de trouver, dans le succès de leurs funestes desseins, des richesses immenses & une autorité sans bornes, la nouvelle se répandit à Rome, que Pompée, après avoir subjugué la plus grande partie de l'Orient, revenoit en Italie, à la tête d'une armée victorieuse. Catilina, épouvanté d'un contre-temps qui ruinoit tous ses desseins, résolut d'en précipiter l'exécution. Il confère avec les principaux de son

parti ; il parle à chacun en particulier , il renouvelle ses promesses , & les espérances qu'il leur avoit données de leur faire trouver , dans le changement du gouvernement , la satisfaction de leurs desirs. Enfin , il les assemble tous la nuit dans un endroit écarté de la maison de M. Lecca , & leur représente , que le retour de Pompée déconcertoit tous leurs desseins , s'ils n'avoient le courage de le prévenir. Que leur entreprise étoit d'autant plus facile , qu'il n'y avoit point de troupes dans Rome , ni dans l'Italie , & que leurs ennemis seroient accablés , avant que d'avoir pu prévoir les coups qu'on leur porteroit.

Sabst.

» Il ne tient qu'à vous , leur dit-il ,
 » d'être demain maîtres de Rome. Pom-
 » pée est encore éloigné , la ville sans
 » défense , & le sénat n'est composé que
 » de gens sans vigueur , accablés d'an-
 » nées , ou amollis par les délices. Pour
 » nous , nous ne manquons , ni de cou-
 » rage , ni de forces. Nous sommes en
 » grand nombre , & la plupart des pre-
 » mières maisons de la république Le
 » peuple , ennemi du sénat , se déclarera
 » pour notre parti ; & nous avons hors
 » de Rome , tous ces braves soldats de
 » Sylla , qui , réunis sous le commande-
 » ment de Manlius , n'attendent que vos

» ordres. Il n'est question que d'entre-
 » prendre : tout dépend de la diligence
 » que nous apporterons dans l'exécu-
 » tion, & vous trouverez les dignités,
 » les honneurs & les richesses dans le
 » succès de vos desseins «.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissemens. On ouvrit ensuite différens avis, & les plus violens furent les mieux reçus. Comme on redoutoit la prévoyance & la fermeté de Cicéron, on convint qu'il falloit commencer par se défaire d'un homme, qui, par l'autorité que lui donnoit la dignité de consul, pouvoit traverser l'exécution de leurs projets. On résolut en même-temps de mettre le feu en cent quartiers différens de la ville, de couper les canaux qui portoit l'eau, de peur qu'on ne s'en servît pour éteindre l'embrâsement, d'égorger tout le sénat, & de n'épargner que les seuls enfans de Pompée, qu'on retiendroit pour servir d'ôtages contre la puissance & le ressentiment de ce redoutable guerrier. Que Catilina se mettroit ensuite à la tête des troupes que Manlius avoit levées, qu'il établiroit son autorité dans l'état, comme avoit fait auparavant Sylla, & qu'il changeroit même la forme du gouvernement, selon qu'il conviendrait à ses intérêts. Cethe-

gus & un chevalier Romain , appellé Cornelius , s'offrirent d'aller poignarder Ciceron dans sa maison ; & la nuit qui précédoit les Saturnales , fut marqué pour l'embrâsement de Rome.

Ce conseil finit par un grand repas , qui fut suivi d'affreuses débauches , & de ces crimes honteux que la nature même ne souffre qu'avec horreur. On prétend que ces jeunes hommes n'eurent point de honte de se prostituer aux chefs de la conjuration , & que Catilina , pour lier tous les conjurés après la complicité d'une action pleine de fureur , leur avoit présenté un vase rempli de sang humain , mêlé avec du vin , dont ils avoient tous goûté. Mais quelques-uns de ces faits ne sont pas bien avérés dans l'histoire , & peut-être , qu'ils n'avoient point d'autre fondement que la prévention générale où l'on étoit contre un si méchant homme : prévention qui portoit à croire , que le fond d'où sortoit un aussi grand crime que la conjuration , portoit en soi comme la semence & la racine des plus affreux désordres.

Les conjurés ne furent pas plutôt séparés , que Ciceron fut averti par Fulvia du péril que couroit la République , & des desseins qu'on faisoit en particulier contre sa vie. Comme c'étoit un

homme réglé dans ses mœurs, sage, tempérant, & d'ailleurs très-habile, il avoit un grand avantage sur des gens pleins de fureur & de passion, qui ne formoient des desseins, que noyés dans le vin, & au milieu de la débauche. Il donna d'abord de bons ordres dans sa maison; & Cethegus s'y étant présenté le lendemain à la pointe du jour, sous prétexte qu'il avoit des affaires de conséquence à communiquer au consul, on lui en refusa l'entrée. Il se retira, en faisant des plaintes & des menaces, qui ne servirent qu'à le rendre plus suspect.

Plut.

Cic.

Cependant, Cicéron ne se trouvant pas assez autorisé pour dissiper une cabale si puissante, convoqua le sénat: il s'y rendit, accompagné d'un grand nombre de ses cliens & de ses amis, & il avoit pris sous sa robe une cuirasse qu'il laissoit voir exprès, afin de faire connoître le péril auquel il étoit exposé. Il fit son rapport au sénat, des desseins des conjurés. Il représenta à l'assemblée, que la république avoit des ennemis au dedans & au dehors de Rome, & que pendant que Catilina formoit le dessein de mettre le feu à la ville, & de faire périr le sénat & tous ses concitoyens, Manlius, de son côté, travailloit à faire soulever l'Etrurie. Qu'il s'étoit mis à la

tête de tout ce qu'il y avoit de brigands en Italie, & que les habitans des colonies de Sylla, & les soldats vétérans de ce dictateur, à qui le luxe & la débauche n'avoient rien laissé de leurs anciens brigandages, s'étoient joints à ce rebelle, & se dispofoient à venir dans Rome renouveler les fureurs des profcriptions de Marius & de Sylla.

Comme il y avoit plusieurs des conjurés, du nombre même des sénateurs, Cicéron ne jugea pas à propos de nommer encore ceux dont il avoit tité ces avis : mais on avoit tant de confiance dans sa probité, que le sénat, sans exiger qu'il fournît des preuves & des témoins de ce qu'il avançoit, ordonna par un décret public, que les consuls eussent à pourvoir, *qu'il n'arrivât point de dommage à la république* ; formule ancienne, par laquelle ces magistrats recevoient le pouvoir le plus étendu, mais qu'on ne leur confioit que dans les plus grands périls de l'état.

Cicéron, revêtu d'une aussi grande autorité, & que son collègue lui laissoit toute entière, envoie aussitôt des sénateurs, & les plus gens de bien de la république, dans les principales villes de l'Italie, pour contenir les peuples dans leur devoir. Il établit en même-temps,

dans les différens quartiers de Rome, des corps-de-garde, pour prévenir & arrêter les incendiaires. Le sénat, par son conseil, pour avoir un entier éclaircissement de cette affaire, promet une amnistie, & même des sommes d'argent à ceux des conjurés qui en donneroient quelque lumière; mais ces scélérats étoient liés si étroitement ensemble, & si déterminés dans le mal, que parmi un si grand nombre de conjurés, qui étoient ou à Rome, ou dans l'armée de Manlius, il n'y en eut pas un seul que la crainte des supplices, ou l'espérance des récompenses, portât à découvrir les mauvais desseins de ses complices. Le petit peuple, toujours avide de la nouveauté, favorisoit même ce parti, & se flattoit à son ordinaire, que sa condition seroit meilleure dans le changement du gouvernement & dans les troubles de l'état. Catilina, par lui-même ou par ses émissaires, avoit répandu dans tous les états un esprit de sédition & de révolte; & il entroît des sénateurs, des chevaliers, des plébéïens, & jusqu'à des esclaves, dans cette conspiration.

On fut instruit plus particulièrement de leurs desseins, par un paquet qu'un inconnu rendit au portier de Crassus. Il y avoit dans ce paquet des lettres adres-

fées à différens particuliers, toutes sans
 soufcription, & une autre sans adresse,
 que Crassus ouvrit. Il y trouva tout le
 plan de la conjuration : on l'exhortoit,
 s'il vouloit conserver sa vie, de sortir au
 plutôt de Rome. Comme personne n'i-
 gnoroit qu'il y avoit toujours eu une liai-
 son assez particulière entre Catilina &
 lui, de peur de se rendre plus suspect,
 il porta ce paquet au consul, qui en fit
 faire la lecture en plein sénat. Pendant
 que l'assemblée délibéroit là-dessus, Ca-
 tilina survint, comme s'il n'eût pas eu
 d'intérêt à l'affaire qu'on agitoit. Mais
 quand, en qualité de sénateur, il voulut
 prendre sa place, tous ses confrères s'é-
 loignèrent de lui ; personne ne voulut
 rester sur le banc où il s'étoit assis. Ci-
 ceron, qui présidoit dans l'assemblée,
 ne pouvant retenir son indignation, lui
 adressa la parole, avec cette éloquence
 foudroyante, & si propre à épouvanter
 les méchans : » Jusqu'à quand, ô Cati-
 » lina, lui dit-il, abuseras-tu de notre
 » patience ? Combien de temps serons-
 » nous encore l'objet de tes fureurs ?
 » Jusqu'où prétends-tu pousser ton au-
 » dace criminelle ? Ne reconnois-tu pas,
 » à la garde qu'on fait continuellement
 » dans la ville, à la crainte du peuple,
 » au visage irrité des sénateurs, que tes

» pernicieux desseins sont découverts ?
 » Des yeux fidèles observent toutes tes
 » démarches : tu ne tiens point de con-
 » feils si secrets , que je n'en fois averti ;
 » j'y assiste ; je suis présent jusqu'à tes
 » pensées. Crois-tu que j'ignore ce qui
 » s'est passé la nuit dernière dans la mai-
 » son de M. Lecca ? N'y as-tu pas dis-
 » tribué les emplois , & partagé toute
 » l'Italie avec tes complices ? Les uns
 » doivent marcher en campagne , sous
 » les ordres de Manlius , & les autres
 » rester dans la ville , pour y mettre le
 » feu en cent endroits différens. A la
 » faveur du désordre & du tumulte cau-
 » sés par un incendie général , on doit
 » assassiner le consul dans sa maison , &
 » la plupart des sénateurs. Le sénat ,
 » cette assemblée si auguste & si sainte ,
 » est instruit des moindres circonstances
 » de la conjuration , & Catilina respire
 » encore ! Il est même dans cette com-
 » pagnie , il nous écoute , il nous re-
 » garde comme ses victimes. Durant
 » que nous parlons , il désigne ceux qu'il
 » destine à la mort , & nous sommes si
 » patients , ou plutôt si foibles , que nous
 » songeons moins à punir ses crimes ,
 » qu'à nous préserver de sa fureur « .

Cic. or. 1.
 cont. L. Catil.

Catilina soutint un discours si véhément avec une profonde dissimulation ,

& n'y répondit d'abord qu'en jurant le sénat de ne pas ajouter foi aux invectives de son ennemi, *d'un homme nouveau*, qui n'avoit pas même, dans Rome, une maison en propre, & qui avoit inventé le plan d'une conjuration, pour se faire un nom & acquérir le titre de défenseur de sa patrie. Il ajouta à cela d'autres injures contre Ciceron, mais il fut interrompu par un murmure général, qui l'empêcha de se faire entendre. Tout retentissoit dans le sénat des noms d'incendiaire, de patricide & d'ennemi de la patrie. Catilina, outré de ces reproches, pâle de colère, & les yeux égarés, s'écria plein de fureur, que puisqu'on le pouvoit à bout, il ne périrait pas du moins tout seul, qu'il seroit tomber avec lui ceux qui le vouloient perdre. Il sortit sur-le-champ du sénat, & fit venir chez lui Lentulus, Cethegus, & les principaux chefs de la conjuration. Il leur rendit compte de ce qui se venoit de passer dans le sénat, & il leur représenta en même-temps, qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans Rome; qu'il alloit se mettre à la tête des troupes que Manlius tenoit en différens endroits de l'Etrurie, & qu'après les avoir réunis en corps d'armée, il les seroit marcher du côté de Rome. Que c'étoit à eux, qui

restoient dans la ville, à employer tous leurs soins pour se défaire du consul, le seul qui pouvoit faire obstacle au succès de leurs desseins. Qu'il les exhortoit sur tout à gagner la jeunesse de Rome, & à grossir le nombre de leurs partisans.

Il partit la nuit suivante, accompagné de trois cents hommes armés, & fut joindre Manlius. Il n'eut pas plutôt rassemblé les troupes dont il s'étoit assuré, qu'il prit toutes les marques d'une magistrature publique, & qu'il se fit précéder par des huissiers, qui portoient devant lui des faisceaux de verges armés de haches. Le sénat, instruit d'une révolte si déclarée, ordonna que le consul Antonius, à la tête des légions, marcheroit incessamment contre les rebelles, & que Cicéron resteroit dans la ville, pour veiller à sa conservation.

Cependant Lentulus & les autres chefs de la conjuration, s'appliquèrent, suivant les instructions de Catilina, à acquérir de nouveaux partisans. Ils tâchèrent de faire entrer dans leur complot des envoyés des Allobroges, qui se trouvoient à Rome. Ils y étoient venus pour demander au sénat quelque diminution des impôts dont ils étoient chargés, & dont les intérêts, accumulés depuis plusieurs années, par l'art funeste des usuriers, mon-

toient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Mais l'avarice infatiable des fermiers, & la dureté des magistrats, empêchoient qu'on n'eût égard à leur misère. Le fonds même & la propriété de leurs terres, n'étoient pas suffisant pour acquitter ces dettes, & ils étoient à la veille de voir encore vendre comme esclaves, leurs femmes & leurs enfans, pour satisfaire à des exactions si cruelles.

Lentulus ayant reconnu à quel point ces envoyés étoient outrés contre le corps du sénat, résolut de profiter de cette disposition. Comme les Allobroges étoient des peuples belliqueux, il se flatta d'en tirer un puissant secours, s'il pouvoit les résoudre à prendre les armes, & à se joindre à l'armée que commandoit Catilina. Umbrenus, un des conjurés, & qui avoit quelque liaison avec ces envoyés, fut chargé de la négociation. Sous prétexte de s'informer de l'état de leurs affaires, il les aborde & leur demande quelle issue ils en espéroient. *Point d'autre que la mort*, lui dirent-ils, *puisque le sénat est insensible à nos justes plaintes.* Umbrenus, pour s'insinuer dans leur confiance, les plaint, blâme la dureté du sénat, offre ses services & le crédit de ses amis, se donne quelques mouvemens, & sollicite en apparence pour leur

leur

leur soulagement. Ces offices les engagent à se voir plus souvent ; la confiance s'établit insensiblement, l'amitié & l'union deviennent à la fin très-étroites. Pour lors Umbrenus leur déclare, comme en secret, qu'ils ne doivent rien attendre du sénat, dont la politique veut toujours tenir les sujets de l'état dans la misère & l'abaissement. Il ajoute, qu'il y avoit cependant un remède à leurs malheurs, & qu'il savoit un moyen de les affranchir de leurs dettes ; mais que ce moyen demandoit également du courage & du secret. Ces envoyés protestent, qu'il n'y a point d'entreprise si difficile où ils ne s'engagent, pour délivrer leur nation de la tyrannie des usuriers ; & ils conjurent en même-temps Umbrenus de leur découvrir le moyen de rompre leurs chaînes. Mais ce Romain ne jugea pas à propos de s'ouvrir plus particulièrement, sans en avoir conféré avec Lentulus & les autres chefs des conjurés. On approuva sa conduite ; & pour donner plus de poids à la négociation, Gabinus en fut chargé avec lui. Ces deux hommes entrèrent en conférence avec les Allobroges, dans la maison de Sempronia.

Gabinus, après en avoir exigé les sermens les plus solennels, leur découvrit

le plan de la conjuration, le nombre & les forces des conjurés, qu'il grossit encore pour les faire paroître plus redoutables. Il ajouta, que si leur nation vouloit prendre les armes, & se joindre à Catilina, on leur donneroit toutes les sûretés qu'ils pourroient souhaiter pour une abolition générale de toutes leurs dettes.

Après différentes propositions, on se sépara, & on convint de se rassembler la nuit suivante, pour donner quelque forme au traité qu'on méditoit. Mais ces députés ne furent pas plutôt seuls, que la grandeur du péril où ils alloient engager leur nation, & l'incertitude du succès, commencèrent à les inquiéter. Différentes réflexions affoiblirent leurs premières pensées. D'un côté ils voyoient, à la vérité, une armée en campagne, & soutenue dans Rome par un parti puissant, & composé d'un grand nombre de personnes de condition & des premiers de la ville. Mais ils trouvoient de l'autre côté, l'autorité légitime, les consuls, le sénat, & les légions; ils pouvoient même se flatter qu'en révélant le secret de la conjuration, ils pourroient obtenir pour récompense l'abolition, ou du moins une diminution considérable de leurs dettes.

Dans cette agitation, ils résolurent de ne rien faire sans la participation de Q. Fabius Sanga, qui étoit chargé de la protection des Allobroges, suivant l'usage de ce temps-là, où tous les peuples, sujets ou alliés de la république, avoient dans le sénat un protecteur, qui prenoit soin de leurs intérêts.

Sanga, après leur avoir représenté l'horreur & les périls d'une pareille entreprise, de concert avec eux, courut chez le consul lui donner avis des propositions qu'on avoit faites à ces envoyés. Cicéron les voulut voir; il les engagea par des espérances & des promesses, plus solides que celles que leur donnoient les conjurés. Ils se dévouèrent entièrement à ses ordres, & de concert avec lui, ils demandèrent à traiter avec les chefs de la conjuration.

Lentulus, Cethegus, Statilius, & les principaux de cette entreprise, se rendent secrètement dans un endroit dont on étoit convenu; les députés s'y trouvent de leur côté: on agite de nouveau l'affaire qui les avoit obligés de s'assembler; les conjurés en représentent les avantages & les facilités; les Allobroges font leurs objections, & demandent leurs sûretés. Enfin, après bien des difficultés, ils feignent de se rendre. On met le

traité au net : ils signent avec tous les chefs de la conjuration ; on en fait un double également signé de toutes les parties, & que ces envoyés exigent qu'on leur confie, pour le pouvoir communiquer aux chefs de leur nation, qui, en voyant de si grands noms, s'engageroient, disoient-ils, plus facilement dans l'entreprise. On convient qu'ils partiroient de nuit, pour se rendre dans leur pays, & qu'ils passeroient par le camp de Catilina, pour lui faire ratifier le traité. Lentulus leur donna des lettres pour ce chef de parti, qui contenoient le plan de la conjuration, & les mesures qu'il avoit prises avec ses complices, pour faire périr le consul & la plupart des sénateurs. Et un des conjurés, appelé Volturcius, de la ville de Crotona, se chargea de la conduite de ces envoyés, & de rendre compte à Catilina des engagements qu'on auroit pris pour faire soulever leur nation.

Cicéron, averti par les Allobroges qu'ils devoient partir la nuit suivante, envoya secrètement sur le chemin deux préteurs avec des gardes, qui s'assurent du pont Milvien, par où il falloit passer. Les Allobroges arrivent; on les arrête aussi-tôt à leur passage avec toute leur suite. Ils se rendent aux préteurs, sans

faire de résistance, comme des gens surpris & épouvantés. On prit avec eux Volturcius, & une cassette, où étoient renfermées toutes les lettres des conjurés.

Le consul ayant en main les preuves de la conjuration, convoqua le sénat de grand matin dans le temple de la Concorde, & il fit arrêter Lentulus, Cethegus, Statilius, Gabinius & Ceparius, que des gardes amenèrent dans l'assemblée. On fit entrer en même-temps les députés des Allobroges avec Volturcius, qui, sous la promesse de sa grace, dévoilopa tout le secret des conjurés. On lut publiquement leurs lettres; & Lentulus se trouvant convaincu par sa propre signature, fut contraint de renoncer sur-le-champ à la préture. Il quitta sa robe de pourpre; on lui en donna une autre, convenable à sa mauvaise fortune, & on le conduisit avec ses complices, en différentes maisons, qui leur furent données pour prisons.

Cethegus trouva le moyen de faire tenir un billet à ses amis & à ses affranchis, par lequel il les exhortoit d'assembler ses partisans, & de faire un effort la nuit pour le tirer de prison. Cicéron, craignant qu'il ne s'élevât quelque tumulte dangereux en leur faveur, convoqua de nouveau le sénat pour prendre

App. de bell.
civ. l. 2. c. 1.

Sallust. in
Catil.

Plut. in Cic.

une dernière résolution au sujet des prisonniers. Syllanus, désigné consul pour l'année prochaine, & auquel, selon l'usage, on demanda le premier son avis, déclara qu'ils méritoient le dernier supplice. Tous ceux qui opinèrent après lui furent du même avis, jusqu'à Jules César, qui fit un grand discours en faveur de la clémence, & conclut en disant, que dans une affaire où il s'agissoit de répandre le sang des citoyens & des premiers de Rome, il étoit d'avis qu'on ne précipitât point leur jugement, mais qu'on les retînt sous une sûre garde dans quelques villes d'Italie, jusqu'à ce que Catilina eût été vaincu. Comme il étoit excellent orateur, il ramena la plupart des sénateurs à son sentiment. Syllanus même, qui avoit ouvert le premier l'avis de les faire punir sur-le-champ, se rétracta, & dit : *Qu'en les condamnant, comme il avoit fait, au dernier supplice, il n'avoit entendu parler que de la prison, qui étoit, disoit-il, la plus grande punition qu'on pouvoit exercer contre un citoyen Romain.*

Mais Caton, quand ce fut à son tour d'opiner, peignit avec des couleurs si vives, toute l'horreur des desseins des conjurés ; il fut faire voir par des raisons si pressantes, combien leur vie étoit

incompatible avec la sûreté de l'état, & que pour sauver quelques scélérats, on mettoit, pour-ainsi-dire, le poignard dans le sein des plus gens de bien, que toutes les voix revinrent à son avis. Leur supplice fut résolu; & Cicéron, sur l'arrêt seul du sénat, & sans porter l'affaire devant l'assemblée du peuple, suivant l'usage ordinaire, les fit exécuter sur-le-champ dans la prison où il les fit conduire. On rapporte, qu'après cette exécution il trouva sur la place un grand nombre de leurs parens & de leurs complices, qui ignoroient encore leur destinée, & qui n'attendoient que la nuit pour les enlever; & que se tournant de leur côté, il leur cria : *Ils ont vécu*; manière adoucie dont s'exprimoient les Romains, pour éviter ce qu'ils trouvoient de trop dur dans ces termes : *Ils sont morts*; & que cette seule parole, comme un coup de foudre, dissipa en un instant cette foule de conjurés, & déconcerta tous leurs desseins.

On ne peut exprimer la joie que le peuple fit paroître, quand il vit une si dangereuse conspiration éteinte, & les conjurés punis. On n'entendoit qu'imprecations contre Catilina, & que louanges de Cicéron : la plupart le reconduisirent jusqu'en sa maison. Les femmes

mêmes, pour exprimer leur reconnoissance, mirent des illuminations à leurs fenêtres, comme pour l'éclairer. Cette nuit lui fut plus glorieuse que les beaux jours de triomphe ne l'avoient été à des généraux victorieux. On disoit hautement, que les plus grands capitaines avoient, à la vérité, acquis à la république des provinces entières; mais que Cicéron, sans troupes, sans combats & sans effusion de sang, l'avoit sauvée. On l'appelloit le second fondateur de Rome, & le père de la patrie. Tous les ordres de l'état s'attachèrent à lui, & son autorité étoit d'autant plus solide, qu'il ne la devoit qu'à sa propre vertu, à l'estime & à la reconnoissance de ses concitoyens.

App. Alex.
1. 2. c. 1.

César, quoique considérable dans la république, par sa naissance, par son éloquence & par son crédit & celui de ses amis, fut traité bien différemment. Il y avoit déjà du temps qu'il étoit suspect de desseins cachés, & plus d'une fois Cicéron avoit témoigné, qu'il remarquoit dans toute sa conduite un esprit qui aspiroit secrettement à la tyrannie. La vie qu'il avoit voulu sauver aux conjurés, augmenta ces soupçons. Quand il sortit du sénat, où il avoit parlé avec tant de chaleur, pour les
soustraire

soustraire au supplice, les chevaliers qui étoient de garde, lui présentèrent d'un air menaçant, la pointe de leurs épées. Ils l'autoient tué; mais Cicéron, sur lequel ils avoient la vue attachée, comme pour lui demander ses ordres, leur fit signe de le laisser échapper.

Plutar. in
Cesare.

Ce n'est pas qu'on ne dît en ce temps-là, qu'il avoit été fort chargé par la déposition de quelques conjurés; mais Cicéron, qui n'ignoroit pas quel étoit déjà son crédit dans Rome, ne voulut pas exprès le comprendre dans l'instruction du procès, de peur qu'en échappant par l'appui de ses parens & de ses amis, à la rigueur des lois, il ne sauvât en même-temps les autres criminels. On ne laissa pas d'être persuadé, qu'il n'avoit rien ignoré de leurs mauvais desseins, & on commença à le regarder comme un homme capable de tout entreprendre pour s'élever.

La nouvelle du supplice de Lentulus & de Cethegus ne fut pas plutôt passée au camp de Catilina, que plusieurs des conjurés, voyant le parti de la république le plus fort, se retirèrent secrètement. Il y eut même un grand nombre de soldats, que le desir de la nouveauté & l'espérance du butin, avoient engagés à prendre les armes, qui désertèrent.

Mais le chef du parti ne relâcha rien de ses premiers desseins. Il résolut de périr, ou de détruire la république. Il fit de nouvelles levées; il en remplit ses cohortes, & en peu de temps il rendit ses légions complètes; elles étoient toutes animées de sa fureur, & prêtes à tourner leurs armes contre leur patrie.

Le premier dessein de Catilina, comme nous l'avons dit, étoit de se présenter aux portes de Rome, à la tête de son armée, au moment que la conjuration éclateroit par un incendie que les conjurés, qui étoient restés dans la ville, devoient allumer en différens quartiers. Mais le consul ayant déconcerté toutes ces mesures, par sa vigilance & par le supplice des principaux conjurés, le chef de la conjuration résolut de passer dans les Gaules, d'y faire soulever les provinces qui reconnoissoient l'empire Romain. Q. Metellus Celer ayant pénétré son dessein, lui coupa le chemin & se campa à son passage, en même-temps que le consul Antonius le suivoit de près à la tête de son armée.

Catilina se voyant environné d'ennemis, & n'ayant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, fut réduit à tenter le hasard d'une bataille, quoique avec des forces inférieures à

celles d'Antonius. Ce consul ayant été attaqué en ce temps-là de la goutte, laissa la conduite de son armée à Petreïus, ancien officier, qui avoit plus de trente années de service, & qui de simple soldat s'étoit élevé, par sa valeur, jusqu'au commandement des armées. Mais cette maladie subite du consul, plus foible que méchant, fit soupçonner qu'il ménageoit Catilina, avec lequel il avoit eu auparavant des liaisons assez étroites, & il en fut même accusé depuis devant les magistrats. On publia que cette goutte, qui lui étoit venue à la veille de combattre contre l'ennemi de la république, n'étoit qu'un prétexte & une maladie feinte, pour reculer la perte de Catilina, ou du moins pour n'y point prendre de part. Mais les rebelles ne purent tirer aucun avantage de ce retardement affecté.

Petreïus, de lieutenant devenu général, les pressa de si près, qu'il les força d'en venir à une bataille : le combat fut rude & très-opiniâtre. Si les légions de la république combattirent avec beaucoup de valeur, celles de Catilina ne se battirent pas avec moins de courage : tous vouloient vaincre, ou se faire tuer. Aucun ne recula ; il n'y en eut point qui voulût donner ou

recevoit quartier. Le soldat vivant prenoit aussi-tôt la place de celui qui venoit d'être tué : ce ne fut qu'après beaucoup de sang répandu, & une longue résistance, que l'armée de la république défit enfin les troupes des rebelles. Tout fut passé au fil de l'épée. Catilina, qui ne voulut pas survivre à la ruine de son parti, se jeta, avec les principaux conjurés, dans les plus épais bataillons, & après la victoire on trouva sur un tas de corps morts ce fameux chef de parti, qui respiroit encore un peu. Au travers des traits de la mort, répandus sur son visage, on voyoit encore les marques de l'audace & de la férocité qu'il avoit eues pendant sa vie.

Fin du douzième Livre.



L I V R E X I I I .

César s'unit avec Pompée & Crassus, & est élevé au consulat. Exil de Cicéron : son rappel. Le Gouvernement des Gaules & de l'Illyrie est décerné à César, qui emploie les richesses de ces provinces à s'attacher ses soldats, & à se faire des créatures à Rome. Le crédit que lui donnent ses victoires & son argent fait ombrage à Pompée, qui en vient à une rupture ouverte avec César. Rome & ses provinces se partagent entre ces deux grands hommes, qui décident leur querelle dans les plaines de Pharsale. César, devenu maître de l'empire, est tué comme un tyran, malgré sa clémence.

ON vient de voir quel fut le succès d'une conspiration que le peu de secret des conjurés fit découvrir, & que la sage conduite de Cicéron fut étouffer. La débauche, le luxe, & la pauvreté qui en est toujours une suite, l'avoient fait naître; l'ambition extrême de quelques particuliers la fortifia, dans un temps où Rome n'avoit presque plus d'un état républicain que le seul nom.

Les grands seuls régnoient avec un empire absolu. Toute l'autorité du gouvernement étoit renfermée dans quelques maisons particulières, qui se remettoient le consulat de main en main. Un petit nombre de citoyens dispofoient tour-à-tour du commandement des armées, du gouvernement, & des revenus des provinces. Arbitres souverains de la paix & de la guerre, & accoutumés aux respects & à la soumission, qui suivent le pouvoir absolu, il y en avoit peu qui, en sortant de ces grandes charges, pussent se résoudre à l'égalité d'une vie privée. Les uns s'attachoient leurs soldats, par un relâchement de discipline militaire, ou par des largesses intéressées; d'autres achetoient, à prix d'argent, les suffrages du peuple, pour s'élever aux premières dignités, ou pour substituer leurs créatures dans leurs places. Ceux qui en étoient exclus par des brigues supérieures à leur crédit, foudageoient leur envie, en tâchant de rendre suspecte la puissance de leurs rivaux, & ils cherchoient, dans les troubles de l'état, la ruine de ceux qui leur avoient été préférés. Les gens de bien, comme Caton, Cicéron, Catulus & plusieurs autres, tous zélés républicains, regardoient cette puissance excessive de

quelques citoyens, leurs richesses immenses, & l'attachement particulier des armées pour leurs généraux, comme la ruine de la liberté. Ils ne pouvoient souffrir que, sous prétexte de servir leur patrie, ces grands se perpétuaissent dans des charges, dont l'autorité suprême les exposoit à la tentation de s'en rendre les maîtres. Ce fut de l'opposition de ces vues & de ces intérêts différens, que naquirent les derniers troubles de la république, dans lesquels le monde entier se partagea entre Pompée & César, chefs des deux grands partis, & tous deux également suspects & redoutables par leur ambition & leur valeur.

Pompée attiroit sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. Il avoit été général, comme nous l'avons déjà dit, avant que d'être soldat, & sa vie n'avoit été qu'une suite continuelle de victoires; il avoit fait la guerre dans les trois parties du monde, & il en étoit toujours revenu victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinas & Carbon, du parti de Marius; Domitius dans l'Afrique; Sertorius, ou, pour mieux dire, Perpenna dans l'Espagne; les Pirates de Cilicie sur la Méditerranée; & depuis la défaite de Catilina, il étoit revenu à Rome, vainqueur de Mithridate & de

Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il étoit devenu plus grand que les Romains ne le souhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même l'espérer. Dans ce haut degré de gloire, où la fortune l'avoit conduit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paroissoit rarement en public; & s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de la république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir; mais dans une ville libre, on ne pouvoit souffrir qu'il affectât des manières de souverain. Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs, à la vérité, étoient pures & sans tache: on le louoit même, avec justice, de sa tempérance: personne ne le soupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins, dans les dignités qu'il briguoit, la puissance qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées. Mais, plus sensible à la vanité qu'à l'ambition, il aspirait à des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de

son temps. Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison. Toute égalité le bleffoit ; & il eût voulu, ce semble, être le seul général de la république, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont César, dans la suite, fut le plus dangereux & le plus redoutable. L'un ne vouloit plus d'égal, comme nous venons de le dire, & l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse, dans les deux premiers hommes de l'univers, causa de nouvelles révolutions, dont il est à propos de développer l'origine & le succès.

Caius Julius César étoit né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimère, en se vantant de tirer son origine d'Anchise & de Vénus. C'étoit l'homme de son temps le mieux fait, adroit à toutes sortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, le courage élevé, vaste dans ses desseins, magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion. La nature, qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air

d'empire , & de la dignité dans ses manières ; mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence insinuante & invincible , étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne , qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualités , n'échappoient point à ses bienfaits : & il commença par assujettir les cœurs , comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspirait.

Né simple citoyen d'une république , il forma , dans une condition privée , le projet d'assujettir sa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvantèrent point. Il ne trouva rien au-dessus de son ambition , que l'étendue immense de ses vues. Les exemples récents de Marius & de Sylla lui firent comprendre qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance ; mais , sage jusque dans ses desirs immodérés , il distribua en différens temps l'exécution de ses desseins. Son esprit , toujours juste malgré son étendue , n'alla que par degrés au projet de la domination : & quelques éclatantes qu'aient été depuis ses victoires , elles ne doivent pas-

fer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A peine Sylla fut-il mort, qu'il se jeta dans les affaires: il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la république, devoit l'attacher au parti du sénat & de la Noblesse. Mais, neveu de Marius & gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti, qui étoit celui du peuple, & il se flatta d'en devenir bientôt le chef, au lieu qu'il lui autoit fallu plier sous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du sénat. Sylla, comme nous l'avons déjà dit, avoit fait abattre, pendant sa dictature, les trophées de Marius. César n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire secrètement, par d'excellens ouvriers, la statue de Marius, couronnée par les mains de la victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres, & fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le capitolé. Tout le monde accourut en foule le matin pour voir ce spectacle. Les partisans de Sylla se récrièrent contre une entreprise si hardie: on ne douta

Plur. in
Cæfare.
An de Rome
690.

point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspirait à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit, de son autorité privée, relever des trophées qu'un souverain magistrat avoit fait abattre. Mais le peuple, dont Marius s'étoit déclaré le protecteur, donnoit de grandes louanges à César. Le sénat s'assembla là-dessus. César y fut accusé publiquement : Catulus Luctatius, un des principaux de l'assemblée, s'écria que ce n'étoit plus par des desseins cachés qu'on alloit à la tyrannie; mais que César attaquoit, à force ouverte, la liberté. César, de son côté, entreprit de justifier sa conduite, & il se défendit avec tant de force & d'éloquence, que malgré la brigue de ses ennemis, il fut renvoyé absous: & ce fut par une action si hardie, qu'il fit appercevoir le peuple de sa puissance & de la foiblesse du sénat. Les exilés, à l'ombre de son autorité, revinrent depuis à Rome, & ils obtinrent leur rappel, sous prétexte qu'ils avoient été condamnés par un citoyen qui s'étoit emparé, les armes à la main, de la dictature & de la souveraine puissance.

Le peuple, charmé de la chaleur qu'il faisoit paroître pour son parti, le combloit de louanges. On disoit tout haut

dans Rome, qu'il étoit le seul qui, par son courage & par son intrépidité, méritât de succéder aux dignités de Marius. Les principaux de chaque tribu, & les chefs des factions, l'assurèrent qu'il n'y avoit rien de si élevé dans la république où il ne pût prétendre, & qu'il pouvoit compter sur tous les suffrages du peuple: ils ne furent pas long-temps sans lui donner des preuves de leur zèle & de leur entier dévouement à ses intérêts.

Le grand pontife Metellus étant mort, Catulus Luctatius, personnage consulaire, & révééré de tous les Romains par sa vertu, demanda cette dignité. César, quoique d'un rang inférieur, & sans avoir encore été honoré du consulat, ne laissa pas de se présenter au nombre des candidats. Luctatius qui le regardoit comme un compétiteur redoutable, à cause de son crédit parmi le peuple, lui envoya offrir une somme considérable, s'il vouloit se désister de sa poursuite. Mais César avoit le courage trop haut, pour se laisser éblouir par un vil intérêt. Il fit dire à Luctatius, que bien loin de se désister pour de l'argent, il en emprunteroit plutôt de tous ses amis, pour soutenir ses prétentions. Mais il n'en eut pas besoin: le peuple

Plut. in
Cesare.

lui étoit trop attaché ; & les suffrages ayant été recueillis, il emporta cette dignité sur Luctatius & sur tous ses compétiteurs.

An de Rome
691.

Plut. in.
César.

Il passa ensuite avec la même facilité à la préture ; & en sortant de cette charge, le peuple lui déféra le gouvernement de l'Espagne. On dit qu'en traversant les Alpes pour s'y rendre, il passa par une petite ville presque déserte, & dont les habitans paroissoient fort misérables, & que ceux qui l'accompagnoient, se demandant l'un & l'autre, en raillant, s'il n'y auroit point dans cette bourgade des brigues & des cabales pour les magistratures, César prenant la parole, & se mêlant à la conversation, leur dit : *Qu'il aimeroit mieux être le premier dans cette bicoque, que le second dans Rome.*

César employa tout le temps qu'il fut dans son gouvernement, à en étendre les frontières. Il porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'empire Romain ; mais dans une conquête aussi utile à l'état, il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara, par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome, où il fut reçu du peuple avec de nouveaux applaudissemens.

Les richesses qu'il avoit apportées de son gouvernement, étoient considérables ; il les employa à se faire de nouvelles créatures, qu'il attachoit à sa fortune par des libéralités continuelles. Il leur abandonna ses biens comme en proie ; sa maison leur étoit ouverte en tout temps ; rien ne leur étoit caché que son cœur, toujours impénétrable, même à ses plus chers amis. Capable de tout entreprendre & de tout cacher, toujours attentif, toujours présent aux cabales, dont il pouvoit tirer de l'avantage, mais sans se laisser jamais pénétrer, on ne doute point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina si elle eût réussi : & ce fameux rebelle, qui croyoit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vû enlever le fruit de son crime, par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, & qui avoit eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, & le souvenir de la mort des Gracques, assassinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires ; & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais jusqu'à la souveraine puissance, sans le commande-

ment des armées , & sans avoir un grand nombre d'amis , & un parti même dans le sénat.

Ce corps si auguste étoit alors partagé entre Pompée & Crassus , ennemis & rivaux dans le gouvernement , l'un le plus puissant , & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au moins cet avantage de leur division , qu'en partageant le sénat , elle tenoit leur puissance en équilibre , & maintenoit la liberté. César résolut de s'unir , tantôt avec l'un , tantôt avec l'autre , & d'emprunter , pour-ainsi dire , leur crédit de temps en temps , dans la vue de s'en servir pour parvenir plus aisément au consulat & au commandement des armées ; mais comme il ne pouvoit ménager en même temps l'amitié de deux ennemis déclarés , il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit , & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la liberté publique. Il fut persuader à Pompée & à Crassus , de lui confier , comme en dépôt , le consulat , qu'ils n'auroient pas vu sans jalousie passer entre les mains de leurs partisans. Il fut élu consul , avec Calphurnius Bibulus , par le concours de deux factions réunies. Il en gagna secrètement les principaux , dont il forma

ma un troisième parti, qui opprima dans la suite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposèrent souverainement des dignités & des emplois de la république. Crassus, toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée, content des marques extérieures de respect & de vénération, que lui attirait l'éclat de ses victoires, jouissoit dans une oisiveté dangereuse de son crédit & de sa réputation. Mais César, plus habile & plus caché que tous les deux, jetoit sourdement les fondemens de sa propre grandeur, sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens, il tâchoit de gagner les sénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Crassus, devinrent, sans s'en appercevoir, les créatures de César; & pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons, il séduisit jusques à leurs affranchis, qui ne purent résister à ses libéralités.

Mais comme, par ces nouvelles liai-

sons avec Pompée & Crassus, les chefs du sénat pouvoient le rendre suspect au peuple, il ne fut pas plutôt parvenu au consulat, qu'il se déclara de nouveau pour un parti, qu'il regardoit toujours comme le plus solide fondement de son élévation. La manière adroite dont il brouilla en même temps Pompée avec le sénat, & le sénat avec le peuple, fut le chef-d'œuvre de sa politique & de son habileté. Il entreprit de faire revivre la loi *Agraria*. Il prévint que le consentement de Pompée & de Crassus, dont il s'étoit assuré auparavant, & l'opposition de Caton, de Cicéron, & de tous les républicains zélés, exciteroient entre eux des inimitiés réciproques, & que le peuple, toujours aveugle sur ses véritables intérêts, se déclareroit contre ces sénateurs, sans faire attention, qu'ils ne s'opposoient au parti de César que par le motif de conserver la liberté publique.

Ce fut en qualité de consul, qu'il proposa d'abord, dans le sénat, une loi par laquelle on devoit distribuer les terres de la Campanie entre vingt mille citoyens de ceux qui avoient au moins trois enfans. C'étoit des terres dont le revenu, à cause de leur fertilité, avoit été réservé de tout temps pour

les plus pressans besoins de la république. Les plus gens de bien du sénat s'opposèrent hautement à la publication de cette loi : César , qui avoit bien prévu cette opposition , s'écria aussi-tôt , & prit les dieux à témoins , qu'on le contraignoit d'avoir recours à l'autorité du peuple. Il en convoqua l'assemblée , & il y parut , accompagné de Pompée & de Crassus. Il adressa la parole à Pompée , & il lui demanda , s'il n'approuvoit pas une loi si équitable dans une république dont tous les membres devoient participer aux biens de l'état. En vain les sénateurs , qui se trouvèrent auprès de Pompée , tâchèrent de lui rendre suspectes ces entreprises de César ; Pompée , sans les vouloir écouter , se déclara de son avis ; soit qu'il crût qu'il y alloit de son honneur , de soutenir ses premiers engagements , ou que présumant trop de son pouvoir en comparaison de celui de César , il méprisât les soupçons de ces sénateurs. Il répondit même à César , avec plus de chaleur que de prudence : *Que si quelqu'un se*

Plut. in
Cæsare.

présentoit l'épée à la main , pour s'opposer à la publication de la loi , il prendroit l'épée & le bouclier , pour la faire recevoir. C'étoit déclarer lui-même la guerre à son propre parti.

Pompée , par cette réponse si peu convenable à ses véritables intérêts , se rendit odieux au sénat & suspect à ses propres amis , sans qu'une démarche aussi imprudente lui acquît plus de considération dans le parti du peuple , qui ne tenoit compte qu'à César de la proposition de la loi. Ce consul , soutenu de ses partisans , de ceux de Pompée , & de ceux de Crassus , la fit recevoir , pour ainsi-dire , la force à la main , & malgré les remontrances & l'opposition des républicains les plus zélés. On nomma vingt commissaires , qui partagèrent les terres de la Campanie entre vingt mille familles Romaines. Ce furent , dans la suite , autant de cliens , que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette loi , il en fit passer une seconde , qui obligeoit le sénat entier & tous ceux qui parviendroient à quelque magistrature , de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées du peuple pendant son consulat. Ce fut par une précaution si habile , qu'il sut rendre les fondemens de sa fortune si sûrs & si durables , que dix années

d'absence, & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler.

Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il ne fût regagné par le parti des républicains zélés, il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, & César épousa Calphurnie, fille de Pison, qu'il fit désigner consul pour l'année suivante. Il prit en même temps le gouvernement des Gaules, avec celui de l'Illyrie pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Crassus, qui le demandoit, dans l'espérance d'y acquérir de nouvelles richesses; & Pompée obtint l'une & l'autre Espagne, qu'il gouverna toujours par ses lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome. Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même décret qui autorisoit le partage des terres, afin d'en intéresser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagèrent ainsi le monde entier entre eux, comme ils auroient fait leur patrimoine. En vain Caton crioit dans toutes les assemblées, que c'étoit une chose honteuse que l'empire fût ainsi prostitué, & que

An de Rome
694.

les grands de Rome, par cette espèce de trafic de leurs filles, donnâssent, comme pour leur dot, le commandement des armées, les gouvernemens des provinces, & les premières dignités de la république.

César, doux & humain avec le petit peuple, mais fier à l'égard des grands qui entreprenoient de lui résister, fit arrêter Caton, sous prétexte qu'il s'opposoit à la publication d'une loi reçue par tous les suffrages du peuple. Bibulus, collègue de César au consulat, fut chassé de la place par le peuple, que l'opposition de Bibulus avoit mis en fureur. On rompit ses faisceaux, on blessa ses licteurs. Lui-même pensa être tué; & il fut contraint, pour sauver sa vie, de demeurer caché dans sa maison, sans oser paroître en public. Lucullus & Cicéron ne furent guère mieux traités. Le vainqueur de Tigrane & de Mithridate, menacé par César de se voir recherché sur les richesses immenses qu'il avoit rapportées de l'Orient, fut contraint, pour l'adoucir, de venir en pleine assemblée embrasser ses genoux, & de renoncer aux affaires. C'étoit le but secret de César, qui, pour éloigner encore du gouvernement Cicéron, dont il redoutoit l'habileté &

la pénétration, n'eut point de honte, pour perdre ce grand homme, de s'unir avec Publius Clodius, ennemi déclaré de Cicéron, & même de le porter par son crédit à la dignité de tribun du peuple, quoique Clodius eût été accusé depuis peu, d'entretenir un commerce criminel avec Pompeïa, femme de César.

Ce fut cette accusation, & la part que Cicéron y prit, qui avoient fait naître cette haine violente de Clodius contre lui, quoique auparavant ils eussent vécu dans une liaison étroite. Publius Clodius étoit un jeune homme bien fait, riche, éloquent & favorisé du peuple, dont il prenoit les intérêts, mais présomptueux, fier & insolent de sa haute naissance, & du crédit qu'il avoit dans Rome. Il étoit devenu éperdument amoureux de Pompeïa, femme de César, & il avoit su lui plaire. Il ne manquoit à leurs desirs réciproques qu'une entrevue, que l'attention & la sévérité d'Aurélia, mère de César, rendoit presque impossible. Clodius, emporté par sa passion, crut pouvoir s'introduire dans sa maison à la faveur d'une fête particulière qui devoit s'y célébrer la nuit, en l'honneur de la mère de Bacchus. Les hommes étoient exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit

même que le maître de la maison où elles se célébroient, en sortit; & il n'y avoit que des femmes & des filles qui fussent admises dans ces mystères, sur lesquels on ne peut laisser tomber de voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un consul ou d'un préteur, qui faisoit la fonction de prêtresse de cette divinité, qu'on n'osoit nommer, & qu'on révéroit sous le titre de *la bonne déesse*.

Clodius se déguisa en fille, & fut introduit la nuit dans la maison d'Aurélia, par une servante de Pompeïa, qui, de concert avec sa maîtresse, conduisoit cette intrigue. Le rendez-vous étoit dans la chambre même de cette servante, qui y avoit fait cacher Clodius, pendant qu'elle courut avertir Pompeïa de l'arrivée de son amant. Mais, comme elle tarδοit trop long-temps, soit impatience, ou peut-être curiosité de découvrir ce qui se passoit entre ces femmes, il sortit de sa retraite. Malheureusement il s'égara, & le hazard fit qu'il fut rencontré par une autre servante de la maison, qui, le prenant pour une fille, lui proposa, dit Plutarque, de jouer avec elle. Clodius voulut s'en défendre; mais la servante qui, dans cette bacchanale, étoit éprise d'une espèce
de

de fureur, voulut le tirer du côté où elle voyoit de la lumière, pour reconnoître celle de qui elle venoit de recevoir un refus si désobligeant. Clodius, pour échapper de ses mains, lui dit qu'il étoit une des chanteuses qu'on avoit appellées pour la fête & qui cherchoit Abra, servante de Pompeia. Le son de sa voix le trahit, & découvrit son sexe. La servante, effrayée court avertir Aurelia, qu'elle a trouvé dans sa maison un homme déguisé en femme. Les cérémonies cessent aussi-tôt; on couvre les mystères avec précipitation. Aurelia fait fermer les portes: on cherche & on trouve le criminel. La mère de César, après lui avoir reproché son insolence & son impiété, le fit sortir; & le lendemain de grand matin, elle donna avis au sénat de ce qui s'étoit passé la nuit dans sa maison. Toute la ville en fut scandalisée. Les femmes surtout, se déchaînèrent avec fureur contre Clodius, & un tribun le cita devant l'assemblée du peuple, & se déclara son accusateur. Ce magistrat se flattoit d'être soutenu par le crédit de César, il croyoit qu'un mari ne refuseroit pas de joindre son ressentiment contre un jeune insolent, convaincu d'une intelligence criminelle avec sa femme. Il est certain

que, dans les règles ordinaires, César ne pouvoit pas se dispenser de se déclarer contre le coupable; mais il n'étoit pas moins intéressé, dans la situation des affaires, à ne se pas brouiller avec Clodius, qui avoit un grand crédit parmi le peuple. Pour se tirer d'un pas si délicat, sans blesser ni son honneur, ni ses intérêts, il se contenta de répudier sa femme. Le tribun, après cette démarche, l'ayant sommé dans une assemblée du peuple, de déclarer s'il n'avoit pas connoissance que Clodius avoit profané les mystères de la bonne déesse, César lui répondit froidement, qu'il n'en savoit rien. « Pourquoi donc, » prit le tribun, as-tu répudié ta femme? » C'est répliqua-t-il, qu'il ne faut pas que la femme de César soit seulement soupçonnée. » Par cette réponse adroite, il se dispensa de déposer contre Clodius; & il voulut faire croire en même temps, qu'il étoit persuadé que dans cette affaire, sa femme avoit été plus imprudente que criminelle.

Clodius n'ayant rien à craindre du ressentiment de César, parmi les différens moyens qu'il employa pour sa défense, soutint qu'Aurélia l'avoit pris pour un autre, & il offrit de justifier, que la nuit même qu'on célébroit la

fête il étoit hors de Rome , & trop éloigné pour s'y être pu trouver, quelque diligence qu'il eût pu faire : Mais Cicéron se présenta , qui déclara en pleine assemblée , que peu avant la nuit , il l'étoit venu trouver dans sa maison , & qu'ils s'y étoient entretenus de différentes affaires.

On prétend que Cicéron se porta à rendre ce témoignage , moins par zèle pour la religion , que par complaisance pour Terentia sa femme , qui saisit cette occasion de le brouiller avec Clodius , dont elle craignoit , qu'à la faveur d'un divorce , il n'épousât la sœur , qui passoit pour ne lui être pas indifférente. Quoi qu'il en soit des motifs qui le déterminèrent à prendre ce parti , son témoignage ne prévalut point sur le crédit de Clodius , ni sur l'argent qu'il répandit parmi ses juges. Le criminel fut absous ; & il ne fut pas plutôt sorti d'une affaire si délicate , qu'il songea au moyen de se venger de Cicéron.

La charge de tribun du peuple lui parut une magistrature , qui pouvoit le mettre en état de signaler sa haine impunément. Mais il étoit patricien de naissance , & par les lois , cette dignité ne pouvoit être remplie que par des plébéciens. Pour lever cet obstacle , il se

fit adopter dans une famille plébéienne, par M. Fœreius. A la faveur de cette adoption, & par le crédit qu'il avoit dans Rome, il obtint sans peine une place dans le tribunat.

Pour se rendre encore plus agréable à la multitude, il commença l'exercice de sa charge par la proposition de nouvelles lois, toutes favorables aux plébéiens. Il eut l'adresse en même-temps de mettre dans ses intérêts Pison & Gabinus, tous deux consuls cette année. Pour n'en être pas traversé dans le projet de la vengeance qu'il méditoit contre Cicéron, il fit décerner à l'un & à l'autre le gouvernement des deux plus riches provinces de la république. Après avoir prises différentes mesures, tant du côté du peuple, que par rapport au sénat, il s'appliqua à gagner Crassus, César & Pompée, qui, par un crédit alors supérieur à toutes ses cabales, auroient pu lui enlever sa victime. Mais il trouva ces grands, qu'on pouvoit regarder comme les souverains de Rome, disposés à entrer dans son ressentiment. Crassus étoit brouillé actuellement avec Cicéron; César, depuis l'affaire de Catilina, ne lui étoit pas plus favorable; & Pompée, alors uni d'intérêt avec César, & d'ailleurs toujours foible ami,

An de Rome

691.

n'étoit pas capable de prendre la défense d'un homme, contre lequel César conservoit un ressentiment secret.

Clodius, après avoir pris ces précautions, accusa Cicéron devant l'assemblée du peuple, d'avoir fait mourir Lentulus, Cethegus, & les autres complices de Catilina, contre toutes les lois, & sans que le peuple, le juge naturel des citoyens en matière de crime, en eût été informé. Quoique Cicéron n'eût rien fait que de concert avec le sénat, il s'aperçut bien que sans une puissante protection, il n'échapperoit pas à la fureur de Clodius pendant l'année de son tribunat. Il s'adressa d'abord à César, & le conjura de souffrir qu'il pût le suivre dans les Gaules, en qualité d'un de ses lieutenans. César, qui ne cherchoit qu'à le tirer du sénat & du gouvernement de l'état, y consentit. Clodius, qui s'aperçut que cet emploi, & l'absence de Cicéron, l'obligeroient de suspendre ses poursuites, feignit de vouloir se réconcilier avec lui. Il lui fit dire, par des amis communs, qu'il n'avoit pas d'éloignement de lui rendre son amitié, & qu'il n'ignoroit pas que Terentia sa femme avoit eu plus de part que lui au témoignage qu'il avoit rendu dans l'affaire de Pompéïa.

Plut. in Cæsare & Cic. r.
App. l. 7.
de bello civil.
c. 4.

Cicéron séduit par ces vaines espérances d'une réconciliation prochaine, remercia César de son emploi, retourna au sénat, & se jeta dans les affaires; mais César, qui l'en vouloit tirer à quelque prix que ce fût, irrité de son changement, s'unit avec Clodius pour le perdre; & il tira parole de Pompée, qu'il n'interviendroit point dans cette affaire en faveur de Cicéron. Clodius reprit ensuite son accusation. Cicéron se voyant en un si grand péril, changea d'habits; & laissant croître sa barbe & ses cheveux, il alloit, suivi d'un grand nombre de chevaliers, solliciter le secours de ses amis, & demander la protection des premiers de Rome. Le sénat touché de la persécution qu'on faisoit à un homme de bien, qu'il regardoit comme un des principaux ornemens de sa compagnie, voulut prendre le deuil, comme dans une calamité publique; mais les consuls, gagnés par Clodius, s'y opposèrent: lui-même, escorté d'une troupe insolente d'esclaves armés, tenoit le sénat comme assiégé, en sorte qu'on n'y put prendre aucune résolution en faveur de Cicéron.

Ce grand homme, poursuivi par un furieux, & par un ennemi implacable, eut recours à Pompée, auquel il avoit

rendu des services essentiels dans toutes les affaires du gouvernement, & qui lui étoit redevable de la plupart des emplois qu'il avoit obtenus par les suffrages du peuple.

Pompée, qui n'ignoroit rien des desseins de Clodius, s'étoit retiré à la campagne, pour ne pas s'exposer au reproche qu'on auroit pu lui faire, s'il étoit resté dans Rome, de ne faire aucune démarche en faveur de son ami. Cicéron lui envoya d'abord Pison son gendre, qui n'en rapporta que de ces réponses équivoques & ambiguës, que les grands seuls savent si bien faire, pour se dispenser d'accorder ce qu'ils ne peuvent refuser sans se déshonorer. Cicéron se flatta qu'il le détermineroit plus facilement lui-même : il se rendit à sa maison. Pompée ne pouvant se résoudre à soutenir sa présence, & ne voulant point manquer de parole à César, sortit par une porte secrète, & lui fit dire qu'il étoit retourné à Rome. Cicéron ne pouvant plus douter qu'il n'en fût abandonné, s'abandonna, pour ainsi dire, lui-même ; & cet homme, si éloquent, si redoutable par le talent de la parole & par la force de ses raisons quand il s'étoit agi de défendre les autres, désespéra de se sauver lui-même, & ne trou-

va point de paroles pour justifier une action qui lui avoit attiré les applaudissemens du sénat, & les louanges de tout le peuple. Il se bannit lui-même, sortit la nuit de Rome, & se retira en Grèce. Clodius l'ayant réduit à cette extrémité, fit passer le décret de son exil.

Plut. in Cic. Par le même arrêt, ce furieux tribun, qui l'avoit dicté, fit ordonner que ses maisons de la ville & des champs seroient rasées, & qu'on en vendroit les meubles à l'encan par le ministère des officiers de la justice; ce qu'il fit ensuite exécuter, pour laisser des monumens de sa vengeance & de son pouvoir.

Clodius, après avoir mis Cicéron en fuite, se crut maître absolu du gouvernement. Il osa attaquer Pompée même, & porter devant l'assemblée du peuple l'examen de la conduite que ce grand capitaine avoit tenue dans les guerres d'Orient: mais il reconnut bientôt que son pouvoir n'étoit fondé, pour-ainsi-dire, que sur un crédit emprunté, & qu'il ne seroit pas venu à bout par lui-même de perdre Cicéron, si de puissantes cabales, dont il se croyoit le chef, mais dont il n'étoit que l'instrument & le ministre, n'y avoient concouru.

Pompée, attaqué par un endroit &

sensible, oublia les engagements qu'il
 avoit pris secrètement avec César, & il
 résolut de faire rappeler Cicéron pour
 l'opposer à Clodius. Ce fut le sujet de
 nouvelles disputes; on en vint même
 aux voies de fait: mais le parti de Pom-
 pée étoit si puissant, qu'il fallut que ce-
 lui de Clodius cédât; & le sénat, par
 une action de vigueur, mit fin à ces
 disputes. Il suspendit l'exercice de la
 justice, & il fit un décret, qui défen-
 doit aux Magistrats de prendre con-
 noissance d'aucune affaire, qu'au préa-
 lable le rappel de Cicéron n'eût été ar-
 rêté. Ce grand homme, après seize mois
 d'exil, revint dans sa patrie. Les villes
 par où il passa, lui rendirent des hon-
 neurs extraordinaires; & il dit lui-
 même, *Qu'il fut rapporté à Rome,*
comme dans les bras des habitans de
toute l'Italie. Ce fut un triomphe conti-
 nuel. Quand il approcha de Rome, les
 grands, les chevaliers, le peuple, tout
 sortit au-devant de lui; & le sénat, par
 un décret public, ordonna que ses mai-
 sons, que Clodius avoit fait abattre,
 seroient rebâties des deniers publics.

Plut. in Cic.
 App. l. 2.
 c. 45.

An de Rome
 696.
 Vell. Paterc.
 l. 2. c. 45.

César, qui ne se monroit guère à
 découvert dans ces cabales, apprit le ré-
 tablissement de Cicéron sans s'y oppo-

poser, & il ne parut occupé alors que des affaires de son gouvernement.

L'usage donnoit un gouvernement aux consuls à l'issue du consulat; & César, comme nous venons de le dire, de concert avec Pompée & Crassus, s'étoit fait déférer celui de la Gaule Cisalpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinus, tribun du peuple, & créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Transalpine; c'est-à-dire, la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que César souhaitoit avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, & que le sénat même lui accorda, parce qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour le lui refuser.

César avoit choisi le gouvernement de ces provinces, comme un champ de bataille propre à lui faire un grand nom. Il envisagea la conquête entière des Gaules, comme un objet digne de son grand courage & de sa valeur, & il se flatta en même-temps d'y amasser de grandes richesses, encore plus nécessaires pour soutenir son crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions; & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il dé-

tacha de l'armée qui étoit sous ses ordres , en qualité de gouverneur de l'Espagne & de la Lybie. Les guerres que fit César , ses combats, ses victoires , ne sont ignorés de personne. On sait qu'en moins de dix ans , il triompha des Helvetiens , qu'il força de se renfermer dans leurs montagnes ; qu'il attaqua & qu'il défit Arioviste , roi des Allemands , auquel il fit la guerre , quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés du peuple Romain ; qu'il soumit depuis les Belges à ses lois ; qu'il conquit toutes les Gaules , & que les Romains , sous sa conduite , passèrent la mer , & arborèrent pour la première fois , les aigles dans la grande-Bretagne. Plut. in
as are . On prétend qu'il emporta de force , ou qu'il réduisit par la terreur de ses armes , huit cents villes ; qu'il subjuga trois cents peuples ou nations , qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes , dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles , & un autre million faits prisonniers : détail qui nous paroîtroit exagéré , s'il n'étoit rapporté sur la foi de Plutarque & des autres historiens Romains.

Il est certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine , si on examine sa conduite

dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, & sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obscurcies par une ambition démesurée, & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardoit comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans son camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances; il trafiquoit de tout. Il pillâ les temples des dieux & les terres des alliés. Tout ce qui serroit à augmenter sa puissance, lui paroissoit juste & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit souvent dans la bouche ces mots d'Euripide : *S'il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour régner; mais dans les affaires de moindre conséquence, on ne peut avoir trop d'égard pour la justice.* Le sénat, attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commissaires jusques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton, au retour de ces commissaires, proposa de le livrer à Arioviste, comme un désaveu que la république faisoit de l'injustice de ses armes, & pour détourner sur sa tête seule la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de

ses victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il favoit répandre dans le sénat, tournèrent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vues politiques; on décerna des actions de grâces aux dieux pour ses sacrilèges; & de grands vices, par le succès, passèrent pour de grandes vertus.

César devoit ses succès à sa rare valeur, & à la passion que ses soldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le suivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un général; & ceux qui, sous d'autres capitaines, n'auroient combattu que faiblement, montroient sous ses ordres un courage invincible, & devenoient, par son exemple, d'autres Césars. Il les avoit attachés à sa personne & à sa fortune, par le soin infini qu'il prenoit de leur subsistance, & par des récompenses magnifiques. Il doubla leur solde; & le bled, qu'on ne leur distribuoit que par rations réglées, leur fut donné sans mesure. Il assigna aux vétérans des terres & des possessions. Il sembloit qu'il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conservât que pour en faire le prix de la valeur, & la récom-

pense du mérite. Il payoit même les dettes de ses principaux officiers, & il laissoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des sommes excessives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattoient sous ses enseignes. Soldats & officiers, chacun fendoit l'espérance de sa fortune sur la libéralité & la protection du général. Par-là, les soldats de la république devinrent insensiblement les soldats de César.

Son attention n'étoit pas bornée à s'assurer seulement de son armée. Du fond des Gaules, il portoit ses vues sur la disposition des affaires, & jusques dans les *comices* & les assemblées du peuple. Il ne s'y passoit rien sans sa participation. Son crédit & son argent influoient jusques dans la plupart des délibérations du sénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puissans, & des créatures dévouées à ses intérêts. Il leur fournissoit de l'argent en abondance, soit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs suffrages & leur propre liberté. *Emilius Paulus*, étant consul, en tira neuf cents mille écus, seulement pour ne s'opposer point à ses desseins

pendant son consulat. Il en donna encore davantage à Curion, tribun du peuple, homme violent & factieux, mais habile & éloquent, qui lui avoit vendu sa foi, mais qui, pour le servir plus utilement, dissimuloit ses engagements secrets, & affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

Val. Max.

l. 9. c. 1.

Vell. l. 2.

c. 48.

Les amis de Pompée lui firent faire de grandes réflexions sur la conduite de César, & lui représentèrent le péril qui menaçoit la République. Pompée ne s'aperçut qu'avec une surprise mêlée de honte, qu'il s'étoit laissé surprendre par un homme plus habile que lui; & qu'il s'étoit peut-être donné un maître, croyant favoriser son beau-père & son ami. Il résolut de détruire ce qu'il regardoit comme son ouvrage, & de ruiner la fortune de César: il se flatta qu'étant maître du sénat, rien ne tiendrait contre lui. César, de son côté, fondeoit ses espérances sur une armée victorieuse, & sur l'affection du peuple.

La jalousie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conservassent encore toutes les apparences de leur ancienne liaison. Mais Crassus, qui, par

son crédit & ses richesses immenses , balançoit l'autorité de l'un & de l'autre , ayant été tué dans la guerre des Parthes , ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentimens ; & la mort de Julie , fille de César & femme de Pompée , qui arriva peu de temps après , acheva de rompre ce qui restoit de correspondance entre le beau-père & le gendre.

Rome étoit alors dans un désordre affreux. La corruption & la vénalité des charges étoient publiques. Ceux qui les briguoient , exposoient leur argent dans la place. On le distribuoit impudemment aux chefs des factions , & ceux qui l'avoient reçu , employoient la force & la violence , plutôt que le nombre des suffrages , pour faire élire ceux qui les avoient payés ; en sorte qu'il ne se donnoit point de charge , qui n'eût été disputée l'épée à la main , & qui n'eût coûté la vie à plusieurs citoyens. Souvent les deux partis disputant à forces égales , se séparoient sans qu'il y eût d'élection : & ce désordre alla si loin , que Rome fut huit mois sans magistrats. Pompée , pour rappeler à lui seul toute l'autorité , étoit soupçonné d'entretenir la confusion qui se trouvoit dans le gouvernement. Ses créatures , pour favoriser ses projets ambitieux , détestoient , dans leurs harangues ,

rangues, cette liberté effrenée qui se trouvoit dans les élections de la république. Plusieurs disoient, pour fonder les esprits, que l'état monarchique étoit préférable à une république qui étoit dégénérée en pure anarchie, qu'il falloit au moins avoir recours à un dictateur, & que dans un choix qui devenoit nécessaire, il falloit se mettre entre les mains du médecin le plus doux : par ce tour adroit, ils désignoient Pompée, sans le nommer. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur par ses partisans, que le sénat paroissoit disposé à lui déferer cette grande dignité, qui ne différoit de la royauté, que par une durée courte & limitée. Mais Caton, qui veilloit toujours à la conservation de la liberté, ayant pénétré les desseins de Pompée, & craignant qu'avec un aussi grand pouvoir qu'il avoit, il ne se perpétuât dans la dictature, insinua au sénat, qu'il seroit plus à propos de lui déferer le consulat, sans lui donner de collègue. Il fit cette proposition, pour conserver encore quelque image de république, & parce que le consulat n'exemptoit point, comme la dictature, de l'obligation de rendre compte de sa conduite au peuple & au sénat.

Le sénat approuva l'expédient proposé

par Caton ; Pompée fut élu seul consul. On lui continua en même temps ses gouvernemens, avec le commandement des armées qui étoient sous ses ordres, & on lui permit de tirer chaque année du trésor public mille talents pour leur solde. Il épousa peu de temps après Cornélie, fille de Metellus-Pius ; & quoiqu'on lui eût déferé le consulat sans collègue, il s'associa son beau-père dans la dignité de consul, pour les cinq derniers mois qui restoient de son consulat. Cette modération attacha encore plus étroitement le sénat à ses intérêts.

César prit occasion de tout ce qu'on venoit d'accorder à Pompée, pour demander à son tour le consulat, avec la prolongation de ses gouvernemens. Pompée ne s'y opposa point ; mais il fit agir Marcellus & Lentulus, ses créatures, qui, pour en exclure César, alléguèrent que les lois ne permettoient pas d'admettre les absens au nombre des candidats.

La vue de Pompée, en faisant naître cet obstacle, étoit d'engager César à abandonner le gouvernement des Gaules & le commandement de son armée, pour venir en personne demander le consulat. Mais César, qui sentit l'artifice, aima mieux rester à la tête de ses

troupes : & on rapporte qu'ayant appris que la brigade de ses ennemis avoit fait rejeter la requête, il dit, en mettant la main sur la garde de son épée : *Celle-ci obtiendra ce qu'on me refuse si injustement.* D'autres attribuent cette réponse à un de ses principaux officiers, qu'il avoit envoyé de l'armée, pour demander cette dignité en sa faveur.

Le sénat, qui n'agissoit plus que suivant les impressions des ennemis de César, ordonna qu'on tiretoit de ses troupes & de celles qui étoient aux ordres de Pompée, deux légions, sous prétexte de les envoyer en Syrie, que les Parthes, à ce qu'on publioit, menaçoient d'une incursion depuis la défaite de Crassus. Pompée, pour affoiblir l'armée de César, lui fit demander la légion qu'il lui avoit prêtée. Appius Claudius fut chargé de cette commission. Quoique César pénétrât bien le dessein de ses ennemis, il ne laissa pas de remettre ces deux légions à l'envoyé du sénat. Il combla les officiers de présens, & il fit donner à chaque soldat deux cents cinquante dragmes *, comme pour récompense de leurs services. Mais comme tout ce qu'on avoit affecté de publier du dessein des Parthes, n'étoit qu'un prétexte dont on s'étoit servi pour affoiblir

* 62 livres
10 sols.

l'armée de César & en tirer deux légions, ces troupes ne furent pas plutôt arrivées en Italie, qu'on leur assigna des quartiers dans la Campanie & proche de Capoue, au lieu de les faire passer en Orient.

Appius, à son retour, rendit, contre son intention, un service considérable à César. Cet homme, pour flatter l'ambition de Pompée, lui dit que toute l'armée des Gaules le souhaitoit pour son général, & que les soldats, soupçonnant César d'aspirer à la monarchie, étoient résolus de l'abandonner, s'il les ramenoit en Italie.

Pompée, trompé par ce discours, négligea les précautions nécessaires contre un ennemi qui étoit à la tête d'une puissante armée; & sur ce que les principaux de son parti, étonnés qu'il s'endormît dans une fausse sécurité, lui représentoient l'importance de se fortifier par de nouvelles levées, il leur répondit fièrement: *Qu'il n'avoit qu'à frapper du pied contre terre, & qu'il en sortiroit des légions armées.* Il ne parloit avec tant de confiance, que parce qu'il se flattoit, si on en venoit aux armes, qu'une partie de l'armée de César passeroit sous ses enseignes. Cependant, comme il redoutoit la fortune & la va-

leur de ce grand capitaine, il tâcha de le rirer du gouvernement des Gaules, sans en venir à une rupture ouverte; il prit des mesures avec le sénat, pour lui nommer un successeur; l'affaire fut mise en délibération: tout le monde convint que le temps de sa commission étant près d'expirer, il étoit juste d'envoyer dans les Gaules un sénateur qui en prît le gouvernement & le commandement des armées. Curion, tribun du peuple, qui vouloit paroître n'être attaché à aucun parti, quoique dévoué secrètement à celui de César, se déclara pour le sentiment général des sénateurs, auxquels il donna de grandes louanges. Mais il ajouta que, pour assurer la liberté publique, il falloit que Pompée licenciât en même-temps les armées qui étoient à ses ordres, & qu'il quittât le gouvernement de l'Espagne & de la Lybie. Les amis de Pompée se recrièrent, que le temps de sa commission n'étoit pas expiré comme celui de César. Mais Pompée prenant la parole, dit qu'il ne s'étoit chargé de ses emplois, que par soumission pour les ordres du sénat, & qu'il étoit prêt à les quitter, sans attendre que le terme prescrit par les lois fût échu. Il promit de se déposer lui-même; & pour déterminer le sénat à donner

fur le champ un successeur à César, il ajouta, avec une candeur apparente, qu'il étoit bien instruit de ses intentions, & que comme son ami & son allié, il pouvoit assurer que ce grand capitaine, après avoir soutenu dix ans des guerres continuelles contre les plus belliqueuses nations du monde, n'aspiroit qu'à goûter un peu de repos dans le sein de sa patrie.

Curion qui sentit tout l'artifice de ce discours, & qui vit bien que Pompée n'avoit parlé si affirmativement des sentimens de César, que pour lui faire nommer un successeur, répondit que ce n'étoit pas assez qu'il promît de quitter lui même ses gouvernemens, s'il n'effectuoit ses promesses sur-le-champ. Qu'ils étoient l'un & l'autre trop puissans, & qu'il étoit de l'intérêt de la république, qu'ils entrassent en même-temps dans une condition privée. Il conclut, en disant qu'il étoit d'avis, s'ils ne quittoient pas en même temps l'un & l'autre le commandement des armées, de les déclarer tous deux ennemis de la république.

Curion n'insistoit si vivement sur cette abdication réciproque, que pour cacher l'inclination secrète qui l'attachoit aux intérêts de César, & parce

qu'il étoit bien instruit que Pompée ne se résoudroit jamais à se dépouiller de ses gouvernemens. Et quand même il auroit pris ce parti, & que César, à son exemple, auroit été obligé de quitter le commandement de son armée, Curion n'ignoroit pas par combien de liaisons César avoit attaché à sa fortune ses soldats & ses officiers, & qu'il ne lui seroit pas difficile de rappeler sous ses enseignes, des troupes qui étoient secrètement à sa solde & à ses gages.

Ce tribun n'ayant pu faire passer son avis, congédia le sénat, suivant le pouvoir que lui donnoit sa charge. Les consuls * le rassemblèrent peu de jours après. Marcellus, premier consul & partisan déclaré de Pompée, prit un détour pour le maintenir dans ses gouvernemens. Il fit opiner séparément sur ce qui regardoit Pompée & César, & demanda d'abord, si les sénateurs trouvoient à propos que Pompée renoncât à l'autorité dont on l'avoit revêtu : la plupart se déclarèrent pour la négative. Il prit ensuite les voix au sujet de César, & il leur demanda, s'ils étoient d'avis de lui donner un successeur, & ils en convinrent tous. Mais Curion, quoiqu'il ne fût plus alors tribun, ayant demandé si le sénat ne trouvoit pas encore plus

* C. Claudi-
dius Marcellus - L. Cornelius Lentulus.

Année de Rome

à propos qu'ils quittassent tous deux le commandement des armées ; après qu'on eut recueilli les voix , il s'en trouva trois cents soixante-dix pour l'affirmative , contre vingt-deux seulement , qui persistèrent opiniâtrément , à ce que Pompée seul retint le commandement de ses troupes.

Marcellus , honteux & irrité de voir son parti réduit à un si petit nombre , s'écria avec emportement : *Hé bien , ayez César pour maître , puisque vous le voulez.* Sur quoi quelqu'un de ses amis ayant ajouté , pour intimider le sénat , que César avoit passé les Alpes , qu'il marchoit , à la tête de son armée entière , droit à Rome ; & Curion ayant fait voir le ridicule de cette nouvelle , le consul outré de ne pouvoir faire revenir le sénat à son avis , sortit brusquement , en disant que , puisqu'on l'empêchoit de pourvoir au salut de la république , il y apporteroit les remèdes qu'il trouveroit convenables , suivant le pouvoir que sa charge lui donnoit. Il se rendit de-là , avec Lentulus son collègue , dans une maison hors de la ville , où étoit Pompée , & lui présentant une épée : *Nous vous ordonnons ,* lui dit-il , *mon collègue & moi , de marcher contre César , & de combattre pour la défense*
de

de la patrie. Pompée déclara qu'il leur obéiroit ; & il ajouta , avec une feinte modération : *Si cependant* , leur dit-il , *on ne trouve point quelque expédient plus heureux.*

César instruit de ce qui se passoit à Rome , pour mettre toujours de son côté les apparences de la justice , écrivit plusieurs fois au sénat , avec beaucoup de modération , & comme pour rechercher la paix. Il demandoit , ou qu'on lui continuât son gouvernement , comme on avoit fait à Pompée , ou qu'il lui fût permis , sans être dans Rome , de poursuivre le consulat. Il renouvela ensuite les propositions de Curion , & demanda que Pompée & lui quittassent en même-temps leurs gouvernemens & le commandement des armées. Mais les sénateurs , dont le grand nombre favorisoit Pompée , ayant rejeté toutes ces propositions , César se réduisit à demander le gouvernement de l'Illyrie , avec deux légions : ce qu'il n'auroit jamais proposé , s'il eût cru qu'on en fût convenu. Mais il n'ignoroit pas que le parti opposé vouloit le désarmer entièrement ; en effet , on ne voulut entendre à aucune de ses propositions. Marcellus , premier consul , tout dévoué à Pompée , & naturellement

fier & hautain , disoit qu'il étoit hon-
teux à la république de traiter avec
un de ses sujets , qui avoit les armes à
la main. Et Lentulus son collègue ,
accablé de dettes , & qui ne pouvoit
se soutenir que dans les troubles de
l'état , n'étoit pas fâché d'une guerre
civile , où il pouvoit se faire valoir
& acquérir de grands biens , si son parti
prévaloit.

César , qui avoit bien prévu le succès
de cette négociation , passa les Alpes ,
à la tête de la troisième légion , & s'ar-
rêta à Ravenne. Il envoya aussi-tôt Fa-
bius , un de ses lieutenans , pour rendre
de sa part des lettres au sénat. Il y par-
loit au commencement , en termes ma-
gnifiques , de ses exploits , & il prioit
qu'on eût égard à ses services. Il pro-
testoit ensuite , qu'il étoit prêt à quitter
le commandement , conjointement avec
Pompée ; mais que si ce général préten-
doit le retenir , il sauroit bien se main-
tenir de son côté à la tête de son ar-
mée ; qu'il seroit même dans peu de
jours à Rome , pour y venger ses pro-
pres injures , & celles qu'on faisoit à la
patrie.

Ces dernières paroles , remplies de
menaces , soulevèrent contre lui toute
l'assemblée. Lentulus s'écria , qu'il étoit

inutile de délibérer sur une lettre qui renfermoit une déclaration de guerre ; & il ajouta , par un emportement de colère , qu'on avoit plus besoin d'armes que de suffrages , pour opiner contre un aussi grand voleur que César. Lucius Domitius fut nommé sur le champ pour son successeur , & on lui donna quatre mille hommes de nouvelles levées , pour aller prendre possession de son gouvernement.

On forma ensuite le décret du sénat , que les ennemis de César dictèrent eux-mêmes. Il étoit ordonné , qu'il licenciéroit son armée dans un tems déterminé , & que s'il n'obéissoit , on le poursuivroit comme un ennemi de la république. En vain Marc-Antoine , alors tribun , & soutenu de Curion & de Cassius , voulut , en vertu du pouvoir que lui donnoit sa charge , s'opposer à ce décret ; les consuls , irrités de leur résistance , les chassèrent par force du sénat. Pompée même faisoit avancer secrètement des soldats , pour leur insulter. Antoine , avant que de sortir , s'écria que la dignité tribunitienne , qui avoit été sacrée jusqu'alors , n'étoit plus en sûreté ; mais que de pareilles violences n'étoient que les préludes des guerres sanglantes , des proscriptions &

Plut. in
Cæsare.

des meurtres qu'il prévoyoit. Il fit, en fortant, d'horribles imprécations contre ceux qui étoient cause de tous ces malheurs ; & ces trois sénateurs, après s'être déguifés en esclaves, de peur d'être reconnus, se rendirent en diligence auprès de César.

Le décret du sénat fut comme la déclaration de la guerre. On vit deux puissans partis prendre les armes, tous deux prétextant la défense des lois & de la liberté, mais dont les chefs n'avoient pour objet secret que l'établissement particulier de leur puissance, & la ruine de la liberté & des lois. Le parti de Pompée avoit quelque chose de plus spécieux ; il se couvroit du grand nom de la république, qui le connoissoit pour son général, & le sénat entier & les consuls suivoient ses enseignes. César avoit pour lui l'affection du peuple, soutenue d'une armée victorieuse ; & si le parti de Pompée paroissoit le plus juste en apparence, celui de son rival étoit le plus puissant & le plus sûr.

Le sénat s'étoit flatté que ce général ne pourroit pas tirer si tôt ses troupes du fond des Gaules, où elles étoient répandues en différentes provinces, & qu'avant qu'elles eussent passé les Alpes, Pompée auroit une puissante armée sur

pied. Mais César, dont les vues & l'activité étoient incomparables, résolut de prévenir ses ennemis, par la hardiesse & la promptitude de sa marche. Il étoit actuellement à Ravenne, comme nous l'avons dit. Il envoya sur le champ un ordre secret aux corps de ses troupes qui étoient les plus avancés, de s'approcher du Rubicon, petite rivière qui séparoit son gouvernement, c'est-à-dire, la Gaule Cisalpine du reste de l'Italie.

Il partit le soir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence, & arriva à la pointe du jour au rendez-vous, où il trouva environ cinq mille hommes d'infanterie, & trois cents chevaux. Il s'arrêta quelque temps au bord de cette petite rivière. L'inquiétude du succès de son entreprise, & même tous les malheurs d'une guerre civile, se présentèrent alors à son esprit. César, élevé dans le sein d'une république, ne put, en approchant de Rome, envisager de sang-froid la ruine de sa patrie. Il avoit compté auparavant sur une fermeté d'ame, ou, pour mieux dire, sur une dureté à laquelle il avoit peine à parvenir; & la liberté, près d'expirer sous l'effort de ses armes, lui coûta encore quelques remords. *Si je diffère à passer cette rivière*, dit-il aux principaux officiers

dont il étoit environné , *je suis perdu ; & si je passe , que je vais faire de malheureux !* Mais après avoir réfléchi sur la haine & l'animosité de ses ennemis , & sur ses propres forces , il se jette dans le fleuve , le traverse en s'écriant , comme on fait dans les entreprises incertaines & hasardeuses : *C'en est fait , le sort en est jeté.* Il continua aussi-tôt sa marche , avec toute la diligence que lui put permettre un corps d'infanterie. Il arrive à Rimini , surprend cette place , & s'en rend le maître.

Plut. in Cæs.
App. l. 2.

On ne peut exprimer la crainte & la terreur que la perte de cette place répandit dans toute l'Italie , & jusques dans Rome. Il sembloit que ce capitaine si redoutable fût déjà aux portes de la ville , avec l'armée entière des Gaules. Le sénat s'assembla plusieurs fois , sans pouvoir prendre aucun parti ; les esprits étoient trop divisés : plusieurs sénateurs , sans ouvrir aucun avis , ne faisoient que contredire celui des autres ; & dans ces assemblées tumultueuses , on n'approuvoit que les conseils qu'on ne pouvoit exécuter.

Pompée , dans ce désordre , n'étoit pas sans inquiétude. Il n'avoit ni troupes , ni places de retraite , & il étoit obligé d'es-suyer les reproches de la plus grande

partie du sénat, qui se plaignoit qu'il s'étoit laissé endormir par les lettres de César, & les feintes démonstrations qu'il faisoit paroître de souhaiter la paix. Caton même lui représenta, qu'il ne pouvoit nier qu'il ne l'eût souvent averti que les desseins secrets de César alloient à la tyrannie. *J'avoue*, lui répartit Pompée, *que vous l'avez mieux connu que moi : vous aviez démêlé ses véritables sentimens tels qu'ils étoient, & moi je n'en avois jugé que par ce qu'ils devoient être.* Chaque sénateur se croyoit en droit de lui faire des reproches, & de lui donner des avis. Il trouvoit des oppositions de tous côtés, & on remplissoit son esprit de crainte & de soupçons. Le peuple même, dans cette agitation, ne vouloit point obéir à ses magistrats, & chacun se faisoit l'arbitre de son devoir, sous prétexte de pourvoir à sa propre sûreté.

Plut. in
Pompeio.

Dans ce désordre, Pompée se voyant dans Rome sans troupes, & craignant, s'il faisoit prendre les armes au peuple, qu'il ne les tournât contre lui en faveur de César, résolut de porter plus loin le siège de la guerre, & de se rendre dans la Pouille, où campoient les deux légions que César avoit remises à Appius. Il représenta au sénat, que les soldats

Dion. l. 4

ne lui manqueroient pas, si on vouloit le suivre, quitter Rome, & même l'Italie, en cas qu'on ne pût s'y maintenir; que de véritables Romains devoient trouver leur patrie par-tout où il leur étoit permis de conserver leur liberté; que la république avoit deux légions auprès de Capoue, deux autres dans la Thessalie, & que Petreius & Afranius, ses lieutenans en Espagne, étoient à la tête d'une puissante armée, toute composée de vieux soldats, qui ne cédoient ni en valeur, ni en expérience à ceux de César, sans compter les troupes répandues en différentes provinces de l'Asie & de l'Afrique, & les secours qu'on tireroit des rois alliés du peuple Romain. Les consuls, & un grand nombre de sénateurs, tous amis & créatures de Pompée, se résolurent généreusement de suivre sa fortune. Ils sortirent de Rome sur le soir avec beaucoup de précipitation. Quelque triste que fût ce départ, qui les éloignoit de leur patrie, & qui alloit les séparer de leurs femmes & de leurs enfans, ils ne regardoient plus Rome, où ils ne se pouvoient maintenir, que comme le camp de César.

En effet, il s'en rendit bientôt le maître, & il y fut reçu par ses partisans

& par tout le peuple, avec un applaudissement général. Comme, dans les guerres civiles, l'argent n'est pas moins nécessaire que les armes, il s'empara du trésor public, malgré Metellus, tribun du peuple, qui vouloit s'y opposer; il le menaça même de le tuer, s'il ne se retiroit, & après avoir tiré du trésor quatre mille cent trente livres d'or, & quatre vingt mille livres d'argent, somme qui revient, à-peu-près, à 2911100 livres de notre monnoie, il se mit en état de poursuivre Pompée & ses partisans; mais ce général du sénat, qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le temps d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dyrrachium*. César ne l'ayant pû joindre, se rendit maître de toute l'Italie, en moins de soixante jours. Le détail & le succès de la guerre civile, n'est point de mon sujet. On fait que l'empire ne coûta, pour ainsi-dire, à César, qu'une heure de temps; & que la bataille de Pharsale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti. L'activité de César, & la rapidité de ses conquêtes, ne donnèrent point le temps de les traverser. La guerre le

* Durazzo, port de l'Istrie.
An de Rome 705.
D. H. l. 41.
App. l. 2.
Plur. in Cæs. Pomp. Cic. Cæs. de bell. civ. l. 1. & 2.
Florus, Eutropius, Velleius, Suetonius, Zonaras.

porta dans des climats différens. La victoire le suivit presque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais. Sa modération & sa clémence achevèrent de défarmer ses ennemis; & quoique élevé par Marius son oncle, il n'eut ni cette haine opiniâtre, ni cette vengeance cruelle, qui firent répandre tant de sang à cet ancien chef de parti.

César, plus humain ou plus habile, sacrifia toujours ses ressentimens particuliers à l'établissement de sa domination. Il pardonna à tous les partisans de Pompée. Il y en eut même plusieurs qu'il ne distingua point de ses meilleurs amis, quand il s'agit de la distribution des charges & des dignités de l'Empire. Tout p'ia depuis sous sa puissance, & deux ans après le passage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome maître du monde entier, & triomphant de tous ses ennemis.

Le sénat, à son retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma consul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'Empereur, le titre auguste de *Pere de la patrie*. On déclara sa personne sacrée & inviolable. C'étoit réunir

An de Rome
706.

& perpétuer en sa personne, la puissance & les privilèges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or sur la tête; & il fut ordonné par le décret, que même après sa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les spectacles, pour immortaliser sa mémoire.

Il ne lui manquoit que le titre de Roi. Il délibéra s'il le prendroit, & il essaya, pour - ainsi - dire, le diadème. Mais ayant reconnu l'aversion des Romains pour le nom & l'appareil de la royauté, il n'osa tenter d'affermir la couronne sur sa tête, au milieu d'une république dont il venoit d'opprimer la liberté: il ne vouloit paroître à déconvert, ni souverain, ni particulier. Il prit un troisième parti moins décidé, & plus dangereux. Il se flatta vainement d'éblouir encore ses concitoyens, par je ne sais quel mélange bizarre & incompatible de la liberté, jointe au pouvoir absolu, & il fut assez hardi, pour user même de clémence au commencement d'une nouvelle domination. Ce fut pour gagner la confiance du sénat & du parti

républicain, qu'il cassa sa garde Espagnole, contre l'avis de ses meilleurs amis, qui lui représentoient continuellement, que la domination acquise par les armes, ne se conservoit que les armes à la main. Mais César, devenu le maître du monde, avoit trop légèrement cru les discours de ses flatteurs, qui lui faisoient entendre, *qu'après avoir éteint les guerres civiles, la république avoit plus d'intérêt que lui-même à sa conservation.*

Ses ennemis profitèrent de cet excès de sécurité, & tournèrent contre lui de
 D. H. L. 41. si fausses mesures. La plupart des sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires, dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les grands sur-tout, qui avoient suivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient lui pardonner la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharsale, se reprochoient secrètement ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis, ne recevoient ses graces que pour approcher plus près de sa personne, & pour le faire périr.

Il avoit fait dessein de tourner ses

armes contre les Parthes, pour venger la défaite & la mort de Crassus, & il devoit partir pour cette expédition dans peu de jours. Ses partisans & ses flatteurs, pour disposer les Romains à le voir avec moins de répugnance revêtu du titre de roi, affectoient de publier qu'on trouvoit dans les livres des Sibylles, que les Parthes ne seroient jamais vaincus, si les Romains n'avoient un roi pour général. On prétend même qu'Aurelius Cotta, une de ses créatures, qui avoit en garde ces livres sacrés, en devoit faire son rapport au sénat, le jour des ides de mars, & que les amis de César proposeroient le même jour, comme par une espèce de ménagement pour la république, qu'on ne lui donneroit dans Rome & dans toute l'Italie, que le titre de dictateur; mais qu'il seroit reconnu pour roi, & qu'il en prendroit la qualité à l'égard des nations étrangères, sujettes de l'empire Romain.

Les ennemis de César profitèrent de ces bruits pour avancer sa perte. Ils détestoient son ambition; & tout ce qu'il y avoit de républicains zélés, résolurent de périr plutôt que de voir la ruine entière de la liberté. On convint, dans

des assemblées secrètes, qu'on ne pouvoit plus maintenir la république que par la mort du dictateur, & plus de soixante sénateurs conspirèrent contre sa vie.

Brutus & Cassius, que César avoit fait préteur cette année, se trouvèrent à la tête de ce parti. Brutus faisoit gloire de descendre de cet ancien Brutus, que la république reconnoissoit pour son fondateur. L'amour de la liberté avoit passé jusqu'à lui avec le sang de ses ancêtres. Mais quoiqu'il fût ennemi déclaré de la monarchie, il ne pouvoit se résoudre à haïr le monarque, dont il avoit reçu beaucoup de graces; & ce ne fut que son amour pour sa patrie, supérieur à tout engagement, qui le fit entrer dans la conjuration. Cassius, au contraire, naturellement fier & impétueux, & encore plus ennemi du tyran que de la tyrannie, ne cherchoit dans la perte de César, que la vengeance de quelques injures qu'il en avoit reçues, & il se dévoua moins pour l'intérêt public, que pour satisfaire sa passion particulière.

Les conjurés, pour justifier leurs desseins, en remirent l'exécution aux ides de mars, c'est-à-dire, au jour même qu'on devoit déclarer César roi. Des

devins lui avoient prédit, que ce jour lui devoit être funeste; & la nuit qui le précéda, il s'apperçut que Calpurnie, sa femme, en dormant, pouloit de profonds soupirs, & comme des gémissemens. Elle lui avoua, le matin, qu'elle avoit rêvé qu'elle le tenoit entre ses bras, percé de coups. Elle le conjura de ne point sortir ce jour-là, & de remettre l'assemblée du sénat, ou du moins, s'il n'avoit point d'égard à ses prières, de ne lui pas refuser la satisfaction de consulter l'avenir par des sacrifices.

Vell. Patere.
l. 2. c. 56.

César, quoique peu superstitieux, ne put pas refuser à une femme vertueuse, & qu'il aimoit, cette complaisance, d'autant plus que les augures étoient d'un grand poids, & qu'il y avoit peu de personnes qui ne courussent, pour ainsi-dire, au devant des présages, qu'on regardoit en ce temps-là comme les interprètes du destin. On fit beaucoup de sacrifices: & comme il ne s'y trouva aucun signe favorable, César résolut de congédier le sénat, & il en donna l'ordre à Marc-Antoine, son plus cher confident, qu'il avoit fait consul cette année.

Décimus Brutus, qui n'avoit pas moins de part à sa confiance, quoiqu'il

Plut. in
Cesare.

fût du nombre des conjurés, craignant que si César différoit d'aller au sénat, la conjuration ne fût découverte, lui représenta que le sénat, après s'être assemblé par son commandement, prendroit ce contre-ordre pour une injure; que toute la compagnie étoit disposée à le déclarer roi de toutes les provinces de la république, situées hors de l'Italie, & qu'il ne devoit pas différer à ses amis la joie de le voir revêtu de ce grand titre, qui alloit servir de monument & de récompense à ses victoires: & en lui disant d'autres choses aussi flatteuses, il le prit par la main, & le tira de sa maison. On prétend que pendant le chemin, il reçut plusieurs billets, dans lesquels on lui donnoit avis de la conjuration; mais que la multitude, dont il étoit entouré, ne lui permit pas de les lire, & qu'il les remit à ses secrétaires, comme il en usoit à l'égard des requêtes qu'on lui présentoit quand il paroissoit en public.

A peine fut-il descendu de sa litière, que tous les conjurés, comme pour lui faire honneur, l'environnèrent. Attilius Cimber, qui étoit du nombre, se présenta, selon qu'ils en étoient convenus, pour lui demander la grace de son frère, qui

qui étoit exilé. Sur le refus que César lui en faisoit, Cimber, sous prétexte de l'en prier avec plus de soumission, prit le bas de sa robe, mais il tira si fortement, qu'il lui fit baisser le col. Alors Casca tira son poignard, & lui porta un coup dans l'épaule, mais qui ne le blessa que légèrement. César se jeta sur lui & le terrassa; mais comme ils étoient aux prises; un autre des conjurés vint par derrière, & lui enfonça son poignard dans le côté. Cassius lui porta en même-temps un coup dans le visage, & Brutus lui perça la cuisse. Il se défendit encore avec un grand courage, mais le sang qu'il perdoit par tant de plaies, l'ayant affoibli, il alla tomber aux pieds d'une statue de Pompée où il expira, après avoir reçu vingt-trois coups de poignard, par les mains de ceux qu'il croyoit avoir désarmés par ses bienfaits.

App. Alex.

l. 2. c. 36.

Plutar. in
Cæsare.

Les conjurés le voyant mort, voulurent en même-temps rendre compte au sénat des motifs de leur entreprise, & l'exhorter à prendre part à une action qui rendoit la liberté à la patrie. Mais personne ne les voulut écouter; la plupart des sénateurs, épouvantés, remplis de crainte & d'étonnement,

s'enfuirent avec précipitation. Ils se retirèrent dans leurs maisons, où ils se renfermèrent, sans savoir ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre d'une action si hardie, & d'un évènement si tragique.

Fin du treizième Livre.



L I V R E X I V.

Après la mort de César, il se forme deux partis dans la république. Les uns soutiennent les Conjurés; les autres demandent qu'on venge la mort du Dictateur. Le Consul Marc-Antoine se déclare pour l'un ou l'autre parti, selon qu'il convient à ses vues particulières. Ses projets d'élevation traversés par le jeune Octavius, petit-neveu & fils adoptif du Dictateur. Octavius fait autoriser son adoption par le préteur, & se déclare hautement héritier de son grand-oncle, dont il prend le nom. Il vient à bout, par le crédit de Cicéron, de mettre le sénat dans ses intérêts. Triumvirat de César, Antoine & Lepidus: cruelles proscriptions. César se sert des forces de Lepidus & d'Antoine, pour faire périr les conjurés & leurs partisans. Il se déclare ensuite contre Lepidus & Antoine même, & reste enfin maître de tout l'Empire Romain.

BRUTUS & Cassius n'ayant pu retenir le sénat, se jetèrent dans la ville, suivis de leurs complices, les poignards

encore sanglans à la main. Ils publioient dans les rues, pour attirer le peuple dans leur parti, qu'ils venoient de tuer le roi de Rome, & le tyran de la patrie. Ils étoient précédés par un héraut, qui portoit au bout d'un javelot un bonnet, qui étoit le signal de la liberté, & ils exhortoient le peuple à concourir au rétablissement de la république. Quelques sénateurs, qui n'avoient point eu de part à la conjuration, se joignirent aux conjurés, pour s'en faire honneur, & leur donnèrent publiquement de grandes louanges. Mais il n'y eut personne parmi le peuple, qui se déclarât en leur faveur. Ce n'étoient plus ces anciens Romains, qui préféroient la liberté à la vie. La plupart, amollis par les délices de Rome, accoutumés à vivre du prix de leurs suffrages, qu'ils vendoient au plus offrant, ou des libéralités du dictateur, le regrettoient comme le père de la patrie. Les conjurés, surpris de la tristesse qu'ils faisoient paroître, se retirèrent au capitolé, où ils firent venir, pour leur sûreté, un grand nombre de gladiateurs, qui dépendoient de Decimus Brutus, un des conjurés : & ils virent avec douleur, que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamités dans la république.

App. Alex.
l. 2. c. 37.

En effet, Antoine, Lépidus, & les autres confidens plus particuliers de César, qui s'étoient d'abord cachés, de peur d'être enveloppés dans sa perte, voyant la disposition du peuple, parurent en public, rassemblèrent leurs créatures, & résolurent de venger la mort du dictateur. Lépidus, par ordre d'Antoine, qui étoit consul, fit avancer jusques dans le champ de Mars, un corps de troupes, qu'il commandoit en qualité de général de la cavalerie. Antoine de son côté, étant alors premier consul, & chargé du gouvernement, fit porter dans sa maison l'argent & les papiers de César, & il convoqua l'Assemblée du sénat. Jamais cet auguste conseil ne s'étoit tenu pour une matière si importante & si délicate. Il étoit question de décider, si César avoit été un tyran, ou un magistrat légitime; & si ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenses. Antoine, pour empêcher plusieurs des principaux du sénat, qui ne tenoient des charges & des gouvernemens que de la libéralité de César, de se déclarer contre sa mémoire, demanda encore, si, supposé qu'il fût déclaré tyran, on casseroit ses ordonnances, si on aboliroit les réglemens qu'il avoit faits dans tout l'empire,

Vel. Paterc.
l. 2. c. 58.

An de Rome
709.

Idem. App.
ibid.

App. l. 2. 9.

& si les magistrats de la république, & les gouverneurs des provinces qu'il avoit nommés, déposeroient leurs dignités.

Il y avoit deux partis dans le sénat, mais qui sans se déclarer ouvertement, conduisoient des desseins opposés avec beaucoup d'artifice & de dissimulation. Antoine, à la tête des amis & des créatures de César, cherchoit, dans la perte des assassins, le moyen de s'élever à la souveraine puissance. Les véritables républicains, sans approuver ouvertement ce qui venoit de se passer, n'avoient pour objet que le rétablissement de la république : & la plupart étant parens ou amis des conjurés, ils n'auroient pas été fâchés de leur faire décerner quelques gouvernemens éloignés, moins pour leur faire honneur que pour procurer leur sûreté. Mais comme, dans ce nouveau tumulte, la plupart des sénateurs ne pénétoient point leurs vues réciproques, ils se défioient tous mutuellement les uns des autres, & ils ne se déclaroient qu'avec de grands ménagemens, ne connoissant point encore tous ceux qu'il leur faudroit, dans la suite, aimer ou haïr. Ainsi, après plusieurs avis différens, on prit un tempérament, pour contenter les deux partis. On convint, qu'on ne poursuivroit point

la mort de César; mais on arrêta, par le même décret, que toutes les ordonnances seroient ratifiées.

C'étoit, en quelque manière, le déclarer en même-temps innocent & coupable, puisqu'on ne devoit pas confirmer ce qu'il avoit fait pendant sa dictature, si le sénat interdisoit toute poursuite contre ses assassins. Antoine sentoit bien cette contradiction; mais il n'osa s'opposer au décret du sénat, par la crainte de Décimus Brutus, un des conjurés, gouverneur de la Gaule Cisalpine, & qui étoit à la tête d'une puissante armée. Il jugea à propos de dissimuler ses sentimens, jusqu'à ce qu'il se vît de son côté des forces égales, ou que quelque conjoncture favorable lui fournît l'occasion de lui enlever son gouvernement, & de débaucher ses troupes, qui, la plupart, avoient servi, sous ses ordres, dans les armées de César. Ce furent ces raisons qui l'obligèrent de souscrire au décret du sénat. Les provinces furent distribuées en même temps: Brutus eut le gouvernement de l'île de Crète; Cassius de l'Afrique; Trébonius de l'Asie; Cimber de la Bithynie, & on confirma à Décimus Brutus celui de la Gaule Cisalpine, que César lui avoit donné. Antoine consentit même

à voir Brutus & Cassius : il se fit une espèce de réconciliation entre ces chefs de parti. Mais cette réunion apparente ne trompa personne. Les cœurs étoient trop ulcérés , pour demeurer dans les termes de la modération , & Antoine ne tarda pas long-temps à faire éclater les desseins de vengeance , qu'il conservoit contre tous les conjurés. César avoit confié son testament à Pison son beau-père. Il étoit question de l'ouvrir , & de faire en même-temps les funé-
 Plur. in Brut. railles du dictateur. Cassius s'y oppo-
 Plur. in Brut. soit , & il étoit soutenu par les partisans qu'il avoit dans le sénat , qui craignoient que le spectacle de ces funé-
 railles ne renouvelât l'affection du peuple , & ne causât de nouveaux troubles. Antoine & Pison , par la même raison , insistoient fortement , à ce qu'un souverain pontife ne fût pas privé des honneurs de la sépulture. » Ceux qui se
 » vantent d'avoir tué un tyran , disoit
 » Pison , nous traitent en tyrans eux-mê-
 » mes. Ils veulent bien qu'on ratifie tout
 » ce que César a fait en leur faveur , en
 » même-temps qu'ils exigent impérieu-
 » sement qu'on supprime ses dernières
 » dispositions. Le sénat , ajoute Pison ,
 » ordonnera ce qu'il jugera le plus à
 » propos , pour honorer les funé-
 » de

» de ce grand homme ; mais à l'égard de
 » son testament, qu'il avoit déposé entre
 » mes mains, je ne trahirai point sa
 » confiance, & à moins qu'on ne me
 » tue, j'en ferai la lecture devant le
 » peuple. » L'affaire fut agitée par les
 deux partis, avec beaucoup de chaleur.
 Enfin Brutus, qui peut-être ne pré-
 voyoit pas les suites de cette démarche,
 obligea ceux de son parti à se relâcher
 sur cet article. Il fut arrêté que le tes-
 tament de César seroit exécuté, &
 qu'on seroit ses funérailles aux dépens
 du public.

Le testament ayant été apporté, on
 en fit lecture devant tout le peuple.
 On y trouva qu'il avoit adopté Octa-
 vius, fils de la fille de sa sœur, pour
 son fils & son principal héritier ; qu'il
 lui avoit substitué, en cas de mort sans
 enfans, Decimus Brutus, un des prin-
 cipaux conjurés ; qu'il avoit nommé
 quelques autres des complices de Brutus
 pour présider à l'éducation d'Octavius,
 qui n'avoit pas encore dix-huit ans. Il
 donnoit, par le même testament, ses
 jardins au peuple Romain ; & à chaque
 citoyen en particulier, soixante & quinze
 dragmes attiques, ou trois cents fester-
 ces. Le peuple fut sensiblement touché,
 en apprenant que ce grand homme,

Plut. in
 Cæsare.

dont il avoit reçu tant de bienfaits pendant sa vie, les avoit étendus jusques au-delà du trépas par de nouvelles libéralités. Des sentimens de douleur & de reconnoissance, excitèrent les larmes de toute l'assemblée, & cette affection commune se tourna en indignation contre les conjurés, & sur-tout à l'égard de Decimus-Brutus, qui avoit enfoncé son poignard dans le sein de celui qui venoit, par une distinction si honorable, de l'appeler à sa succession.

Antoine, voyant cette disposition dans les esprits de la multitude, fit apporter le corps dans la place, pour augmenter encore le ressentiment du peuple par un spectacle si touchant. Il fit lui-même son oraison funèbre. Il la commença par le récit de ses victoires & de ses conquêtes. Il exagéra ensuite l'extrême modération que le dictateur avoit fait paroître dans les guerres civiles, contre ses ennemis particuliers. De-là il passa aux honneurs extraordinaires que le sénat lui avoit décernés, comme le témoignage & la récompense de ses vertus. Il récita tout haut le décret par lequel il étoit déclaré père de la patrie, & sa personne sacrée & inviolable. En prononçant ces derniers mots, il s'arrêta, & se tournant vers le corps étendu sur un bûcher,

& le montrant au peuple : *Voilà*, dit-il, *l'exécution de nos sermens & les preuves de notre reconnoissance. Des parjures & des ingrats*, continua-t il, *viennent d'assassiner le plus grand des hommes*, & celui qui, après leur avoir donné généreusement la vie dans les plaines de Pharsale, les avoit encore depuis élevés aux premières dignités de la république. Et comme si César se fût plaint lui-même de leur ingratitude : *Pourquoi faut-il*, lui faisoit-il dire, *que j'aie conservé la vie à mes assassins ; & parmi ce grand nombre de personnes, que j'ai comblées de bienfaits, ne trouverai-je point un ami fidèle, qui me venge de la perfidie de ces traîtres ?* Pour lors Antoine élevant sa voix, & étendant les mains vers le Capitole : *O Jupiter !* s'écria-t-il, *me voilà prêt de le venger ; j'en fais des sermens solempnels. Et vous, dieux protecteurs de cet empire, je vous conjure de m'être favorables dans un si juste devoir !* Pour exciter encore davantage la douleur & le ressentiment du peuple, il prend la robe de César, qu'il fait voir encore toute sanglante. En même temps il représente son image, qu'il avoit fait faire exprès en cire, & dans laquelle l'ouvrier, par son ordre, avoit marqué expressément

les vingt-trois coups de poignard que le dictateur avoit reçus tant au visage, que dans les autres parties de son corps.

A ce triste spectacle, tout le peuple fondeoit en larmes : chacun célébroit ses vertus. Les uns louoient sa rare valeur ; d'autres sa douceur & sa clémence : tous détestoient également la cruauté de ses assassins ; & la fureur succédant à la compassion, une troupe de plébéiens coururent aux maisons des conjurés pour y mettre le feu. Mais ils avoient pris la précaution de s'y fortifier, par le secours de leurs amis & de leurs domestiques. On repoussa sans peine une multitude qui n'avoit pour armes que sa douleur & sa colère. Le peuple, n'étant pas le plus fort, se retira, en faisant contre eux des imprécations horribles, mêlées de menaces. Les plus violens jurèrent hautement qu'ils reviendroient le lendemain avec le fer & le feu, pour les immoler aux mânes de César.

Les conjurés, & même le sénat, se trouvèrent également offensés du discours artificieux d'Antoine. Les conjurés se plaignoient de ce que le consul, au préjudice du décret du sénat & de sa propre parole, par laquelle on étoit convenu d'ensevelir le passé dans l'oubli, ne s'étoit érendu d'une manière si pathé-

tique sur les louanges de César, que pour exciter la colere du peuple, & les faire périr. On vit bien qu'il n'y avoit point de fond à faire sur ses sermens. Les conjurés, qui ne pouvoient plus douter qu'il ne profitât de l'averfion que le peuple témoignoît contre eux pour les faire périr, sortirent de Rome, où ils ne pouvoient plus demeurer avec sûreté. La plupart, sous différens prétextes, se retirèrent dans leurs gouvernemens. Ils s'assurèrent secrètement des légions & des forces qu'ils trouvèrent dans les provinces. Plusieurs s'emparèrent des deniers publics. Les rois & les villes d'Orient, alliés du peuple Romain, leur promirent de puissans secours. Leur parti devint redoutable. Brutus, Cassius, & les autres conjurés n'en abusèrent point. Ils déclarèrent au contraire, qu'ils consentoient de passer le reste de leurs jours hors de leur patrie & dans l'exil, pourvu que les partisans de César n'attaquassent point la liberté publique.

Le sénat, sans se déclarer ouvertement, ne laissoit pas de favoriser secrètement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti. Antoine n'ignoroit pas cette disposition des esprits. Il savoit combien il

s'étoit rendu odieux à la plupart des sénateurs, en excitant la colère du peuple contre les conjurés, sous prétexte de donner des louanges à César. Il vit bien qu'il s'étoit découvert trop tôt. Comme le sénat pouvoit traverser les desseins, il résolut, pour le regagner, ou du moins pour l'éblouir pendant quelque temps, d'adoucir, dans d'autres discours, ce qu'il y avoit eu de trop violent dans l'oraison funèbre de César; il représenta dans le sénat, que la mort de ce grand homme devoit être plutôt attribuée à quelqu'un des dieux ennemis & jaloux de la félicité de la république, qu'à aucun des citoyens. Qu'il ne falloit plus songer désormais qu'à réunir les esprits divisés par cet accident funeste, & à prévenir les malheurs d'une guerre civile. Il proposa en même-temps, comme le sceau de la paix, de rappeler Sextus Pompeius, fils du grand Pompée, qui étoit resté en Espagne depuis la mort de son père; de le dédommager, aux dépens du public, des biens qu'on lui avoit confisqués, & dont César avoit disposé en faveur de ses créatures. Il ajouta, qu'il étoit d'avis qu'on lui donnât, comme on avoit fait à Pompée, le commandement général sur toutes les flottes de la république.

Jamais républicain le plus déterminé n'eût osé, dans la conjoncture présente, hasarder une pareille proposition. Le sénat en fut également surpris & charmé. Les uns attribuoient ce changement d'Antoine à la crainte qu'il avoit de la puissance des conjurés ; d'autres soupçonnoient qu'en se déclarant le vengeur de la mort de César, il ne vouloit pas se charger de la haine du sénat, pendant que le jeune Octavius, héritier du dictateur, se dispoit à en recueillir tout le fruit. Mais tous les sénateurs ne laissèrent pas de lui donner des louanges, qui étoient d'autant plus sincères, qu'ils trouvoient dans le rappel du jeune Pompée, comme la condamnation de la mémoire de César.

Antoine, pour achever de les persuader de la sincérité de ses intentions, & de la disposition où il étoit d'entretenir la paix, fit tuer publiquement dans Rome un certain Amatius, qui se disoit fils de l'ancien Marius, & qui, à la faveur de ce grand nom, & comme allié de César, demandoit hautement la vengeance de sa mort. Il s'étoit mis à la tête d'une troupe considérable des plus féditieux plébéiens. Ces murins avoient élevé un autel à la mémoire de César, dans le lieu même où son corps avoit

été brûlé, & ils exigeoient des magistrats & des premiers de Rome, d'y faire des sacrifices. Antoine, sans observer aucune forme de justice, fit poignarder leur chef. Plusieurs de ses complices périrent dans ce tumulte, & on pendit sur-le-champ, par ordre d'Antoine, un grand nombre d'esclaves qui s'étoient jetés dans le même parti. Quoique le sénat n'approuvât pas ces voies de fait, qui étoient contraires aux lois, il crut les devoir dissimuler dans une conjoncture où une démarche pareille, de la part du consul & de l'ami de César, sembloit tourner à la sûreté des conjurés. Le peuple au contraire en parut extrêmement irrité. Il reprocha hautement à Antoine son ingratitude pour la mémoire de son bienfaiteur, & son inconstance dans ce changement de parti. Antoine ne manqua pas de se faire un mérite auprès du sénat, de cette haine du peuple. Il affecta même de faire paroître beaucoup de peur que les partisans d'Amatius n'attentassent à sa vie; & comme s'il n'eût pas été en sûreté, il demanda des gardes au sénat, pour s'en faire un secours contre le ressentiment du peuple. Le sénat lui permit de se faire accompagner par quelques soldats vétérans. Mais Antoine ayant amené le sé-

nat à son but , ne choisit pour gardes que d'anciens officiers pleins de valeur , qui avoient servi sous ses ordres dans les armées de César , & qui tous souhai-
toient avec passion de venger la mort de leur général. Antoine , sous différens prétextes , en réunit insensiblement jusqu'à six mille auprès de sa personne ; il donna aux uns le titre de Centurions , & aux autres la qualité de tribuns. Ils avoient ordre de s'assurer secrètement des soldats vétérans , en cas qu'il fût question de rendre leurs cohortes complètes. Par ce moyen , il se vit en état de pouvoir mettre sur pied , en peu de temps , un puissant corps de troupes , si ses intérêts l'obligeoient de prendre les armes.

App. *ibid.*

Le sénat fut effrayé de voir le consul ne marcher plus dans Rome , qu'environné de ce grand nombre d'officiers , qui étoient toujours armés. Ses amis même lui représentèrent , combien une garde aussi extraordinaire étoit suspecte & odieuse dans une république. Antoine leur répondit , qu'il ne l'avoit demandée , que pour tenir les mutins dans le respect , & qu'il la casseroit si-tôt que le calme seroit rétabli dans la ville. Et pour éloigner le soupçon qu'on auroit pû prendre qu'il voulût succéder à la

dictature de César, il proposa depuis d'abolir pour toujours cette dignité si odieuse par l'étendue de son pouvoir ; & son avis passa en loi par les suffrages du peuple. Cette démarche, & la promesse qu'il fit de casser incessamment sa garde, rassurèrent en apparence le sénat, qui peut-être ne se trouvoit pas assez puissant pour éclaircir ses soupçons, & pour y remédier.

En effet, Antoine, malgré ses protestations, s'acheminoit insensiblement à la souveraine puissance. Toute l'autorité du gouvernement étoit entre ses mains. Il étoit actuellement consul. De deux frères qu'il avoit, Lucius Antonius étoit tribun du peuple, & C. Antonius étoit préteur, & il lui fit donner depuis, en qualité de son lieutenant, le commandement d'une armée qui étoit dans la Macédoine, composée de six légions, tous vieux soldats, & qui avoient suivi César dans toutes ses guerres. Tant de dignités, réunies dans une seule famille, rendirent Antoine maître de la république ; ensorte que, sans avoir pris la qualité de roi, ou de dictateur, on peut dire qu'il régnoit dans Rome avec un empire absolu, lorsqu'il y vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession.

Plut. in
Ant.

Il étoit fils d'un sénateur, appelé Caius Octavius, qui avoit exercé la préture, & d'Accie, fille de Julie, sœur de César, qui avoit été mariée à Accius Balbus. Comme le jeune Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Épire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville, lorsqu'il y apprit que son grand-oncle avoit été assassiné par les grands de Rome, & par ceux mêmes qu'il avoit comblés de ses graces & de ses bienfaits.

Cette mort l'affligea sensiblement. Il ignora d'abord si tout le sénat étoit entré dans ce dessein, ou si le dictateur n'avoit péri que par la conspiration de quelques ennemis particuliers. Il n'étoit pas plus instruit de la part que le peuple avoit dans un événement si tragique; & les lettres qu'il reçut peu de jours après de sa mère & de Marcus Philippus son beau-père, augmentèrent sa douleur & son inquiétude. Accie & Philippe, qu'elle avoit épousé en secondes noces, lui mandoient que César avoit été assassiné en plein sénat, par ses meilleurs amis; que plus de soixante sénateurs étoient entrés dans cette conspiration; que ceux même qui n'y avoient point eu de part, ne

laissoient pas de favoriser secrètement les conjurés, qu'ils regardoient comme les restaurateurs de la liberté publique ; que ce parti étoit redoutable ; qu'Antoine, Lépidus & les autres amis de son oncle, sous prétexte de venger sa mort, ne cherchoient qu'à établir leur propre puissance ; que la ville étoit remplie de troubles & d'agitations par la concurrence & l'animosité des partis ; que dans cette situation, il devoit bien se garder de faire éclater ses prétentions & son ressentiment, & qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que dans l'obscurité d'une vie privée. Il y eut même de ses amis qui, dans la crainte que les conjurés ne l'enveloppassent dans la perte de son oncle, lui conseillèrent de renoncer à son adoption. D'autres, aussi timides, & qui craignoient de voir arriver à tous momens des soldats pour le tuer, étoient d'avis qu'il cherchât un asyle dans l'armée de Macédoine, dont les soldats étoient passionnés pour la mémoire de César.

Octavius sentit tout d'un coup ce qu'il y avoit de foible & même de lâche dans ses conseils, quoique masqués par des vues de prudence, & il n'y répondit que par une généreuse indignation, d'avoir été cru capable de les suivre. La mort de César l'avoit

affligé, sans l'abattre ; il résolut de la venger, & de soutenir, au péril de sa vie, l'honneur de son adoption : & il fit voir, dans une conjoncture si délicate, & dans un âge si peu avancé, un courage & une grandeur qui ne devoit rien à des inspirations étrangères. Tous les historiens de son temps conviennent qu'il avoit l'esprit élevé, juste dans ses vues, capable des plus grandes entreprises, & porté à les conduire avec beaucoup d'habileté & d'application.

Le premier parti qu'il prit, fut de passer incessamment en Italie, pour reconnoître par lui-même la disposition des esprits. Comme il avoit peu de monde à sa suite, il ne voulut point aborder à Brindes, le port ordinaire pour ceux qui venoient d'Orient, de peur que la garnison, gagnée par quelque un des conjurés, n'eût des ordres secrets de l'arrêter. Il débarqua proche d'une petite ville, appelée Lupie, peu éloignée de Brindes, où il envoya aussitôt quelques personnes adroites, pour reconnoître s'il pouvoit entrer dans la place avec sûreté. Les officiers & les soldats de Brindes ayant appris que le neveu de leur ancien général n'osoit approcher, par la crainte de quelque embûche, sortirent en foule au-devant de

lui ; & après lui avoir donné leur foi , l'introduisirent dans la place , dont ils le rendirent maître. Octavius les remercia de leur fidélité & de leur attachement pour la mémoire de son oncle. Il sacrifia aux dieux , & prit solennellement le nom de César , suivant le privilège de son adoption. C'est sous ce nom que nous parlerons dans la suite , d'un homme qui ne se rendit pas moins célèbre que son prédécesseur , quoique par des vertus différentes.

Le jeune César , après une démarche d'un aussi grand éclat , prit hardiment le chemin de Rome , sans autre escorte que ses domestiques & quelques-uns de ses amis : mais il étoit soutenu du grand nom de César , qui seul lui donna bientôt des légions & des armées entières à ses ordres. Au bruit de sa marche , les plus considérables des amis de son père , ses parens , ses affranchis , & jusqu'à ses esclaves , se rendirent auprès de lui. Les soldats vétérans , auxquels César , après la fin des guerres civiles , avoit donné des terres dans l'Italie , accoururent offrir leurs services à son fils adoptif. On lui apportoit de l'argent de tous côtés ; & quand il approcha de Rome , la plupart des magistrats , les officiers de guerre , & le peuple en

foule, sortirent au-devant de lui. On remarqua que de tous les amis & de toutes les créatures du dictateur, Antoine seul avoit négligé de rendre ce devoir à son fils, & qu'il n'avoit pas même daigné envoyer le moindre de ses domestiques, pour s'en acquitter en son nom. Le jeune César ne voulut point en paroître offensé, pour n'être pas obligé d'entrer, sur une bagatelle, en des éclaircissmens qu'il réservoir pour des affaires plus importantes. Comme ses amis ne laissoient pas de blâmer hautement l'orgueil & l'ingratitude d'Antoine, César, avec une modération apparente, l'excusa sur son âge plus avancé que le sien, & sur les prérogatives de la dignité de consul. Il ajouta que, comme le plus jeune, il feroit les premières démarches; qu'il iroit le lendemain le saluer: mais qu'avant que de faire cette visite, il prioit tous ses amis de se rendre de bon matin sur la place, avec le plus de monde qu'ils pourroient assembler, pour assister à une cérémonie & à un acte solennel, auquel la présence de ses parens & de ses amis lui étoit également nécessaire & honorable.

La cérémonie dont il étoit question, étoit l'enregistrement de l'adoption de

César, qu'il étoit obligé, suivant un usage reçu parmi les Romains, de faire autoriser par le préteur. Sans cette formalité, il ne pouvoit point prendre son nom, ni s'approprier sa succession. Une démarche aussi hardie épouvantoit également sa mère & son beau-père. Ils lui représentèrent qu'en se déclarant l'héritier de César, il se chargeoit de poursuivre la vengeance de sa mort; ce qui lui attireroit l'indignation du sénat, qui avoit ordonné par un décret, que tout ce qui s'étoit passé à ce sujet, seroit enseveli dans l'oubli; que les conjurés puissans par le grand nombre de leurs partisans, par les gouverner où ils commandoient, & par les légions qui étoient à leurs ordres, tourneroient contre lui leurs armes, comme contre le fauteur de la tyrannie; qu'Antoine même, qui s'étoit rendu comme l'arbitre du gouvernement, ne se verroit pas sans peine à la tête d'un parti dont il ne seroit pas le maître; & que, quoique créature de César, il sembloit que la mort de ce grand homme l'eût acquitté de toutes ses obligations, & que son fils le trouveroit peut-être aussi opposé à sa fortune, que ses assassins & ses plus cruels ennemis.

César leur répondit que, quand il
avoit

avoit pris ce nom à Brindes, il en avoit prévu les suites & les engagements; & que tout ce qu'il voyoit à Rome, bien loin de l'en faire repentir, ne seroit qu'à l'affermir dans le parti qu'il avoit pris; que l'amnistie que les conjurés avoient obtenue du sénat, n'avoit été accordée, que parce que personne n'avoit eu le courage de s'y opposer; mais qu'il ne désespéroit pas de la faire révoquer, quand le sénat le verroit à la tête des parens, des amis & des anciens officiers de César, appuyé par l'autorité des lois, & soutenu par l'affection du peuple. Que les dieux mêmes se déclareroient pour la justice de sa cause, & qu'Antoine seroit peut-être honteux à la fin, de ne s'y pas intéresser. Qu'en tout cas, il aimoit mieux mourir, que de renoncer à une adoption qui lui étoit si glorieuse; & qu'il ne lui seroit jamais reproché, qu'il se fût cru lui-même indigne d'un nom dont il avoit paru digne à César. Accie lui voyant un si grand courage & des sentimens si élevés, l'embrassa tendrement, & mouillant son visage des larmes que la crainte & la joie faisoient répandre confusément: *Que les dieux, mon fils, vous conduisent, lui dit-elle, où vos grandes destinées vous appellent; & fasse le ciel, que je vous*

voie bientôt victorieux de vos ennemis !
 César se rendit ensuite sur la place. Il se présenta , suivi d'une foule de ses amis , devant Caius Antonius , préteur cette année , & frère du consul. Il lui déclara solennellement qu'il acceptoit l'adoption de César ; & , après avoir fait enregistrer sa déclaration , il se rendit aux jardins de Pompée , où Antoine demouroit , & qu'il s'étoit approprié depuis la mort de ce grand homme.

Antoine ayant appris que le jeune César étoit à sa porte , l'y fit attendre quelque temps , pour lui faire sentir , par ce mépris affecté , la supériorité de son poste , & l'autorité qu'il vouloit prendre sur lui : on l'introduisit ensuite dans son appartement. Leur abord fut froid , quoique accompagné de la politesse & de la civilité ordinaire entre gens de cette condition. César prit le premier la parole : il commença par remercier Antoine de son attachement pour la mémoire de son père , & de l'éloge qu'il en avoit fait le jour de ses funérailles. Il se plaignit ensuite amèrement , de ce qu'étant consul , il eût consenti à l'amnistie que le sénat avoit accordée aux conjurés : » Est-il possible , lui dit-
 » il avec beaucoup de chaleur & de vi-
 » vacité , que l'ami de César , que celui

» qui tient actuellement de ce grand
 » homme la dignité de consul, ait non-
 » seulement laissé échapper ses assassins,
 » mais qu'il ait consenti qu'on leur dé-
 » cernât des gouvernemens, & qu'il ait
 » depuis conféré paisiblement avec ces
 » perfides ! Est-ce là ce que je devois
 » attendre du lieutenant de mon père,
 » de celui qui partageoit la puissance &
 » le commandement des armées, &
 » qu'il avoit élevé aux premières digni-
 » tés de la république ? Trouvez bon
 » que je vous conjure, par sa mémoire,
 » de changer de conduite ; montrez-
 » vous au sénat, au peuple, & à Rome
 » entière, le vengeur de la mort de
 » mon père ; joignez-vous à moi ; joi-
 » gnez-vous aux parens de César, & à
 » tant d'officiers & de soldats qui de-
 » mandent tous les jours la punition de
 » ses assassins. Unissons notre ressenti-
 » ment comme notre douleur, & si
 » nous ne nous trouvons pas assez forts,
 » appellons le peuple à notre secours.
 » Vous savez qu'il n'a pas tenu à lui que
 » nous ne fussions déjà vengés. Que si
 » la crainte d'offenser le sénat, vous
 » empêche de concourir à un si juste
 » dessein, du moins ne vous y opposez
 » pas. Quoique seul de mon parti, &
 » que je n'aye encore ni troupes, ni lé-

» gions , tout est possible à un fils qui
 » entreprend de venger la mort de son
 » père : je vous demande seulement ,
 » en qualité de son principal héritier ,
 » que vous me remettiez son argent ,
 » que vous fîtes transporter chez vous.
 » Je vous laisse volontiers toutes ses
 » richesses immenses , soit en vaisselles
 » d'or & d'argent , ou en pierreries ,
 » de quelque espèce qu'elles soient ;
 » mais j'ai besoin de l'argent monnoyé ,
 » pour acquitter les legs qu'il a faits
 » en faveur du peuple , & pour com-
 » mencer à payer trois cents mille
 » hommes qui ont part à son testament.
 » Et comme ce que vous pourriez me
 » donner de son argent en espèces , ne
 » suffira pas encore , je vous serai bien
 » obligé de me prêter quelques sommes
 » du vôtre , ou de m'en faire donner à
 » intérêt par les questeurs & les gardes
 » du trésor public , afin d'achever de
 » payer ce qui restera dû au peuple &
 » aux vétérans , en attendant que , pour
 » acquitter de si justes devoirs , j'aie pu
 » vendre tous les biens de la succes-
 » sion. »

La hardiesse & la fermeté de ce dis-
 cours firent peur à Antoine. Il fut éton-
 né de trouver de si grands desseins dans
 un homme si jeune , & dans un simple

particulier. Au lieu de répondre à ses plaintes & à ses demandes, il se retrancha d'abord dans l'autorité que lui donnoit le consulat. Il s'enveloppa, pour ainsi-dire, dans sa dignité, & il s'en servit, comme d'une barrière pour empêcher que César ne lui présentât de trop près la justice & la vérité.

Mais comme il s'apperçut qu'il avoit affaire à un homme élevé dans le sein de César, & accoutumé à regarder la plupart des consuls comme créatures de son oncle, il lui répondit enfin, qu'il se trompoit fort, s'il s'étoit flatté que César, en lui laissant son nom & sa succession, lui eût laissé des droits à l'empire; que sa mort qui avoit été comme la punition & la vengeance de l'autorité qu'il avoit usurpée, devoit avoir appris à son fils adoptif, que la constitution de la république ne souffriroit ni souverains électifs, ni héréditaires; qu'ainsi un consul Romain ne lui devoit point compte de sa conduite. Qu'il le déchargeoit réciproquement des obligations qu'il prétendoit lui avoir, n'ayant jamais eu pour objet, dans tout ce qui s'étoit passé, que le bien de l'état, & d'entretenir la paix entre les concitoyens. » C'est moi seul cependant, » ajouta-t-il, qui, en assurant la mé-

» moire de César par des funérailles
» publiques, vous ai acquis son nom,
» le droit dans sa famille, sa succession
» & ses biens. Vous perdiez tout cela,
» si César, après sa mort, eût été trai-
» té comme un usurpateur : on n'auroit
» point confirmé ses dispositions; il n'y
» auroit eu ni testament, ni adoption,
» ni hérédité. On n'auroit pas même osé
» apporter son corps dans la place; mais
» j'ai mieux aimé m'exposer à l'indi-
» gnation du sénat & à la fureur des
» conjurés, que de souffrir que ce grand
» homme fût privé des honneurs de la
» sépulture. Que si j'ai accordé quelque
» chose aux conjurés, j'ai cru le devoir
» faire par des considérations convena-
» bles à mon âge & à ma dignité : con-
» sidérations qu'un jeune homme com-
» me vous n'êtes pas capable de con-
» noître. A l'égard des sommes d'argent
» que vous demandez, pouvez-vous
» ignorer que c'étoit l'argent même de
» la république, dont votre père s'étoit
» emparé? On l'a partagé depuis sa
» mort entre les magistrats qui sont
» chargés de l'employer aux besoins de
» la république. Mais quand même on
» vous le remettroit, je ne vous conseil-
» lerois jamais de le consommer dans
» des gratifications aussi imprudentes

» qu'inutiles. Vous savez que le peuple
 » est un monstre qui prend à toutes
 » mains, qu'on ne peut jamais assouvir,
 » & qui n'a jamais payé les bienfaits de
 » nos citoyens que par les plus noires
 » ingraturdes. Et vous, jeune homme,
 » ajouta-t-il, qui avez lu l'histoire des
 » républiques de la Grèce, n'y avez-
 » vous pas remarqué que tous les favo-
 » ris du peuple ne durent pas long-
 » temps, & que c'est bâtir sur la boue,
 » que d'appuyer les fondemens de sa
 » fortune sur l'affection passagère d'une
 » vile populace ? »

Au travers de ces conseils, le jeune César n'eut pas de peine à démêler qu'Antoine ne lui retenoit les trésors de son père, que pour le mettre hors d'état de pouvoir acheter l'affection du peuple. L'Empire étoit, pour-ainsi-dire, à l'encan ; & la populace, & même les légions, prostituoient leurs suffrages & leurs services, à qui plus leur donnoit. Le jeune César, outré d'un refus, dont il sentit bien toutes les conséquences, sortit de la maison d'Antoine, pénétré de douleur, en invoquant tout haut le nom de César, & comme l'appellant à son secours contre l'injustice & l'ingratitude du consul. Mais comme il étoit question de s'emparer le premier de

l'affection du peuple ; au défaut de l'argent qu'on lui refusoit , il mit en vente les maisons & les fonds de terres qui avoient appartenus au directeur ; & il déclara publiquement , qu'il n'avoit accepté sa succession , que pour empêcher le consul de priver les familles du peuple , des sommes qui leur avoient été léguées par le testament de son oncle & de son père.

Antoine , de son côté , pour tarir toutes les sources d'où le jeune César eût pu tirer de l'argent , fit ordonner , par un décret du sénat , qu'il seroit fait une recherche des revenus & des deniers publics. Cette ordonnance regardoit l'administration du dictateur , dont Antoine vouloit ruiner la succession , pour mettre son héritier hors d'état de gagner le peuple par ses libéralités ; & il suscita en même-temps des oppositions aux ventes qu'il prétendoit faire de ses principales terres. Des citoyens particuliers les réclamèrent devant le consul , comme des biens de leurs ancêtres , dont César , à ce qu'ils représentoient , s'étoit emparé à la faveur des guerres civiles. Quelques officiers du domaine intervinrent en même-temps , pour revendiquer une partie de ces terres , comme biens confisqués à l'état

sur

fur des proscrits. Des procès aussi importants furent portés devant Antoine, ou devant des magistrats subalternes, mais qui dépendoient de lui. En vain le jeune César fit voir, par les contrats mêmes d'acquisition, que son père avoit payé ces terres de ses propres deniers; & qu'en tout cas, ce fameux décret, que le sénat avoit rendu après sa mort, légitimoit tout ce qui s'étoit passé sous la dictature de César, & qu'il falloit le révoquer dans toutes ses parties, ou maintenir également tous les actes émanés de l'autorité de son père, & pendant sa dictature.

Antoine, qui ne cherchoit qu'à embarrasser cette affaire dans un labyrinthe de procédures, soutenoit au contraire, qu'on devoit donner le temps à des citoyens dépouillés de leurs biens par une force majeure, de faire leurs preuves; & qu'à l'égard de l'arrêt du sénat, il paroïssoit qu'il n'avoit eu pour objet, que de maintenir dans leurs charges les magistrats qui en avoient été pourvus par l'autorité du dictateur, de peur que l'état ne tombât dans une espèce d'anarchie: mais qu'il ne savoit pas si on devoit étendre cette ordonnance jusques sur les biens que César s'étoit appropriés; qu'une affaire de cette conséquence méritoit bien que le sénat expliquât lui-même ses

App. ibid.

intentions par un nouveau décret : après tout, qu'il ne pouvoit se persuader qu'un corps, si rempli d'équité, eût prétendu autoriser des usurpations que le malheur des temps pouvoit seul justifier, & qui ne seroient dans la suite qu'à entretenir l'orgueil & le luxe d'un jeune homme.

César, qui n'ignoroit pas que ses ennemis ne cherchoient, par ces détours, qu'à éluder l'exécution du testament de son père, mit en vente sur-le-champ son propre patrimoine, les terres de sa mère, & celles de Philippe son beau-père, qui voulurent bien s'en dépouiller, pour contribuer à son élévation. Le jeune César acquitta, des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs portés par le testament. Le peuple, charmé de sa libéralité, s'écria, qu'il étoit digne de porter le nom de César; &, comme il en espéroit de nouveaux bienfaits, il se déclara entièrement pour lui contre Antoine. Le consul de son côté, pour se fortifier contre ce parti, se fit donner des avis, que les Grecs avoient fait des incursions dans la Macédoine : sur ce prétexte, il demanda au sénat le gouvernement de cette province, & le commandement de l'armée qui gardoit cette frontière.

App. l. 3.
c. 5.

Quoique le sénat fût bien instruit que ces barbares n'étoient point entrés sur les terres de la république, il ne laissa pas d'accorder le gouvernement de la Macédoine à Antoine, pour se mettre en état de balancer les forces & le crédit du jeune César, qui devenoit suspect & redoutable, par l'argent qu'il répandoit de tous côtés. Le sénat, pour maintenir la liberté, employoit tous ses soins à tenir la puissance des grands en équilibre; & ce corps, autrefois si absolu, se voyoit alors réduit à remettre les forces de l'état & le commandement des armées, entre les mains de gens qui les tournoient souvent contre leur patrie; de manière qu'on peut dire, que Rome, en ce temps-là, n'avoit plus à sa disposition que le choix de ses tyrans.

Antoine ayant obtenu ce gouvernement, y envoya Caius Antonius, un de ses frères, pour en tirer les troupes qu'il y trouveroit, & les faire passer en Italie. Son dessein étoit de s'emparer de la Gaule Cisalpine, comme avoit fait le dictateur, pour étendre de-là son autorité jusques dans Rome, & en chasser, s'il pouvoit, le jeune César. Son animosité & sa jalousie contre ce fils du dictateur, éclatèrent publiquement dans les jeux que Critonius donna au peuple pendant

son édilité. Le sénat, comme nous l'avons dit, avoit ordonné, par un décret rendu du vivant du dictateur, que dans tous les spectacles publics, on mettroit une chaire & une couronne d'or, & que cet usage s'observeroit à perpétuité, pour immortaliser la mémoire de ce grand homme. Le jeune César ne manqua pas d'envoyer la chaire & la couronne. Mais Critonius, apparemment gagné par ses ennemis, ne la voulut pas recevoir, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'un autre eût les honneurs des jeux dont il faisoit toute la dépense. L'affaire fut portée devant le consul. Antoine, qui ne cherchoit qu'à mortifier le jeune César, dit sèchement, qu'il en feroit son rapport au sénat : *Et moi, lui repartit fièrement César, je vais faire placer la chaire de mon père, pendant que vous irez consulter les pères conscripts.*

Plut. in Ant.

App. l. 3.
c. 6.

Antoine, naturellement hautain, irrité de l'audace & de la fermeté de ce jeune homme, lui repartit, qu'il lui défendoit de la faire porter, non-seulement aux jeux de Critonius, mais même à ceux qu'il devoit faire représenter à ses propres dépens : & la colère l'emportant, il le menaça de le faire mettre en prison, s'il continuoit à séduire le peuple par ses libéralités & ses corruptions. César, plus

habile & plus modéré que le consul, dissimula sagement son ressentiment particulier. Mais il sut tirer de grands avantages des menaces d'Antoine : & pour tourner contre lui le sentiment du peuple & des gens de guerre, il l'apostropha dans la place publique, comme s'il eût été présent. Après avoir rapporté tous les obstacles qu'il avoit formés, pour éluder l'exécution de son testament, & la manière injurieuse dont le consul l'avoit traité. » Pourquoi, s'écrioit-il, t'opposes-tu aux honneurs qu'on veut rendre à un grand homme, dont tu tiens ta dignité & tes richesses ? Souffre au moins, ô Antoine, que son fils s'acquitte des legs qu'il a laissés à ses concitoyens. Je t'abandonne le reste : je serai trop riche, si j'hérite de sa gloire, & de l'affection que le peuple lui a portée. De pareils discours, répétés avec art en différentes occasions, soulevèrent la multitude contre le consul. Tout le monde détestoit son ingratitude : & ses propres gardes, qui avoient tous servi sous César, menacèrent de l'abandonner, s'il continuoit à persécuter le fils de leur général.

Quelqu'animé que fût Antoine contre le jeune César, il vit bien qu'il étoit de son intérêt de dissimuler. Il répondit

à ses officiers, qu'il étoit incapable de manquer de reconnoissance pour la mémoire de son bienfaiteur; qu'il conservoit même une tendre affection pour son fils; mais que ce jeune homme, fier du grand nom de César, voulant traiter d'égal avec un consul, il avoit cru être obligé de lui faire sentir la subordination qu'il devoit y avoir entre un simple citoyen & le premier magistrat de la république: mais qu'il étoit prêt à lui redonner toute son amitié, pourvu que dans la suite il s'observât davantage, & qu'il se conduisît, à son égard, avec la déférence qu'il devoit à son âge & à sa dignité.

Plut. in Ant. Cette explication fut suivie d'une entrevue, que les officiers ménagèrent.

App. 1. 3. Antoine & César s'embrassèrent, & promirent de s'assister mutuellement du crédit de leurs créatures, & d'agir de concert dans la conduite de leurs desseins. Antoine, qui avoit son but, lui demanda le secours de ses amis, pour pouvoir obtenir le gouvernement de la Gaule Cisalpine, en échange de celui de la Macédoine. Ce gouvernement de la Gaule avoit été donné par le dictateur à Décimus Brutus, un des principaux conjurés: & le sénat, depuis la mort de César, avoit confirmé cette

disposition. Antoine, qui connoissoit l'importance de ce gouvernement, par rapport à toute l'Italie, représenta au jeune César, que dans le généreux dessein où il étoit de venger la mort de son père, il ne falloit pas souffrir qu'un de ses assassins jouît, en quelque sorte, du fruit de son crime, aux portes même de Rome. César entra dans ses vues, & lui promit d'appuyer sa demande de tout son crédit auprès du peuple. Antoine porta d'abord l'affaire au sénat; mais il y trouva beaucoup d'opposition de la part du plus grand nombre des sénateurs, qui voyoient avec douleur qu'Antoine, en voulant chasser un des conjurés de son gouvernement, donnoit atteinte au sénatus-consulte, & à l'acte d'amnistie, par lesquels on avoit assuré la vie & l'état de tous ceux qui avoient participé à la mort du dictateur. Il y en eut même dans ce corps, qui, remarquant qu'Antoine prenoit la même route que le dictateur avoit suivie, pour s'élever à la souveraine puissance, proposèrent de rendre plutôt la liberté à cette province, que d'en confier le gouvernement à un homme ambitieux, grand capitaine, & qui ne s'en serviroit que pour en faire comme une place d'armes, & le siège de son empire. Plu-

seurs de ce corps exhortèrent Decimus de s'y fortifier de bonne heure, & lui firent passer secrettement du secours. Ainsi la proposition d'Antoine ayant été rejetée presque d'une voix, il s'adressa au peuple, dont il avoit gagné les tribuns. Il est aisé de voir, par tout ce que nous venons de dire, que le sénat ne vouloit point la perte des conjurés, dont il ne distinguoit point le parti de celui de la liberté. Mais le peuple, qui ne prévoit rien, & gagné par les libéralités du jeune César, entroit dans toutes ses vûes. Il accorda le gouvernement à Antoine, dans l'espérance de voir une prompte vengeance de la mort du dictateur, sans considérer que la perte de ceux qui s'en étoient défaits, lui coûteroit sa propre liberté. Ainsi il décerna le gouvernement de la Gaule Cisalpine à Antoine, qui, en vertu d'un plébiscite, & malgré le sénat, y fit entrer un puissant corps de troupes, pour en chasser Decimus Brutus.

Les ennemis du sénat & des conjurés triomphoient de la réunion d'Antoine & de César. Mais il étoit bien difficile que la concorde se maintînt longtemps entre ces deux hommes, qui avoient des intérêts opposés. Antoine se croyant maître de l'Italie, ménagea

moins le jeune César ; & la mort d'un tribun du peuple , que César voulut faire remplacer par Flaminius , une de ses créatures , fit bientôt voir que toutes ces réunions apparentes n'étoient , pour ainsi-dire , qu'une matière d'infidélités nouvelles. Antoine craignant que , si César avoit un tribun à sa dévotion , il ne s'en servît pour faire au peuple des propositions à son avantage , employa toute son autorité pour reculer cette élection , & pour empêcher qu'il ne se tint si-tôt aucune assemblée. Il rendit en même-temps un arrêt , en qualité de consul , qui défendoit à César , sous peine de punition , de faire aucune libéralité contraire aux lois. C'étoit en quelque manière lui déclarer la guerre. L'animosité & l'aigreur se renouvelèrent entre eux. Antoine ne parloit de César que comme d'un jeune étourdi , qu'il vouloit , dit-il , faire rentrer dans son devoir , pendant que César , avec un silence profond , jetoit les fondemens de la perte de son ennemi. Il excita d'abord contre lui le ressentiment du peuple , irrité du décret qui condamnoit ses libéralités : & il envoya en même-temps des émissaires dans toutes les colonies que son père avoit établies dans l'Italie , & jusque dans l'armée même

d'Antoine, qui y semèrent des manifestes contre sa conduite, & qui s'affurèrent secrètement d'un grand nombre d'officiers & de soldats vétérans. Ceux qui étoient à Rome, & qui composoient la garde d'Antoine, lui représentèrent qu'il se perdoit; qu'il les perdrait eux-mêmes par ses divisions continuelles avec le jeune César, & que les assassins du dictateur en sauroient bien profiter. « Vous n'ignorez pas, lui » dirent les tribuns & les principaux » officiers, que les mêmes partis, qui » partageoient autrefois la république » entre Pompée & César, subsistent » encore aujourd'hui. Le premier se » sert toujours du prétexte de défendre » la liberté publique, & l'autre cherche à venger la mort du dictateur. » Nous vous avons choisi pour nous commander, comme son meilleur ami, » & dans l'espérance que son lieutenant » & le premier capitaine de son parti, » employeroit son courage & le nôtre, » pour tirer vengeance des perfides qui » l'ont assassiné. Voilà les motifs de » notre confiance & de notre engagement. Votre salut & le nôtre sont » attachés à la perte des conjurés. Si » leur parti prend le dessus dans le gouvernement, on nous proscriera tous,

» comme les complices de César &
 » les ministres d'un usurpateur : & quoi-
 » que, sous son commandement, nous
 » ayons répandu notre sang, pour éten-
 » dre les bornes de cet empire, les
 » soldats de César seront trop criminels,
 » si ses ennemis sont victorieux. Il n'y
 » a que votre union avec le jeune César
 » qui puisse soutenir notre parti. Aidez-
 » lui, aidez-nous à détruire celui qui
 » nous est opposé : qu'il ne soit pas
 » dit, que le meilleur ami de César
 » traverse son fils, dans le généreux des-
 » sein qu'il fait paroître de venger la
 » mort de son père. »

Antoine ne souhaitoit pas moins que
 ses officiers la perte des conjurés ; mais
 il ne pouvoit consentir qu'on la dût au
 jeune César, & il craignoit que, sous
 prétexte de venger la mort de son père,
 il ne s'emparât de la souveraine puis-
 sance, par la ruine du parti républi-
 cain : voilà le motif secret de leurs di-
 visions. Antoine auroit volontiers prêté
 son crédit & ses forces au jeune César,
 pour faire périr les meurtriers de son
 père, s'il avoit voulu le reconnoître pour
 son successeur dans le gouvernement
 de la république. Cependant, comme
 il avoit intérêt de retenir dans son parti
 cette foule d'officiers, qui s'étoient atta-

chés à sa fortune après la mort du dictateur, il répondit à ceux qui lui avoient porté la parole de leur part, qu'il étoit bien-aïse de leur rendre compte de sa conduite, & de leur montrer son cœur à découvert. Il ajouta, qu'il se flattoit, qu'après l'avoir entendu, ils trouveroient qu'il n'avoit manqué ni de courage pour défendre la mémoire de leur général, ni de prudence ou d'habileté, pour ménager les occasions de venger sa mort. » Je ne vous représenterai point, » leur dit-il, le tumulte, l'agitation » & le trouble où se trouva Rome, » après qu'on eut assassiné le dictateur » au milieu du sénat. On crioit de tous » côtés, que la république étoit rétablie, » & le sénat paroïssoit même disposé à » décerner des récompenses aux meur- » triers, comme aux auteurs de la li- » berté. Si on eût suivi ce parti, la » mémoire de César auroit été prof- » crite comme celle d'un tyran, & » nous aurions été tous enveloppés dans » sa condamnation. Je sentis bien toutes » les suites de ses funestes récompenses, » & je m'y opposai seul contre les con- » jurés, contre leurs parens & leurs » amis; si j'ose le dire, contre le sénat » entier. Mais comme leurs partisans » ne prévoyoient pas moins, que si on

» ne déclaroit pas César un usurpateur,
» il falloit faire le procès aux conjurés,
» & que chaque parti étoit attaché avec
» opiniâtré à son sentiment, on con-
» vint enfin, pour la sûreté des uns
» & des autres, de substituer seulement
» une amnistie aux récompenses. Par ce
» moyen, j'assurai la mémoire de Cé-
» sar; je conservai toute la gloire de
» son nom; j'empêchai qu'on ne confis-
» quât ses biens, & qu'on ne cassât
» cette adoption, qui rend aujourd'hui
» le jeune César si audacieux. Il jouit du
» fruit de mes soins: & si, pour faire
» ratifier le testament de son père, j'ai
» consenti à une amnistie, en faveur
» des conjurés, je n'ai jamais eu dessein
» de leur sauver la vie. Je différois
» seulement leur supplice: il ne tint
» pas à moi qu'ils ne périssent dès le
» jour même des funérailles de César;
» j'en prends à témoin ceux qui virent
» de quelle manière, sous prétexte de
» déplorer le sort de César, j'excitai la
» fureur du peuple contre ses assassins, ce
» qui les obligea de sortir de Rome. Je
» n'eus pas plutôt appris qu'ils mettoient
» des troupes sur pied, que pour n'être
» point surpris, je me fis décerner le
» gouvernement de la Macédoine: ce
» qui m'a rendu maître de six légions,

» qui étoient dans cette province. Je
 » prétends m'en servir pour votre sûreté
 » & la mienne : & c'est pour l'aug-
 » menter, que j'ai encore obtenu du
 » peuple, malgré le sénat, le gouver-
 » nement de la Gaule Cisalpine, d'où
 » j'espère, par le secours de votre va-
 » leur, chasser Decimus Brutus. Telle
 » a été jusqu'ici ma conduite : & je
 » veux bien ne rien cacher de mes des-
 » seins les plus secrets à mes amis, &
 » à des gens qui en doivent partager
 » la gloire & l'exécution. Je consens
 » même que vous en fassiez part à tous
 » ceux qui sont dans les mêmes intérêts.
 » J'en excepte le seul César, dont je
 » n'ai que trop éprouvé l'orgueil & l'in-
 » gratitude. »

Ce discours d'Antoine, dans lequel
 il s'embloit s'être laissé voir à décou-
 vert, satisfit en quelque manière ses
 Officiers. Cependant ils exigèrent de
 lui, qu'il se réconciliât avec le jeune
 César. Il fut obligé de consentir à une
 entrevue, où, après des plaintes, des
 explications & des embrassemens réci-
 proques, ils se séparèrent, sans être plus
 amis qu'auparavant.

César vouloit bien qu'Antoine, com-
 me lieutenant & créature de son père,
 lui aidât à tirer vengeance de sa mort ;

mais il n'étoit pas résolu de le mettre à la tête d'un parti, qui, par la défaite des conjurés, se trouveroit maître de la république : & Antoine assez indifférent dans le fond sur cette vengeance, ne s'en faisoit un mérite, que pour s'attirer l'estime des gens de guerre. La souveraine puissance étoit son unique objet : tout ce qui pouvoit traverser ce dessein secret, lui étoit également odieux : & il ne haïssoit pas moins César que Brutus & Cassius, quoiqu'il fût obligé de garder plus de mesures avec le premier, à cause de l'attachement qu'avoient pour lui le peuple, les officiers & les soldats qui avoient servi dans les armées de son père.

Ce fut pour lui faire perdre cette affection, en quoi consistoient ses principales forces, qu'il fit arrêter plusieurs de ses gardes, comme ayant été corrompus par le jeune César, pour l'assassiner. Une accusation de cette importance fit beaucoup d'impression sur les esprits, & l'inimitié déclarée qui étoit entre eux, la rendoit plus croyable. Tout le monde regardoit comme un crime détestable, d'attenter à la vie d'un consul. D'ailleurs les partisans & les amis mêmes du jeune César trouvoient que leur parti avoit besoin d'un capitaine de la capa-

cité d'Antoine, pour l'opposer à Brutus, à Cassius, & aux autres chefs des conjurés. César, outré des bruits qu'on répandoit contre son honneur & sa réputation, se jette dans la ville, court par les rues, assemble le peuple, & lui représente, qu'on n'a inventé une calomnie aussi noire que pour lui faire perdre son estime. Il prend les dieux à témoin de son innocence, & demande hautement qu'on lui fasse son procès. Il va de-là jusqu'à la porte d'Antoine, pour l'obliger de produire les accusés, les auteurs & les témoins. Mais, comme on lui eut défendu l'entrée, il fit mille imprécations contre Antoine, qu'il traita de fourbe & d'imposteur. *Je ne veux point*, lui crioit il, *d'autres juges que tes propres amis*, s'ils trouvent la moindre apparence dans l'indigne accusation dont tu prétends me noircir.

App. 1. 3.
 6. 2.

Le peuple, jugea à son ordinaire, du fond de cette accusation, seulement par ce qu'il lui en parut au-dehors. Celui qui parloit avec plus de hardiesse & de véhémence, lui parut innocent. On disoit même tout haut, que cette accusation n'étoit qu'un nouvel artifice d'Antoine, pour avoir lieu d'augmenter sa garde. Quelques-uns soupçonnoient l'accusateur & l'accusé d'une intelligence

telligence secrète. On disoit qu'ils n'avoient fait cet éclat, qu'afin d'avoir un prétexte de prendre les armes sans alarmer ceux qui auroient pû, craindre qu'ils ne les tournassent, de concert, contre la liberté publique.

Mais leur conduite fit voir, dans la fuite, que l'un & l'autre ne cherchoient qu'à se détruire, & que chacun aspiroit à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des conjurés. Ils armèrent tous deux en même-temps. Antoine fit appo-cher de Rome quatre légions, qu'il avoit tirées de la Macédoine, & dont il prétendoit se servir, pour se rendre maître de la Gaule Cisalpine. Il se flattoit que Lepidus, qui étoit en Espagne à la tête de quatre légions, que Plancus qui en commandoit trois autres dans la Gaule Transalpine, & qu'Asinius Pollio qui en avoit deux à ses ordres, tous trois anciens lieutenans du dictateur, se déclareroient pour lui. Le jeune César, craignant, d'être surpris & opprimé par son ennemi, leva de son côté dix mille hommes dans la Campanie, & il débaucha deux des légions d'Antoine, celle de Mars, & la quatrième, qui prirent son parti. Mais, comme il n'avoit ni titre militaire, ni magistrature, qui l'autorisât à commander une armée, sur-tout

contre un consul, il tâcha de mettre le sénat dans ses intérêts. Il y réussit par le crédit de Cicéron, toujours opposé aux prétentions & au parti d'Antoine. Cicéron n'étoit son ennemi, que parce qu'il le croyoit ennemi de la république : c'est ainsi qu'il s'en explique dans ce discours si véhément qu'il prononça, contre

Seconde
Ph. oppique.

lui, en plein sénat. Ce grand orateur, intrépide défenseur de la liberté de sa patrie, voyant Antoine près d'envahir la Gaule Cisalpine, persuada au sénat de lui opposer les troupes du jeune César. Les plus habiles de ce corps, & dont la plupart tenoient aux conjurés par les liaisons du sang, approuvèrent un avis qui jetoit la division dans le parti contraire, & ils ne désespérèrent pas d'en voir périr les chefs par leur animosité réciproque.

Le jeune César n'ignoroit pas leurs vues. Il étoit bien instruit des relations secrettes que le sénat entretenoit avec les conjurés. Mais comme dans la conjoncture présente, Antoine lui paroissoit l'ennemi le plus redoutable, il résolut de dissimuler avec le sénat, de suspendre sa haine contre les assassins de son père, & de tâcher de se défaire d'Antoine, avant que de tourner ses armes contre les conjurés. Ce fut par ce motif, &

pour éblouir le sénat, dont il feignoit de vouloir toujours dépendre, qu'il refusa le titre de propréteur, que ses soldats voulurent lui déferer. Et sur ce que ses amis les plus intimes, & qui formoient son conseil secret, lui représentèrent que son armée auroit de la peine à recevoir les ordres d'un citoyen sans dignité & sans magistrature : » Le sénat, leur dit-il en particulier, vient de se déclarer pour moi : mais cette déclaration est moins un effet de l'amitié qu'il me porte, que de la crainte qu'il a d'Antoine. Il compte sur ma soumission, & il est de mon intérêt de l'entretenir dans cette confiance. Je ne refuse le titre de propréteur, que l'armée m'offre, que pour engager le sénat à me le donner. »

En effet, le sénat fut séduit par cette modération apparente. Il crut le devoir amuser à son tour, & il se flatta de l'éblouir par des honneurs & des distinctions, qui avoient plus d'éclat que de puissance. Il lui défera par un décret public, ce même titre qu'il venoit de refuser : & pour l'attacher plus étroitement à ses intérêts, il lui fit élever une statue d'or dans la place. On lui permit, par le même décret, d'entrer dans le sénat, & de pouvoir demander le consulat dix

ans avant l'âge porté par les lois. Mais au travers de ces graces si éclatantes, César n'eut pas de peine à démêler, que le sénat ne songeoit qu'à lui faire perdre le souvenir de la mort de son père, ou à le mettre hors d'état d'en poursuivre la vengeance. Antoine de son côté, en vertu d'une ordonnance du peuple, mais malgré le sénat, s'étoit fait décerner, comme nous l'avons dit, le gouvernement de la Gaule Cisalpine, quoique Decimus Brutus, un des chefs de la conjuration, en eût été pourvu par le dictateur, & que le sénat, depuis sa mort, lui en eût confirmé la possession. Antoine, après s'être emparé de la plupart des villes de cette province, tenoit actuellement Decimus assiégé dans Modène. Le sénat, irrité d'une entreprise faite contre ses ordres, lui envoya signifier un décret, par lequel il lui étoit ordonné de lever ce siège; de sortir incessamment de la Gaule Cisalpine; de faire repasser à son armée le Rubicon, qui séparoit cette province du reste de l'Italie, & d'attendre sur les bords de cette rivière les ordres du sénat: tout cela lui étoit prescrit, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie.

C'étoit Cicéron, ennemi d'Antoine, qui avoit dressé ce décret. Il ne pouvoit

pas faire parler le sénat avec plus de hauteur & de dignité, si les forces de la république eussent été proportionnées à la majesté de son style. Mais Antoine, qui se voyoit aux portes de Rome, à la tête d'un puissant corps de troupes, se moqua du décret. Il répondit fièrement, que, puisqu'on le vouloit priver du gouvernement qu'il avoit reçu de la bienveillance du peuple, il sauroit bien rendre inutile l'amnistie, à laquelle il n'avoit souscrit que par complaisance pour le sénat, & qu'il espéroit dans peu d'immoler Décimus - Brutus aux mânes du grand César.

Sa réponse fut prise pour une déclaration de guerre. Le sénat irrité de sa rebellion, ordonna à Hirtius & à Pansa, qui venoient de prendre possession du consulat, & au jeune César, de joindre leurs forces, & de marcher au secours de Décimus. Pansa étoit à la tête de quatre légions, mais qui n'étoient composées que de nouvelles levées : & Hirtius, par un ordre secret du sénat, qui vouloit affoiblir l'armée de César, lui redemanda la légion de Mars, & la quatrième, qui avoit quitté le parti d'Antoine.

César, pour marquer sa déférence pour le consul, lui remit ses troupes sur-

An de Rome
357.

le-champ. Quoique ces deux légions se fussent données à lui par attachement pour la mémoire de son père, il feignit de ne pas s'appercevoir des vues du sénat : & comme il avoit besoin de son secours & de son autorité pour se défaire d'Antoine, il crut que c'étoit beaucoup gagner, que de savoir perdre à propos. Il joignit ensuite ce qui lui restoit de troupes à celles des consuls ; & on vit le fils du dictateur marcher sous les enseignes de ses ennemis, au secours d'un des assassins de son père.

Antoine, de son côté, s'avança à la tête de ses troupes. On en vint bientôt aux mains : le combat fut long & opiniâtre. La nuit, qui survint, le termina. La perte fut à peu-près égale des deux côtés, si on en excepte celle du Consul Panfa, qui, dans la chaleur de l'action, fut blessé mortellement. Antoine fit rentrer son armée dans ses lignes. Hirtius & César entreprirent, quelques jours après, de les forcer : & comme elles avoient beaucoup d'étendue, Hirtius trouva un endroit foible & moins défendu, qu'il emporta l'épée à la main. Il se jeta ensuite dans le camp. Antoine lui opposa deux légions, qui, après une longue résistance, furent taillées en pièces, & le consul auroit défait l'armée entière, s'il n'eût

pas été tué, en combattant avec trop d'ardeur à la tête de ses légions. Sa mort ralentit leur courage; & César, qui par la mort d'un des consuls, & par la blessure de l'autre, commandoit en chef toute l'armée, se contenta de conserver son avantage. Sa vue étoit de couper les vivres à Antoine, ou de le forcer à en venir à un nouveau combat. Antoine, affoibli par les pertes qu'il venoit de faire, & redoutant l'événement d'un troisième combat, leva le siège. Comme il ne se trouvoit pas en état de tenir la campagne devant une armée victorieuse, & plus forte que la sienne, il gagna les montagnes, d'où il prit le chemin de la Gaule Transalpine, dans l'espérance de faire déclarer en sa faveur Lépидus, Plancus & Asinius Pallio, qui étoient dans ces grandes provinces, à la tête de différens corps de troupes.

Le sénat, charmé de la défaite d'Antoine, qu'il regardoit comme un homme perdu, envoya ordre à ses généraux de s'opposer à son passage; & ne garda plus de mesures avec le jeune César, dont il croyoit n'avoir plus rien à craindre. Sans aucun égard pour sa dignité de propréteur, on donna, à son préjudice, le commandement de l'armée des consuls à Décimus-Brutus, avec ordre de pour-

App. l. 21

c. 20.

suivre Antoine sans relâche , & de le traiter comme un ennemi public. Cette conduite fit connoître à César ce qu'il devoit attendre de la plupart des sénateurs ; & Panfa , avant que de mourir , acheva de lui découvrir le fond de leurs intentions.

Ce consul , étant prêt à expirer , fit appeller le jeune César , & lorsqu'il se fut approché de son lit : » J'ai toujours
 » aimé votre père , lui dit-il , plus que
 » moi-même. Quoique des vues de prudence ,
 » auxquelles vous êtes soumis vous-même ,
 » m'aient retenu dans le parti du sénat ,
 » je n'ai jamais perdu le desir & l'espérance
 » de pouvoir venger sa mort. La mienne ,
 » qui va arriver , me prive de cette
 » consolation ; mais avant que d'expirer ,
 » je veux au moins m'acquitter envers
 » le fils , des obligations que j'avois au
 » père. Sachez que vous n'êtes pas moins
 » suspect & odieux au sénat , qu'Antoine
 » votre ennemi. Il vous hait également
 » tous deux : il a été ravi de vos divisions ,
 » il se flatte de pouvoir vous perdre l'un
 » par l'autre. S'il s'est déclaré pour vous ,
 » ce n'est que parce que votre parti lui
 » a paru le plus foible , & plus aisé à
 » ruiner. Mon dessein , fort différent de
 » celui du sénat , étoit de réduire An-
 » toine ,

» toine , par la voie des armes , à se ré-
 » concilier avec vous ; de joindre ensuite
 » nos armées , & de poursuivre , de con-
 » cert , la vengeance de notre bienfai-
 » teur commun. C'est le seul parti que
 » vous ayez à prendre. Unissez-vous avec
 » Antoine ; vous le trouverez plus trai-
 » table depuis sa défaite. Je vous rends
 » vos deux légions ; & je vous remettrai
 » de même avec plaisir le reste de l'ar-
 » mée : mais je n'en suis pas le maître.
 » Les officiers sont autant d'espions du
 » sénat , qui ont des ordres secrets d'ob-
 » server notre conduite : « Le consul
 expira peu après. César se mit à la tête
 de ses troupes , auxquelles se joignirent
 la Martiale & la quatrième légion. Tor-
 quatus , par ordre du sénat , remit le
 reste de l'armée à Décimus-Brutus , qui
 se mit aussi-tôt à poursuivre Antoine ,
 pour le combattre : & il espéroit le join-
 dre avant qu'il eût gagné les Alpes.

Le sénat n'avoit fait ce choix de Dé-
 cimus que pour avoir une armée qui ne
 dépendît que de ses ordres. César sentit
 vivement cette préférence. Il voyoit
 avec douleur , que le sénat , en mettant
 un des conjurés à la tête des troupes de
 la république , sembloit justifier son
 crime. Cette injure le portoit à se ré-
 concilier avec Antoine , suivant le con-

feil de Pansa ; mais comme son intérêt étoit la seule règle de sa conduite , & qu'il n'aspiroit pas moins à se rendre l'héritier de la puissance du dictateur , que de son nom & de ses biens , il craignoit , en se joignant avec Antoine , que ce général ne prétendît être reconnu pour le chef du parti ; & qu'il ne se servît de ces mêmes troupes , qui venoient de le battre , pour se rendre maître du gouvernement.

César , dans cette incertitude , résolut de ménager également Antoine & le sénat , & d'attendre à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasseroient Lépidus & Plancus , pour décider contre lequel de ses ennemis il se déclareroit le premier. Afin de pressentir la disposition de ces différens partis , les amis qu'il avoit à Rome , demandèrent de sa part la dignité de consul , vacante par la mort de Hirtius & de Pansa ; & en même temps , il renvoya à Antoine plusieurs des principaux officiers de son armée , qu'il avoit fait prisonniers dans la dernière bataille.

Décimus , le plus ancien de ces officiers , & l'ami particulier d'Antoine , après l'avoir remercié de la liberté qu'il vouloit bien lui rendre , lui demanda dans quelle disposition il étoit à l'égard de

son général. César ne crut pas devoir se déclarer d'abord ouvertement, & il lui répondit simplement qu'Antoine en pouvoit juger par sa conduite; c'étoit pour engager ce général à s'expliquer le premier. Mais ayant appris que le sénat, bien loin de lui déférer le consulat, ne songeoit qu'à le réduire à la qualité de simple particulier, il vit bien que son intérêt demandoit qu'il s'unît incessamment avec Antoine. Il commença par s'ouvrir de ses dispositions à Lépидus, Plancus & Asinius Pollio, anciens officiers du dictateur, & avec lesquels il avoit toujours entretenu des relations secrètes. Il leur marquoit par ses lettres, que le sénat composé des partisans de Pompée, ne s'opposoit à son élévation, que parce qu'il étoit le fils de César; qu'ils ne devoient pas eux-mêmes en attendre un traitement plus favorable; qu'on ne cherchoit qu'à les diviser, pour pouvoir les accabler plus facilement les uns après les autres. Que cette conduite leur apprenoit celle qu'ils devoient tenir, & qu'il les exhortoit à s'unir étroitement avec lui, pour soutenir le parti de leur général. Il ajoutoit, comme en passant, des plaintes contre Antoine, mais d'une manière adroite, & qui sembloit insinuer qu'il n'étoit pas

éloigné de se réunir avec lui. Il en donna une nouvelle preuve, en laissant échapper Ventidius, lieutenant d'Antoine, qu'il eût pu défaire aisément. Cet officier ayant levé trois légions, cherchoit à joindre son général. César le surprit avec des forces supérieures. Sa perte étoit assurée, s'il eût voulu le charger; mais il se contenta de lui faire voir que son sort dépendoit de lui. Il lui donna le choix, ou de prendre son parti, ou de continuer sa marche; & Ventidius lui ayant témoigné qu'il étoit incapable de se séparer des intérêts d'Antoine, César, en lui permettant de se retirer, le chargea de lui dire, de sa part, qu'il agissoit directement contre leurs intérêts communs.

App. l. 3.
c. 18.

App. ibid.

Cependant, Antoine pressé par Décimus-Brutus qui commandoit l'armée de la république, tâchoit de gagner les Alpes. Il trouva en son chemin Culeo, lieutenant de Lépidus, qui en gardoit les passages: il auroit péri avec toute son armée, dans ces montagnes, si Culeo eût été fidèle à son général. Mais il se laissa gagner par Antoine qui, à prix d'argent, s'ouvrit une route, & continua son chemin. Décimus l'ayant poussé hors de l'Italie, écrivit au sénat qu'il avoit dissipé son armée, qu'il se te-

noit lui-même caché dans les rochers des Alpes, & qu'il espéroit qu'il tomberoit bientôt entre ses mains. Le sénat apprit ces nouvelles avec une joie extraordinaire. Les sénateurs du parti de Pompée se récrièrent que la république avoit enfin recouvré sa liberté : & comme si Antoine eût été déjà arrêté, le sénat nomma dix commissaires, pour lui faire son procès. On ne parloit pas moins que de casser tous les actes qui étoient émanés de son autorité depuis la mort de César ; & on vouloit même comprendre insensiblement, dans cette proscription, toutes les ordonnances du dictateur, afin de rétablir la république sur ses anciens fondemens.

Cependant Antoine, après avoir traversé les Alpes, étoit entré dans les Gaules : il écrivit aussi-tôt à Lépidus, à Plancus & à Asinius Pollio, pour les faire ressouvenir de leur ancienne amitié, & pour les prier de se joindre à lui contre les conjurés & les autres ennemis de la mémoire de leur général. Lépidus qui s'étoit fait déférer le gouvernement de l'Espagne, étoit encore dans les Gaules. Il fut également surpris & embarrassé de l'arrivée d'Antoine. C'étoit un homme plus considéré par le mérite de ses ancêtres que par sa valeur ;

d'un esprit borné ; ambitieux , sans courage ; entreprenant & timide en même-temps. Il s'ouvrit du sujet de son inquiétude à Juventius Laterensis , son ami particulier , à qui il communiqua les lettres d'Antoine. Juventius qui étoit un républicain zélé , n'oublia rien pour le dissuader de se joindre à Antoine ; mais pour lui cacher le penchant qu'il avoit pour le parti du sénat , il le prit adroitement du côté de l'ambition : il lui représenta qu'ayant sept légions à ses ordres , il étoit considéré comme le plus puissant général de la république , & qu'il donneroit toujours la loi , de quelque côté qu'il lui plût se déterminer ; mais que , s'il se joignoit à Antoine , il ne pourroit éviter de se soumettre à l'autorité d'un consulaire hautain & violent , qui à peine lui laisseroit dans l'armée le rang d'un de ses lieutenans. La jalousie du commandement détermina Lépidus à rejeter les propositions d'Antoine , quoiqu'ils fussent amis & créatures du dictateur. Il lui fit dire que le sénat l'ayant déclaré ennemi de la patrie , il ne pouvoit pas , sans s'attirer un pareil décret , se joindre à lui ; mais il le fit assurer en même-temps , que quelques ordres qui lui vinssent de Rome , il sauroit bien éviter les occasions de

combattre. *Asinius Pollio*, au contraire, plus ferme & toujours fidèle au parti du dictateur, fit dire à *Antoine*, qu'il le trouveroit toujours disposé à se joindre à lui, pour venger la mort de leur général. *Plancus*, d'une foi douteuse & incertaine, entretenoit en même-temps des intelligences secrètes avec les deux partis. Il flattoit tour-à-tour *Antoine* & *Décimus-Brutus*, de se joindre à eux; mais il attendoit toujours du succès des affaires, à se déclarer plus ouvertement.

Antoine, de son côté, voyoit sa perte inévitable, si l'autorité du sénat prévaloit sur des esprits aussi irrésolus, & s'ils se déterminoient à la fin à agir contre lui, de concert avec *Décimus-Brutus*. Dans cette inquiétude qui lui monroit tout le péril, sans qu'il entrevît de routes pour en échapper, il prit un parti digne de son courage, mais qui étoit peut-être aussi l'effet de l'extrémité à laquelle il se voyoit réduit. Il marcha droit à l'armée de *Lépidus*; il fit camper son camp proche du sien, mais sans le fortifier, & comme s'ils eussent été dans le même parti & dans les mêmes intérêts. Il lui envoya représenter aussi-tôt, que le sénat ne cherchoit qu'à faire périr les capitaines de *César* tour-à-tour, en les obligeant de tourner

leurs armes les un. contre les autres. Il le fit ensuite souvenir de leur ancienne amitié, & il le conjura, par la mémoire de César, de vouloir contribuer à la vengeance de la mort de ce grand homme.

L'affaire fut mise en négociation : mais pendant que les officiers portoient des paroles de part & d'autre, les soldats de Lépidus, qui le méprisoient autant qu'ils estimoient Antoine, & gagnés secrètement par ceux d'Antoine, le reçurent la nuit dans leur camp, & le reconnurent pour leur général. Quelques uns mêmes lui proposèrent de tuer Lépidus, s'il l'ordonnoit. Juventius Latrensis, qui avoit si fortement dissuadé son ami de s'unir avec Antoine, le voyant abandonné & trahi par ses soldats, se passa son épée au travers du corps. Quelques historiens prétendent que Lépidus se jeta aux pieds d'Antoine, pour lui demander la vie. Antoine n'abusa point de sa bonne fortune ; il traita humainement le malheureux Lépidus ; il lui laissa même le nom & les marques extérieures de général, quoiqu'il en fût seul toutes les fonctions. Asinius Pollio lui vint offrir en même temps deux légions ; Munacius Plancus, toujours esclave des évè-

nemens, se déclara alors ouvertement contre le sénat & contre Décimus-Brutus : & Ventidius, que le jeune César avoit bien voulu laisser passer dans les Gaules, y vint joindre Antoine avec trois autres légions : enforte que ce général qui, peu de temps auparavant, avoit été chassé de l'Italie par le jeune César & par Brutus; se trouvoit en état d'y rentrer à la tête de dix-sept légions.

Plutar. in
Ant.

Un changement si surprenant dans la fortune d'Antoine, fit passer le sénat d'un excès de confiance dans le dernier abattement. Sur la nouvelle que lui avoit donné Décimus, qu'il avoit poussé Antoine jusques dans les Alpes, où il avoit mandé par ses lettres, qu'il ne pouvoit manquer de périr, ou par la faim, ou par les troupes de Lépidus, la plupart des sénateurs avoient cru jusqu'alors ce parti absolument ruiné, & ils prétendoient obliger le jeune César, qui ne lui étoit pas moins suspect, de licencier ses légions, sous prétexte que la république n'en avoit plus besoin, & que la guerre paroissoit finie. César, pour parer ce coup, qui l'auroit dépouillé de ses forces, résolut de demander le consulat, dans la vue que, s'il obtenoit cette dignité, il seroit en droit de conserver ses troupes, & de commander

App. l. 2.
c. 18.
D. H. l. 46.

celle de la république; & que si le sénat rejettoit sa proposition, un pareil refus lui fourniroit un prétexte de demeurer armé, pour se venger de ceux qui se seroient déclarés contre lui. On prétend que dès ce temps-là même il prenoit des mesures pour se réconcilier avec Antoine; mais qu'afin de ne pas plier sous son autorité, il recherchoit le consulat, pour se trouver, par cette dignité, le premier du parti qu'il embrasseroit. Comme Cicéron avoit alors beaucoup de pouvoir dans le sénat, il le fit prier par des amis communs, de vouloir bien employer son crédit, pour faire en sorte qu'ils fussent élus tous deux consuls en même temps. Pour l'y déterminer, il lui fit représenter qu'il ne demandoit que le titre de cette dignité, dont il lui laisseroit toute la puissance, & qu'il ne souhaitoit être son collègue que pour être son disciple, & apprendre, sous un si grand maître, l'art du gouvernement.

Cicéron, séduit par ses louanges, dont il étoit si avide, & flatté de gouverner César, se déclara en sa faveur. Il représenta dans le sénat, avec son éloquence ordinaire, qu'il ne trouvoit point de moyen plus sûr d'empêcher le jeune César de se réconcilier avec

Antoine, que de le déclarer consul : qu'il seroit obligé, en cette qualité, de maintenir les décrets du sénat contre Antoine ; mais que comme il étoit encore très-jeune, il exhortoit les pères, de lui donner pour collègue quelque personne âgée & prudente, qui eût attention sur ses démarches, & qui lui servît comme de gouverneur dans la conduite des affaires. Plusieurs sénateurs, amis ou parens des conjurés, & qui craignoient que le jeune César, étant parvenu au consulat, ne se servît de son autorité pour venger la mort du dictateur, rejetèrent hautement la proposition de Cicéron. Quelques-uns se moquèrent même ouvertement de sa vanité, & de la manière indirecte dont il s'étoit désigné lui-même pour collègue du jeune César. Cette affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur dans le sénat. César, pour soutenir sa faction, fit avancer son armée proche de Rome. Le bruit de sa marche fit plus d'effet que toute l'éloquence de l'orateur Romain. Les sénateurs, effrayés de son approche, non-seulement lui donnèrent leurs suffrages pour le consulat ; mais comme il croyoit n'avoir plus besoin du crédit de Cicéron, il fit encore élire à son préjudice, pour second consul, Quintus Peditus,

un de ses parens, & héritier en partie du dictateur.

La première démarche qu'il fit, après avoir pris possession du consulat, fut de faire confirmer son adoption dans une assemblée générale du peuple Romain. Cette formalité étant terminée, il fit accuser par ses amis, ceux qui avoient eu part à la mort du dictateur. Il présidoit lui-même au jugement : & il fit condamner, par défaut, tous les conjurés à perdre la vie. Mais comme Brutus & Cassius, leurs chefs, étoient à la tête de plus de vingt légions, il jugea bien qu'il ne lui seroit pas aisé de détruire un si puissant parti, tant qu'il auroit encore Antoine pour ennemi. Ainsi il résolut de se réconcilier avec lui, sous le prétexte honnête de joindre leurs forces, pour venger la mort de son père. Pour lui faire connoître ses dispositions, il fit insinuer au sénat, par Quintus Peditus, son collègue & sa créature, qu'il croyoit qu'il étoit de l'intérêt de la république de rappeler Antoine, & de ne point pousser à bout un si grand capitaine, qui n'étoit pas moins redoutable que l'avoient été Sylla & Marius. Le voisinage de son armée, qui campoit aux portes de Rome, fit recevoir ses avis comme des lois : &

quoique la plupart des sénateurs vissent bien qu'il ne cherchoit qu'à se fortifier du secours d'Antoine contre les défenseurs de la liberté publique, ils n'étoient plus en état d'agir conformément à leurs inclinations. Il fallut plier sous une puissance qui ne prenoit pour règle de sa conduite, que ses propres intérêts. Le sénat révoqua solennellement tous les arrêts qu'il avoit décernés contre Antoine & ses partisans; & César lui offrit de joindre leurs troupes & de marcher ensemble contre Cassius & Brutus.

App. l. 3.

c. 21.

Antoine repassa les Alpes, à la tête de dix-sept légions. Décimus ne se trouvant pas en état de lui résister, fit dessein de se retirer en Macédoine, auprès de Brutus. La plus grande partie de son armée l'abandonna : quatre légions se rendirent à Antoine, & d'autres passèrent dans l'armée de César; Décimus, dans une désertion si générale, tâcha de se sauver dans des montagnes voisines d'Aquilée; mais il fut arrêté dans les défilés de ces montagnes, & on lui coupa la tête par ordre d'Antoine. C'est ainsi que périt Décimus-Brutus, le confident & l'ami de Jules-César. Il avoit commandé la cavalerie sous ses ordres. Le dictateur l'avoit depuis désigné pour consul de l'année sui-

vante, & pourvu en même-temps du gouvernement de la Gaule Cisalpine. La guerre civile éclata, comme nous le venons de dire, au sujet de ce gouvernement qu'Antoine lui dispuoit, sous prétexte qu'il ne devoit pas retenir un emploi qu'il n'avoit reçu que d'un homme qu'il avoit poignardé lui-même, comme un tyran, & comme l'usurpateur de l'autorité légitime.

App. l. 3.
c. 22.
Vell. l. 2.
c. 64.

César, qui ne cherchoit qu'à se réconcilier avec Antoine, le fit remercier de la mort de Décimus, comme d'une victime qu'il avoit immolée aux mânes de son père. Ce fut le motif ou le prétexte de leur réunion. Ils y étoient également disposés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modène ce que pouvoit encore le nom de la république : & comme il désespéroit alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il se résolut de la partager avec le jeune César. César, de son côté, craignoit que s'il différoit plus longtemps à se raccommoder avec Antoine, ce chef de parti ne se joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit fait menacer, & que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la république. Ainsi, la paix fut aisée à faire entre deux ennemis, qui trouvoient un

intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue : la conférence se tint dans une petite île déserte, qui forme, proche de Modène, la rivière de Panare. Les deux armées campèrent sur ses bords; chacune de son côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutissoient, & sur lesquels on avoit mis des corps-de-gardes. Lépidus se trouva à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général, & les apparences du commandement, Antoine & César, qui étoient toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être suspect, intervînt dans les différends qui pouvoient naître entre eux. Ainsi Lépidus entra le premier dans l'île, pour reconnoître s'il y pouvoit passer en sûreté. Telle étoit la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui, dans leur réunion même, conservoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le signal dont on étoit convenu, les deux généraux passèrent dans l'île, chacun de son côté. Ils s'embrassèrent d'abord, & sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancèrent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient

App. de boñ.
civ. l. 4. c. 4.

An de Rome
710.

être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées. Ils s'affirèrent eux trois seuls. César, en qualité de consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinèrent ensuite quelle forme de gouvernement ils donneroient à la république; & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur autorité. La conférence dura trois jours: on ne fait point le détail de ce qui s'y passa; il parut seulement par la suite, qu'ils étoient convenus que César abdiqueroit le consulat, & le remettroit pour le reste de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine; mais que Lépidus, César & Antoine, sous le titre de *Triumvirs*, s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans. Ils bornèrent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

Les triumvirs partagèrent ensuite entre eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république. Et ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme si c'eût été une succession, ou leur patrimoine.

Plut. Manl.

Antoine retint pour lui les Gaules,
à

à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Espagnes. César eut pour sa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne & les autres isles. L'Asie, occupée par les conjurés, n'entra point dans ce partage. Mais les triumvirs convinrent, que César & Antoine joindroient incessamment leurs forces pour les en chasser, qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt légions, & que Lépidus, avec trois autres, resteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ses deux collègues ne lui donnèrent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'on n'avoit pas bonne opinion de sa valeur & de sa capacité. Il paroît que César & Antoine ne l'avoient associé au triumvirat, que pour lui en laisser en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, parce qu'ils étoient bien persuadés qu'ils se déferoient plus aisément de lui, que d'un autre général, s'il leur devenoit infidèle ou inutile.

L'ambition des triumvirs étoit satisfaite par ce partage. Mais comme ils avoient besoin de sommes immenses pour soutenir la guerre, & que d'ailleurs ils laissoient à Rome, & dans le sénat, des ennemis cachés, & des ré-

publicains toujours zélés pour la liberté, ils résolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté, & de proscrire les plus riches & les plus puissans citoyens. Ils en dressèrent un rôle.

Vell. Pater.
l. 2. c. 66 &
67.

Lucius Cæsar.

Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & même les ennemis de ses créatures. Ils poussèrent l'inhumanité jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens & même les plus proches. Lépidus sacrifia son frère Paulus à ses deux collègues; Antoine, de son côté, abandonna au jeune César le propre frère de sa mère: & celui-ci consentit qu'Antoine fit mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu, de son crédit, contre Antoine même. Enfin on vit dans ce rôle funeste Thoranius, tuteur du jeune César, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. Plotius, désigné consul, frère de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus, son collègue au consulat, eurent le même sort, quoique ce dernier fût beau-père d'Asinius Pollio, partisan zélé du triumvirat. Les droits les plus sacrés de la nature furent violés; trois cents sénateurs, & plus de deux mille chevaliers furent enveloppés dans cette horrible proscription. Par cette vengeance inutile, le triumvirat s'enrichit,

App. l. 4.
c. 1.

D. H. l. 47.

& diminua le nombre & la puissance des républicains. Rome n'étoit plus, ou du moins la liberté en fut bannie, & la république ne subsistoit plus que dans le camp des conjurés. César & Antoine, suivant leur projet, passèrent dans la Macédoine, pour les aller attaquer. Les forces étoient à peu-près égales dans chaque parti, & si les légions de César & d'Antoine étoient plus complètes, Brutus & Cassius, de leur côté, étoient plus forts en cavalerie. On comptoit dans leur armée vingt mille chevaux, & à peine y en avoit-il treize mille dans celle des triumvirs.

Ces deux armées étoient campées proche de la ville de Philippe, située sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il y eut d'abord différentes escarmouches & de petits combats, dans lesquels les troupes des conjurés eurent toujours l'avantage. Enfin le jour parut, An de Rome 711. qui devoit décider de la fortune & de la destinée de la république. Ces grands corps s'ébranlèrent & marchèrent l'un contre l'autre avec une égale fureur.

Je n'entrerai pas dans le détail d'une action qui a été décrite par divers historiens, & qui n'est point de mon sujet. Cette bataille décida du sort de la république; la liberté fut ensevelie dans

la plaine de Philippe, avec Brutus & Cassius, les chefs des conjurés & les derniers Romains. Brutus défit, à la vérité, les troupes de César, mais Antoine triompha du corps que commandoit Cassius. Ce général, croyant son collègue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer; & Brutus ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille, & se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis. Les triumvirs, par cette victoire, établirent leur empire sur les ruines de la république. De si grands succès furent moins dus à la faveur de César, qu'à son habileté & à l'adresse avec laquelle il sut se servir de l'épée d'Antoine, pendant qu'il ne contribuoit à la cause commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collègues les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte, la veille du combat, sous prétexte de je ne sais quelle infirmité, d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu'on en étoit aux mains. Peut-être qu'il se flattoit que les périls ordinaires dans les batailles, & le courage d'Antoine le déferoient d'un collègue ambitieux, &

Plut. in Ant.

que sans s'exposer, il recueilleroit seul le fruit de la victoire. Mais n'est-ce point faire trop d'honneur à son esprit, aux dépens des purs mouvemens de la nature ? Ce qui pourroit faire croire qu'il n'agit en cette occasion que par une vive impression que lui causoit la peur, c'est qu'on fait toutes les railleries qu'il eut depuis à essuyer de la part d'Antoine, qui lui reprocha que dans un combat naval contre le jeune Pompée, il n'avoit jamais eu le courage de voir les flottés en bataille, mais que, couché dans son vaisseau, & les yeux tournés vers le ciel comme un homme éperdu, il ne s'étoit montré à ses soldats qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Quel contraste de qualités si opposées dans la même personne, & dans un homme sur tout qui aspiroit à se rendre maître du monde entier ! on voit un génie élevé, hardi, audacieux, capable de former les plus grands projets, incapable pourtant de soutenir de sang-froid la vue du moindre péril, & qui ne montre du courage que dans les conseils, & par-tout où il ne falloit point payer de sa personne.

Il sentit de bonne heure que cette qualité, la première dans un général, lui

manquoit; & ce sentiment intérieur, qu'il ne pouvoit se cacher à lui-même, ne diminua rien à ses projets ambitieux. Il se contenta d'appeler à son secours une valeur étrangère. Il emprunta, pour-ainsi-dire, le courage d'Agrippa; il le mit à la tête de ses troupes: mais toujours attentif à l'objet principal de son entreprise, il ne fit choix, pour un emploi si important & si délicat, que d'un soldat de fortune, & par conséquent incapable de lui donner de l'ombrage & de se faire chef de parti. Il ne restoit des débris de la république, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il infestoit les côtes d'Italie. Il étoit question de lui enlever une retraite, qui en servoit encore à plusieurs proscrits, qui pouvoient relever le parti de la liberté; mais Auguste se trouvoit sans vaisseaux. Mecène, son ministre, son favori, & le plus habile négociateur de son temps, eut l'adresse d'en tirer d'Antoine, quoique ce triumvir eût tant d'intérêt de maintenir le jeune Pompée dans une île, qui lui servoit comme de barrière contre l'ambition, toujours si redoutable, d'Auguste. Agrippa, d'un autre côté, fait construire une flotte; l'armée va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait

lui-même en plusieurs occasions, & le chasse enfin de cette île. Mais aussi modeste, ou pour mieux dire, aussi habile courtisan que grand capitaine, il refuse les honneurs du triomphe, que l'usage, parmi les Romains, décernoit aux généraux victorieux; persuadé, disoit-il, au rapport de Dion, qu'un bon général ne devoit rien oublier pour faire réussir les desseins de son prince; mais que quand le succès en étoit favorable, il devoit lui en déférer toute la gloire, comme à son chef, & au principal auteur de l'entreprise. Auguste, alors victorieux de tous les républicains, crut qu'il étoit tems de rompre avec ses collègues. Il vouloit régner seul, & il résolut de se défaire des deux triumvirs, de ces deux cohéritiers que la fortune l'avoit obligé de s'associer dans cette espèce de succession à la puissance de son oncle.

Il les attaque l'un après l'autre : la perte de Lepidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce triumvir, peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Auguste s'en rendit maître par son adresse, & par des négociations secrètes, en quoi personne ne lui étoit comparable : sous différens prétextes, il dépouilla son collègue de l'au-

torité souveraine. On vit depuis, ce triumvir réduit à mener une vie privée & si malheureuse, qu'il devint un objet de pitié pour ses plus grands ennemis. Antoine, adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entière, & qui avoit de puissans rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à Auguste; mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand capitaine, enivré d'une passion violente pour Cléopâtre, reine d'Egypte, & maître de ses états, crut qu'il y trouveroit autant de forces qu'il rencontra de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'empire. Auguste s'en prévalut, & y établit son autorité. La jalousie du gouvernement, si naturelle entre les puissances égales en dignité, les brouilla souvent; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur de César, & quelquefois des amis communs, les réconcilièrent. Mais à la fin, ils prirent les armes l'un contre l'autre: on en vint aux mains; & la bataille navale, qui se donna près d'*Actium*, décida de l'Empire du monde entre ces deux célèbres rivaux. César, victorieux, poursuivit
 Antoine

Antoine jusques dans l'Egypte, & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort, & l'abdication forcée de Lepidus, qui avoit précédé de six ans la bataille d'Actium, ce prince se vit enfin au comble de ses desirs, seul maître & seul souverain.

On ne douta pas qu'il n'établît une nouvelle monarchie sur les ruines de l'ancienne république; mais un si grand changement lui donnoit de vives inquiétudes. L'amour des Romains pour la liberté, & le souvenir des ides de mars, se présentoient incessamment à son esprit. Jules-César son oncle, assassiné au milieu du sénat, par ceux même qu'il croyoit les plus attachés à sa personne, lui faisoit appréhender qu'il ne se trouvât un autre Brutus & quelque républicain déterminé, qui, pour rendre la liberté à sa patrie, lui portât la mort jusque sur le trône. La peur, qui lui étoit si naturelle, balançoit dans son cœur les charmes d'une ambition satisfaite; & dans ces agitations, qui ne lui laissoient point de repos, il délibéroit s'il se déclareroit roi de ceux même dont dès le commencement du triumvirat, il s'étoit rendu le tyran. Enfin il tint un conseil secret avec Agrippa & Mecène, ses deux ministres, & les principaux inf-

trumens de sa puissance ; & il examina avec eux , s'il rétablirait la république sur ses anciens fondemens , ou s'il retiendrait l'autorité souveraine.

Dion de Nicée , dans le 52e. livre de son histoire , nous a conservé les avis différens de ces deux grands hommes. Agrippa uniquement sensible à cette espèce de gloire qui ne s'acquiert que par de grandes actions , se déclara hautement pour une généreuse abdication ; il fit même envisager à Auguste tous les périls d'une domination insupportable à des hommes libres , & élevés dans le sein d'une république. Les exemples différens de Sylla & de César ne furent pas oubliés ; & il exhorta ce prince à faire voir à l'univers , en rendant la liberté à sa patrie , qu'il n'avoit pris les armes que pour venger la mort de son père.

Mais Mecène , sans s'arrêter à faire voir à Auguste la couronne par ses endroits les plus brillans , le prit par son foible , & lui représenta , qu'il en avoit trop fait pour reculer ; qu'après tant de sang répandu , il n'y avoit de sûreté pour lui que sur le trône ; & qu'il ne se feroit pas plutôt dépourvu du pouvoir souverain , qu'il se verroit attaqué &

pour suivi par les enfans & les amis de tant d'illustres proscrits, que le malheur des tems l'avoit obligé d'immoler à sa sûreté.

Auguste, sans embrasser entièrement & aussi sans rejeter tout-à-fait l'un ou l'autre conseil, prit un troisième parti, qu'il crut le plus sûr. Il résolut, suivant l'avis de Mecène, de retenir toujours la souveraine puissance, mais sans prendre le titre de roi, si odieux dans une république. Il rejeta, par la même raison, celui de dictateur perpétuel, qui avoit coûté la vie à son grand oncle, & il se contenta de la qualité ordinaire d'*Empereur*, que les soldats, pendant le tems de la république, donnoient aux généraux victorieux, & qu'il ne prit que pour accoutumer les Romains, sous un nom connu, à une autorité nouvelle jusqu'alors inconnue. Il conserva en même-tems toutes les charges & les dignités de l'état. On vit toujours à Rome, sous son règne, des consuls, des préteurs, des édiles, & les autres magistrats de la république, image de l'ancien gouvernement. Ces magistrats en faisoient même toutes les fonctions, quoique dans le fond ces différentes dignités dépendissent d'une puissance supérieure, qui

les faisoit agir suivant ses vues & ses intérêts. Auguste, pour accoutumer insensiblement les Romains à sa domination, déclara publiquement, qu'il ne prétendoit retenir la souveraine puissance que pendant dix ans, & qu'il s'en dépouilleroit avec plaisir, si-tôt qu'il auroit rétabli le calme dans la république. Sous différens prétextes, on le vit renouveler tous les dix ans la même protestation, comme un délai & une sauve-garde que la peur lui faisoit prendre pour sa conservation. Pour donner néanmoins comme un gage de ses promesses & un avant-goût de la liberté, il partagea avec le sénat le gouvernement des provinces; mais dans ce partage il ne lui abandonna que celles qui étoient dans le centre de l'empire, & qu'on pouvoit gouverner sans troupes & sans garnisons; &, pour avoir un prétexte de retenir toujours sous ses ordres les légions & les armées, il se chargea du soin des provinces frontières qui étoient exposées aux incursions des Barbares. Le peuple, par son attention, vit renaitre l'abondance; César Pamusoit même de tems en tems par des jeux & des spectacles, qui adouciſſoient insensiblement ce qu'il y avoit de trop fier dans l'humeur des Romains. Ce

DE LA RÉP. ROMAINE. Liv. XIV. 365
prince, par une conduite si habile, ac-
coutuma insensiblement des hommes
libres à la servitude, & rendit une mo-
narchie nouvelle, supportable à d'anciens
républicains.

Fin du quatorzième & dernier Livre.



M É M O I R E

*Envoyé d'Angleterre par Mylord
STANOPE, secrétaire d'état.*

MONSIEUR l'abbé de Vertot est prié de communiquer à des personnes que son Histoire des Révolutions de Rome a rendues curieuses sur tout ce qui a rapport à l'ancien gouvernement de cette république, ses pensées sur une chose qui ne paroît point être assez développée par les modernes qui ont traité de la constitution de Rome.

Il s'agit de savoir quelle étoit la voie commune & régulière, dans les quatre ou cinq premiers siècles de la république, qui donnoit entrée au sénat.

Il paroît bien que dès l'antiquité la plus reculée de cet état, la dignité de consul, & peut-être même que dans la suite, celle de

préteur ou autres, donnoient à ceux qui en avoient été revêtus, le droit d'assister au sénat pendant leur vie.

On fait que pendant les premiers siècles, il n'y avoit que des patriciens dans le sénat ; mais on voudroit savoir précisément par quelle règle ou par quelle autorité, de certains patriciens étoient sénateurs, pendant qu'un grand nombre d'autres patriciens ne participoient point à cet honneur. Y avoit-il quelque droit de succession ou de primogéniture ? ou bien les censeurs, & avant l'établissement de cette magistrature, les consuls, avoient-ils le droit d'agréger au sénat tels patriciens que bon leur sembloit, pour remplir les places qui devenoient vacantes au sénat ?

On fait qu'après la seconde guerre Punique, un dictateur fut créé pour remplir le sénat qui se trouvoit épuisé ; mais ce fait, au lieu de résoudre les doutes que

l'on a sur cette matière, ne fait que les augmenter, puisque de-là on pourroit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie régulière & commune pour remplacer les pertes des sujets que faisoit le corps du sénat, puisque l'on a eu recours à cette puissance extraordinaire du dictateur.

Si quelqu'un est capable aujourd'hui, non-seulement de résoudre ces doutes, mais encore de donner au public des idées justes sur tout ce qui regarde la constitution des droits & prérogatives du sénat & de l'ordre des patriciens, ce doit être l'auteur savant & poli des Révolutions de Rome.



 RÉPONSE AU MÉMOIRE

Envoyé d'Angleterre à Paris.

1 Décembre 1719.

ON m'a engagé à dire mon sentiment, sur différentes questions qui concernent la constitution du sénat de Rome, & on s'adresse à un François pour résoudre ces difficultés, quoiqu'elles se soient élevées parmi une nation où l'on trouve encore quelques traces de l'ancien gouvernement des premiers Romains, & par conséquent qui en doit être mieux instruite. Mais d'ailleurs, qui connoît mieux la discipline civile & militaire de ces fameux républicains, que le savant & l'habile ministre, & tout ensemble le grand capitaine, qui m'a fait l'honneur de me proposer ces questions, lui qui en auroit décidé souverainement du tems même de Varron & de Cicéron ?

Dans le mémoire qui m'a été adressé, il s'agit, premièrement, de savoir quelle étoit, dit-on, la voie commune & régulière dans les quatre ou cinq premiers siècles de la république, qui donnoit entrée au sénat.

Secondement, pourquoi le sénat n'étoit composé alors que de praticiens, il se trouve des praticiens sénateurs, & d'autres praticiens simples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité. On demande, si cette distinction venoit par succession, ou par primogéniture, ou si le choix entre les candidats dépendoit absolument des consuls, & depuis des censeurs.

Enfin, on veut savoir par quelle raison, après la seconde guerre Punique, on créa exprès un dictateur, pour remplir les places vacantes dans le sénat, d'où on pourroit inférer, dit-on, qu'il n'y avoit point à Rome de voie régulière & commune pour remplacer les pertes que faisoit le corps du sénat, puisqu'on a eu recours à cette puissance extraordinaire d'un dictateur.

Quoique l'auteur du mémoire pose ses difficultés dans les quatre ou cinq premiers siècles de la république, nous ne croyons pas qu'elles s'étendent si loin; mais aussi il nous a paru qu'on ne peut guère les éclaircir sans remonter jusqu'à la fondation de Rome & à l'établissement du sénat.

Rome, comme la plupart des autres états, a changé plus d'une fois la forme de son gouvernement. Des rois, comme

on fait , y régnèrent d'abord. Les consuls succédèrent à ces princes , quoiqu'avec une autorité limitée ; on vit ensuite , & l'an 311 de Rome , créer la censure comme un démembrement du consulat ; & c'est à ces trois époques ; que nous allons rapporter tout ce qui concerne la création des premiers sénateurs & la nomination de ceux qui les remplacèrent successivement.

Si on en croit la plupart des historiens , ce furent d'abord les rois , & ensuite les consuls & les censeurs , qui disposèrent des places vacantes dans le sénat. Selon d'autres auteurs , il falloit que les suffrages du peuple intervinssent dans cette promotion ; & ce qui augmente la difficulté , c'est que cette diversité de sentimens ne se trouve pas seulement dans différens historiens , mais que souvent le même écrivain semble se contredire en différens endroits de son ouvrage. Tout cela forme une espèce de pyrronisme , dont il n'est pas aisé de se débarrasser , à moins que de s'attacher avec exactitude à l'ordre des temps. Ce n'est qu'en parcourant les différentes époques du gouvernement , qu'on pourra se former une idée juste des différentes manières , dont en différens temps un citoyen Romain , soit patricien , soit

chevalier ou plébéien , parvenoit à la dignité de sénateur.

Romulus , dit Tite - Live , ayant reconnu que son état ne manquoit pas de force , résolut d'établir un conseil qui en fût diriger les opérations , & qui fût comme la base de l'état , & le pôle sur lequel tout le gouvernement devoit rouler. Dans cette vue , il créa cent sénateurs , *quum jam virium haud pœniteret , consilium deinde viribus parat , centum creat senatores.* C'est donc , selon cet historien , le premier roi de Rome qui créa ce sénat. Plutarque , dans la vie de ce prince , lui attribue pareillement l'établissement de cette compagnie. Dénys d'Halicarnasse ne s'éloigne pas d'abord du sentiment de ces deux historiens. Romulus , dit-il , dans son second livre , résolut de former le conseil de cent sénateurs , qui partageassent avec lui les soins du gouvernement : mais il ajoute ensuite , que ce prince se contenta de nommer le premier sénateur , qui , en son absence , devoit présider dans le sénat , & commander dans la ville ; qu'il ordonna aux trois tribus dont l'état étoit alors composé , d'élire chacune trois sénateurs ; & qu'en vertu d'un second ordre du même prince , les trente curies qui formoient ces trois tribus , en

nommèrent chacune trois autres, ce qui, avec le sénateur nommé par le roi, composa le nombre de cent sénateurs. C'est le roi qui forme seul le projet de créer un sénat; c'est lui qui, de son autorité, nomme le président ou le prince de cette compagnie; & quoique les tribus & les curies élisent les quatre-vingt-dix-neuf autres sénateurs, ce n'est cependant que sur les ordres & par le commandement exprès de Romulus.

On retrouve la même opinion en un autre endroit du même livre; & si, selon cet historien, Romulus & Tarius le Sabin augmentèrent le sénat de cent nouveaux patriciens, le choix de ces sénateurs ne se fit que par les curies, & à la pluralité des voix. Il est vrai que cet écrivain ajoute qu'après l'élection, ce furent les deux princes, le Romain & le Sabin, qui admirent dans le sénat ces nouveaux magistrats; ce qui fait voir, malgré le préjugé de Denis d'Halicarnasse, que quelque élection qu'il y eût, c'étoit toujours l'autorité des souverains qui la pouvoit rendre valide, à-peu-près comme on en use en Angleterre, où les bills proposés par la chambre basse, approuvés par la haute, cependant n'acquièrent force de loi que par le consentement du prince. Mais aussi il faut ob-

server que quand quelque historien de cette nation attribue à quelqu'un de ses rois l'établissement d'une loi, on doit toujours supposer que le consentement du parlement a précédé la promulgation de la loi.

Mais pour rentrer dans notre sujet, on peut observer que Tite-Live, en parlant du règne des rois de Rome, paroît tout royaliste, si l'on peut s'exprimer ainsi. Denys d'Halicarnasse au contraire, républicain jusques sous la royauté, ne fait des rois de Rome, en plusieurs endroits de son ouvrage, que de simples chefs du sénat. Si on consulte l'historien latin sur la manière dont les principaux de la ville d'Albe, après sa destruction, furent admis dans le sénat, c'est le roi Tullus Hostilius, selon cet écrivain, qui leur en ouvrit les portes: *Principes Albanorum*, dit-il, *in Patres, ut ea, quoque pars reipublica cresceret, legit*; & il destina un temple, pour servir de palais & de lieu d'assemblée à cette compagnie qu'il venoit d'augmenter, *templumque ordini ab se aucto curiam fecit*.

Si au contraire on jette les yeux sur l'historien Grec, on voit que le roi assemble le sénat, qu'il en a recueilli les voix, & qu'il y a été résolu de raser la

ville d'Albe, de transporter les habitans à Rome, & d'en admettre sept des principales familles dans le sénat : tout cela a été arrêté par une délibération publique, & où il paroît que le prince n'a eu que sa voix comme un autre. *Il a semblé bon aux Romains*, dit ce prince en parlant aux Albains, & en leur annonçant ce qui avoit été arrêté touchant la destruction de leur ville.

Tite-Live ne se dément point dans la suite de son histoire, pendant la domination des rois. Ce sont toujours ces princes qui disposent seuls absolument de tout ce qui concerne le sénat.

Si Tarquin l'ancien y fait entrer, contre l'usage, cent plébéiens, l'historien latin nous dit formellement, que cette nouveauté fut l'ouvrage du prince, & que ces cent plébéiens ne furent admis dans le sénat que par sa grace, *centum in Patres legit, qui deinde minorum gentium sunt appellati*; & il ajoute, *factio haud dubia regis, cujus beneficio in curiam venerant*.

Le même historien, après avoir rapporté les mauvais desseins de Tarquin le Superbe, petit-fils du prince dont nous venons de parler, & tous les ressorts qu'il fit jouer pour usurper la couronne, qui étoit alors sur la tête de Ser-

vilius Tullus, dit expreffément, qu'il tâcha de gagner ces nouveaux fénateurs que Tarquin l'ancien, fon aïeul, avoit admis dans le fénat; & que, pour les mettre dans fes intérêts, il les faisoit fouvenir qu'il ne tenoient leurs dignités que de fa maison, & que c'étoit dans cette occasion qu'ils devoient lui en marquer leur reconnoiffance, *admonere paterni benefici & pro eo gratiam repetere*: reconnoiffance qu'il auroit eu tort d'exiger, fi leur admission dans le fénat avoit dépendu des fuffrages de la multitude, & que l'ancien Tarquin n'eût eu dans cette élection que fa voix, comme les autres fénateurs.

Ce prince, ou pour mieux dire, ce tyran, après s'être emparé du trône de la manière que tout le monde fait, fit mourir ou exila ceux des fénateurs qui lui étoient fufpects, ou par leur crédit ou par leurs richesses; & il ne voulut point remplir leurs places, dit Tite-Live, pour laiffer tomber ce corps dans le mépris, par fon petit nombre, *numero imminuto*, dit-il, *statuit nullos in patres legere, quo contemptior paucitate ipsâ ordo esset*: c'étoit donc de ce prince que dépendoit la nomination des fénateurs. Denys d'Halicarnasse, à la vérité, paroît opposé en cet endroit à

Tite-

Tite-Live ; car après avoir rapporté le même fait , & la mort ou l'exil d'un grand nombre de sénateurs , il dit expressément , que Tarquin fit remplir leurs places par ses créatures ; qu'il en forma comme un nouveau sénat. Mais malgré l'opposition qui paroît dans les faits , il n'en résulte rien contre le droit & l'autorité des rois ; & soit que Tarquin n'ait pas voulu substituer d'autres sénateurs en la place des morts & des exilés , comme le rapporte Tite-Live , soit que ce prince leur ait donné ses partisans pour successeurs , comme le dit Denys d'Halicarnasse , dans l'un & l'autre historien il n'est fait mention que de l'autorité du prince ; & c'est de quoi il est uniquement question par rapport à la nomination des sénateurs.

Enfin Tite-Live confirme son sentiment , dans le discours qu'il fait tenir à un certain Canuleius , tribun du peuple , qui vouloit faire révoquer une des lois des douze tables , qui interdisoit toute alliance entre les patriciens & les plébéiens. Ce tribun reproche aux premiers , qu'étant la plupart issus d'Albains ou de Sabins , votre noblesse ne vient pas , dit - il , de votre origine ; mais parce que vos ancêtres ont été admis dans le sénat , soit par le choix des

rois , ou par la volonté & le commandement du peuple , depuis que les rois ont été chassés , *aut ab regibus lecti , aut post reges exactos , jussu populi.*

Ce tribun , ou l'historien qui le fait parler , distingue deux temps & deux manières différentes : il prétend que pendant la domination des rois , c'étoient ces princes qui dispofoient des places du sénat , *aut ab regibus lecti ;* & en même-temps il soutient , qu'après l'expulsion des rois , ce droit fut dévolu au peuple : mais cette dernière proposition n'est pas sans de grandes difficultés , comme nous l'allons voir.

Nous voici arrivés à l'établissement de la république , que l'auteur du mémoire marque pour l'époque & le commencement de ses difficultés. Il est question , dit-il , de savoir quelle fut alors la voie commune & régulière qui donnoit entrée au sénat. Si on en croit Tite-Live , dans l'endroit que nous venons de citer , c'étoient les suffrages du peuple qui en décidoient , *jussu populi.* Cicéron , si savant dans les loix & les usages de sa nation , se déclare pour le même sentiment ; c'étoit , dit il , tout le peuple qui faisoit le choix de ceux qui devoient entrer dans ce souverain conseil , *deligerentur in id Consilium ab*

universo populo. Voilà, à la vérité ce droit d'élection attribué seulement au peuple par le témoignage des deux plus célèbres écrivains de la république : mais malheureusement les faits & les exemples y sont formellement opposés, & ce qui est de plus singulier, c'est que Tite-Live lui-même nous fournit la meilleure partie de ces preuves, sans même réclamer contre les faits qu'il rapporte, & sans faire aucune mention des droits du peuple.

On voit dans cet historien, qu'après l'expulsion des rois, & l'abdication que fit Collatin du consulat, Brutus, alors seul consul, ayant trouvé le sénat considérablement diminué par les cruautés de Tarquin, le remplit de nouveaux sujets, & porta le nombre des pères jusqu'à trois cents, qu'il tira, dit-il, de l'ordre des chevaliers. Ce n'est donc point le peuple qui, dans le premier siècle de la république, nommoit les sénateurs. Voilà le premier consul qu'ayent jamais eu les Romains, & qui étoit alors sans collègue, qui exerce ce droit sans opposition & sans contredit; *cadibus*, dit Tite-Live, *diminutum Patrum numerum ad trecentorum summam explevit* : reste à concilier Tite-Live & ce passage du premier livre, avec le

discours du tribun Canuleius, qu'on trouve dans le quatrième de la première décade.

Denys d'Halicarnasse, qui rapporte presque toujours les mêmes faits, quoiqu'avec des circonstances différentes, prétend que, dans cette promotion, Valerius étoit déjà collègue de Brutus : & il ajoute, que ces deux consuls tirèrent les nouveaux sénateurs du corps du peuple, *præcipuos ex Plebe elegerunt*. Plutarque rapporte le même fait d'une troisième manière : il soutient que Valerius étoit alors seul consul ; & que, craignant que le collègue qu'on lui donneroit, ne le troublât dans le plan & la disposition qu'il avoit faits, il se hâta de nommer les sénateurs qui devoient remplir les places vacantes dans le sénat : mais quoique ces trois historiens soient opposés dans les faits, on n'y trouve encore rien qui favorise les droits du peuple. C'est toujours un consul qui fait la nomination, & pour le fond de la question, il est assez indifférent que ce consul se soit appelé Brutus ou Valerius.

Il est très-vraisemblable, que les consuls qui avoient succédé aux rois dans le souverain commandement ; *Regia imperio duo sunt*, qui en avoient

toutes les marques, les licteurs, la robe bordée de pourpre, la chaise curule, & le sceptre ou le bâton d'ivoire; que ces grands magistrats, dis-je, les chefs du sénat, & les généraux nés des armées, qui n'étoient enfin distingués des rois, que parce que leur autorité étoit partagée & seulement annuelle, succédèrent au droit qu'avoient eu ces princes, de remplir les places vacantes dans le sénat.

Mais ces consuls étant depuis trop occupés par les guerres étrangères, qui les tenoient souvent hors de Rome, le droit de nommer les sénateurs passa des consuls aux censeurs; nouvelle magistrature établie l'an de Rome 311, & soixante-six ans seulement après l'établissement de la république.

On prétend que ces nouveaux magistrats ne furent établis d'abord que pour faire le dénombrement du peuple Romain, ce qu'on appelloit le cens, institué par le roi Servius Tullius. Mais comme l'autorité, de sa nature, ne cherchoit qu'à s'étendre, les censeurs se mirent insensiblement en possession de réformer les trois ordres de la république, & ils s'attribuèrent ensuite le droit de nommer les sénateurs, & même de chasser du sénat ceux qu'ils en trouvoient

indignes; d'ôter le cheval & l'anneau d'or aux chevaliers qui ne s'étoient pas bien acquittés de leur emploi, & de reléguer dans des tribus subalternes ceux du peuple, dont les mœurs étoient déréglées. L'histoire est remplie de mille exemples différens de cette autorité des censeurs, qui, par le secours d'une crainte salutaire, retenoient les différens ordres de l'état dans les bornes de leur devoir. Nous entrerons pas plus avant dans les différentes fonctions de cette grande magistrature, qui étoit regardée parmi les Romains comme le comble des honneurs où pouvoit parvenir un citoyen. Je me renferme uniquement dans la question proposée, & il m'a paru, par tout ce que rapportent les historiens de cette nation, que les censeurs avoient succédé aux consuls, dans la nomination des sénateurs, comme les consuls avoient succédé aux rois dans le même droit: mais de savoir si ces princes & ces différens magistrats faisoient cette nomination sans le concours du peuple, ou si c'étoit le peuple même qui éliroit les sénateurs, comme il faisoit tous les autres magistrats, c'est ce dont on pourra mieux juger par ce que nous allons dire dans la suite, pour tâcher de concilier deux opinions qui paroissent si opposées.

Paul Manuce prétend que les rois , les consuls & les censeurs avoient , à la vérité , le droit de proposer à l'assemblée du peuple , ceux qu'ils trouvoient dignes de remplir les places vacantes dans le sénat , mais que le choix entre ces candidats appartenoit au peuple , dont cependant les suffrages devoient être renfermés parmi ceux que ces magistrats leur avoient proposés; conjecture d'autant plus foible , qu'elle n'est soutenue d'aucune preuve , si on ne prend pour preuve l'usage où étoit la république , de n'admettre aucun magistrat que par la voie de l'élection. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire , que le peuple étoit censé en quelque manière ouvrir les portes du sénat , à ceux , qui , par ses suffrages , étoient élevés aux magistratures curules ; parce que ces grandes dignités , non seulement donnoient entrée au sénat pendant leur année d'exercice , mais ils conservoient encore ce droit , quand même ils n'étoient plus en charge : & les censeurs , quand ils remplissoient les places vacantes dans le sénat , ne pouvoient se dispenser alors de les inscrire les premiers , & chacun à leur rang , dans le rôle & la matricule des sénateurs. Et c'est peut-être de cette espèce particulière de droit du peu-

ple , qu'on doit entendre ce que Cantilius & Cicéron ont rapporté , en termes trop généraux , du pouvoir du peuple dans la nomination des sénateurs.

C'est ainsi qu'en usa le dictateur M. Fabius Buteo , pendant la seconde guerre Punique , & dans une conjoncture extraordinaire , où il fut obligé de faire la fonction de censeur. Après avoir appelé les anciens sénateurs , chacun par leur nom , il nomma , pour remplacer les morts , premièrement ceux , comme dit Tite-Live , qui depuis la censure de L. Emilius & de C. Flaminius , avoient exercé quelque charge curule , & qui n'avoient point encore été inférés dans le rôle des sénateurs , quoique par leurs charges , ils eussent entrée dans le sénat : *Recitato vetere senatu , inde primam , inde mortuorum locum legit , qui post L. Emilium & C. Flaminium censores , curulem magistratum cepissent , necdam in senatum lecti essent , &c.*

Mais c'est de cet exemple même , dit l'auteur du mémoire , & de la censure d'un dictateur , qu'on doit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie commune régulière , pour remplir les pertes que faisoit le corps du sénat , puisqu'on a eu recours à cette puissance extraordinaire du dictateur.

On peut répondre, que c'est au contraire, parce que cet exemple est extraordinaire & singulier, qu'on n'en peut rien conclure contre la possession où étoient les censeurs de nommer seuls les sénateurs. Pourroit-on dire, avec le moindre fondement, que ce n'étoit point un usage commun & régulier dans la république, de ne tirer jamais les tribuns du peuple que du corps des plébéiens, parce qu'une seule fois, & sous le consulat de L. Valérius & de M. Horatius, on vit dans le tribunat Sp. Tarpeius & A. Haterius, tous deux patriciens, anciens sénateurs & même consulaires, que le sénat avoit eu l'adresse de faire élire, pour traverser les mauvais desseins des autres tribuns ? *Duos etiam patricios, dit Tite-Live, consularesque Sp. Tarpeium & Aulum Haterium cooptaverunt.*

Certainement il n'y a point d'état si attaché à la forme de son gouvernement, qui, dans de certaines conjonctures, ne soit obligé de souffrir divers changemens. Telle étoit alors la situation de la république Romaine; quatre grandes batailles perdues contre les Carthaginois, en avoient épuisé le plus pur sang. On regrettoit particulièrement, dit Tite-Live, quatre-vingt citoyens,

partie sénateurs, partie qui avoient rempli des magistratures, à la sortie desquelles, & dans le premier *cens* qui se feroit fait, ils devoient être inscrits au nombre des sénateurs. Les soldats manquoient dans l'état, on avoit été réduit à enrôler des esclaves, & Annibal étoit aux portes de Rome. Le peu de sénateurs qui restoit, accablés du poids des affaires, demandèrent des collègues, & qu'on remplaçât les sénateurs qu'on avoit perdus dans cette cruelle guerre. Apparemment que les deux derniers censeurs, L. Emilius & C. Flaminius, ou avoient péri dans ces sanglantes batailles, ou étoient hors de charge. Il ne restoit de ressource, pour suppléer au défaut des censeurs, que dans la personne de M. Junius Pera, alors dictateur, & dont il semble que la dignité renfermât éminemment les autres emplois de la république. Mais comme ce grand magistrat étoit alors éloigné de Rome, & qu'il commandoit l'armée qui étoit opposée à Annibal, on ordonna à L. Terentius Varro, premier consul, de se rendre à Rome, & de nommer un second dictateur, qui pût faire, en cette occasion, la fonction des censeurs; & on convint, pour conserver, autant qu'on pourroit, l'ancienne forme du gouver-

nement, que ce consul ne nommeroit que celui de tous les censeurs vétérans, qui se trouveroit alors le plus ancien, en sorte que lorsque Varro nomma pour dictateur M. Fabius Buteo, ce fut moins un dictateur qu'il donna à la république, que le premier & le plus ancien des censeurs. Et pour faire connoître à ce nouveau magistrat, qu'il n'avoit de dictateur que le nom, on lui interdit expressément la nomination d'un général de la cavalerie: droit inséparable de la dictature, dont cet officier étoit regardé comme le lieutenant.

Tite-Live rapporte que ce dictateur après sa nomination, étant monté à la tribune aux harangues, déclara hautement à l'assemblée, qu'il ne pouvoit approuver, ni qu'il y eût en même-temps deux dictateurs, ce qu'on n'avoit jamais vû dans la république, ni qu'on l'eût fait dictateur, sans lui laisser la liberté de nommer le général de la cavalerie; qu'il n'étoit pas moins extraordinaire qu'on n'eût nommé qu'un seul citoyen pour faire la fonction des deux censeurs, ni que cette dignité, contre l'usage, fût conférée deux fois à la même personne. Que cependant, malgré ces irrégularités, il tâcheroit d'apporter dans l'administration de sa

charge, un juste tempérament, & autant que le pourroient permettre le malheur des temps, la fortune présente, & la nécessité des affaires.

Ce dictateur nomma ensuite cent soixante-dix-sept citoyens pour sénateurs, en commençant, comme nous venons de le dire, par ceux qui avoient rempli des dignités curules; & il fit un choix, dit Tite-Live, qui fut également approuvé de tous les ordres de la république; *centum septuaginta septem cum ingenti approbatione omnium in senatum lectis*: preuve que ce choix étoit son pur ouvrage. Car si la nomination des sénateurs avoit dépendu des suffrages de la multitude, ç'auroit été bien en vain qu'on auroit donné des louanges au dictateur, sur un choix qu'il n'auroit point fait. Et pour preuve que le blâme tomboit comme la louange, sur ce choix des censeurs, on fait qu'Appius Claudius & C. Plautius, son collègue dans la censure, ayant rempli les places vacantes dans le sénat de fils d'affranchis, C. Junius Bulbucus, & Q. Emilius Barbula, consuls de l'année suivante, indignés de ce que ces censeurs avoient déshonoré, par leur choix, une compagnie si respectable, cassèrent cette élection des censeurs; & sans avoir égard

à la dernière nomination, firent appeler tout de nouveau les sénateurs, selon l'ancien rôle, & dans le même ordre qu'ils se trouvoient inscrits avant la censure d'Appius & de Plautius. Ni Fabius Buteo ne méritoit les louanges qu'on lui donna, ni Appius Claudius & Plautius la honte où ils se virent exposés, si la nomination des nouveaux sénateurs avoit dépendu des suffrages de la multitude.

On vient donc de voir, que l'exemple singulier de M. Fabius Buteo, nommé pour remplir les places vacantes dans le sénat, ne tire point à conséquence contre le droit où étoient les censeurs de faire cette nomination. Et si on excepte ce seul fait, & tout ce qui se passa dans les temps tumultueux des Gracques & pendant les guerres civiles, on ne trouvera point que, depuis la fondation de Rome, d'autres que les rois ou les consuls, & les censeurs qui leur avoient succédé dans cette partie du gouvernement, ayent jamais nommé ceux des citoyens de la république, qui devoient remplir les places vacantes dans le sénat.

J'ai excepté de ma proposition générale le tribunat des Gracques, dont Caius le cadet fit, dit-on, entrer un grand nombre de chevaliers dans le sé-

nat ; d'autres attribuent cette nomination extraordinaire à Livius Drusus , autre tribun. Il y en a même qui prétendent , qu'il n'étoit alors question que de magistrats particuliers , qui devoient rendre la justice au peuple. Je n'entre-rais point dans cette question , qui mériteroit une dissertation particulière.

Je me contenterai d'observer que Sylla & Marius , chefs de la première guerre civile , remplirent le sénat de leurs créatures ; que Jules-César porta encore plus loin son usurpation , & qu'il y fit entrer non-seulement les enfans des affranchis , mais encore des barbares , & même des charlatans & des devins. Que les triumvirs ensuite , après avoir épuisé ce corps si respectable , par leurs cruelles proscriptions , le remplirent à leur tour de leurs satellites , en sorte , qu'après qu'Auguste se fut défait de ses deux collègues dans le triumvirat , le sénat se trouvoit alors rempli de plus de mille sénateurs , la plupart indignes de cette grande place , & que l'argent & le crime y avoient fait recevoir. Ce prince se voyant maître absolu de l'empire , résolut de purger cette illustre compagnie de tant d'indignes sujets : *senatorum numerum* , dit Suétone , *deformis & incondita turba* , *erant enim supra mille*

*& quidam indignissimi , & post necem
 Caesaris per gratiam & pramium allecti ,
 quos orcinos , d'autres disent , abortivos ,
 vulgus vocabat , ad modum pristinum &
 splendorem redegit.* Auguste , après avoir
 chassé du sénat ces hommes indignes ,
 permit à ceux des sénateurs qui res-
 toient , d'en nommer chacun un autre.
 Mais , comme il ne fut pas content de
 cette élection , où l'amitié , les liaisons
 du sang , & peut-être l'intérêt eurent
 plus de part que le mérite , il fit un se-
 cond choix , dans lequel il ne consulta
 qu'Agrippa ; *duabus lectionibus , primâ
 ipsorum arbitrato , quo vir virum legit ;
 secundâ , suo , & Agrippæ :* preuve que
 ce prince avoit rappelé à lui l'autorité
 qu'exerçoient auparavant les censeurs ,
 les consuls & les rois de Rome.

Ses successeurs à l'empire regardèrent
 l'autorité des censeurs , comme faisant
 partie de la dignité impériale , & De-
 cius nommant Valérien pour censeur ,
 & lui expliquant tous les privilèges &
 les droits d'un emploi si éminent , Va-
 lérien , en habile courtisan , lui répon-
 dit , que ces droits n'appartenoient qu'à
 l'empereur : *Hæc sunt propter quæ augus-
 tum nomen tenetis , apud vos censura
 defedit.*

Passons à la seconde question qu'on

nous a faite. On demande pourquoi le sénat n'étant composé que de patriciens alors ; c'est-à-dire, au moins à ce que prétend l'auteur du mémoire, dans les quatre ou cinq premiers siècles de la république, il se trouvoit des patriciens sénateurs, & d'autres patriciens simples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité ? On veut savoir si cette distinction venoit par succession & de primogéniture, ou si le choix des sénateurs dépendoit absolument des consuls, & depuis des censeurs.

Pour répondre à cette question, il faut se souvenir de ce que nous avons rapporté, après Tite-Live, de l'institution des premiers sénateurs. Romulus, selon cet historien, n'en créa que cent, soit que ce nombre, dit-il, lui parût suffisant, soit qu'il n'en eût trouvé que cent qui eussent les qualités requises pour entrer dans le sénat, *sive quia is numerus satis erat ; sive quia soli centum erant qui creari patres possint*. Tite-Live ajoute, qu'on appella ces cent sénateurs *Pères*, comme un titre respectable, & leurs enfans & leurs descendans *patriciens ; patricique progenies eorum appellati*, origine de la première & de la plus pure noblesse parmi les Romains. Quelques auteurs prétendent,

que ces premiers patriciens portoient sur leurs souliers des croissans; d'autres disent la lettre C, pour marquer qu'ils descendoient des cent premiers sénateurs. Ces enfans & ces descendans des cent premiers sénateurs, se multiplièrent bientôt, & produisirent différentes branches de patriciens. C'est de ce corps seul qu'on tira d'abord les sénateurs, les prêtres, & tous ceux qui avoient la principale intendance dans les affaires de la religion; mais ces emplois, & sur-tout la dignité de sénateur, ne venoient point à titre de succession. Il falloit, à la vérité, être patricien pour être sénateur; mais comme le nombre des patriciens excéda bientôt celui qui étoit fixé pour composer le sénat, tous les patriciens ne pouvoient pas être sénateurs, comme nous voyons que tous les nobles Vénitiens ne sont pas sénateurs, quoique, pour pouvoir être élu sénateur, il faille être reconnu pour noble Vénitien. Ainsi il ne suffisoit pas à Rome d'être patricien, pour avoir entrée dans le sénat. La naissance donnoit la première de ces qualités; mais il n'y avoit que le mérite qui procuroit la seconde. Il falloit, pour être reçu dans cette auguste compagnie, avoir donné des preuves éclatantes de sa valeur à

la guerre; & dans des temps de paix, de sa capacité dans la conduite des affaires : le choix que faisoient les rois, des sénateurs, prouve que cette dignité ne dépendoit point d'une succession linéale & agnatique. Bientôt même, & sous les rois de Rome, on ne s'attacha plus si scrupuleusement au sang de ces premières familles patriciennes; & s'il se trouvoit à Rome quelque étranger, ou quelques plébéiens distingués par leur mérite, on faisoit l'étranger d'abord citoyen : & pour donner ensuite aux uns & aux autres entrée dans le sénat, on les déclaroit patriciens. C'est ainsi qu'Ancus Martius, quatrième roi de Rome, prévenu en faveur du mérite & de la valeur d'un Toscan, appelé Lucumon, le combla d'honneurs : on l'a vu d'abord général de la cavalerie, ensuite patricien, & depuis sénateur. C'étoit pour ne pas violer ouvertement l'usage où l'on étoit, de n'admettre dans le sénat que les descendants des cent premiers sénateurs, qu'on donnoit à des étrangers ou à des plébéiens le nom de patriciens; le même Lucumon, sous le nom de Tarquin l'ancien, étant depuis parvenu à la couronne par la faveur du peuple, pour se conserver son affection, on tira tout à la fois de cet ordre,

cent sénateurs, dont il augmenta le corps du sénat, & à l'exemple d'Ancus Martius, il se contenta, pour adoucir ce qu'une pareille nouveauté pouvoit avoir d'odieux aux yeux des patriciens, d'en donner le nom à ces plébéiens, comme des lettres de noblesse.

Patricios fecit, dit Tite-Live, & in senatorum numerum cooptavit. Ce prince pouvoit bien, si l'on veut, associer ces plébéiens aux privilèges des patriciens, & les faire entrer dans le sénat : mais il me semble qu'il ne pouvoit jamais faire patriciens, c'est-à-dire, déclarer descendans des cent premiers sénateurs, ceux qui n'en étoient point issus, & qui n'avoient qu'une origine basse & obscure; & quelque étendue qu'on donne à l'autorité des souverains, on persuadera difficilement, qu'ils puissent tout-à-coup arrêter un sang roturier dans les veines d'un plébéien, & y en substituer un plus noble & tout nouveau. Aussi, comme ces plébéiens n'étoient patriciens que de nom, & par une espèce de fiction de la loi, on les appelloit *Pères ajoutés*, ou *Patriciens de moindre condition*. *Patres conscripti, minorum gentium*. Au lieu que les familles qui descendoient des cent premiers sénateurs, & les véritables patriciens, prenoient

la qualité de *majorum gentium*, c'est-à-dire, de grande & d'illustre maison. Ce qui revient à ce que nous appellons en France la haute noblesse, *optimates*: quoiqu'il ne soit pas aisé de définir aujourd'hui, si ce titre, dont tant de gens se parent, consiste dans une noblesse si ancienne, que l'origine en soit inconnue; ou dans des dignités actuelles qui supposent, mais qui ne prouvent pas toujours, une véritable noblesse.

Ces distinctions cessèrent parmi les Romains, peu après l'expulsion des rois. Denys d'Halicarnasse prétend que les plébéiens se prévalant de l'exil de Coriolan, vers l'an 260 de Rome, s'introduisirent dans le sénat, & partagèrent avec les patriciens, les dignités, qui auparavant étoient attachées au premier ordre de la république; d'autres auteurs reculent l'entrée des plébéiens dans le sénat, au temps de la création des décemvirs, c'est-à-dire, vers l'an 301 de Rome, & cinquante-six ans seulement après l'établissement de la république: depuis ce temps-là, on ne tira plus son rang & sa noblesse que du droit des images, c'est-à-dire, des charges curules, qui étoient entrées dans chaque famille; & un citoyen, quoique plébéien d'origine, ne laissoit pas de passer

pour très-noble, si ses ancêtres avoient été revêtus des principales charges de l'état.

Rome, qui d'abord n'avoit connu que deux sortes de citoyens, se trouva alors divisée en trois ordres différens, qu'Aufone a compris dans ce vers:

*Martia Roma triplex, Equitatu, Plebe,
Senatu.*

Les chevaliers originairement faisoient partie du peuple, mais c'en étoit la partie la plus considérable; comme les sénateurs étoient tirés du corps des patriciens, & par leur dignité se trouvoient les premiers de cet ordre. Mais après que toutes les dignités de la république furent devenues communes entre tous les citoyens, le bien seul en fit insensiblement toute la différence; on déterminâ que quel bien devoit avoir un citoyen, pour être compris dans le rôle des chevaliers; ou étant chevalier, pour pouvoir être élu sénateur. *Senatorum gradum, dit Senèque, census ascendere facit.* Les patriciens furent compris dans ce règlement, comme les autres citoyens, & quelque mérite qu'ils eussent d'ailleurs, c'étoient les biens de la fortune qui décidoient de leur rang. Les

jeunes patriciens qui se trouvoient riches, étoient d'abord compris dans l'ordre des chevaliers, d'où des censeurs tiroient ensuite les plus dignes, pour les élever à la dignité de sénateur : & les pauvres patriciens qui n'avoient pas assez de bien pour être compris dans l'ordre des chevaliers, ou pour être admis dans le sénat, demeuroient confondus parmi le petit peuple, pendant qu'ils voyoient de riches plébéiens avec l'anneau d'or, en qualité de chevaliers, ou revêtus du laticlave, remplir les places vacantes dans le sénat : *senator non es, dit Onuphtius Panuinus, ergo eques aut de populo : neque senator, neque eques, quamvis patricius, ergo de populo ; ordo enim praterea nullus superest.*



T A B L E

ALPHABETIQUE

Des Matières contenues en ce troisieme
Volume.

A.
ANTOINE prend soin des funérailles de Jules César, & jure hautement de venger sa mort, livre 14. page 290 & suiv. Moyens qu'il emploie pour s'élever à la souveraine puissance, *ibid.* Entrevue de ce Consul avec le jeune César, p. 306 & suiv. Il s'oppose à ses desseins, & se brouille avec lui, p. 312 & suiv. Il se fait accorder par le peuple le gouvernement de la Gaule Cisalpine, que le sénat lui avoit refusé, p. 318 & suiv. Il arme pour chasser Decimus-Brutus de ce gouvernement, p. 329 & suiv. Il s'empare de la plupart des villes de cette province, & assiége Decimus-Brutus dans Modène. Il est ensuite contraint d'en lever le siège & de s'enfuir, p. 332 & suiv. Il est poursuivi par Decimus-Brutus, p. 335 & suiv. Il gagne les officiers & les soldats de Lépидus qui le reconnoissent pour leur général, p. 339 & suiv. Il poursuit Decimus-Brutus, & lui fait couper la tête, p. 349. Il se réconcilie avec César, & partage avec lui & avec Lépидus tout l'Empire, p. 350 & suiv. Cruelles proscriptions, p. 354 & suiv. Après avoir travaillé utilement pour la gloire de César, il se brouille irréconciliablement avec lui, & vaincu dans la bataille d'Actium, il est enfin réduit à se donner la mort, p. 360.

C

Catilina, (Lucius Sergius) fait mourir son

T A B L E

frère, pour s'emparer de son bien, & dans la suite, il engage Sylla à mettre ce frère au nombre des Proscrits, afin de couvrir par-là l'énormité de son crime, l. 11. p. 117. Caractère de ce Romain, l. 12. p. 162. Sa conspiration, p. 166 & suiv. Noms & caractères des Conjurés, 167 & suiv. Sa conspiration est découverte, & on lui refuse le Consulat, p. 175 & suiv. Il ranime le courage des conjurés, p. 197 & suiv. Il assemble des troupes, & se met à leur tête, p. 199. Ses partisans tâchent de gagner les envoyés des Allobroges, p. 209 & suiv. Voyant qu'on avoit fait mourir les chefs de sa conspiration, il tente le hasard d'une bataille, il la perd & y est tué, p. 218 & suiv.

César, (Caius Julius) Son caractère, l. 13. p. 225 & suiv. Il est élevé à la dignité de grand pontife, p. 229. Il emploie les richesses qu'il avoit acquises dans son gouvernement d'Espagne, à se faire des créatures dans Rome, p. 230 & suiv. Il s'unit avec Pompée & Crassus, & est élevé au consulat, p. 232 & suiv. Il fait recevoir la loi pour le partage des terres, p. 234 & suiv. On lui décerne le gouvernement des Gaules & de l'Illyrie, p. 250. Ses conquêtes dans les Gaules, p. 252 & suiv. Il gagne l'affection de ses soldats, & se fait jusques dans Rome des créatures à force d'argent, p. 253 & suiv. Il refuse de quitter le commandement des armées, & repasse en Italie à la tête de ses troupes, p. 258 & suiv. Il gagne la bataille de Pharsale, & se rend maître de l'empire, p. 273. Sa clémence & une trop grande sécurité lui font perdre l'empire & la vie, 276 & suiv. Son testament, l. 14. p. 289.

César, (Octavius) adopté par Jules César, revient

DES MATIERES.

revient en Italie dans le dessein de venger la mort de son père, l. 14. p. 304. Il entre dans Rome, & y fait confirmer son adoption, p. 306 & suiv. Son entrevue avec Antoine, p. 307 & suiv. Il gagne le peuple par ses libéralités, p. 312 & suiv. Diverses brouilleries & réconciliations avec Antoine, p. 314 & suiv. Il rompt enfin ouvertement avec lui; il lève des troupes, & fait autoriser la prise d'armes par le sénat, p. 329 & suiv. Il force Antoine de lever le siège de Modène, p. 332 & suiv. Il le ménage dans la suite, p. 336 & suiv. Ayant été créé consul par la crainte qu'on avoit à Rome de ses armes, & par les brigues de Cicéron, il poursuit la vengeance de la mort de son père, & fait condamner par défaut tous les conjurés à perdre la vie, p. 340 & suiv. Il se réconcilie avec Antoine, p. 346 & suiv. Entrevue de ces deux généraux, & le partage qu'ils font de l'empire avec Lépide. Cruelles proscriptions, p. 352 & suiv. Il se sert des forces de Lépide & d'Antoine pour faire périr les conjurés & leurs partisans, p. 354 & suiv. Il se défait ensuite de Lépide, gagne sur Antoine la fameuse bataille d'Actium, & reste enfin seul maître de tout l'empire Romain, p. 355 & suiv.

Clodius accusé d'entretenir un commerce criminel avec la femme de César, est renvoyé absous, l. 13. p. 239 & suiv. Il devient tribun du peuple, & se venge de Cicéron qu'il fait exiler, p. 245 & suiv.

Cicéron se déclare pour la loi Manilia, l. 12. p. 158. Il découvre la conspiration de Catilina, & se fait nommer consul, à l'exclusion de ce Romain, p. 175 & suiv. Il découvre les desseins ambitieux de Rullus, & par son habileté & son éloquence, il fait rejeter la

T A B L E

loi de ce tribun, au sujet des terres de conquêtes, p. 185 & suiv. Il s'instruit plus à fond de la conspiration de Catilina, p. 199 & suiv. Il accuse Catilina en plein sénat, p. 204 & suiv. Il fait condamner à la mort les chefs de la conspiration, & dissipe entièrement cette faction, p. 215 & suiv. Son exil, l. 13. p. 245. Son rappel, p. 249. Il assiste le jeune César de son crédit dans le sénat, l. 14. p. 330. Il lui fait obtenir le consulat, p. 346. Il est sacrifié par César même à la haine d'Antoine, p. 350.

Cinna, (Cornelius) veut abolir les lois de Sylla, l. 10. p. 49 & suiv. Il est contraint de céder au parti contraire, & de sortir de Rome, p. 53. Il est déclaré déchu du titre de citoyen, & de la dignité de consul, p. 54. Il se met à la tête d'un puissant parti, *ibid.* & suiv. Il reçoit Marius dans son armée, & assiège Rome, p. 63 & suiv. Il oblige le Sénat à traiter avec lui, & à le reconnoître pour consul, p. 68 & suiv. Il entre dans Rome, où son armée fait d'horribles massacres, p. 71 & suiv. Il est tué dans une sédition, l. 11. p. 94.

Crassus, (Marcus Licinius) lève un grand nombre de troupes pour Sylla, & partage avec lui les périls & la gloire de la guerre, l. 11. p. 96. Il s'enrichit des confiscations dont Sylla dispose en sa faveur, p. 146. Il défait Spartacus, p. 122 & suiv. Il obtient le consulat & le triomphe, p. 149 & suiv. Ses libéralités & ses richesses, p. 150 & suiv. Il s'unit étroitement avec Jules César, l. 13. p. 232 & suiv. Il est tué dans la guerre contre les Parthes, p. 255.

D.

Drusus, tribun du peuple, est assassiné dans son tribunal, pour avoir voulu faire donner

DES MATIÈRES.

le droit de bourgeoisie aux peuples du Latium,
& renouveler les lois des Gracques, l. 10 p.
14 & suiv.

F.

Fimbria, Lieutenant de Valerius Flaccus, tue
ce Général, & se fait prêter serment par toute
l'armée, l. 11. p. 82. Ses avantages sur
Mithridate, *ibid.* Se voyant abandonné de ses
soldats, il se passe son épée au travers du
corps, p. 92 & suiv.

Furius, s'étant opposé pendant son tribunat,
au rappel de Metellus, est mis en pièces par
le peuple, l. 10. p. 19.

G.

Glaucia, se ligue avec Marius & Saturninus,
pour perdre Metellus, l. 10. p. 10 & suiv.
Il est assommé par le Peuple à coups de bâ-
tons & de pierres, p. 18.

L.

Lepidus, (M. Emilius) entreprend de se rendre
maître du gouvernement, l. 11. p. 130 &
suiv. Il est créé premier Consul, & se déclare
pour le parti du peuple, p. 131 & suiv. Il
lève dans la Gaule Cisalpine une puissante
armée, avec laquelle il vient camper aux
portes de Rome, où il est défait par Catulus,
p. 132 & suiv. Il se retire dans l'île de Sar-
daigne, & y meurt, p. 33.

M.

Marius, (Caius) ses victoires contre les
Cimbres & les Teutons, l. 10. p. 4 & suiv. Ja-
loux de la réputation & du crédit de Metellus,
il vient à bout de le faire exilier, p. 10 &
suiv. Il sort de Rome après le rappel de
Metellus, & va trouver Mithridate, p. 11 &
suiv. A son retour il retrouve à Rome peu
d'amis, & encore moins de considération,
p. 22 & suiv. Il veut faire ôter à ce consul le

TABLE

- commandement des armées contre Mithridate, p. 36 & suiv. Tumulte arrivé à cette occasion, & massacre de plusieurs citoyens, p. 37 & suiv. Il est contraint de s'enfuir, & de sortir de Rome, p. 42. Il est déclaré ennemi du peuple Romain, & sa tête est mise à prix, p. 47. Dangers qu'il essuie dans sa fuite, p. 58 & suiv. Il envoie offrir ses services à Cinna, & plusieurs soldats Romains qui avoient servi sous lui embrassent le même parti, p. 62 & suiv. Il rentre dans Rome, où il exerce de cruelles vengeances, p. 70 & suiv. Sa mort, p. 77.
- Marius*, fils de Caius Marius, est enveloppé dans la disgrâce de son père, l. 10. p. 46. Sa fuite des prisons de Mandrestal, p. 62 & suiv. Après la mort de son père, il s'unit étroitement avec Cinna, & exerce dans Rome de nouvelles cruautés, l. 11. p. 81. Il renouvelle son alliance avec les Samnites qui se déclarent en sa faveur, p. 102. Il est fait consul, p. 103. Il perd la bataille contre Sylla, & s'enferme dans Preneste, p. 104. Après la prise de cette place, n'ayant pu s'échapper par des conduits souterrains, il se donne la mort, p. 114.
- Merula*, (Lucius) prêtre de Jupiter, est fait consul en la place de Cinna, l. 10. p. 54. Il se démet du consulat, p. 69. Sa mort, p. 72.
- Metellus*, est exilé de Rome par les brigues & les cabales de Marius, l. 10. p. 9 & suiv. Il fixe son séjour dans l'île de Rhodes, p. 16. Son rappel, p. 19 & suiv.
- Metellus*, (Cécilius) pourquoi surnommé le Pieux, l. 10. p. 19. N'ayant pu venir à bout de faire avec succès la guerre à Marius, & voyant les affaires de Rome désespérées, il se bannit de sa patrie, & se retire sur les côtes de la Ligurie, l. 10. p. 70 & suiv. Il

DES MATIÈRES.

amène à Sylla un corps considérable de troupes, p. 95. Il taille en pièces l'armée de Carbon & de Norbanus, p. 107.

Mithridate, caractère de ce prince, & ses conquêtes, l. 10. p. 35 & suiv. Après avoir perdu presque tous ses avantages, il fait la paix avec Sylla, l. 11. p. 86 & suiv. Il reprend les armes, traite avec Sertorius, p. 142 & suiv.

P.

Perpenna, se retire en Espagne avec les débris des troupes de Lépidus & de Brutus, l. 11. p. 134. Il est abandonné de ses soldats, qui lèvent leurs enseignes, & les contraignent de se joindre à Sertorius, p. 135. Il fait assassiner ce général dans un festin, p. 143. Pompée lui fait couper la tête, p. *ibid.*

Pompeius, (Cneius) connu sous le nom du grand Pompée, embrasse le parti de Sylla. Ses premiers exploits, l. 11. p. 96 & suiv. Il défait huit légions du parti de Marius, p. 106. Il taille en pièces, proche de Clusium, vingt mille hommes du même parti, p. 108. Il est envoyé en Espagne contre Sertorius, p. 136 & suiv. Après quelques mauvais succès, il met fin à cette guerre, & fait couper la tête à Perpenna, p. 143 & suiv. En revenant d'Espagne, il défait les restes du parti de Spartacus, p. 147. Il obtient le consulat & le triomphe, p. 149 & suiv. Il termine la guerre contre les Pirates, p. 153 & suiv. Il passe en Asie, pour prendre le commandement de la guerre contre Mithridate, l. 12. p. 157 & suiv. Entrevue avec Lucullus qui commandoit les troupes Romaines, & reproches que ces deux Généraux se font réciproquement, p. 160 & suiv. Il revient à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane, l. 13. p. 223. Il s'unit étroite-

T A B L E

ment avec César , & soutient avec chaleur ses prétentions , p. 233 & suiv. Il devient ennemi irréconciliable de César , & prend contre lui le commandement des armées , p. 255 & suiv. Il perd la bataille de Pharsale , & périt en Egypte , p. 273.

R.

Rullus , (Publius Servilius) tribun du peuple , couvre ses desseins ambitieux , du projet d'une loi favorable au Peuple , touchant le partage des terres de conquêtes , l. 12. p. 177 & suiv. Cicéron , par son habileté & son éloquence , vient à bout de faire rejeter la loi , p. 183. & suiv.

S.

Saturninus , s'unit avec Marius & Glaucia , pour perdre Metellus , l. 19. p. 10 & suiv. Il fait poignarder Nonius qui lui avoit été préféré dans l'élection des tribuns , & se fait nommer en sa place , p. 11. Il fait exiler Metellus , *ibid.* & suiv. Ses cruautés le rendent odieux. Il est assommé à coups de pierres & de bâtons , p. 16 & suiv.

Sénat , le refus qu'il fait du droit de bourgeoisie aux peuples du Latium , donne lieu à la guerre Sociale , l. 10. p. 24 & suiv. Il se relâche ensuite de sa première fermeté , p. 32 & suiv. Il déclare Marius & ses partisans ennemis du peuple Romain , & met leurs têtes à prix , p. 47. Il déclare Cinna déchu du titre de citoyen & de la dignité de consul , p. 54. Il est contraint de traiter avec Marius & Cinna , & de rendre à ce dernier la dignité de consul , p. 68 & suiv. Il fait rappeler Cicéron de son exil , l. 13. p. 249. Il défère à Pompée le consulat , sans lui donner de collègue , p. 257. Il déclare César ennemi de la République , p. 267 & suiv. Il lui décerne ensuite des honneurs extraordinaires ,

DES MATIÈRES.

- p. 275. Après la mort de César il prend un milieu entre les conjurés & les amis du dictateur, l. 14. p. 286 & suiv. Il autorise le jeune César à faire la guerre à Antoine, p. 329 & suiv. Il déclare Antoine ennemi de la République, & ordonne à Decimus-Brutus de le poursuivre, p. 335. Il révoque les arrêts qu'il avoit rendus contre Antoine & ses partisans, p. 349.
- Sertorius*, (Quintus) arme pour le parti de Cinna, l. 10. p. 54. Avis qu'il donne à ce général au sujet des offres de Marius, p. 62. Il se rend maître d'une partie de l'Espagne, l. 11. p. 102. Les soldats de Perpenna forcent leur Général de se joindre à lui, p. 133. Son habileté dans la guerre lui fit remporter plusieurs avantages sur Pompée, p. 136 & suiv. Sa réputation engage Mithridate à traiter avec lui, p. 139 & suiv. Il est assassiné dans un festin, p. 143.
- Spartacus*, Gladiateur, se met à la tête d'un grand nombre d'esclaves fugitifs, & remporte plusieurs victoires contre les Romains, l. 12. p. 144 & suiv. Il est défait par Crassus, & tué dans une bataille, où il vend chèrement sa vie, p. 147 & suiv.
- Sylla*, son habileté dans le métier de la guerre, l. 10. p. 23 & suiv. Il est fait consul, & on lui décerne la commission de faire la guerre à Mithridate, p. 35. Il refuse de rendre le commandement des armées à Marius, qui s'en étoit fait donner la commission, p. 39 & suiv. Il entre dans Rome avec son armée, & en chasse Marius & ses partisans, p. 41 & suiv. Il abolit plusieurs lois, & en fait recevoir de nouvelles, p. 43 & suiv. Il fait déclarer Marius & ses partisans ennemis du peuple romain, p. 46. Ses plaintes au Sénat, au sujet des cruautés de Marius, p. 76 &

TABLE DES MATIÈRES.

suiv. Après avoir remporté plusieurs avantages sur Mithridate, il fait la paix avec ce prince, l. 11, p. 84 & suiv. Il marche contre Fimbria, & lui débauche son armée, p. 91 & suiv. Il revient en Italie, où il est joint par plusieurs grands généraux, p. 93 & suiv. La ruse & l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion, p. 99 & suiv. Il défait Norbanus, p. 101. Il défait Marius, & l'assiège dans Preneste, p. 104 & suiv. Il remporte sur les Samnites une grande victoire, & délivre Rome assiégée par ces peuples, p. 112 & suiv. Il s'empare de Preneste, & fait égorger les habitans, p. 114. Il revient à Rome, où il exerce d'horribles cruautés, p. 115 & suiv. Il se fait nommer Dictateur perpétuel, & commande avec une autorité absolue, p. 121 & suiv. Il abdique le pouvoir souverain, & se réduit au rang de simple citoyen, p. 126 & suiv.

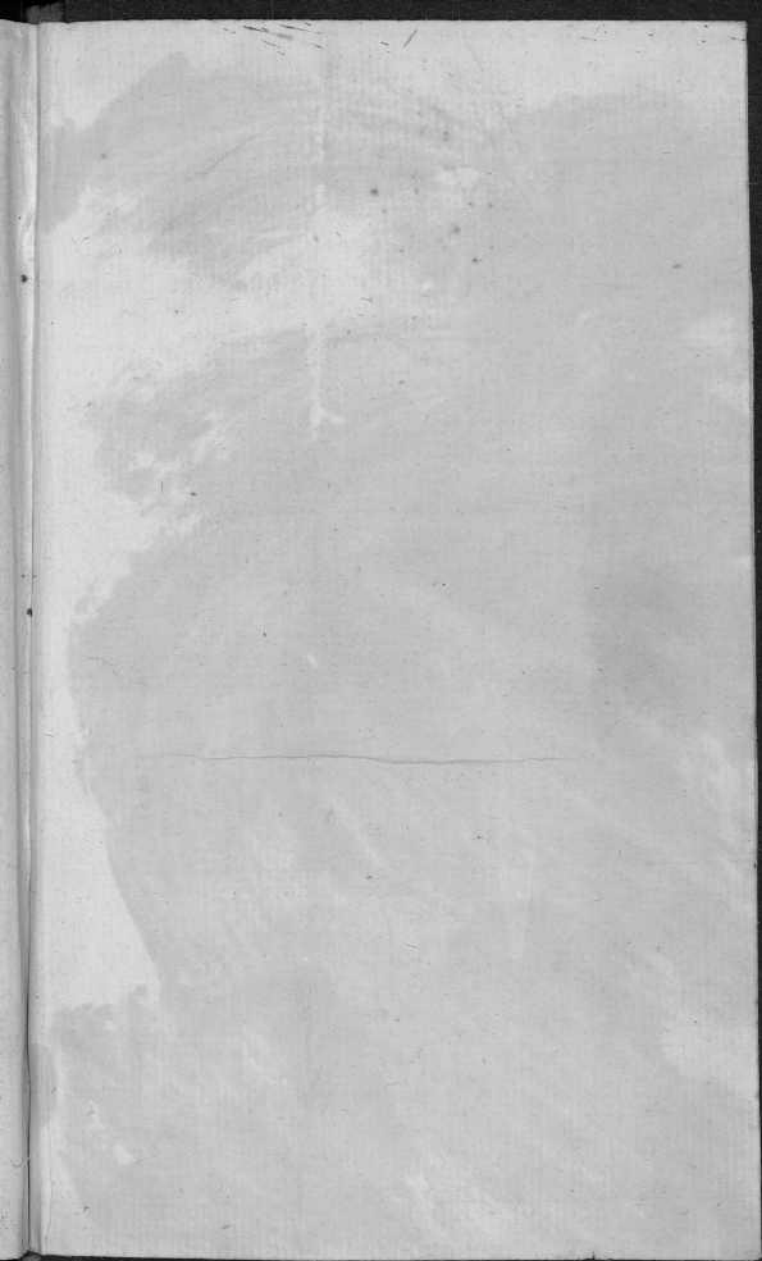
T.

Telesmus, à la tête d'un puissant secours de Samnites, embrasse le parti du jeune Marius, l. 11, p. 102. Il marche à Rome, dans le dessein d'y mettre tout à feu & à sang, & de n'épargner personne, p. 109 & suiv. Il perd une grande bataille contre Sylla, où il est tué dans la mêlée, p. 114 & suiv.

V.

Valerius-Flaccus, ayant été créé consul, passe en Asie à la tête d'une armée contre Mithridate, sous prétexte que la guerre que Sylla faisoit à ce Prince, étoit contre l'aveu du Sénat, l. 11, p. 81 & suiv. Il est tué par Fimbria son Lieutenant, p. 83.

*Fin de la Table des Matières du Tome III
& dernier.*











VERTOT
REVOLUT
ROMAINE



A

5175